


NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 08183200 2

NOBILIAIRE UNIVERSEL

AMIENS. — IMPRIMERIE ALFRED CARON FILS.

ARCHIVES DE LA NOBLESSE

NOBILIAIRE UNIVERSEL

DE

FRANCE

RECUEIL GÉNÉRAL DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES DES MAISONS NOBLES DE L'EUROPE

PUBLIÉ SOUS LA DIRECTION DE

L. DE MAGNY

Ancien élève de l'École Impériale des Chartes,
Chevalier des ordres de Constantinien, de la Conception de Villaviçosa, des Saints Maurice et Lazare, de Henri-le-Lion, du Sauveur et de Malte, etc.

3ᵉ VOLUME

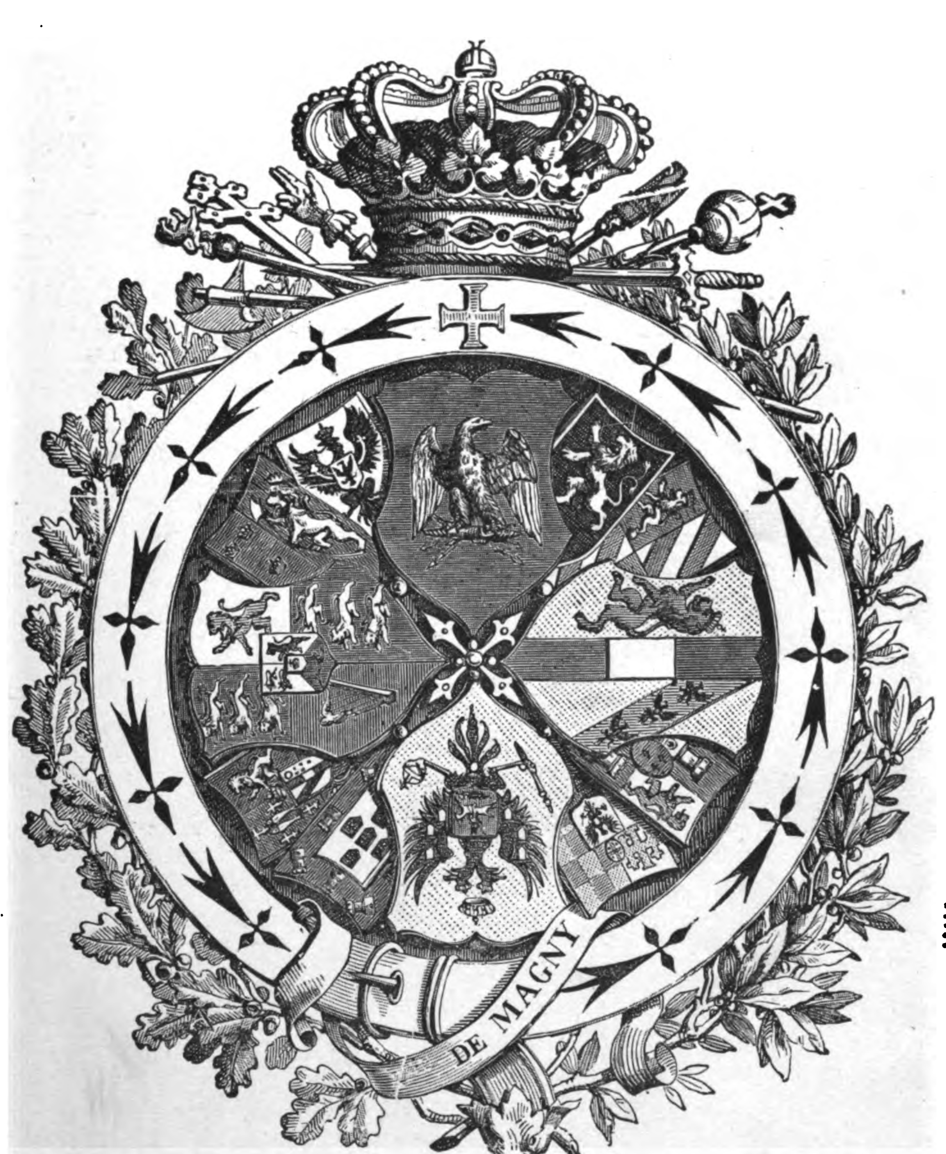
DE

LA 2ᵉ SÉRIE

—

Xᵉ VOLUME

1868



3ᵉ VOLUME

DE

LA 2ᵉ SÉRIE

—

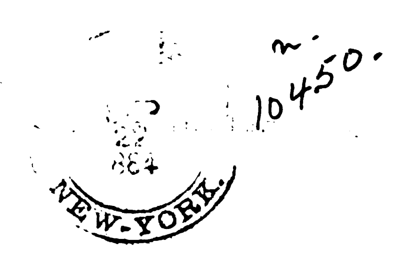
Xᵉ VOLUME

1868

PARIS

A LA DIRECTION DES ARCHIVES DE LA NOBLESSE

9, RUE BUFFAULT-LAFAYETTE, 9


10450.
NEW-YORK.

D'ANSELME

TOSCANE, COMTAT-VENAISSIN, LANGUEDOC.



Armes : *D'azur, fretté d'argent de huit pièces.* — Supports : *Deux lions.* — Couronne *de Marquis.* — Devise : Pro defensione ; la Devise de la branche de Noves, est : Cœlo freta.

Ainsi que nous l'avons déjà dit dans le Tome ix du Nobiliaire Universel auquel nous renvoyons pour de plus amples détails, la maison d'Anselme, en italien Anselmi, est originaire de Florence, où elle comptait au moyen âge parmi les plus anciennes et les plus illustres, et où ses membres occupaient les emplois les plus élevés; plusieurs d'entre eux ont été revêtus de la charge de gonfalonier. Daus son traité des maisons florentines, Scipion Ammirato parle de cette maison comme d'une des plus anciennes de la république, et la fait descendre de Bertrand Anselmi, vivant en 1150. Il reconnaît les d'Anselme du Comtat-Venaissin comme étant ses descendants en ligne directe.

En effet, à la suite des guerres civiles qui désolèrent la république de Florence au quinzième siècle, cette famille se réfugia dans le Comtat-Venaissin. Bernard Anselme de Anselmis, qui fut celui qui vint d'Italie, avait

épousé Hélène de Bartholoccini, dont il eut, plusieurs fils, tous nommés dans son testament, et qui furent : *Pierre*, *Jean*, *Antoine*, *Guillaume*, *Léonard et Charles*.

Jean d'Anselme, marié à Antoinette Cornu de la Roche-Giron, a formé la tige des deux branches des Anselme de Pernes et d'Apt.

Charles d'Anselme, épousa en 1479, noble Jeanne-Catherine de Damian, dont il eut deux fils : Pierre d'Anselme, mort chanoine de Thérouane, et Baptiste d'Anselme, chef de la branche de Noves et d'Avignon.

Cette branche était représentée dans ces derniers temps, par :

Paul d'Anselme, marié à Marie de Prisie et comte de la Foulquette, et Denis d'Anselme, écuyer, marié à Marie de Constantin, dont il a eu : Denis-Antoine d'Anselme, chevalier, marié en 1793 à Jeanne de Pusaye de Beaufossé ; il eut de ce mariage :

Hubert d'Anselme, né en 1798, ancien officier supérieur, décoré de l'ordre de St-Ferdinand d'Espagne, rayé des contrôles de l'armée en 1832, pour refus de serment à la révolution. Il a épousé, en 1833, Alix-Ernestine des Isnards-Suze, dont il a un fils :

Jules-Marie-Edmond d'Anselme, né en 1837, officier aux zouaves pontificaux, blessé de cinq coups de feu à Castelfidardo, décoré de l'ordre de Pie IX ; marié en 1867 à Marie de Campels, héritière du château de Tostat (Hautes-Pyrénées).

D'ASIES DU FAUR

GUIENNE ET GASGOGNE

SEIGNEURS D'ESTAMPURES, FRÉCHÈDE, MONMOULOUS ;
BARONS DE BARBAZAN



ARMES : *Ecartelé : aux 1 et 4, d'azur, à la bande d'argent, accostée de deux étoiles d'or, qui est de* D'ASIES ; *au 2, d'azur, à une croix d'or fleuronnée, accostée de deux tours du même, et une orle de douze besants aussi d'or ; au 3, d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent, rangés trois en chef et trois en pointe, qui est de* DU FAUR. — SUPPORTS : *Deux lions.* — COURONNE : *De Comte.*



La maison d'ASIES, d'ancienne et noble origine, dont le nom s'est écrit indistinctement d'Azies, Dassie et de Dazies, est établie en Gascogne depuis plusieurs générations.

Elle compte, tant en France qu'en Allemagne et en Angleterre, d'illustres alliances qui lui donnent des parentés avec les maisons de Foix, de Villemur de Pailhès, de Comminges-Bourbon, de Montesquiou-Montluc, fondue dans les Colbert de Chabanais, de Noé, de Sabran, de la Tour-Landorthe, de Labarthe de Thermes, des comtes d'Hoensbrœch d'Oost qui se rattachent aux premières maisons d'Allemagne, de Reynaud de Monts; et par cette dernière, contractée en 1837, avec les plus illustres maisons de la province d'Auvergne et les Stuart d'Angleterre.

Aux quinzième et seizième siècles, nous voyons encore les membres de cette famille porter les armes avec distinction. En 1500, un chevalier d'Azies fut tué dans les guerres d'Italie. On voit au Campo-Santo de Pise son tombeau sur lequel sont gravées ses armes, les mêmes qui sont encore portées aujourd'hui par la famille.

En 1536, Nesson Dazies figure dans une montre et revue d'hommes d'armes passée en Piémont.

N. de Dazies, homme d'armes, est cité dans un rôle de nobles et sujets, convoqués vers le milieu du sei[illegible]me siècle aux ban et arrière-ban de la comté d'Armagnac. (Voy. l'*Histoire de Gascogne* de Montlezun.)

Claude Dassie était capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes en 1575 ; il figure, en cette qualité, dans une montre et revue passée à Béziers en ladite année; un de ses frères, Jehan Dassie, servait dans sa compagnie.

Pierre d'Azye, sieur de la Ville, était, en 1647, maréchal des logis dans la compagnie du sieur de Baradat, capitaine au régiment de la reine. Cette compagnie de chevau-légers n'était composée que de gentilshommes. (*Titre original.*)

M. d'Asies de Fourquevaux fut marié à Toulouse, avec une demoiselle de Palats de Peyrobe (de Tournay en Gascogne).

Noble Dominique d'Asies, seigneur et baron de Barbazan, eut de dame de la Coste, sa femme :

Noble Pierre d'Asies, écuyer, baron de Barbazan, seigneur d'Estampures, Fréchède et Monmoulous, marié à noble dame Jeanne de Lamarque ; ancien

capitaine, il fut revêtu de la dignité de capitoul, fort recherchée par les gentilshommes du Languedoc.

Son fils, noble Jean-Baptiste-Joseph d'Asies, baron de Barbazan, seigneur d'Estampures, Fréchède, Monmoulous, Maraston, Marsas et autres lieux, avait épousé, en 1772, demoiselle Antoinette-Françoise-Elisabeth du Faur de Beaumont, de l'illustre maison des du Faur de Ribonnet, de Bérat, de Coaraze, etc., barons des Etats du Languedoc, titrés comtes, dont la noblesse remonte aux temps les plus reculés, soit en Languedoc, soit en Gascogne. Le dernier représentant de cette noble race, Vital-François-Théodore, comte du Faur, chevalier de l'ordre de Malte, ancien page de la grande écurie du roi Louis XVI (1785), marié à Caroline-Césarine, comtesse de Hœnsbrœck d'Oost, est mort lieutenant-colonel en retraite, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, des Saints Maurice et Lazare de Sardaigne. Il était fils de Jean-François-Antoine, comte du Faur de Coarase, baron de Bérat, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine au régiment de Navarre, qui avait eu le bras droit emporté à l'âge de dix-neuf ans, lorsqu'il servait dans les guerres d'Allemagne, sous les ordres du maréchal de Noailles.

Joseph-Antoine d'Asies du Faur, chef actuel de la famille, est petit-fils de noble Jean-Baptiste-Joseph et de demoiselle Elisabeth du Faur de Beaumont; il s'est marié avec mademoiselle Emma-Sophie de Reynaud de Monts, issue d'une des plus anciennes maisons d'Auvergne; elle est fille du comte Jean-Antoine-Marie-Galien de Reynaud de Monts, marié à Elisa-Anna Stuart, mort lieutenant-colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, et petite-nièce du chevalier Marc-Antoine de Reynaud de Monts, chevalier de Saint-Jean de Jérusalem et de Saint-Antoine de Viennois, premier page de Madame la Dauphine, ancien mestre de camp en prem[illegible] du régiment de Penthièvre, sous-inspecteur général des écoles royales militaires, maréchal des camps et armées du roi. Cette maison, distinguée par ses services et ses alliances, s'est éteinte dans la personne du comte Galien de Reynaud de Monts, fils de haut et puissant seigneur messire Jean-Gaspard comte de Reynaud, baron de Saint-Pal, seigneur de Monts, Terreneyre et autres lieux. (Voir la notice Reynaud de Monts dans ce volume.)

Un décret impérial, en date du 1er avril 1863, inscrit au *Bulletin des Lois*, a autorisé M. Joseph-Antoine d'Asies à joindre à son nom celui de du Faur, conjointement avec ses trois enfants qui sont :

1° Léonard-Jacques d'Asies du Faur, né le 20 décembre 1839 ;
2° Félix-Théodore d'Asies du Faur, né le 1er juin 1842 ;
3° Georges-Emmanuel d'Asies du Faur, né le 24 septembre 1843.

DU FAUR

LANGUEDOC, ARMAGNAC, GASCOGNE

SEIGNEURS DE RIBONNET, DE CASTANET, DE SAINT-AMANS ET BEAUMONT; BARONS DE BÉRAT ET DE COARASE; SEIGNEURS DE MAZERETTES, DE ROZÈS ET DE CAPENS, DE SAINT-HYPPOLITE, DE SAINT-CHRISTAU ET DE SOUCALE; SEIGNEURS DE PUJOLS; BARONS DE SAINT-JORRY; MARQUIS DE CARDAILLAC; COMTES DE BIOULE; COMTES DE PIBRAC; SEIGNEURS DE LUCANTE, DE SAINTARAILLES, DE LA SERRE, DE COURCELLES; BARONS DES ETATS DE LANGUEDOC.



La famille DU FAUR, dont le nom anciennement était FABRI, FABRE et FAURE, est une des plus anciennes et des plus illustres de la province du Languedoc. Dès l'an 1200, elle a fourni à la ville de Toulouse une suite presque non interrompue de capitouls. Cette charge, alors, ne se donnait qu'à des gentilshommes d'extraction.

La maison DU FAUR a formé trois branches principales :

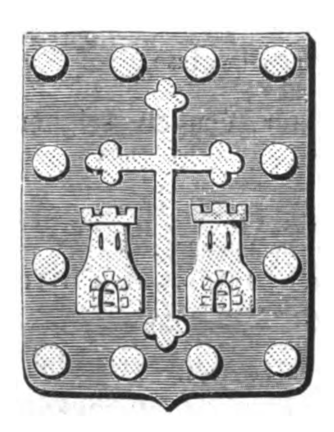
I. La branche aînée des seigneurs DE CASTANET et DE BEAUMONT, qui s'est éteinte en 1822.

II. La deuxième branche des seigneurs DE PUJOLS et DE SAINT-JORRY, qui devinrent marquis DE CARDAILLAC, comtes DE BIOULE, comtes DE PIBRAC, et auxquels se rattachent les seigneurs DE LA SERRE, DE COURCELLES, DE PIERREFITTE, DE LANGESSE, DE CORMONT et DE MARCAUT, DE LUCANTE, DE SAINTARAILLES, et d'autres branches que les bornes de cette notice nous empêchent d'énumérer.

III. La troisième branche des barons DE COARASE, barons DE BÉRAT; seigneurs DE CAPENS, MAZERETTES, SAINT-HIPPOLYTE; barons des Etats de Languedoc, titrés comtes, etc., fondue, vers la fin du dix-huitième siècle, dans celle de RIBONNET et BEAUMONT, laquelle s'est éteinte, en 1822, dans la famille D'ASIES qui a été autorisée à en relever le nom et les armes.

I. — BRANCHE AINÉE

SEIGNEURS DE RIBONNET, CASTANET, BEAUMONT, ETC.



ARMES : *D'azur, à une croix d'or fleuronnée, accostée de deux tours du même, et accompagnée de douze besants aussi d'or mis en orle.* (1) — SUPPORTS : *Deux lions.* — COURONNE : *De Comte.*

I. Bernard DU FAUR, premier auteur connu de cette branche, capitoul de Toulouse en 1204-1220, eut pour fils :

II. Pierre-Guillaume DU FAUR, qui fut capitoul de Toulouse en 1219. Il eut pour fils :

III. Vital-Othon DU FAUR, capitoul en 1271-72; et Guillaume FABRI ou DU FAUR, capitoul en 1282.

IV. Raymond FABRI ou DU FAUR, son fils, damoiseau, seigneur de Castanet, capitoul de Toulouse en 1302, 1310 et 1337, qui eut trois fils :

(1) Ces armoiries représentent presque exactement celles de la ville de Toulouse. Elles furent probablement concédées aux DU FAUR DE RIBONNET en souvenir du capitoulat, qui leur fut si souvent conféré.

1° Raymond, qui suit;
2° Guillaume DU FAUR, écuyer, seigneur de Saint-Jorry, capitoul en 1346, auteur des seigneurs DE PUJOLS, DE SAINT-JORRY, etc., d'où sont sortis, au Xe degré, les DU FAUR DE COARASE, DE BÉRAT, DE MAZERETTES, etc.;
3° Pierre DU FAUR, écuyer, capitoul en 1344.

V. Raymond FABRI ou DU FAUR, IIe du nom, écuyer, capitoul de Toulouse en 1322, eut pour fils :

1° Raymond, qui suit;
2° Guillaume DU FAUR, écuyer en 1380.

VI. Raymond DU FAUR, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Saint-Félix, capitoul de Toulouse en 1347, qui laissa pour fils :

1° Pierre, qui suit;
2° Bernard DU FAUR, capitoul en 1352.

VII. Pierre FABRI ou DU FAUR, écuyer, seigneur de Castillon, capitoul de Toulouse en 1351 et 1363, qui eut pour fils :

1° Raymond, qui suit;
2° Étienne DU FAUR, capitoul en 1389;
3° Bernard DU FAUR, capitoul en 1404, 1411, 1418;
4° Jacques DU FAUR, capitoul en 1438;
5° Jean DU FAUR, capitoul en 1441;
6° Pierre DU FAUR, capitoul en 1454.

VIII. ymond DU FAUR, IVe, écuyer, fut père de :

1° Jacques, qui suit;
2° Jean DU FAUR, seigneur de Saint-Loup, capitoul en 1519.

IX. Jacques-Fabrion DU FAUR, écuyer, seigneur de Castanet, de Ribonnet et de Saint-Amans, capitoul de Toulouse en 1487, qui épousa Bertrande DE CHATEAUNEUF, issue de la maison de Cullerie. Il fit le 15 février 1531 son testament, par lequel il ordonna que son corps fût enterré en l'église de Saint-Gervais et de Saint-Protais, et fit plusieurs legs en faveur de ses enfants, dont les noms suivent :

1° Guillaume, qui suit;
2° Pierre DU FAUR, seigneur d'Encuns et de Nailhoux de Saint-Loup, marié à Salarmonde DE VIGNES, tige de la branche des DU FAUR D'ENCUNS;
3° René DU FAUR, seigneur du Bosquet, capitoul de Toulouse en 1539 et 1546;
4° Jean DU FAUR, écuyer, seigneur de Ponpratuzat et de Podiobons, tué dans les guerres d'Italie, lors de la conquête du royaume de Naples;
5° Jacques DU FAUR, écuyer, seigneur de Montagu, de Monthron, Castanet et Saint-Julien, capitoul en 1553-1554;
6° Bernard DU FAUR, écuyer;
7° Antoine DU FAUR, écuyer;
8° Jacques DU FAUR, écuyer.

X. Guillaume DU FAUR, écuyer, seigneur de Ribonnet, coseigneur de Beaumont et Saint-Amans, capitoul en 1534 et 1535, avait épousé, en 1542, Jeanne DE GAMEVILLE, dont il eut :

1° Jacques, qui suit;
2° Jean-Marc DU FAUR, seigneur de Saint-Amans et de Lagarde.

XI. Jacques DU FAUR, écuyer, seigneur de Ribonnet, de Beaumont et de Saint-Amans, père de :

1° Maurice, qui suit;
2° Jean DU FAUR, écuyer, seigneur de Beaumont et autres lieux;
3° Jeanne DU FAUR, mariée en 1573 à Bernard DE NOÉ, seigneur de Montesquieu.

XII. Maurice DU FAUR, écuyer, seigneur de Ribonnet et de Saint-Sulpice, partagea les biens de son père avec son frère et sa sœur en 1606. Il eut pour fils :

XIII. Jean DU FAUR, écuyer, seigneur de Ribonnet, de Beaumont et de Saint-Amans, qui épousa, le 29 avril 1631, noble dame Anne DU CASSÉ DE MARSAS. Il testa le 7 septembre 1655, et fut père de :

XIV. Jean-Louis DU FAUR, chevalier, seigneur de Ribonnet et de Beaumont, qui épousa, le 18 février 1667, Madeleine DE LEZAT, nommée dans le testament de sa grand'mère Madeleine DE NOÉ, et fut maintenu dans sa noblesse par jugement de M. de Bezons, du 4 janvier 1671. Il eut pour fils :

1° Bernard, qui suit;
2° Jean DU FAUR, seigneur de Beaumont, officier dans le régiment de Navarre.

XV. Bernard DU FAUR, chevalier, seigneur de Marsas, de Ribonnet et de Beaumont, qui épousa, le 25 septembre 1700, Marie DE BARAT DE SEIX, fille de noble Pierre de Barat, et de Marie Sirgant. Il eut d'elle :

XVI. Michel DU FAUR, chevalier, seigneur de Marsas, coseigneur de Beaumont, qui dénombra ses fiefs nobles devant les capitouls en 1753, et épousa, le 7 février 1749, Jeanne-Marie DU FAUR DE COARASE DE BÉRAT, dont il eut :

1° Anne-Bernard DU FAUR DE BEAUMONT, né le 13 décembre 1749, mort sans postérité en 1822;
2° Antoinette-Françoise-Elisabeth DU FAUR DE BEAUMONT, née le 13 septembre 1751, héritière du nom et des armes de sa maison, qui épousa en 1772 noble Jean-Baptiste-Joseph D'ASIES, baron de Barbazan. De ce mariage est né :

XVII. Noble Jean-Joseph D'ASIES, né le 18 mai 1775, et marié le 30 brumaire an VII (20 novembre 1798) avec Louise-Marie-Anne-Adrienne DE MERLE DE LAPLAIGNES, fille de Marie-Joseph-Antoine de Merle de Laplaignes et de noble demoiselle Thérèse-Françoise de Noel. De ce mariage sont issus :

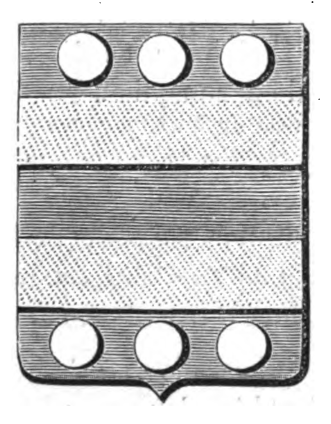
1° Joseph-Antoine, qui suit :
2° Bernarde-Amélie D'ASIES, mariée à Jean-Victor-Frédéric D'ANTRAS

XVIII. Joseph Antoine d'Asies a épousé, en 1837, Emma-Sophie de Reynaud de Monts. Il a été autorisé, par décret impérial du 1er avril 1863, à joindre à son nom celui de du Faur, conjointement avec ses trois fils :

1° Léonard d'Asies du Faur, né le 20 décembre 1839;
2° Félix d'Asies du Faur, né le 1er juin 1842;
3° Georges d'Asies du Faur, né le 21 septembre 1843.

II. — DEUXIÈME BRANCHE

SEIGNEURS DE PUJOLS, SAINT-JORRY, PIBRAC, ETC.



Armes : *D'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six besants d'argent, posés 3 en chef et 3 en pointe.*

V. Guillaume du Faur, écuyer, deuxième fils de Raymond du Faur, damoiseau, eut pour enfants :

1° Jean, qui suit ;
2° Jeanne du Faur, qui épousa Odon de Geres, seigneur de Saint-Gemmes;
3° Guillaume du Faur, écuyer en 1380.

VI. Jean du Faur, écuyer, sénéchal du comté d'Armagnac, testa en 1372. De sa femme, Marie de Clers de Moneau, il eut le fils qui suit :

VII. Jean DU FAUR, sénéchal d'Armagnac comme son père, qui testa en 1444, et eut de Benésée D'ANTRAS, sa femme, trois enfants, savoir :

1° Gratien, qui suit ;
2° Jean III, seigneur de PUJOLS, qui commanda l'armée du comte d'Armagnac contre Louis XI, perdit les bonnes grâces de ce prince, et fut bientôt réhabilité auprès de lui, par la faveur de son frère Gratien. Il épousa Catherine DE LARY, dont il eut un fils :
A. Jean DU FAUR, seigneur de Pujols et de Xaintrailles ou Santarailles, marié à Catherine DE PONS, veuve du seigneur Pothon de Xaintrailles;
3° Bernard DU FAUR, évêque de Lectoure et prieur de Saint-Orens d'Auch.

VIII. Gratien DU FAUR, chevalier, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, près Toulouse, de Bruguères, de Bouloc, de Pompignan, etc., fut chancelier du comte d'Armagnac, et se réfugia en Espagne après la défaite et la mort de ce dernier. Rentré en grâce auprès de Louis XI, il fut son ambassadeur à Berne, auprès de l'empereur, puis président au parlement de Toulouse ; il testa en 1491, et laissa de son mariage avec Honorate DE FREZZE :

1° Arnaud, qui suit ;
2° Pierre DU FAUR, évêque de Lectoure et prieur de Saint-Orens d'Auch ;
3° Jean DU FAUR, commandant la cavalerie sous les ordres de Dunois, tué en 1469 à la bataille de Lisieux ;
4° Jean DU FAUR, archidiacre d'Auch ;
5° Pierre DU FAUR, docteur en droit, protonotaire du Saint-Siége, évêque de Lectoure, président aux enquêtes du parlement de Toulouse, mort en 1508.

IX. Arnaud DU FAUR, chevalier, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, procureur général au parlement de Toulouse, épousa : 1° Fine DE PEYROLIÈRES; 2° en 1484 N. PRÉJALE ; 3° Bourguine DE BOZENNE. Il eut de ces trois mariages :

1° Jacquette DU FAUR, dame DE POMPIGNAN, mariée en 1502 à Amanieu, baron de MONTESQUIOU, tige des Montesquiou-Montluc, fondus dans les Colbert de Chabanais ;
2° Pierre, qui suit ;
3° Michel DU FAUR, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, juge-mage de Toulouse en 1547; président au parlement, chancelier de Catherine, infante de Portugal, promise à Charles de Navarre, prince de Vianne, qui fut père de :
A. Pierre DU FAUR, maître des requêtes, premier président au parlement de Toulouse, docteur presque aussi renommé que son cousin le fameux Guy de Pibrac. Il est mort en 1600, au palais, en prononçant un arrêt.
AA. Son fils, Jacques DU FAUR, fut marié à Claude DE CARDAILLAC, fille d'Hector de Cardaillac, de Bioule et de Marguerite de Lévis-Cailus, et fut père de :
AAA. Jean François DU FAUR, seigneur de Saint-Jorry, qui eut pour fils aîné :

AAAA. Tristan DU FAUR, maintenu dans sa noblesse en 1669, baron de Saint-Jorry, comte de Bioule par la mort de son oncle maternel, Louis de Cardaillac et de Lévis, lieutenant général du roi en Languedoc. Il fut capitoul de Toulouse en 1654 et 1687, et eut pour fils :

AAAAA. Jacques-Louis DU FAUR, seigneur de Saint-Jorry, comte de Bioule, mort en 1768, laissant :

AAAAAA. Tristan DU FAUR, marquis de Cardaillac, comte de Bioule, baron de Saint-Jorry, chevalier de Saint-Louis, mestre de camp, lieutenant de la colonelle générale de cavalerie en 1717. Mort sans postérité.

B. Henri, second fils de Michel DU FAUR, auteur de la branche éteinte des seigneurs DE LA SERRE, fut gouverneur de Lurcel.

C. Jean DU FAUR, dit *le Jeune*, quatrième fils de Michel, auteur de la branche des seigneurs DE COURCELLES, en Orléanais, fut chambellan de François, duc d'Alençon et gouverneur de la province de Guienne. Cette branche s'est éteinte après quatre degrés de filiations.

4° Autre Pierre DU FAUR, qui fut la tige de la branche DE COARASE, DE BÉRAT, DE MAZERETTES, etc., dont la filiation sera donnée plus loin ;

5° Jacques DU FAUR, abbé de la Chaise-Dieu, maître des requêtes au parlement de Paris, conseiller d'État en 1565, ami intime du chancelier de l'Hôpital, mort en 1571.

X. Pierre DU FAUR, chevalier, seigneur de Pibrac par sa femme, président à mortier au parlement de Toulouse en 1542, et en 1562, gouverneur du Languedoc par intérim, en l'absence du connétable de Montmorency et du comte de Villars, avait épousé le 7 mars 1515, Gauside-Douce D'ONDES, dame de Pibrac, dont il eut :

1° Arnaud DU FAUR, seigneur de Pibrac et de Seboulin, marié à Yolant de Lordat, le 26 novembre 1552, fut gouverneur de Montpellier et ambassadeur de Henri IV en Angleterre ; il est mort sans enfants ;

2° Pierre DU FAUR, abbé de Faget, prieur de Peyreuse, archidiacre d'Auch, évêque de Lavaur, député au Concile de Trente ;

3° Louis DU FAUR, chevalier, seigneur de Glatteins, conseiller au parlement de Paris, chancelier du roi de Navarre en 1585, et son ambassadeur vers les princes de la religion réformée. Il eut de sa femme, Anne DE PREIGNAN, première dame d'honneur de la reine de Navarre :

A. N. DU FAUR, qui épousa la fille unique de Salluste DU BARTAS, le fameux poëte, et n'en eut qu'une fille.

4° Guy, auteur du rameau des seigneurs DE PIBRAC, qui suit ;

5° Charles DU FAUR, cousin germain de Carbon DU FAUR, baron de Bérat, seigneur de Mazerettes, etc. (Ordonnance du 7 septembre 1666), président au parlement de Toulouse, auteur du rameau des seigneurs DE LUCANTE et DE SAINTARAILLES, qui eut de Jeanne DE MANSENCAL, sa femme :

A. Fris DU FAUR, seigneur d'Escudès, marié à Claire DU BUISSON DE BEAUVOIR, dont il eut :

AA. N. DU FAUR, seigneur de Lucante, mort sans enfants en 1712, lieutenant colonel au régiment du Maine.

B. Jacques DU FAUR, conseiller au parlement de Toulouse.

RAMEAU DES SEIGNEURS DE PIBRAC

XI. Guy du Faur, seigneur de Pibrac, né en 1529, est la plus grande illustration de sa famille. Président au parlement de Toulouse, puis conseiller et juge-mage de cette ville, il fut député par elle en cette qualité aux états d'Orléans en 1559. Il fut l'un des trois ambassadeurs de France au concile de Trente en 1562. En 1565, l'amitié du chancelier de l'Hôpital lui valut la charge d'avocat général au parlement de Paris. Il fit le voyage de Pologne avec le duc d'Anjou, auquel il rendit de grands services dans ses négociations pour son départ et dans sa fuite de Pologne. Nommé à son retour président à mortier, il fut encore chancelier de la reine de Navarre et du duc d'Alençon. Il mourut en 1584, laissant des plaidoyers, des harangues et des poésies célèbres sous le nom de *Quatrains de Pibrac*, qui ont été traduites même par les Orientaux. On lui éleva un mausolée dans l'église des Grands-Augustins, à Paris, où il fut enseveli.

De sa femme, Jeanne de Custos, dame de Tarabel, il eut :

1° Michel, qui suit;
2° Henri du Faur, seigneur de Tarabel et de Laffitte, maître des requêtes et premier président au parlement de Paris, marié à Marie de Gessé, dont il n'eut que des filles. L'une d'elles, Françoise du Faur, épousa César-Auguste de Pardaillan de Gondrin, marquis de Termes, premier gentilhomme de Gaston, duc d'Orléans ;
2° Olympe du Faur, mariée à Michel Hurault de l'Hopital, seigneur de Bélébat neveu du chancelier.

XII Michel du Faur, seigneur de Pibrac, baron de Tarabel, conseiller du roi, gentilhomme de sa chambre, mestre de camp de cavalerie, fut tué au siége de Montauban. Il avait épousé, en 1598, Claude d'Estampes, nièce du maréchal de France de ce nom, dont il eut :

1° Guy, dont l'article suit;
2° Jacques du Faur, chevalier de Malte, aide de camp du grand Condé, ambassadeur de la Religion près du Pape, mestre de camp , maréchal général des logis de la cavalerie de France ;
3° Michel-Clériade du Faur, comte de Marigny en Bourgogne, qui épousa, en 1646, Charlotte d'Arlay, et en eut :
A. François du Faur, marié à Marie de Changy, sans enfants;
B. Anne-Bénigne du Faur, mariée au marquis de Jaucourt.

XIII. Guy du Faur, comte de Pibrac, seigneur de Custos, gentilhomme de la chambre du roi, capitaine dans les chevau-légers, capitoul de Toulouse en 1646, maréchal de camp en 1671, avait épousé : 1° Marie-Anne Hennequin ; 2° Anne de Plaignes de Montbérault, dont il eut :

1° Michel, qui suit;
2° Jérôme du Faur, maître de chapelle de Philippe d'Orléans, abbé de Saint-Memin de Micy, de Saint-Benoît-sur-Loize, prieur de Montardier, grand doyen de l'église de Bayeux (1699-1731).

XIV. Michel du Faur, comte de Pibrac, maintenu dans sa noblesse en 1669, épousa en 1665, Eléonore de Saulx-Tavannes, dont il eut :

XV. Jérôme du Faur, comte de Pibrac, capitaine dans le royal-infanterie, qui épousa : 1° en 1707, Marie-Anne-Françoise de Mandat de Grancey; 2° en 1709, Marie-Anne d'Azémar, dont il eut :

XVI. Jérôme-François du Faur, comte de Pibrac, conseiller au parlement de Toulouse, mort sans enfants, à Toulouse, le 2 août 1784.

Daniel-Prix-Germain, comte du Faur de Pibrac, chevalier, ancien mousquetaire de la garde du roi, fut convoqué, en 1789, aux assemblées de la noblesse d'Orléans, et nommé député suppléant aux états généraux.

Ses descendants résident actuellement à Orléans.

III — TROISIÈME BRANCHE

BARONS DE COARASE ET DE BÉRAT
SEIGNEURS DE CAPENS, DE MAZERETTES, SAINT-HIPPOLYTE, ETC.
BARONS DES ÉTATS DU LANGUEDOC

(*Mêmes armes que la branche de Pujols et de Saint-Jorry.*)

X. Pierre du Faur, écuyer, seigneur de Mazerettes, de Miramont et de Villeneuve, quatrième fils d'Arnaud du Faur, seigneur de Pujols et de Saint-Jorry, a épousé : 1° Catherine de Marent; 2° en 1557 Marguerite de Traynier, dont il a eu :

1° Carbon, qui suit;
2° Pierre du Faur, seigneur du Pesqué, en 1567, archer de la compagnie de M. le comte d'Escars, capitaine gouverneur de Villefranche en 1592, fut marié à noble dame Anne de Saint-Jullien, qui lui donna une fille, Gabrielle du Faur; il testa en 1593, en partant avec le sire de Montespan pour le pays de Lyonnais afin de soutenir la religion catholique.
3° Gabrielle du Faur, mariée le 31 janvier 1577 à Arnaud Baron, écuyer, fils de noble Jean Baron, sieur de Sansot.
4° Catherine du Faur.

XI. Carbon du Faur, écuyer, seigneur de Mazerettes, Miramont, Villeneuve et de Rozès, coseigneur de Labenhorie, baron de Bérat, gentilhomme de la chambre du roi, épousa, le 1er novembre 1596, demoiselle Isabeau de Jaubert de Coarase, fille de feu noble Etienne de Jaubert, seigneur de Coarase et de Bérat.

Par son testament, en date du 11 septembre 1629, où il est qualifié baron de Coarase et de Bérat, seigneur de Mazerettes, et gentilhomme de la chambre du roi, il institue son fils Jean-Pierre qui suit, pour son héritier universel.

Carbon du Faur, était cousin germain de Charles du Faur, frère de Guy du Faur de Pibrac, seigneur d'Escudès, de la branche de Lucante et de Santarailles, dont le fils, François du Faur, seigneur d'Escudès, fut maintenu dans sa noblesse, le 7 septembre 1666, par ordonnance de l'intendant de Guienne. (Titre aux archives de la famille.)

XII Jean-Pierre du Faur de Coarase, baron de Bérat, a épousé, le 13 septembre 1624, demoiselle Catherine de Beon de la Paleu d'Armentieu, fille de noble Roger de Beon d'Armentieu et de la Paleu, seigneur de Semesies.

Par un codicille du 12 juin 1634, Roger d'Armentieu veut qu'après le décès de Catherine d'Armentieu, sa fille et son héritière universelle, la totalité de ses biens meubles et immeubles revienne à Louis du Faur, son petit-fils. Il a eu de son mariage le fils qui suit :

XIII. Louis du Faur de Coarase, baron de Bérat, seigneur de Semesies, Lambège, Gaujac, etc., a épousé, le 9 décembre 1682, Jeanne-Marie d'Encausse, fille de feu messire Jean-Louis d'Encausse et de dame Marie-Anne de Foix.

De cette union vint le fils qui suit :

XIV. Jean-Louis du Faur de Coarase, seigneur et baron de Bérat, né le 17 juillet 1687 et baptisé le 12 du même mois, épousa le 9 juillet 1717, demoiselle Anne de Villemur de Pailhès, fille de feu messire Henry de Villemur de Pailhès, seigneur de Capens et de Saint-Hippolyte, et de dame Angélique de Foix. De cette union sont nés :

1° François-Antoine, qui suit ;
2° Antoinette-Françoise-Elisabeth du Faur de Bérat, mariée à son cousin Michel du Faur de Beaumont et de Ribonnet, ainsi qu'il est dit à la branche des seigneurs de ce nom.
3° Joseph-Ignace du Faur de Bérat, chevalier, capitaine au régiment de Boulonnois, chevalier de Saint-Louis.

XV. Jean-François-Antoine, comte du Faur de Coarase, baron de Bérat, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment de Navarre, eut le bras droit emporté, à l'âge de dix-neuf ans, dans les guerres d'Allemagne où il servait sous les ordres du maréchal de Noailles.

Il a épousé, le 5 février 1738, demoiselle, Marie-Anne de Binos, fille de feu messire Louis de Binos, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine au régiment royal de la marine, et de dame Catherine de Bernot.

Suivant une ordonnance rendue le 29 juin 1757, par M. de Saint-Priest, intendant du Languedoc, sur la présentation de ses titres de noblesse, il fut déchargé des droits de franc-fief, qui lui étaient réclamés pour la baronie de Bérat. En 1767, il fit maintenir, contre les consuls de Bérat, les franchises accordées à sa terre par lettres patentes de Louis XI, du 18 mars 1466, pour récompense des services de Jean de Coarase, un de ses ancêtres.

De son mariage vinrent deux fils, savoir :

1° Jean-Antoine-Anne du Faur, baron de Bérat, né le 15 juillet 1762 et baptisé le 26 du même mois, fut reçu page de la grande écurie du roi, en 1778, puis officier dans le régiment de dragons-Lorraine. Il est mort colonel en retraite, chevalier de Saint-Louis, sans laisser d'enfants.
2° Vital-François-Théodore, comte du Faur de Coarase et de Bérat, né le 16 juillet 1771, baptisé le 20 octobre 1774, reçu comme son frère page de la grande écurie du roi, en 1787, puis chevalier de Malte. Il épousa mademoiselle Caroline-Césarine, comtesse de Hoensbroeck d'Oost, et mourut lieutenant-colonel en retraite, chevalier des ordres de Saint-Louis, de la Légion d'honneur, des Saint-Maurice et Lazare, à Toulouse, le 20 février 1852, sans laisser de postérité.



DE BEAUXHOSTES

LANGUEDOC.

BARONS DE PIGNAN ; SEIGNEURS D'AIGUEVIVES, DE SERIÈGE, D'AGEL, DE CUXAC, D'AUDE, DE FABREZAN, DE VILLEROUGE. DE MINERVE, DE PARDEILLAN, DE NAVITAUX, DE POUX, RAOUSSEL, SAINT-JEAN D'ALQUINE, DE SAINT YPOLI, ETC.



ARMES : *D'azur, à une foi d'argent, surmontée d'une couronne royale antique du même.*— COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux Lions.*



La maison de BEAUXHOSTES est connue filiativement depuis près de 600 ans, c'est-à-dire à partir de l'an 1300.

Comme presque toutes les maisons nobles du Languedoc, elle a eu à souffrir de la perte de ses titres, depuis son établissement dans cette province. Cependant il existe encore assez de documents pour lui assigner une existence honorable fondée sur d'utiles services et des alliances distinguées.

La présente généalogie a été dressée : 1° sur un vieux manuscrit conservé aux archives de la famille.

2° Sur un inventaire de titres et documents de la seigneurie d'Agel.

3° Sur les titres qui ont servi de base au jugement de maintenue de noblesse.

4° Sur les titres originaux au pouvoir de la famille, lesquels ont presque tous été légalisés, en 1789 et 1790, par MM. d'Augier, viguier de Narbonne, et de Lagarde, juge royal, à l'occasion des preuves de noblesse exigées pour le service militaire, et qui par le fait de la révolution sont devenues inutiles pour cet objet, et se trouvent dans les archives de la maison, lesquelles archives donnent la filiation à partir de Jean, qui suit :

I. Jean de Beauxhostes, 1er du nom, anglais de nation, serait passé en France en 1270, qui est juste l'année de l'entière pacification de l'Angleterre à la suite des longues luttes entre le roi Henri d'Angleterre et les barons réformistes.

En quittant sa patrie, entra-t-il immédiatement au service du roi de France ? c'est ce qu'on ignore ; toujours est-il qu'on le retrouve au service du roi Philippe le Bel, en 1297, époque à laquelle il déploya une grande bravoure à la bataille de Furnes, ce qui lui valut, de la part de ce monarque, une distinction particulière. Ce prince lui exprima sa satisfaction et lui demanda ce qu'il désirait ; Jean de Beauxhostes lui répondit qu'il ne voulait que des armes. Philippe-le-Bel lui prit aussitôt la main et lui dit : *je vous* donne la main, qui est le *gage de la foi que vous et les vôtres aurez pour nous et pour nos descendants.*

Telle est l'origine des armoiries de la maison de Beauxhostes ; et

comme depuis peu de temps elles commençaient à devenir héréditaires, les descendants de Jean les ont adoptées, et c'est ainsi qu'elles sont sculptées sur une pierre tumulaire en marbre trouvée à Notre-Dame de Liesse de Fleury, en 1835, laquelle porte la date de 1621.

Jean de Beauxhostes se fixa en la ville de Montpellier, où il épousa noble damoiselle Marguerite de Villar.

Il acheta la baronnie de Pignan, que ses descendants ont possédée pendant deux siècles, et eut de son mariage les enfants qui suivent:

1° Jean qui suit :
2° Pierre de Beauxhostes, mort au service du Roi.
3° Belette de Beauxhostes, mariée en 1327 à Jean de la Croix, dont sont descendus les barons, depuis marquis et enfin ducs de Castries.

II. Jean de Beauxhostes, II° du nom, baron de Pignan après son père, avait épousé en 1319 Catherine de Nicolai, d'une ancienne famille qui dès lors était établie dans le diocèse d Uzès, et dont une branche transplantée à Paris s'est acquis une grande illustration.

C'est du temps de Jean de Beauxhostes II, en 1362, qu'une compagnie de routiers brûla le château de Pignan.

Cet acte de vandalisme ne fut probablement qu'une vengeance exercée contre une famille présumée ennemie de son souverain. De Jean II et de Catherine de Nicolaï est issu, entr'autres enfants:

III. Jean de Beauxhostes, III° du nom, baron de Pignan, lequel eut pour épouse, en 1376, Jeanne de Diès ou d'Eydier.

Il a eu de ce mariage les enfants ci-après :

1° Pierre qui suit :
2° Jules de Bbauxhostes, Ier du nom, à qui on acheta la seigneurie d'Aiguevives au diocèse de St-Pons, de noble Bernard d'Hautpoul, qui en était seigneur direct, en 1416, la haute seigneurie faisant partie de la vicomté de Narbonne.
Il fut marié, en 1426, à dame Marguerite de Nogaret, qui était fille de noble Bertrand de Nogaret, seigneur de la Valette, co-seigneur de Marguetave et de St-Hippolyte, et de Marguerite de Fossat, sa première femme.
Il a eu de ce mariage :
A. Jules de Beauxhostes, seigneur d'Aiguevives, qui, en 1482, contracta une alliance avec dame Marie de la Tour, fille de Hugues de La Tour, dit La Roque, seigneur de Juges et de Lauzerville, et de Vidalette de Nogaret. Il eut de ce mariage :
AA. Jules de Beauxhostes, seigneur d'Aiguevives, lequel épousa. en 1522, dame Marguerite Hunauld de Lanta, dont :
AAA. Jules de Beauxhostes, seigneur d'Aiguevives, mort sans postérité.

BB. Jean de Beauxhostes, dont la postérité est inconnue.
B. Isabeau de Beauxhostes d'Aiguevives.

IV. Pierre de Beauxhostes, baron de Pignan, épousa, en 1412, dame Etafine de Rata, d'une famille originaire d'Italie dont un des membres avait été Hubert de Rata, cardinal-prêtre de St-Clément en 1125, natif de Boulogne et archevêque de Pise.

Cette famille, établie depuis environ un siècle dans la ville de Nîmes, paraît s'être fixée à Montpellier, où elle a été avantageusement connue.

Pierre eut pour enfants :

1° Pierre qui suit :
2° Jean de Beauxhostes, dont on ne connaît pas la postérité.
3° Marguerite de Beauxhostes qui, par son mariage contracté en 1435 avec un sieur de L'Aubépine, se trouve une des aïeules des deux familles de l'Aubépine et de Villeroy.

Il est probable qu'Anne de L'Aubépine, conseiller en la Cour des Aydes de Montpellier en 1492 et conseiller au Parlement de Toulouse l'année suivante, était l'un de ses enfants ou petits-enfants. Quoiqu'il en soit, elle était une des aïeules du maréchal duc de Villeroy, sans doute par Magdeleine de L'Aubépine, qui épousa, le 17 juin 1559, Nicolas de Neufville, seigneur de Villeroy, conseiller et secrétaire d'Etat et grand trésorier des Ordres du roi, lequel fut grand-père du maréchal.

V. Pierre de Beauxhostes, IIe du nom, baron de Pignan, épousa, en 1460, dame Marie de Petet de la Vérune, d'une des familles les plus anciennes et les plus illustres de la province du Languedoc.

Les enfants furent :

1° Pierre de Beauxhostes, baron de Pignan, qui paraît être le dernier de la famille qui posséda cette terre. On ne lui connaît aucune postérité de son épouse, dame Françoise de Polignac, qu'il avait épousée en 1511.
2° Jean de Beauxhostes.
3° Olivier de Beauxhostes, qui suit, et qui est l'auteur de la maison de Beauxhostes, existante aujourd'hui.

BRANCHE PUINÉE

DES

BEAUXHOSTES DE PIGNAN

(SEULE EXISTANTE).

VI. Olivier de Beauxhostes, écuyer, frère puîné de Pierre de Beauxhostes, IIIe du nom, baron de Pignan, et lui-même seigneur d'Agel, au diocèse de St-Pons, est le chef de la branche d'Agel encore subsistante et de la branche d'Aiguevive de la 2e race ; nous ignorons si cette seigneurie d'Agel lui est venue par achat, mariage ou héritage: ce que l'on sait, c'est qu'il figure dans le terrier de cette même seigneurie sous les dates des 12 mai 1509, 11 avril 1511, 19 novembre 1512 et 24 janvier 1530, pour achats, quittances de lods et reconnaissances; qu'en l'année 1537, il est parlé de lettres de *committimus* en sa faveur contre le procureur du roi et le traitant des francs-fiefs, ce qui était une preuve d'une noblesse de vieille extraction.

Enfin, en 1539, il lui fut consenti un lauzime ou quittance de lods, par le receveur du chapitre de St-Pons, à raison de plusieurs acquisitions faites par le dit noble Olivier de Beauxhostes, mouvantes de la directe du dit chapitre. Il devait être décédé le 18 février 1543, lorsque ses deux fils firent plusieurs achats; mais il l'était assurément le 17 avril 1547, lors d'une concellation de dette faite devant Proutaud, notaire de Narbonne, dans laquelle ses enfants, Pierre et Simon de Beauxhostes, y sont dits ses héritiers.

Il a laissé les enfants qui suivent d'une demoiselle d'Yssanchon, fille de Thomas d'Yssanchon, seigneur d'Aigne :

1o Pierre de Beauhostes, seigneur d'Aiguevives, dont l'article suit :
2o Simon de Beauxhostes, seigneur d'Agel, dont l'article viendra.
3o Catherine de Beauxhostes, mariée le 30 juin 1536 à noble Raphaël d'Aragon, seigneur de Fitou, ancêtre du comte Raphaël d'Aragon-Fitou, général de division de cavalerie et chambellan du roi François II de Sicile, encore existant.
4o Marguerite de Beauxhostes, mariée en 1538, à noble Pierre de Preuil, seigneur de Montaud, au diocèse de Carcassonne, dont les descendants ont été maintenus par M. de Bezons, le 3 janvier 1669.

5° Marie DE BEAUXHOSTES qu'épousa, le 20 mars 1541, noble Pierre DE MARESCOT, seigneur de la Bastide-Esparbeirenque, dont elle est restée veuve avec dix enfants en juillet 1567, et dont le dernier descendant, vivant en 1779, a eu pour cohéritière Henriette de Foucaud, mère du marquis d'Hautpoul, sénateur et grand référendaire du Sénat, mort depuis peu.

VII. Pierre DE BEAUXHOSTES, écuyer, seigneur d'Aiguevives, fit, conjointement avec son frère, le 13 février 1543, de grandes acquisitions parmi lesquelles la terre d'Aiguevives, ancien fief de sa famille dont il prit le nom, du consentement de son frère; il épousa, par contrat du 12 juillet 1558, dame Marguerite DE MAUREL, fille de François de Maurel, coseigneur d'Aragon. Pierre DE BEAUXHOSTES a fait partie du ban et arrière-ban de la noblesse du Languedoc en 1580, et a défendu le château d'Aiguevives contre les troupes du duc de Joyeuse en 1583. Il testa le 31 janvier 1590, laissant les enfants ci-après :

1° Jules qui suit :
2° Raymond, dont l'article viendra après celui de son frère.
3° Jean DE BEAUXHOSTES, dont l'article viendra après celui de ses frères.
4° Marie DE BEAUXHOSTES, qui épousa, le 25 avril 1607, noble Pierre D'OLIVIER, fils d'Antoine et d'Isabeau de Sapte. De cette union est né un fils :
   A. Antoine D'OLIVIER, qui, par son mariage avec dame Marguerite-Hyacinthe d'Escouperie de la Gardie, devint seigneur de Pouzols au diocèse de Narbonne, le 23 février 1864. Cette famille d'Olivier de Pouzols s'est fondue dans celle de Gaillac en 1722, et celle de Gaillac dans celle de Fournas, qui possède aujourd'hui encore le château de Pouzols.

VIII. Jules de BEAUXHOSTES, écuyer, seigneur d'Aiguevives et de Seriéges, mentionné dans un acte du 8 mars 1591, fit une transaction le 24 janvier 1624 avec messire Pierre DE BEAUXHOSTES, dit le président d'Agel, relativement à des propriétés indivises entre leurs deux branches, tant à Montpellier qu'à Narbonne.

Il a épousé dame Claire DE VINHES, fille d'Antoine de Vinhes et de dame Gillette de Saint-Jean, dont il eut un fils :

IX. Jean DE BEAUXHOSTES, écuyer, seigneur d'Aiguevives et de Seriéges, qui fut émancipé par son père le 23 février 1651. Il avait déjà reçu de lui la dotation de la terre de Seriéges le 15 mars 1633. Il a été maintenu noble avec ses cousins des deux branches, le 19 décembre 1668, par M. de Bezons, intendant de la province du Languedoc.

Comme il n'eut point d'enfants, il fit son héritier Antoine d'Olivier, seigneur de Pouzols, son cousin germain.

DEUXIÈME BRANCHE D'AIGUEVIVES

VIII. Raymond de Beauxhostes, écuyer, coseigneur d'Aiguevives, deuxième fils de Pierre de Beauxhostes et de Marguerite de Maurel, épousa en premières noces dame Claudine de Graves, fille de François de Graves, seigneur de Felines, et de Jeanne de Montredon, ainsi qu'il appert du testament de François de Graves, en date du 15 septembre 1621; et en secondes noces Jeanne de Villa, fille de Josué de Villa.

Du premier lit vint :

1º Marie de Beauxhostes.

Et du second :

2º Jean-Jules de Beauxhostes, écuyer, qui épousa, le 21 juillet 1655, Catherine de Nicolai, laquelle n'ayant pas d'enfants, fit héritiers ceux de sa sœur, Jeanne de Nicolaï, qui avait épousé messire Pierre d'Anglars, chevalier, Baron de la Rochedagoux et de la Rochedragon en Auvergne. Jean-Jules a été maintenu noble le 19 décembre 1668.

3º Antoine de Beauxhostes, écuyer, baptisé le 24 janvier 1633, maintenu noble en 1668, testa en faveur de son frère, le 3 mai 1686.

4º Antoinette de Beauxhostes, qui, étant veuve de Jean-Antoine de Lavit, testa le 11 décembre 1695, en faveur d'Elisabeth de Lavit sa fille, qui, devenue veuve de noble Barthélemy de Ferrout, seigneur de Laurens et de Fousilhous, fit hommage au roi le 10 janvier 1726 de ces mêmes terres.

TROISIÈME BRANCHE D'AIGUEVIVES

VIII. Jean de Beauxhostes, écuyer, seigneur de Pardeilhan, 3e fils de Pierre et de Marguerite de Maurel, eut pour épouse, dame Françoise du Mas de Soustre, deuxième fille de Gabriel du Mas de Soustre, seigneur de Mas et de Bise et de Mondette de la Garde. Françoise du Mas eut, par testament de son père, 27,000 livres de dot qui lui furent comptées par sa sœur aînée, Magdeleine du Mas, héritière universelle, assistée de son mari François de Bunis. Le seigneur de Pardeilhan a fait son testament à Paris, le 10 janvier 1691, et est désigné : conseiller du roi et commissaire-provincial des guerres de Languedoc. Il vivait encore en septembre 1626. Nous ne lui connaissons qu'un seul fils qui suit.

IX. Louis-Thomas DE BEAUXHOSTES, écuyer, marié à Louise DE GARNIER, sœur de M. de Garnier, trésorier aux parties casuelles et probablement le même que Mathieu de Garnier que l'on sait avoir possédé la même charge, et dont la fille Suzanne de Garnier, veuve de François de Brézé, épousa en 2e noces, en 1649, le comte Charles de Brancas, frère du Duc de Brancas, pair de France. Thomas DE BEAUXHOSTES serait décédé à la fin de décembre 1621 et avant son père, puisqu'on porte à cette époque le partage de ses biens entre ses enfants qui suivent :

1° Thomas DE BEAUXHOSTES, écuyer, seigneur de la Baume, capitaine au régiment de Rambures. Il n'a point eu d'héritier et n'est point désigné dans le testament de sa mère du 5 février 1655.

2° François, qui suit.

3° Marie DE BEAUXHOSTES, dont la fille Marie Potre est mentionnée dans le testament de sa grand-mère.

4° Denise DE BEAUXHOSTES, religieuse ursuline à Lyon, puis envoyée à Nîmes pour l'établissement d'une maison de son ordre.

X. François DE BEAUXHOSTES, écuyer, sieur de la Rochemondière, fut capitaine au régiment de Picardie ; entré au service, en 1634, à l'âge de 18 ans, il se trouvait comme lieutenant sur le vaisseau du chevalier de Garnier, frère de sa mère ; nommé ensuite enseigne dans une compagnie du régiment de Castellan, il y fit deux campagnes et assista aux siéges de Santiago, de Final en Piémont et de Mardick en Flandres. Une commission signée par le roi et la Reine régente, le 25 février 1648, lui conféra le grade de capitaine au régiment de Vardes, infanterie ; il assista en cette qualité au siége de Courtray; il commanda depuis un escadron de cavalerie au régiment du maréchal de la Ferté-Senneterre et fut en dernier lieu capitaine au régiment de Picardie Infanterie, au camp de Bettancourt en 1653, sous les ordres du vicomte de Turenne, maréchal de France. Des lettres du Roi lui ont conféré le cordon de Saint-Michel et il a été reçu chevalier par le maréchal de l'Hôpital, gouverneur de Paris.

Il a épousé Charlotte DE TRIBOLLÉ, fille de Nicolas de Tribollé, seigneur de Perigny, Choully et autres lieux, conseiller du Roi et lieutenant criminel au baillage et siège présidial d'Auxerre, et de dame Charlotte Le Lièvre, des marquis de Lagrange, encore existants. Il a eu de cette union :

1° Nicolas DE BEAUXHOSTES, officier des mousquetaires noirs, à qui un certificat d'armoiries fut délivré, le 22 novembre 1697, par Charles d'Hozier, Juge d'armes de France, et qui est mort des suites de blessures reçues à la bataille de Ramillies, le 23 mai 1706.

2° Anne-Henriette DE BEAUXHOSTES, mariée à messire Louis LE ROYER, conseiller du roi et contrôleur général des finances, dont elle a eu postérité. — Les deux époux étaient décédés en 1699. Leur postérité existe encore en la personne de M. Louis Le Royer de la Rochemondière en la ville d'Orléans.

BRANCHE D'AGEL

(SEULE EXISTANTE).

VII. Simon DE BEAUXHOSTES, Ier du nom, chevalier, seigneur d'Agel, de Sainte-Colombe et autres lieux, conseiller du Roi et second président en la cour des aides de Montpellier, rendit hommage au Roi pour le château noble et autres fiefs du lieu d'Agel, le 9 juin 1545, les 4 février 1745, 5 juillet 1551 et 27 avril 1559, et fut reconnu seigneur en toute justice, haute, moyenne et basse.

Un édit du roi Henri II, daté de Reims en mars 1552, le pourvut de la charge de président au présidial de Béziers; mais par la création nouvelle, faite peu après, du présidial de Montpellier, à la sollicitation des habitants de cette dernière ville, le présidial de Béziers se trouvant ainsi diminué, des lettres patentes du 25 septembre 1552 lui conférèrent, pour le dédommager, l'office de second président en la cour des aides de Montpellier, en lui conservant les émoluments des deux charges jusqu'à ce qu'il fut remboursé des 6,000 livres qu'il avait versées dans le trésor royal pour le payement exigé de cette première charge. Les rois François II et Charles IX confirmèrent, à leur avènement, les mêmes réserves. Il assista le 26 septembre 1573 à l'assemblée générale des Etats, convoquée à Montpellier pour la pacification du Languedoc par le maréchal de Damville, le 8 octobre 1570; un procès-verbal attesté par le bailly royal de Ginestas fournit la preuve que l'église et les papiers publics de la seigneurie d'Agel furent livrés aux flammes par les reîtres.

Il testa le 30 septembre 1576, et protesta vouloir mourir dans le giron de l'église catholique.

Il avait épousé Marguerite DES MARRES, dont il a eu :

1° François DE BEAUXHOSTES, qui n'a pas eu de postérité.
2° Jean, qui suit:
3° Anthoine DE BEAUXHOSTES, écuyer, seigneur de Sant-Ypoly ou Saint-Hippolyte

d'Agel, qui a épousé, le 18 novembre 1630, la dame Jeanne DE BERRE, fille de Jérome de Berre, dont il n'a pas eu de postérité. C'est lui qui est le fondateur de Notre-Dame de Liesse dont il est parlé à la page 2 de cette notice.

4o Bernardine DE BEAUXHOSTES, mariée, le 5 août 1582, à messire Jean DE SARRET, seigneur de Saint-Jean de Vedas, fille de Guillaume de Sarret et de Jeanne de Lasset. Cette famille est encore existante à Beziers, dans les petits enfants du marquis de Sarret de Coussergues, pair de France sous la restauration, neveux par leur mère du maréchal de Mac-Mahon.

5o Marie DE BEAUXHOSTES, mariée, en novembre 1594, à messire Daniel DE PASCHAL, conseiller du roi, conseiller général à la Cour des Aydes de Montpellier, premier consul de Montpellier en 1598, et l'auteur des marquis de Paschal de St-Félix, existants peu avant la révolution de 1789.

6o Isabeau DE BEAUXHOSTES, mariée, par contrat du 12 mars 1601, à messire Paul DE JUGE, baron de Fregeville, seigneur du Bès, conseiller en la chambre de l'édit de Castres, auteur des marquis de Juges de Brassac, existants encore à Toulouse.

VIII. Jean DE BEAUHOSTES, chevalier, seigneur d'Agel, de Sainte-Colombe, de Cuxac-d'Aude, de Fabrezan, de Villerouge, sieur de Raounel, la Bourgade, la Grangette, de Sartre, la Francèse, etc, conseiller du Roi en ses conseils d'Etat et privé; premier président en la chambre des comptes de Montpellier; nommé maître des requêtes en 1586, fut envoyé en cette qualité à Castres par le maréchal duc de Montmorency-Damville pour apaiser les troubles de la province. Il déploya dans cette mission une rare intelligence, qui lui valut des lettres patentes de premier président en la chambre des comptes de Montpellier, accordées par le roi Henri III, le 7 mars 1588. C'est en cette qualité qu'il se trouvait à l'assemblée générale des notables du royaume, réunie le 4 novembre 1596, à Rouen, par le roi Henry-le-Grand.

Il a épousé en premières noces, le 19 novembre 1586, dame Jacquette D'EYDIER, fille de feu noble Guillaume d'Eydier seigneur de St-Marcel et de Ravunel, et de feue dame Antonie de Vidal,

Et en secondes noces dame Tiffaine de Rosel, veuve de messire Jean de Valernod, seigneur de Chamfagot et de Bonbouchet, dont le frère, François de Valernod, a été évêque de Nîmes.

Du premier mariage il a eu :

1o Pierre, dont l'article va suivre ;

2o Simon DE BEAUXHOSTES, deuxième du nom, auteur de la SECONDE BRANCHE DE BEAUXHOSTES D'AGEL, la seul existante, dont l'article viendra ci-après.

3o Isabeau DE BEAUHOSTES, mariée, en 1611, à noble Pierre de Niquet, ingénieur de la province de Languedoc et bisayeul de Messire Antoine-Joseph de Niquet, premier président au parlement de Toulouse en 1771.

3o Diane DE BEAUXHOSTES, mariée, suivant contrat du 18 février 1626, à messire

Gabriel d'Héblès IVe du nom, baron de las Ribes et de la Vacaresse, seigneur de Truel, de Pignan, de Saint-Martin, etc.

IX. Pierre de Beauxhostes, chevalier, seigneur d'Agel, de Cuxac, de Minerve etc., conseiller du Roi en ses conseils d'état et privé, premier président en la chambre des comptes de Montpellier après son père, en 1621, et premier président des cours réunies de la chambre des comptes cour des aides et finances, sous la dénomination de cour des Comptes, aides et finances de Montpellier, par ordonnance du roi Louis XIII en l'année 1629.

A la suite du mémorable siége de Montpellier, ce monarque fit son entrée dans la ville le 20 octobre 1622; et, suivant d'Aigrefeuille, il alla prendre son logement chez le Président d'Agel, situé non loin de la porte de Lattes.

Par contrat du 24 janvier 1611, passé devant Me Planque, notaire à Montpellier, il a épousé dame Françoise de Valernod, fille de Jean de Valernod, seigneur de Chamfagot, secrétaire intime du maréchal duc de Montmorency, gouverneur de la province de Languedoc, et de dame Tiphaine de Rosel. Il a eu de cette union :

1o Pierre qui suit.
2o Pierre de Beauxhostes, seigneur de La Tour.
3o François de Beauxhostes, seigneur de Raounel, qui fut pourvu de la charge de prévot du Chapitre de Saint-Pierre en l'église Cathédrale de Montpellier, le 12 avril 1660.
4o Louis de Beauxhostes, chevalier, co-seigneur d'Agel, seigneur de Pardeilhan, du Poux et au res lieux, conseiller au présidial de Valence en Dauphinè. Il fut maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, le 17 juin 1669.
5o Jean-Antoine de Beauxhostes, seigneur de Sainte-Colombe, né le 7 novembre 1632, qu[illegible]t prévot de l'église Cathédrale de Montpellier, en remplacement de son frère, et a été maintenu dans sa noblesse, le 19 décembre 1668, avec Jean de Beauxhostes et tous ses cousins.
6o Anne de Beauxhostes, mariée le 9 février 1649, à messire Marc-Antoine de Rate, seigneur de Cambous, neveu de Mgr de Guittard de Rate, évêque de Montpellier, et fils de Jean-Antoine de Rate, seigneur de Cambous et de Ste-Foi, etc. et de dame Jeanne de Roquefeuil. Cette famille existait encore à Montp[illegible] en 1806.

X. Pierre de Beauxhostes, chevalier, seigneur d'Agel, de Cuxac, etc. conseiller du Roi en ses conseils et premier président en la cour des comptes de Montpellier.

Il a épousé le 6 octobre 1661 Catherine de Girard dont il a eu :

1o François de Beauxhostes, mort sans postérité.

2º Jeanne-Marie de Beauxhostes, mariée à Jacques Aymon, seigneur de Franquières et dn Chatelet, conseiller au Parlement de Grenoble, dont elle a eu:

A. Louis Aymon, Comte de Franquières, seigneur du Mollard et autres places en Dauphiné, conseiller au parlement de Grenoble, qui a eu de dame Laure Pianelly de le Vallette :

AA. Laurent Aymon, Comte de Franquières, conseiller au même parlement, mentionné au contrat de mariage de noble Joseph de Beauxhostes, le 24 janvier 1781. Le comte de Franquières a hérité du chevalier Gabriel de Franquières, son oncle, et étant mort sans postérité, ses biens sont advenus à Emilie-Marie de Bressac sa cousine, épouse du comte Robert-Joseph de Mac-Carthy, ancien député et commandant du département du Rhône pendant la restauration.

B. Gabriel Aymon, chevalier de Franquières, ancien capitaine dans la cornette blanche, qui, n'ayant pas eu de postérité de dame Gabrielle de Manse, dame de Sauvian, testa en faveur de son neveu Laurent Aymon de Franquières.

3º Françoise de Beauxhostes, mariée à l'âge de 50 ans, à N. de Gua, baron de Malvès, ancien capitaine de cuirassiers.

DEUXIÈME BRANCHE

DE BEAUXHOSTES D'AGEL.

IX. Simon de Beauxhostes, IIe du nom, écuyer, seigneur de Navitaux, fils puîné de Jean de Beauxhostes, seigneur d'Agel, premier président en la chambre des comptes de Montpellier, et de dame Jacquette d'Eydier, sa première femme, est mentionné dans le testament de son père du 6 juillet 1621 pour un legs de 12,000 livres.

Il a épousé en premières noces, le 24 octobre 1616, par contrat reçu chez Me Sabatier, notaire à Montpellier, Marie de Saporta ;

Et en secondes noces, le 16 octobre 1624, par contrat reçu chez Me Benoit Guibert, notaire à Béziers, Isabeau de Rosset.

Du premier mariage il a eu :

1º Jean de Beauxhostes, seigneur de Navitaux, baptisé en 1618 en la paroisse de Notre-Dame-des-Tables de Montpellier, et marié, par contrat de mariage du 2 mars 1647, à dame Françoise de Paschal. Il a été maintenu dans sa noblesse par M. de Bezons, avec ses frères et ses cousins des deux branches d'Agel et d'Aiguevives, le 19 décembre 1668.

2º Henry de Beauxhostes, né en 1620, qui s'est marié le 11 avril 1642, par contrat

passé devant Me Martin, notaire à Montpellier, à dame Jeanne DE FEYNES, fille de noble Henry de Feynes, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, capitaine au régiment de dragons de Monsieur, frère du roi, et d'Antoinette de Salis.

Il a eu de son mariage :

A. Henry DE BEAUXHOSTES, écuyer, qui a épousé Gabrielle DU BOURG de La Peyrouse, dont il n'a pas eu postérité ; il fit partie du ban et de l'arrière-ban de la noblesse du Languedoc à Montpellier en 1690

B. François DE BEAUXHOSTES, écuyer, baptisé le 27 juillet 1659 à Montpellier, eut pour parrain François de Rate, commandeur de Julès, et pour marraine, Françoise de Paschal, sa tante. Il a épousé Isabeau d'Ouveiller, fille de Laurent D'OUVELLER et d'Antoinette d'Astorgis, dont il a eu :

AA. Jean-François-Joseph DE BEAUXHOSTES, écuyer, qui n'a eu qu'une fille, morte le jour de Noël 1794, à Narbonne.

3° Pierre DE BEAUXHOSTES, rappelé dans le jugement de maintenue de noblesse, comme étant décédé lors de l'obtention de ce jugement.

4° Antoine DE BEAUXHOSTES, dont l'article va suivre.

5° Isabeau DE BEAUXHOSTES, mariée à Gabriel D'ALLIA, du lieu de Marviel, dont elle n'a eu qu'un fils, Gabriel d'Allia, mort sans postérité.

6° Louise DE BEAUXHOSTES, religieuse de Sainte-Claire, à Béziers.

X. Antoine DE BEAUXHOSTES, écuyer, seigneur de Saint-Jean-d'Alquine, qui a épousé, le 14 mai 1648, par contrat reçu chez Me Decasis, notaire de Cruzy, Jeanne DE CELLIERS, fille d'Antoine de Celliers, seigneur de Saint-Jean-d'Alquine, et de Jeanne de Cogomblis. Il a été maintenu noble par Monsieur de Bezons avec ses frères, le 19 décembre 1668. Son décès est porté au 6 janvier 1688, dans une ordonnance de Monsieur de Lamoignon, intendant de Languedoc en faveur de son fils Henry, qui suit, avec ses autres enfants.

1° Pierre DE BEAUXHOSTES, mentionné dans une lettre du président d'Agel, comme ayant été convoqué, en 1690, au ban et arrière-ban de la sénéchaussée de Carcassonne.

2° Henry DE BEAUXHOSTES, qui a continué la descendance.

3° Anne DE BEAUXHOSTES, mariée le 2 novembre 1697, à George D'AUDEARD, conseiller du roi et maire perpétuel d'Autignac, dont le fils, Georges d'Audéard, fut seigneur de Beignes et conseiller au présidial de Béziers, et grand-père de Georges-Antoine-Thérèse de Belloc, baron de l'empire, préfet et l'un des chambellans de Napoléon 1er, marié à Mademoiselle de Chamborant, dont les enfants habitent Béziers.

XI. Henry DE BEAUXHOSTES, écuyer, né le 7 septembre 1667 et baptisé le 10 du même mois dans l'église de Notre-Dame de la Romiguière de Coursan, entra comme volontaire dans la compagnie de M. de l'Etang ; le 3 mai 1698 il reçut une assignation à la requête de Charles de la

Cour de Beauval, chargé par le Roi du recouvrement des taxes provinciales et de la recherche des usurpateurs des titres de noblesse. Mais ayant exhibé l'original du jugement du 19 décembre 1668 en faveur de son père et ses titres justificatifs de filiation, il fut à l'instant débouté de la poursuite par une ordonnance signée de Lamoignon, en date du 2 juillet 1698. Il fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général de France, dressé en 1696.

Il a épousé, le 5 décembre 1693, Anne DE GROS D'HOMPS, fille de noble Gaspard de Gros, seigneur d'Homps, et de dame Marie Gabrielle de Fabre.

Il a eu de ce mariage:

1° Antoine DE BEAUXHOSTES, baptisé le 22 septembre 1694 dans la paroisse de Saint-Paul de Narbonne : mort à l'âge de 14 ans.

2° Gaspard-Philippe DE BEAUXHOSTES, qui a formé le degré suivant :

3° Hyacinthe DE BEAUXHOSTES, né à Moussau, diocèse de Narbonne, le 15 juin 1713, est entré au service comme volontaire dans le régiment de Normandie en 1731. Il a fait peu après les trois campagnes d'Allemagne et fut blessé au siége de Philisbourg, en 1734. Il fut nommé à une lieutenance des milices du bataillon de Béziers, et fut encore blessé en juillet 1744, à l'affaire de Pierre-Lougue et de Chateau-Dauphin. Le 1er avril 1753, il fut nommé capitaine du bataillon de Carcassonne, où il prit le commandement de la compagnie de grenadiers le 10 septembre 1761. Il fit la campagne de Majorque en cette qualité et assista au siége de Mahon en 1762, fut fait chevalier de Saint-Louis le 6 mai 1763, et obtint enfin, après quarante-cinq ans de service, sa retraite à Béziers, où il mourut le 4 juillet 1791.

Il a épousé, le 22 mars 1755, Catherine DE TEXIER, dont il n'a pas eu d'enfants.

XII. Gaspard-Philippe de BEAUXHOSTES, écuyer, né à Moussau, diocèse de Narbonne, le 12 mars 1710, est entré au service en qualité de cadet en 1728 dans le régiment de Bourbonnais. Il fit les trois campagnes d'Allemagne de 1731, 1732 et 1733, et fut blessé au siége de Kehl, pendant cette dernière année. Nommé plus tard lieutenant dans les fusilliers de montagne de la province de Roussillon et bientôt après capitaine le 10 septembre 1745, il fit la campagne de Piémont en 1747 et assista le 19 juillet à la sanglante et malheureuse attaque du Col de l'Assiette, au combat de Joseon et autres de la même année : il obtint une nouvelle commission dans les fusilliers de montagne de Roussillon le 6 juillet 1757 et fut admis aux invalides le 30 août 1760 : Il fut placé plus tard comme capitaine à la suite, à Narbonne.

Il a épousé le 29 septembre 1765 Josephe, Cécile DE VILLAR, fille de noble Joseph de Villar, chef de bataillon, chevalier de Saint-Louis, mort en 1751, commandant de la vallée et fort de Carol en Roussillon, et de

dame Cécile de Guol, du lieu de Saint-Paul en Catalogne. Cette famille de Villar existe encore en Roussillon; et l'un de ses membres, veuf d'une demoiselle de Zagarriga, en a plusieurs enfants :

Il a eu de cette union :

1° Joseph-Pierre-Gaspard-Hyacinthe, dont l'article suit.
2° Jean DE BEAUXHOSTES, écuyer, né en 1750, qui est entré au service comme volontaire dans le régiment de Bretagne. Il est mort lieutenant d'infanterie au siége de Lyon en 1794.
3° Gabriel DE BEAUXHOSTES, écuyer, né en 1753.
4° Jacques DE BEAUXHOSTES, né le 14 novembre 1755, a se comme volontaire dans le régiment de Bretagne; il prit ensuite du service e. spagne, où il est mort en 1791
5° Hyacinthe DE BEAUXHOSTES, mort en bas-âge.
6° Catherine DE BEAUXHOSTES, née le 9 janvier 1757, a épousé en 1785 noble Antoine DE MASSIA DE TREILLES, qui possédait une terre de son nom entre les villages de Rieux et d'Azille. Elle est restée veuve en 1804, et est morte en 1822, laissant une fille unique (Voir la notice DE MASSIA dans ce volume).
7° Françoise DE BEAUXHOSTES, née en 1759 et morte en bas-âge.

XIII. Joseph-Pierre-Gaspard-Hyacinthe DE BEAUXHOSTES, né à Moussau en 1747, entra en 1768, dans le régiment royal Piémont-Cavalerie en qualité de volontaire, et obtint, le 30 septembre, son changement dans le corps royal de gendarmerie, compagnie écossaise, sous les ordres du maréchal de Castries.

Il obtint un congé de réforme le 1er avril 1788, et fut nommé lieutenant au régiment de cavalerie des chasseurs de Lorraine. Il dut en cette qualité faire les preuves de noblesse exigées, lesquelles existent aux archives de la famille avec les légalisations authentiques.

Il a épousé, en premières noces. Jeanne Louise DE MONGENOT, par contrat passé à Lunéville, le 22 janvier 1781, devant Me Gaillard, notaire de Mirecourt en Lorraine; et en secondes noces, par contrat passé devant Rameau, notaire à Paris, le 16 décembre 1790, Marie-Jeanne-Flore LAMBERT, fille d'André-Henry-Louis Lambert, avocat au parlement de Paris, premier commis des finances au département des domaines, et de dame Marie-Antoinette Imbert de la Fond.

Il a laissé les deux enfants qui suivent :

1° Hyacinthe-Antoine-Joseph, dont l'article suit :
2° Catherine-Flore-Eugénie DE BEAUXHOSTES, née le 24 janvier 1793 et mariée, en 1812, à Louis COSTE D'ESPAGNAC.

XIV. Hyacinthe-Antoine-Joseph, comte DE BEAUXHOSTES, né à Nissau près Béziers, le 29 décembre 1795, fut incorporé le 1er janvier 1815 dans

les mousquetaires noirs, commandés par le lieutenant général marquis de La Grange : au mois de mars suivant il accompagna les princes Français en Belgique, après avoir passé la frontière à Ypres, où il assista à la revue de monseigneur le comte d'Artois et monseigneur le duc de Berry. Pendant les Cent Jours, il fit partie de l'armée de ce dernier prince, cantonnée à Alost, ainsi qu'il est attesté par un certificat du 1er janvier 1816.

Il a été nommé chevalier de la Légion d'honneur le 29 décembre 1815 ; puis, le 13 juin 1816, lieutenant aux dragons du Rhône ; est entré le 20 janvier 1819 comme lieutenant au corps royal d'état major ; a fait en cette qualité la campagne de 1823 en Espagne ; a assisté au blocus de Pampelune, au siége et à la prise de cette ville en 1823, et s'est retiré du service en 1827.

Il a épousé, par contrat passé devant Birat, notaire à Narbonne, le 20 avril 1825, dame Anne-Louise-Eugénie Rey, dont il a deux enfants :

1° Joseph-Hyacinthe-Eugène qui suit :

2° Marie-Augustine-Léonie DE BEAUXHOSTES, née à Narbonne, le 28 août 1830, et mariée le 4 août 1856 à Alexandre Castelbon-Lédenat, d'où :

A. Marie-Thérèse Castelbon, née le 5 décembre 1857.

B. Fernand Castelbon, né en février 1860.

XV. Joseph-Hyacinthe-Eugène, vicomte DE BEAUXHOSTES, né à Narbonne le 24 juillet 1826, a épousé le 12 mai 1857 Marie-Monique d'AUBERJON, fille de feu Marie-Jean-Pierre-Edmond, marquis d'Auberjon, et de dame Marie-Hyacinthe de Poydavant, et petite-fille du Marquis d'Auberjon, préfet et député pendant la restauration.

De cette union sont nées deux filles :

1° Marie-Geneviève DE BEAUXHOSTES, né le 5 mars 1858.

2° Marie-Thérèse-Henrie DE BEAUXHOSTES, née en juillet 1862.



DU BOIS

VICOMTES DE COURVAL ET D'ANISY

POITOU, PICARDIE, ILE DE FRANCE.



ARMES : *D'argent, à trois fasces d'azur.* — SUPPORTS : *deux Lions.* — COURONNE : *de Marquis.*



MAISON originaire du Poitou, noble d'extraction, comme il est établi par titres datés de 1487 et antérieurs.

On trouve dans les plus anciens titres le nom de cette famille écrit DES BOYS et plus récemment DU BOIS et DUBOIS.

Fixée depuis près de 200 ans en Picardie, elle avait formé avant cette époque diverses branches qui

possédaient des fiefs en Poitou, en Beauce et en Valois. La seule qui subsiste de nos jours est celle des VICOMTES DE COURVAL ET D'ANIZY, alliée, au XVII[e] siècle, à la maison de Mazancourt en Picardie et établie à Moyembrie et à Courval dans le Soissonnais, et plus tard à Anisy et à Pinon dans le Laonnois, où elle réside actuellement.

La famille DU BOIS DE COURVAL est aussi honorable par ses alliances que par son ancienneté. Ses membres ont tous servi avec distinction, tant dans l'armée que dans la magistrature.

Une branche de cette famille, dite DU BOIS DE CARQUEVILLE, s'est éteinte en Poitou, à la fin du XVII[e] siècle, en la personne de Jean DU BOIS DE CARQUEVILLE, chevalier, seigneur de Saint-Georges de Rey, qui mourut en 1780, laissant une fille, laquelle épousa en 17[illegible]0 Mathurin-Charles-Christophe DU BOIS DE COURVAL, fils de Pierre-Eugène DU BOIS, chevalier, seigneur de Moyembrie et autres lieux. Alexis de Carqueville, seigneur de la Brulerie, frère puiné de Jean, fut marié : 1° à Marie-Anne VAN DER LINDE ; 2° à Marie-Anne DAVID DE LA BUTTE, veuve de Guillaume Texier, chevalier de Maisoncelles, et mourut sans postérité.

Mathurin-Charles-Christophe DU BOIS DE COURVAL (1), né en 1669, mort en 1706, eut de Claude DE CARQUEVILLE, fille de Jean de Carqueville et de Claude de Mayol, deux fils qui restèrent seuls représentants de la famille.

Le cadet, Claude-Thomas DU BOIS DE VILLERS, comte de Villers, seigneur de Tremilly en Champagne, du Thil en partie et autres lieux, capitaine au régiment de Royal-Piémont (cavalerie), né en 1692, mort le 21 avril 1720, laissa, de Marie-Anne TEXIER DE MAISONCELLES, une fille unique:

> Marie-Anne, née le 11 septembre 1720, mariée le 2 mai 1736 à Victor-François, duc de BROGLIE, maréchal de France, morte en 1751.

Pierre-Alexis DU BOIS DE COURVAL, frère aîné du précédent, vicomte de Courval et d'Anizy, seigneur de Pinon, Ailleval, Vaussaillon, Allemant, Margival, Vaudesson, Chavignon, Moyembrie, Coucy-la-Ville en partie, Fresne, Bassoles, Grossart, Crasne, Landricourt, Jumencourt et d'Ailly, seigneur de Saint-Georges de Rey (en Poitou), la Brulerie, Courfrault, la Motte-Breriande, St-Paul, et fief de la Hurre, et autres lieux; président au Parlement de Paris, né le 29 décembre 1690, décédé en 1766. Il laissa de

(1) Charles-Jean DU BOIS DE LAUNAY, son frère puiné, capitaine au régiment de Clermont-Prince cavalerie, mourut sans alliance.

Marie-Jeanne TEXIER DE MAISONCELLES, fille aînée de Guillaume, chevalier de Maisoncelles et de Villereau, et de Marie-Anne David de la Butte :

1° Pierre, né le 19 juin 1719, mort le 26 mai 1720.

2° Alexis DU BOIS, vicomte d'Anizy, conseiller au Parlement de Paris, né en 1720, marié le 5 février 1737 avec Marie-Jeanne-Victoire DU COUÉDIC DE KERDRAIN, mort sans enfants en 1780.

3° Anne-Louis qui a continué la descendance.

Anne-Louis DU BOIS DE COURVAL, né le 2 juin 1721, mort en 1788, vicomte de Courval, vicomte d'Anizy à la mort de son frère, vicomte de Chavignon, seigneur de Pinon (1), etc., etc., mestre de camp, blessé à Fontenoy, puis conseiller au Parlement de Paris, a épousé : 1° en 1752 Marie-Antoinette DE CHAMBON ; 2° en 177?, Marie-Madeleine LE FEBVRE DE MILLY, fille de Jacques Le Febvre, marquis de Milly et d'Aimeville (en Artois), seigneur des Auteux, et de Madeleine-Charlotte de Clermont-Tonnerre.

Du premier lit est issue :

1° Elisabeth-Marie-Pierrette DU BOIS DE COURVAL, née en 1753, mariée à Omer-Louis-François, comte JOLY DE FLEURY, morte sur l'échafaud en 1794.

Et du deuxième lit :

2° Alexis-Charles-Guillaume qui suit :

3° Marie-Amélie DU BOIS DE COURVAL, née en 1775, mariée en 1794 à Jules DE POILLOUE, marquis de St-Mars.

Alexis-Charles-Guillaume DU BOIS, VICOMTE DE COURVAL et d'Anizy, vicomte de Chavignon, seigneur de Pinon, etc., etc., né en 1774, mort en 1820; baron de l'Empire ; député de 1815 à 1818 ; épousa : 1° en 1794, Augustine DE POILLOUE DE ST-MARS, fille de Jacques-Auguste de Poilloue, marquis de St-Mars et de Antoinette-Julie de Chavanne ; 2° en 1810, Marie-Charlotte-Ariane SALADIN DE CRANS, fille de Charles-Benjamin SALADIN DE CRANS (en Suisse), et de Anne Egerton, petite fille du duc de Bridgewater.

Du premier lit est issu :

1° Ernest-Alexis qui suit :

Et du second lit :

2° Henriette-Ariane-Charlotte DU BOIS DE COURVAL, née le 2 mai 1814, mariée le 29 décembre 1832 à Alfred, duc DE MARMIER.

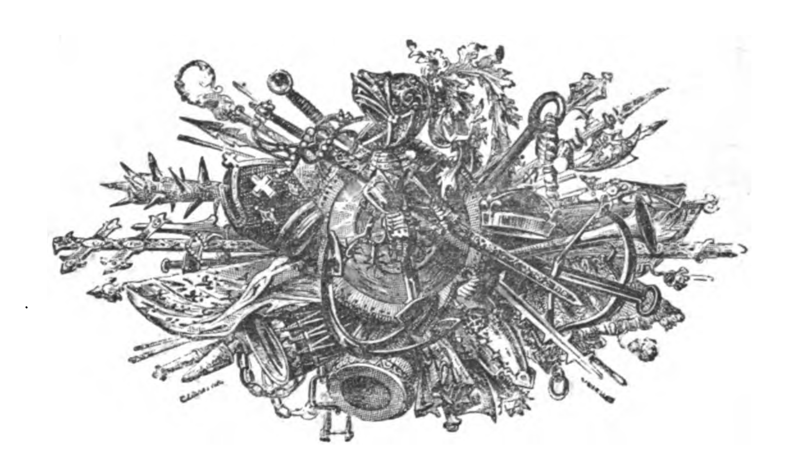
(1) Le nombre de clochers qui lui devaient foi et hommage lui valut l'érection de la terre DE COURVAL en *Marquisat*, titre que lui et ses descendants négligèrent de porter.

Ernest-Alexis du Bois, vicomte de Courval et d'Anizy, né le 15 octobre 1795, gentilhomme honoraire de la Chambre du Roi Charles X, membre du Conseil général de l'Aisne, a épousé le 1er mai 1823 Eugénie-Victoire-Françoise-Solana-Xaviera-Isabelle Moreau, née à Cadix en 1804, fille de Jean-Victor Moreau, général en chef des armées françaises et d'Eugénie Hulot (de l'Ile Bourbon) dont :

1o Alexandrine, née en 1824, filleule de S. M. l'empereur de Russie, mariée le 27 novembre 1850 à César-François, marquis de Chaponay.

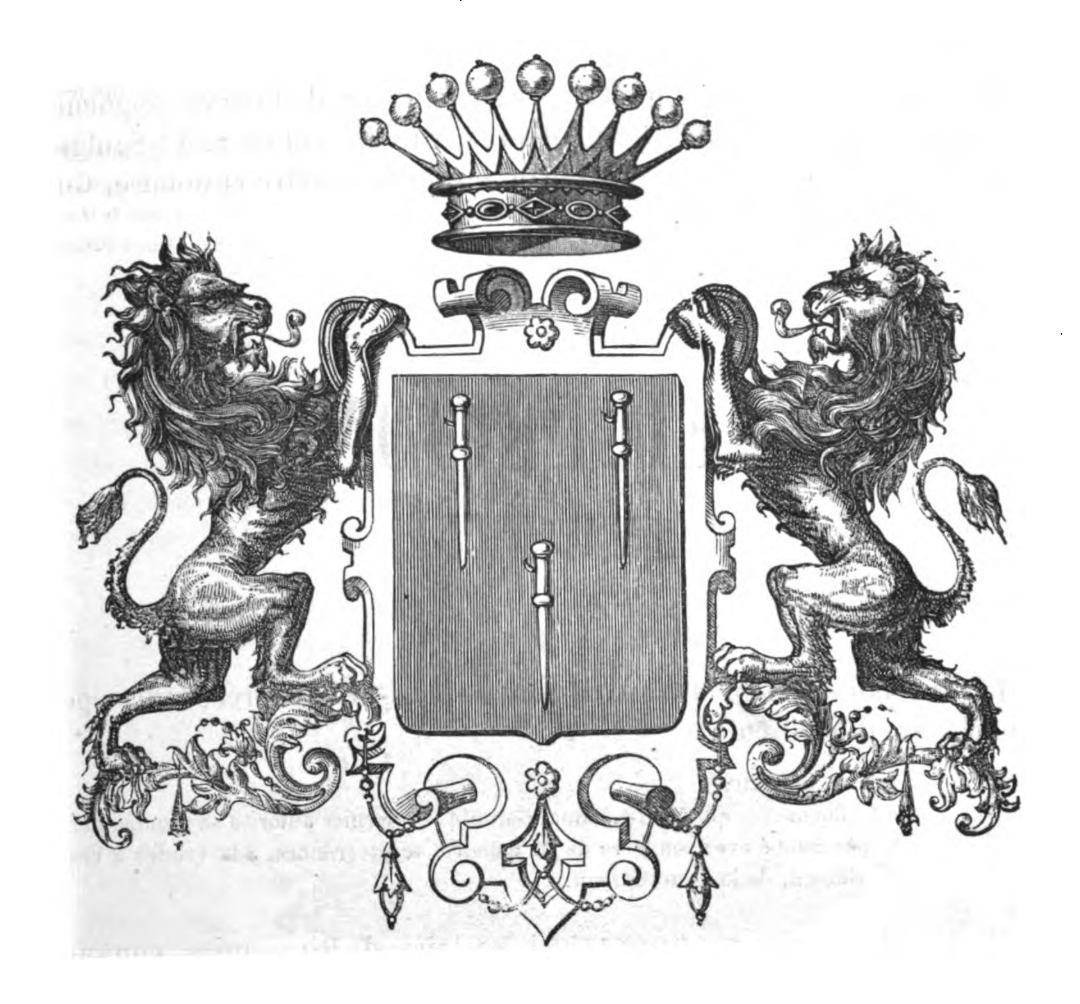
2o Arthur-Constant, baron de Courval, né le 7 janvier 1826, marié le 2 juillet 1856 à New-York, à Mary Ray, fille de Richard Ray et de Mary Rebecca Boggs.

3o Victor-Henry, baron Victor de Courval, né le 15 décembre 1837, marié le 9 août 1866, à Marie-Hélène-Stella Bibesco, fille de Georges Demetre, Prince Bibesco, ex-prince régnant de Valachie et de Marie-Alexandrine de Vacaresco.



BOURDEAU DE FONTENAY

BERRY ET POITOU



Armes : *De gueules, à trois bourdons d'argent en pal, posés 2 et 1.* — **Couronne** : *De Comte.*
Supports : *Deux lions.*

La famille BOURDEAU DE FONTENAY est originaire du Berry, où on la retrouve dès le XV[e] siècle.

Jacquet Bourdeau est cité dans le contrat de mariage de messire de la Trémoille, passé en 1446 à Issoudun, en présence des sires de Chambret, de Seigneuret, de Chavanne, d'Amboise et de Jacquet Bourdeau.

Il figure également dans un acte de transaction passé le 20 février 1462

entre Guy, seigneur de Châteauroux et de la Châtre, et une partie des habitants du pays. Cette charte se trouve dans les archives de Châteauroux.

Jean-Gilbert Bourdeau, son fils, fut en 1488 témoin d'un arrentement fait par Guillaume Paen, seigneur de Chauray, à Saint-Maixent, à Jean Sauzeau.

En 1496, il est cité dans un acte par lequel Pierre de Charvy, seigneur de Charvy, reçoit procuration de Jehan Main, garde du scel de Saint-Saulge en Nivernais, en présence de messire Jehan Sermoaize, prêtre et notaire, Guyot Regnault et Jehan Bourdeau.

FILIATION

—

I. Jean Bourdeau, petit-fils ou arrière-petit-fils du précédent, épousa Marie Myart, dont il eut :

1° Jean, qui suit;
2° N. Bourdeau, qui épousa Daniel Dorguin. Ce dernier autorisa sa femme, héritière par moitié avec son frère de la métairie de Rivarennes, à la vendre à François Gazeau, de la Tour-Gazeau.

II. Jean Bourdeau vendit en 1594 la métairie de Rivarennes, conjointement avec sa sœur. La même année, il reçut, par lettres-patentes signées de Henri IV, une gratification de 2,000 écus à titre de récompense de ses services. Dans ces lettres-patentes le roi l'appelle son très-cher et féal ami. I épousa Jacqueline Selleron, dont il eut :

III. Germain Bourdeau, sieur de Fontenay, se maria en 1641, et mourut vers 1680, laissant :

1° Marie Bourdeau, née le 1er juin 1642, mariée le 29 avril 1663, à Jean Pataud, docteur en médecine;
2° Claude, qui suit;
3° Germain Bourdeau, né le 31 octobre 1653, entra dans les ordres.

IV. Noble Claude Bourdeau de Fontenay, seigneur de Lolières, naquit le

20 juillet 1651, et épousa Anne Mayet, fille unique de Jean Mayet, seigneur des Marets et capitaine de la ville de la Châtre. Il en eut :

1° Jean Bourdeau de Fontenay, écuyer, maire de la Châtre en 1718, contrôleur des tailles, puis colonel de la milice bourgeoise de la Châtre. Il racheta cette dernière charge comme héritier de son grand-père maternel Jean Mayet des Marets. Il fut maintenu dans sa noblesse en 1696, et ses armoiries sont enregistrées à l'*Armorial général du Poitou*, paroisse de Prinçay, f° 1441 ;
2° François, qui suit ;
3° Jean-Claude Bourdeau, chanoine, prieur de Saint-Martin en 1701, dont les armes sont enregistrées à l'*Armorial général du Poitou*, f° 1101 ;
4° Anne Bourdeau, qui épousa son cousin germain N. Pataud, fils de Marie Bourdeau et de Jean Pataud, docteur en médecine.

V. François Bourdeau des Marets, fils puîné de Claude, continua la descendance directe de la famille. Après la mort de son frère aîné, de sa nièce et de sa petite-nièce, dont on a parlé au degré précédent, il revendiqua la charge de colonel de la milice bourgeoise de la Châtre pardevant le conseil de la ville, comme faisant partie de la succession de sa petit-nièce dont il était seul héritier. Il fut échevin et procureur du roi aux traites foraines. En 1739, il épousa Marguerite-Thérèse Plouvier de Saint-Laurent, dont il eut :

VI. Antoine Bourdeau des Marets de Fontenay, qui fut maire de la Châtre et à partir de 1815 membre de la chambre des députés et président du Conseil général pendant plusieurs années, chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa N. Duris, dont il eut :

1° Anna Bourdeau de Fontenay ;
2° N , qui suit.

VII. Pierre François Bourdeau de Fontenay, qui servit dans les gardes du corps sous la Restauration, puis aux hussards du Nord comme officier, épousa Mlle Nelly de la Chapelle, de la famille Salomon de la Chapelle, de Gluiras en Vivarais, dont un des ancêtres, qui a laissé des Mémoires dont parle le président Maynier, a été maître rational et juge-mage de Provence sous Louis III d'Anjou, comte de Provence, et dont les armes sont : D'azur, parti d'un trait de sable, au premier à trois bandes d'or, au deuxième à une barre d'or. Il est mort laissant deux enfants :

1° Marie-Anatole-Pierre, qui suit ;
2° Blanche Bourdeau de Fontenay, mariée à M. L. de Boissieu.

VIII. Marie-Anatole-Pierre Bourdeau de Fontenay, chef actuel de la famille, ancien officier au 2e hussards, réside au château des Oiseaux (Indre).



BOURNONVILLE

ARTOIS, BOULONNAIS, FLANDRE ET ESPAGNE

Ducs et Princes de Bournonville; Marquis de Sars; Comtes de Hennin; Vicomtes de Lianes; Barons de Capres, Barlin, Houllefort et Baingthun; Seigneurs de Bournonville, de Conteville, de Foucquesolles, de Renguessent, d'Houvrech, de Ranchicourt, d'Ouvringhem, de La Haye, etc.



Armes : *De sable, au lion d'argent, armé et lampassé de gueules, couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir, à la barre de gueules brochant sur le tout*

pour la BRANCHE CADETTE — SUPPORTS ET CIMIER : *Trois Griffons.* — COURONNE : *de Comte.*

Les Armes de la branche aînée des ducs de BOURNONVILLE, sont : *de sable, au lion d'argent, armé, lampassé et couronné d'or, la queue fourchée et passée en sautoir* (1).



QUELQUES auteurs, comme Christen et Butkens, font descendre la maison DE BOURNONVILLE des anciens Comtes de Guines. Le P. Anselme, dans le tome V. des *Grands Officiers de la couronne*, page 824, rapporte les motifs et les titres qui ont été produits à l'appui de cette assertion ; mais il ne commence la généalogie qu'à partir de :

I. Guillaume DE BOURNONVILLE, second fils d'Eustache, troisième comte de Guines et de Susanne de Gramines, qui eut en partage la terre DE BOURNONVILLE en Boulonnais, et épousa Adélaïde DE HESDIN, fille de Gérard, seigneur de Hesdin. Il eut entre autres enfants:

II. Gérard DE BOURNONVILLE qui fit le voyage de la Terre Sainte avec son cousin Eustache, comte de Boulogne, en 1099, et fut tué par les Sarrasins en 1101. D'Eleburge, dame de Sélis, il eut :

1° Louis qui suit.
2° Roger DE BOURNONVILLE, tué en Palestine en 1098.
3° Enguerrand DE BOURNONVILLE, célèbre dans les guerres de la première Croisade.
4° Raoul DE BOURNONVILLE, auteur des barons d'Itford en Angleterre. Suivant Butkens, quatre autres fils, Valeran, Lionel, Antoine et Garcéal DE BOURNONVILLE, accompagnèrent leur père dans son voyage de la Terre Sainte.

III. Louis, seigneur DE BOURNONVILLE, fit rebâtir en 1126 le château DE BOURNONVILLE sur ses anciennes ruines. Silvie, sa femme, mourut le 15 août 1126. Il eut pour fils :

1° Eustache qui suit :
2° Roger DE BOURNONVILLE, mort en Palestine.
3° Enguerrand DE BOURNONVILLE, mort en Palestine.

(1) Le blason primitif de la maison DE BOURNONVILLE paraît avoir été, jusqu'au XIVe siècle : de sable, à trois louches d'argent. C'est ainsi qu'est figuré, à la galerie des Croisades du musée de Versailles, l'écu de Gérard DE BOURNONVILLE. On croit que ce fut Jean II (voyez le Xe degré) qui adopta les armes nouvelles, empruntées à la famille de sa mère, dont il releva le titre de vicomte DE LIANES (alias Leaulnes).

IV. Eustache, seigneur DE BOURNONVILLE, épousa Aldegonde DE RENTY, dont il laissa :

1o Pierre, qui suit:
2o Robert DE BOURNONVILLE, qui fut adopté par son cousin Henry, baron d'Itford et qui a donné naissance aux comtes d'Itford en la province de Kent.

V. Pierre DE BOURNONVILLE, chevalier, surnommé le Valeureux, fit plusieurs donations pieuses en 1190 et 1192. Il laissa de sa femme, Malthilde DE ST-OMER, morte en 1194 :

VI. Robert, seigneur DE BOURNONVILLE, qui épousa Guyote, fille du vicomte D'ABBEVILLE, et eut de cette union :

1o Roger, qui suit:
2o Robert DE BOURNONVILLE, qui accompagna St-Louis en Terre Sainte.

VII. Roger, seigneur DE BOURNONVILLE, veuf en 1249 d'Aléide de LONGVILLERS-CAYEU, enterrée en l'abbaye de Montmartre, se remaria avec Péronne D'OLHAIN, morte en 1288 et inhumée en l'abbaye de Cercamp. Du premier lit il eut :

1o Robert DE BOURNONVILLE, mort avant lui et enterré près de sa mère.
2o Jean, qui suit:
3o Hugues DE BOURNONVILLE, tué en 1304 à la bataille de Mons-en-Puelle.

VIII. Jean, seigneur DE BOURNONVILLE, veuf d'Ide de Bernieules en 1300, épousa Jeanne de BAILLEUL, dont il laissa Hugues, qui suit.

IX. Hugues, seigneur DE BOURNONVILLE, chevalier, se maria avec Yolande, dame de LIANES, d'une ancienne maison du Boulonnais. Ils eurent pour fils :

X. Jean II, chevalier, seigneur DE BOURNONVILLE, de Conteville, de Foucquesolles, vicomte DE LIANES, chambellan de Philippe de Valois, châtelain héréditaire de Beaurain, fut surnommé Le Grand. Il épousa Mahaud DE FIENNES, sœur du Connétable de France. De cette union sont issus :

1o Robert, chevalier, seigneur DE BOURNONVILLE, dont la postérité donna plusieurs conseillers et chambellans aux ducs de Bourgogne, s'allia aux familles de Cramailles de Blondel de Joigny, de Thorote, de Beauvoir, de Bossut, d'Ailly, de Mons, de Fléchin, de Moreuil, et s'éteignit par la mort de Louis DE BOURNONVILLE, gouverneur de Montdidier, tué au siége de Doullens en août 1595, et par celle de Henri DE BOURNONVILLE, baron d'Inseville, son fils unique, mort jeune au siége de Corbie.
2o Jean, qui suit;
3o André DE BOURNONVILLE, auteur de la branche DE CHATEAUBRIÇON, éteinte à la quatrième génération.

4° Baudouin DE BOURNONVILLE, auteur du rameau des seigneurs du château DE BRETECHE, dont descendent présumablement les seigneurs DE BOURNONVILLE, en Champagne.

XI. Jean III, DE BOURNONVILLE, seigneur de Renguessent en Boulonnais armé chevalier en 1369, suivit Louis II, duc D'ANJOU, dans son expédition au royaume de Naples en 1406. Il avait épousé Masse DE SEMELLES, dame et héritière D'HESTRUE en 1380. Ils eurent entre autres enfants :

1° Jean, qui suit.
2° Robert DE BOURNONVILLE, auteur de la branche des seigneurs DE LA VALLÉE, qui s'éteignit à la troisième génération, en 1509.

XII. Jean IV DE BOURNONVILLE, seigneur de Renguessent, de Houvrech, etc., servit dans les guerres des rois Charles VI et Charles VII, fut fait prisonnier à la bataille d'Ardres en 1436, et mourut en 1447. De son union avec Jeanne DE SELLES, dame DE MALINGHEM, il laissa :

1° André DE BOURNONVILLE, qui continua la branche des seigneurs DE RENGUESSENT éteinte, en 1504, au second degré de filiation.
2° Jean, qui suit.

XIII. Jean V DE BOURNONVILLE, chevalier, seigneur de Houvrech, gouverneur de Boulogne-sur-Mer pour le duc de Bourgogne qu'il suivit dans toutes ses guerres, mourut en 1479, laissant d'Isabelle DES PREYS, dame de Capres, baronne de Houllefort, sa femme :

XIV. Jean VI DE BOURNONNILLE, chevalier, seigneur de Capres, baron de Houllefort, grand veneur du Boulonnais et grand louvetier d'Artois, accompagna Charles VIII dans son expédition de Naples, où il commandait vingt-cinq hommes d'armes et trois cents archers. Il mourut en 1515, laissant d'Hélène DE SUCQUET, dame DE MONTIGNY, qu'il avait épousée en 1490 :

1° Charles DE BOURNONVILLE, mort sans alliance en 1529.
2° Guy, qui suit.
3° Jean DE BOURNONVILLE, seigneur d'Ouvringhem, baron de Baingthun, décédé sans alliance en 1577, et dont le fils naturel a formé la branche des seigneurs DE LA HAYE, rapportée ci-après.

XV. Guy DE BOURNONVILLE, baron de Houllefort, seigneur de Capres, etc., grand veneur du Boulonnais, gouverneur d'Abbeville en 1543, mourut l'année suivante, après avoir fait de grandes donations à l'église de Cambrai. Il avait épousé, en 1533, Anne DE RANCHICOURT, fille et héritiere de Pierre, seigneur de Ranchicourt, de Divion, etc., qui lui apporta de grands biens. Il eut d'elle :

XVI. Oudard DE BOURNONVILLE, vicomte et baron de Barlin et Houllefort, seigneur de Capres, etc., menin de Philippe II d'Espagne, puis gentilhomme de sa chambre en 1560, créé comte DE HENNIN-LIÉTARD par lettres patentes du 7 Septembre 1579, en récompense de ses grands services militaires, fut gouverneur d'Arras, capitaine général de l'Artois, Conseiller d'État, et chef des finances de Flandre. Il mourut en 1585, à 52 ans, avant d'avoir reçu l'ordre de la Toison d'or qui lui était destiné. Il épousa, en 1579, Marie-Christine D'EGMONT, créé grande d'Espagne par Philippe III, fille de Lamoral comte d'Egmont, prince DE GAVRE, chevalier de la Toison d'or. Ils eurent pour fils :

XVII. Alexandre DE BOURNONVILLE, comte de Hennin, vicomte et baron de Barlin et de Houllefort, seigneur de Ranchicourt, etc., chevalier de la Toison d'or, gentilhomme de la chambre de l'archiduc Albert, son ambassadeur à la Cour de France en 1612, et à Vienne en 1627, avait été créé duc DE BOURNONVILLE, par lettres patentes de Henri IV au mois de septembre de l'an 1600, et mourut à Lyon, en 1656, à 70 ans. De son union contractée, en 1611, avec Anne DE MELUN, fille du prince D'EPINOY, il eut entre autres enfants:

1º Alexandre-Hippolyte-Balthasard qui suit:

2º Ambroise-François, maréchal de bataille, colonel d'infanterie, maréchal de camp, chevalier d'honneur de la reine Marie-Thérèse d'Autriche, et gouverneur de Paris en 1660. Son père lui avait cédé de son vivant le duché DE BOURNONVILLE, avec le consentement du Roi Louis XIV, qui confirma cette donation en août 1651, et érigea le duché en pairie au mois de septembre 1652. Il mourut en 1693, laissant une fille unique, Marie-Françoise DE BOURNONVILLE, mariée le 13 août 1671 à Anne-Jules, duc de Noailles, pair et maréchal de France. De cette union son issus les ducs de Noailles et de Mouchy, et, par les femmes, les ducs de Penthièvre, d'Orléans, de Gramont, de Rauzan, d'Aumont, d'Uzès, de Clermont-Tonnerre, de la Rochefoucauld, de Doudeauville, etc ;

3º Wolfgang-Guillaume, vicomte et baron de Barlin, dit le duc DE BOURNONVILLE, général de bataille, gouverneur de Valenciennes, puis, en 1675, de Bruxelles ; marié avec Marie-Bonne DE HARCHIES, et décédé en 1682 sans postérité.

4º Jean-François-Benjamin, marquis DE BOURNONVILLE, auteur de la Branche des BARONS DE CAPRES, MARQUIS DE SARS, rapportée ci-après.

XVIII. Alexandre-Hippolyte-Balthazar, créé prince DE BOURNONVILLE, par le roi d'Espagne, en 1658, admis aux honneurs de la Cour, ainsi que son frère cadet, par le roi Louis XIV, fut maréchal général des armées de l'Empereur d'Autriche, puis de celles du roi d'Espagne, chevalier de la Toison d'or, vice-roi de Catalogne et de Navarre. Il épousa une fille du prince D'ARENBERG, et laissa de cette union, entre autres enfants :

1° Alexandre-Albert-François-Barthélemy, qui suit.
2° Marie-Anne Françoise DE BOURNONVILLE, mariée en 1672 à Philippe-Emmanuel-Ferdinand DE CROY, créé prince de Solre, lieutenant-général et chevalier des ordres du Roi, dont postérité.

XIX. Alexandre-Albert-François-Barthélemy, duc et prince DE BOURNONVILLE, maréchal de camp, né en 1662, entra au service de France en 1682, reçut deux coups de mousquet à la bataille de Nerwinde, et mourut, en 1705, des suites de ses blessures. Il avait épousé Charlotte-Victoire D'ALBERT, fille du duc de Luynes et d'Anne de Rohan, dont il eut, entre autres enfants :

1° Philippe Alexandre, qui suit.
2° Angélique-Victoire DE BOURNONVILLE, mariée en 1706 à Jean-Baptiste, comte DE DURFORT, duc de Duras. maréchal de France, dont descendent les ducs de Duras, et par les femmes les princes de MONACO.

XX. Philippe-Alexandre, duc et prince DE BOURNONVILLE, mestre de camp de cavalerie, né en 1697, qualifié *très-cher et bien-aimé cousin*, ainsi que son père, par le roi Louis XIV, épousa, en 1719, sa parente, Catherine-Charlotte-Thérèse, fille du duc DE GRAMONT, maréchal de France, et mourut le 5 Janvier 1727 sans laisser de postérité.

BRANCHE
DES
BARONS DE CAPRES, MARQUIS DE SARS, ETC.

XVIII. Jean-François-Benjamin, marquis DE BOURNONVILLE, troisième fils d'Alexandre, duc DE BOURNONVILLE et d'Anne de Melun, entra au service d'Espagne, devint lieutenant-général de sa Majesté Catholique et mourut en 1719, laissant :

1° François-Antoine, auteur du rameau des marquis de la Rupit, vicomtes de Jock, éteints au siècle dernier.
2° Wolgang-Guillaume, qui suit :
3° Michel-Joseph, créé chevalier de la Toison d'or en 1709, duc DE BOURNONVILLE, et grand d'Espagne de première classe, par le roi Philippe V, en 1718, ambassadeur à la Cour de Vienne en 1726, décédé à Madrid sans postérité en 1752.

XIX. Wolgang-Guillaume DE BOURNONVILLE, baron de Capres, créé

marquis de Sars par lettres-patentes du Roi Charles II, en septembre 1689, général de bataille des armées de l'empereur Charles VI, mourut en 1754. Il avait épousé : 1° en 1694, Marie-Madeleine DE HAUDION, 2° en 1708, Angélique-Florence D'URSEL.

Du premier lit il avait eu :

1° Jean-Joseph, marquis DE BOURNONVILLE, chambellan de l'Empereur, né en 1701, mort sans enfants en 1768.

Du second lit étaient issus :

2° François-Joseph, né en 1710, duc DE BOURNONVILLE et grand d'Espagne par l'adoption de son oncle, chevalier de la Toison d'or, lieutenant général au service d'Espagne, mort à Madrid en 1769, sans postérité.

3° Maximilien-Casimir, né en 1713, marquis, puis duc DE BOURNONVILLE à la mort de son frère aîné, grand d'Espagne, général-major des armées de l'Impératrice-Reine, fut, en 1785, le parrain du fils aîné de Charles Robert DE BOURNONVILLE, chevalier, seigneur de la Haye. (Voyez plus loin au degré XXIII). Il était célibataire en 1779 et il assista, le 16 mars 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de la sénéchaussée du Boulonnais.

4° Wolfgang-Joseph, comte DE BOURNONVILLE, grand d'Espagne, né en 1715, lieutenant-général des armées du Roi d'Espagne, mort sans enfants en 1768.

5° Anne-Françoise-Albertine, née en 1712, chanoinesse de Mons, dame de l'ordre de la Croix étoilée en 1769.

6° Anne-Marie-Charlotte, née en 1717, chanoinesse de Mons.

7° Marie-Lydie, mariée en 1746 au comte DE BENTHEIM.

BRANCHE NATURELLE

DITE

DES SEIGNEURS DE LA HAYE.

XVI. Jean, bâtard DE BOURNONVILLE, écuyer, seigneur de la Haye, fils naturel de Jean DE BOURNONVILLE, seigneur d'Ouvringhem, baron de Baingthun, est l'auteur de la branche des SEIGNEURS DE LA HAYE, maintenue dans sa noblesse par jugement de M. Bignon, intendant de la province de Picardie, le 8 janvier 1701. Il reçut de son père diverses terres par donation du 24 mars 1571, et un legs d'un quint par testament du 17 janvier 1577. Il épousa, le 9 septembre suivant, Jeanne LE MAGNIER, remariée, en 1608, à Jean DE NEUFVILLE et fille de Walerand LE MAGNIER, dont il eut :

XVII. Jean II DE BOURNONVILLE, écuyer, seigneur DE LA HAYE, qui épousa, le 4 novembre 1608, Françoise, fille de Pierre Heuzé, seigneur de Montigny, et

de Jeanne Le Bon. Par son testament du 5 octobre 1637, il nomma pour son héritier universel François, son fils aîné, à la charge d'un quint pour ses cinq autres enfants: Jacques, Claude, Jeanne, Marie et Louise DE BOURNONVILLE.

XVIII. François DE BOURNONVILLE, écuyer, seigneur DE LA HAYE, enseigne au régiment de Villequier en 1637, épousa, en 1642, Madeleine HEUZÉ, sa cousine, et fut père de:

1o Jean, qui suit.
2o Pierre DE BOURNONVILLE.
3o Madeleine-Dominique DE BOURNONVILLE, morte à Conteville le 30 janvier 1719.
4o Denise DE BOURNONVILLE.

XIX. Jean III DE BOURNONVILLE, écuyer, seigneur de la Haye, maintenu dans sa noblesse le 8 janvier 1701, avait épousé: 1o le 29 janvier 1674, Marguerite LAMIRAND, fille d'un ancien mayeur de Boulogne; 2o en 1680, Madeleine D'AUVERGNE, fille de Jacques D'AUVERGNE, seigneur d'Ostrohove et de Jeanne de Neuville. Il mourut à Conteville le 23 janvier 1719, laissant du premier lit:

1o Jean IV, qui suit.

Et du second lit:

2o Antoine-François DE BOURNONVILLE.
3o Louis DE BOURNONVILLE.
4o Charles-Florent DE BOURNONVILLE.
5o Madeleine DE BOURNONVILLE.

XX. Jean IV DE BOURNONVILLE, écuyer, seigneur de la Haye, maintenu avec son père en 1701, avait épousé, le 19 février 1700, Marie DES FOSSÉS, fille de Jean, seigneur des Fossés et de Louise de Grimoult. De ce mariage sont issus:

1o Jean V, qui suit.
2o François DE BOURNONVILLE, curé de Bonis.
3o Suzanne DE BOURNONVILLE.

XXI. Jean V DE BOURNONVILLE, écuyer, seigneur de la Haye, épousa, en 1730, Catherine DE ROUSSEL, dont il eut:

XXII. Charles-Florent DE BOURNONVILLE, chevalier, seigneur de la Haye, capitaine aide-major d'infanterie, épousa Thérèse LEGRESSIER DE VALRENAUD, dont il eut:

1° Charles-Robert, qui suit:

2° Louis, dit le chevalier DE BOURNONVILLE, né à Boulogne en 1756, capitaine au régiment de Port au Prince à St-Domingue, mort à Guines, le 6 germinal an IX et inhumé à Conteville.

3° Achille DE BOURNONVILLE, chevalier, lieutenant au Régiment d'Enghien, témoin au mariage de son frère aîné.

4° Florentine DE BOURNONVILLE, dame de l'abbaye de Flines.

XXIII. Charles-Robert DE BOURNONVILLE, chevalier, seigneur de la Haye, né en 1753, garde du corps de Monsieur, assista, le 16 mars 1789, à l'assemblée électorale de la noblesse de la Sénéchaussée du Boulonnais. Il avait épousé, à Guines, le 22 août 1784, Marie-Renée-Catherine Noël DE GUIZELIN (Armes : *d'Azur à trois paons d'or*), fille de Daniel-Marie DE GUIZELIN, chevalier, seigneur de Grandmaison, du Puis du Sart, etc., capitaine d'infanterie, et de Marie-Suzanne Claudine LENOIR, et décédée le 1er avril 1823 à l'âge de 62 ans. Il mourut à Conteville, le 3 novembre 1789, laissant de son union :

1° Albert-Joseph-Maximilien DE BOURNONVILLE, né à Conteville, le 19 août 1785, filleul de Maximilien, duc DE BOURNONVILLE, marquis de Sars, grand d'Espagne de première classe, et de sa sœur, la comtesse souveraine de Bentheim, née DE BOURNONVILLE. Il est mort à Conteville, le 31 août, à l'âge de 12 jours.

2° Albert-Joseph-Maximilien, qui suit:

3° Enguerrand-Charles-Lionel DE BOURNONVILLE, né le 7 juillet 1787, mort sans postérité.

4° Albertine-Adélaïde Louise-Marie, née à Conteville, le 3 janvier 1789, filleule de Louis, chevalier DE BOURNONVILLE, son oncle paternel, mariée en 1817 à Louis-Marie-Omer, baron de POUCQUES D'HERBINGHEM, frère aîné du vice-amiral de ce nom. De ce mariage sont issus:

A. Hermine DE BOURNONVILLE, née en 1818.

B. Amédée DE BOURNONVILLE, né en 1822, marié à Mademoiselle RUINART DE BRIMONT, dont quatre filles.

XXIV. Albert-Joseph-Maximilien DE BOURNONVILLE, chevalier, né à Conteville le 21 juillet 1786, reçut à son baptême les mêmes prénoms que son frère aîné, filleul du duc DE BOURNONVILLE. Il épousa à Guines, le 21 septembre 1803, Louise-Thérèse DE FOUCAULT, née le 13 février 1773, décédée à Guines le 8 novembre 1827, fille de Louis-Daniel DE FOUCAULT, et de Marie-Jeanne Pétronille DES ESSARTS. Il mourut à Guines, le 22 juillet 1838, et fut inhumé à Conteville. Il laissa de son mariage :

1° Marie-Suzanne-Albertine-Louise, née à Guines le 7 juillet 1804, mariée à Guines, le 10 janvier 1843, au chevalier Barthélemy D'ANGERVILLE, ancien garde du corps, ancien capitaine de cavalerie, maire de Guines, officier de la Légion d'honneur, dont un fils, Eugène-Charles-Robert d'Angerville, né le 7 août 1849.

2° Achille-Louis-Albert, qui suit.

3° Albert-Louis-Alexandre DE BOURNONVILLE, né à Hames-Bouvres le 24 juin 1809, marié, à Boulogne, le 30 avril 1834, avec Marie-Antoinette-Rosalie LEMAITRE, née le 24 février 1804, veuve le 18 novembre 1853, dont :

A. Laurence-Marie-Uranie DE BOURNONVILLE, née à Guines le 10 avril 1835, religieuse à Boulogne.

B. Albert-Louis-Maximilien DE BOURNONVILLE, né à Guines le 27 juin 1836, mort à Guines le 13 mai 1841.

C. Marie-Rosalie-Julie DE BOURNONVILLE, née à Guines le 16 décembre 1842.

D. Louis-Albert-Léon DE BOURNONVILLE, né à Guines le 14 décembre 1844. Son nom, écrit en un seul mot: DEBOURNONVILLE, dans son acte de naissance, a été rectifié, le 16 décembre 1864, par jugemeut du tribunal civil de Boulogne, qui ordonna de l'écrire ainsi : DE BOURNONVILLE.

4° Célina DE BOURNONVILLE, née le 5 octobre 1816, résidant à Guines.

XXV. Achille-Louis-Albert DE BOURNONVILLE, chevalier, né à Guines le 8 septembre 1805, s'est marié à Guines en 1833 avec Marie-Antoinette-Thérèse HERREWYN, née à Boulogne le 1er octobre 1811, fille de Pierre-François-Marie HERREWYN et de Marie-Antoinette LANDOT. Il est mort à Paris, le 23 décembre 1867; il avait eu de son mariage :

1° Louis-Albert-Antoine, qui suit.

2° Albert-Achille-Louis DE BOURNONVILLE, né à St-Pierre-les-Calais le 22 mai 1835, décédé à Paris le 1er mars 1866.

3° Antoinette Céline Louisa DE BOURNONVILLE, née à St-Pierre-les-Calais le 28 mai 1837, mariée, à Passy-Paris, le 1er avril 1856, avec Marie-Charles-Henry GROSBOIS DE SOULAINE, né à St-Calais le 23 avril 1833, fils de Joseph-Toussaint Grosbois de Soulaine (d'une ancienne famille de Touraine et d'Anjou) et de Marie-Albertine-Angélina TAUPINART de TILIÈRE, fille du comte Augustin de Tilière, et petite fille de Paul, marquis de Jouffrey, issu par les femmes de Claude Ronsard, père du célèbre poëte, duquel descendent aussi les ducs de Tascher de la Pagerie et de Leuchtenberg.

4° Louise-Marie-Céline DE BOURNONVILLE, née le 12 février 1839, morte en bas-âge.

XXVI. Louis-Albert-Antoine (dit Achille) DE BOURNONVILLE, chevalier, chef actuel du nom et des armes, né à St-Pierre-les-Calais le 13 avril 1834, marié à Genève, le 27 janvier 1857, avec Adèle-Sophie LEDRU, née à Paris le 15 juin 1837, fille unique d'Hector LEDRU et d'Adèle-Constance DE VIGNOY. De ce mariage est issue une fille :

Hélène-Louise-Adèle DE BOURNONVILLE, née à Genève le 25 décembre 1860.



DE BROSSE

BERRY, BRETAGNE ET SAINTONGE.

DUCS D'ETAMPES ET DE CHEVREUSE ; COMTES DE PENTHIÈVRE ; MARQUIS DE MONTENDRE :
COMTES DE BROSSE : SEIGNEURS DE BOUSSAC, DE STE-SÉVÈRE, D'HURIEL,
DE BRIDIERS, DE LA ROCHE-CERVIÈRE, DE GOURGUES, D'ESCROT,
DE MALLEVAL, DE BEAUMONT ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à trois gerbes de blé ou brosses d'or liées de gueules.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux Cerfs.*

La branche des seigneurs DE BOUSSAC et de STE-SEVÈRE, COMTES DE PENTHIÈVRE, DUCS D'ÉTAMPES, portaient : *Écartelé, aux 1 et 4 de* BRETAGNE *plein; aux 2 et 3* DE BROSSE.



e toutes les maisons qui ont jeté un vif éclat sur l'histoire de la monarchie française, il n'en est pas de plus considérable et de plus illustre que la maison de Brosse, tant à cause des hautes positions qu'elle a occupées dans l'Etat, que des alliances royales qu'elle a contractées, et des fiefs importants qu'elle a possédés.

Voici le résumé succinct de ses illustrations :

Dignités : Un archevêque de Sens, un évêque, un maréchal de France, des chambellans du Roi, des capitaines des ordonnances, des gouverneurs de province, un lieutenant-général des armées, des officiers de tous grades, un maréchal de Camp, des chevaliers des ordres du Roi, de St-Louis, de Malte, etc.

Fiefs : Comté de Penthièvre; Duchés d'Étampes et de Chevreuse; Marquisat de Montendre ; seigneuries de Brosse, de Bridiers, de la Pérouze, de la Roche-Cervière, de Boussac, de St-Sevère, d'Huriel, de Reculat, de l'Aigle, des Essarts, de Palluan, de Vauzelles, de Laire, de Godeau, de Gourgues, d'Escrot, de Malleval, de Beaumont, et baronnie de Chavanne.

Alliances : d'Angoulème, de Chauvigny, de Deols, de Sancerre, de St-Verrain, de Culan, de Godemar, de Linières, de Brion, de Naillac, de Maleval, de Menou, de Naillac, de Vivonne, de Roye, de Blois, de Bourgogne, de Savoie, de Montferrat, de Laval, de Rieux, de Commines, de Lorraine-Luxembourg, Gouffier, de Bigny, de Mortemer, Brismond de Valzergues, de Loisel, de Weiss, de Schiving, Denhammes, de la Praye, Sardin de Beauregard, Doncas de Pisay, Magnin de Ste-Colombe, de Marzy, Buchet de Changrenon, Chesnard de Nuguet, de Betz, Coltin de la Barre, de Bizemont, de Ste-Colombe, de Montleart, de l'Aubespin, d'Utruy, etc., etc.

La plupart des auteurs héraldiques qui se sont occupés de cette maison, ont prétendu qu'elle s'est éteinte en 1564. Cette assertion est exacte quant à la branche ainée des comtes de Penthièvre, ducs d'Étampes et de Chevreuse, etc.; mais elle est complétement erronée pour la branche des marquis de Montendre et pour celle des comtes de Brosse, seigneurs d'Escrot et de Malleval qui fait principalement l'objet de cette notice.

Les marquis de Montendre ont prouvé authentiquement leur descendance directe des comtes de Penthièvre, devant le généalogiste Cherin en 1789, et c'est d'après son travail et *l'Histoire des grands officiers de la Couronne du Père Anselme*, que nous avons établi la filiation qu'on va lire.

FILIATION

I. Géraud, vicomte de Brosse, vivant l'an 1136, eut, de sa femme Agnès, les enfants ci-après :

1o Bernard, qui suit :
2o Guillaume de Brosse.
3o Guy de Brosse, marié à Alpays, dont il eut Raymond de Brosse.
4o Fouque de Brosse.
5o Garin de Brosse.
6o Guy de Brosse.
7o Bernard de Brosse.

II. Bernard, Ier du nom, vicomte de Brosse, vivant l'an 1167, eut de sa femme N. de la Pastoresse, sœur de Pierre, prévost de Salles :

1o Bernard, qui suit :
2o Gérard de Brosse dit de la Pastoresse.

III. Bernard, IIe du nom, vicomte de Brosse, vivant l'an 1175, épousa Adelmodis d'Angoulême, veuve d'Amanieu, IVe du nom, sire d'Albret, et fille de Guillaume, IVe du nom, comte d'Angoulème, dit Taillefer, et de Marguerite de Turenne. Il eut d'elle :

IV. Bernard, IIIe du nom, vicomte de Brosse, qui fit plusieurs libéralités à l'église de Montmorillon en Poitou. Il fut père de :

1o Hugues, dont on va parler.
2o Guillaume de Brosse, archevêque de Sens en 1258, mort en 1269, qui fut enterré sous le grand-autel de St-Etienne.
3o Helge de Brosse, seigneur de la Pérouze, chanoine de Bourges, qui donna les lois et les priviléges à la ville de la Pérouze, dont il affranchit les habitants de la servitude, par acte du mois de février 1275.
4o Esnon ou Œnor de Brosse, dame des Essarts, qui épousa Thibault Chabot, seigneur de la Roche-Cervière. Elle vivait en 1250, époque à laquelle son mari lui assigna son douaire.

V. Hugues Ier, vicomte de Brosse, vivant en 1256, assista au partage fait par ses enfants et légua une rente, sur la terre de Mentouse, au chapitre de Bourges, pour son anniversaire, et fut père de :

1o Hugues IIe, vicomte de Brosse, qui eut, entr'autres enfants, Jean, vicomte de Brosse, qui ne laissa qu'une fille : Jeanne, qui apporta en mariage la vicomté de Brosse à André de Chauvigny, chevalier, baron de Chateauraoul, laquelle testa, en 1348, en faveur de ses enfants.
2o Roger de Brosse, qui a fait la branche des seigneurs de Boussac et de Ste-Sevère, rapportée ci-après.

PREMIÈRE BRANCHE

DES

SEIGNEURS DE BOUSSAC ET DE STE-SÉVÈRE

DUCS D'ÉTAMPES.

VI. Roger DE BROSSE, chevalier, sire de Boussac, la Pérouze, Ste-Sévère et Huriel, accompagna, ainsi que son frère Hugues, le roi St-Louis à son voyage d'outre-mer en 1248, puis au siége de Tunis en 1270. Il partagea avec Hugues IIe, vicomte DE BROSSE, son frère aîné en 1256 et eut les terres de Boussac, Ste-Sévère et Huriel. Il plaidait en 1265 contre la comtesse de la Marche pour les droits de justice de la terre de Pierrebus. Il acquitta en 1281 les legs faits par son père, au chapitre de Bourges. Il assista et consentit à la charte des Coutumes faite par Helge DE BROSSE, son oncle, aux habitants de la ville de Pérouze en 1275, et promit par serment fait sur les Saintes-Reliques de les maintenir, lui et ses descendants. Il fit son testament en 1287, et fut enterré dans l'abbaye de Prebenoit. Sa femme, Marguerite DE DÉOLS, fille d'Ebbes de Déols, seigneur de Chateau-Méliand, laquelle était veuve le mardi après les Rameaux en 1287, lui donna les enfants suivants :

1o Pierre, qui suit :
2o Guillaume DE BROSSE, successivement évêque du Puy en 1317, de Meaux, archevêque de Bourges, puis de Sens en 1330, mourut en 1338 et fut enterré dans l'église de Sens, sous une tombe de cuivre jaune.
3o Belleane DE BROSSE, mariée par contrat de l'an 1293 à YTHIER, seigneur de Maignac en Limousin, et de Cluys en Berry.
4o Bernard DE BROSSE, chevalier de l'ordre du Temple.

VII. Pierre DE BROSSE, Ier du nom, chevalier, sire de Pérouze, de Ste-Sévère et d'Huriel, fit juger que sa terre de Boussac était d'ancienneté, du bailliage de Bourges et du ressort d'Issoudun. Il obtint que celle de Ste-Sévère relèverait à l'avenir du Roi : il fit son testament en 1305, mourut la même année et fut enterré dans l'église de St-Martin d'Huriel, où l'on voyait encore son épitaphe avant la Révolution. De sa femme Blanche DE SANCERRE, fille de Jean, comte de Sancerre et de Marie de Vierzon qu'il avait épousée en 1301, sont issus :

1° Louis, qui suit :
2° Pierre DE BROSSE, seigneur d'Huriel, de Bouchant et des Landes par partage fait avec son frère en 1321.

VIII. Louis DE BROSSE, chevalier, sire de Brosse, de Ste-Sévère et Pérouze, partagea avec son frère, le Dimanche avant la Purification de Notre-Dame, l'an 1321. Il fit battre monnaie dans ses terres, se soumit à l'ordonnance du Roi de 1320, fonda une chapelle en son château de la Léchère en 1333, servit en Saintonge contre les Anglais en 1338, donna quittance le 4 Mars 1347 de la somme de six cents livres tournois en prêt sur ses gages et de ceux de plusieurs chevaliers et écuyers de sa compagnie ; rendit aveu et dénombrement de sa terre d'Huriel au duc de Bourbonnais en 1354. Il testa au château de la Léchère en 1355 et mourut à la bataille de Poitiers en 1356. Son corps fut apporté et enterré en l'église de St-Martin d'Huriel.

De sa première femme Jeanne DE ST-VERRAIN, dame de Césy, fille de Gibaut de St-Verrain et de Jeanne de Lignières, il eut les enfants suivants :

1° Marguerite DE BROSSE, mariée le Jeudi après la St-Pierre 1343, à Guillaume Le Jeune, comte et seigneur D'APCHON.
2° Blanche DE BROSSE, dame de Césy, qui épousa Guy DE CHAUVIGNY, baron de Chateauroux, fils d'André de Chauvigny et de Jeanne, vicomtesse de Brosse.

De sa seconde femme, Constance DE LA TOUR D'AUVERGNE, fille de Bertrand de la Tour d'Auvergne et d'Isabelle de Lévis, qui étant veuve se remaria à Philibert de Lespinasse, seigneur de Clayette, il eut les enfants ci-après.

1° Louis DE BROSSE, seigneur de Boussac et de Ste-Sévère, qui accorda, par charte de l'an 1364, à Thomas de Meilhan, la permission d'édifier maisons et faire construire garenne dans la ville et territoire d'icelle, en récompense des loyaux services rendus par le dit Thomas de Meilhan au père du dit Louis, dans les guerres avec l'Angleterre. Il fit montre avec Guy de Murat, chevalier de l'ordre du Temple, et cinq écuyers de sa compagnie, à Saulieu, le 1er Mars 1367, et donna quittance de 120 livres sur leurs gages le 5 du même mois, sous son sceau qui représente *trois gerbes ou brosses*; supports : *deux lévriers*. Il servit en Nivernais sous le maréchal de Sancerre en 1368, avec un autre chevalier et trois écuyers de sa chambre; en Limousin à la fin d'octobre 1371, et donna quittance de 105 francs d'or, le 1er novembre suivant, sur ses gages et sur ceux d'un chevalier-bachelier et de trois écuyers de sa compagnie. Il y est qualifié chevalier, sire de Ste-Sévère, même sceau (Cabinet des ordres du Roi). Il se trouva avec deux chevaliers au deuxième voyage que le Roi fit en Flandre, en 1383, pour le siége de Bourbourg, lorsque le Prince eut le dessein de passer en Angleterre en 1386. Il eut ordre de se rendre auprès de lui et y alla avec deux chevaliers et douze écuyers. Deux ans après, le duc de Berry le retint à son service avec quatre chevaliers et soixante-un écuyers pour accompagner le Roi

au voyage qu'il voulait faire en Allemagne. Il suivit aussi le duc de Bourbon en l'expédition qu'il fit en Barbarie. Il mourut, à son retour, à Gênes, le 3 novembre 1390, et son corps fut apporté dans l'église de St-Martin-d'Huriel. Il avait épousé Marie D'HARCOURT, fille de Guillaume d'Harcourt, seigneur de la Ferté-Imbaut et de Blanche, dame de Bray.

2° Pierre, qui suit :

3° Isabelle DE BROSSE, mariée à Guichard DE CULAN, seigneur de Dervant, qui donna quittance de sa dot en 1363.

4° Jeanne de BROSSE, femme de Godemar de Linières, seigneur de Manvielle et de Rougemont, fille de Godemar, baron de Linières et de Marguerite de Précigny.

IX. Pierre DE BROSSE, IIe du nom, sire de Boussac, de Pérouze et de Ste-Sevère par la mort de Louis, son frère aîné, sans enfants, avait eu, par un partage fait le 16 décembre 1387, les terres d'Huriel, de Reculat et l'Etang des Landes. Il était du nombre des 144 hommes d'armes laissés par le maréchal de Sancerre, le 15 janvier 1371, pour la garde de la conquête qu'il venait de faire en Limousin. Mandé avec son frère à l'armée du Roi, réunie pour passer en Angleterre, il fut reçu à Senlis avec sept écuyers de sa compagnie, le 24 octobre 1386. Il mourut le 28 juillet 1422, après avoir testé, et fut enterré à St-Martin-d'Huriel.

De sa femme, Marguerite DE MALEVAL, fille et héritière de Louis, seigneur de Maleval, de la Forêt, de Chateauclos, etc., il eut les enfants ci-après :

1° Jean, qui suit :

2° Antoinette DE BROSSE, morte jeune.

3° Blanche de BROSSE, femme de Guérin, seigneur DE BRION, chevalier, Conseiller d'État et chambellan du Roi, qui était veuve en 1430.

4° Catherine DE BROSSE, épousa Blain LOUP, seigneur de Beauvoir et de Montfout, sénéchal du Bourbonnais, vivant en 1466.

5° Marguerite, mariée à Pierre DE MENOU, amiral de France.

X. Jean DE BROSSE, Ier du nom, chevalier, seigneur de Ste-Sevère, de Boussac, d'Huriel et de Pérouze, conseiller, chambellan du Roi, *Maréchal de France*, rendit de grands services à l'État et au Roi. Il se signala à la défense de la ville d'Orléans et à la bataille de Patay en 1429. Il assista au sacre du Roi Charles VII qui le fit son lieutenant-général au-delà des rivières de Seine, de Marne et de Somme, par lettres du 11 novembre 1430. Il servit la même année au siége de la Charité et aida aussi en 1430 à faire lever le siége de Compiègne et de Lagny. Il transigea le 28 février 1423 avec Marguerite de Maleval sa mère et lui promit, pour son douaire et droit de communauté, 1,500 écus d'or. Il mourut en 1433. C'est lui qui accorda les priviléges à sa ville de Boussac, le 26 septembre 1427. Il épousa, le 20

août 1419, Jeanne de Naillac, dame de la Motte-Jolivet, fille de Guillaume, seigneur de Naillac et du Blanc en Berri, et de Jehanne de Turpin, dont il eut les enfants rapportés ci-après :

1° Jean, qui suit :
2° Marguerite de Brosse, dame de la Chataigneraie et d'Ardelay, qui épousa en 1448 Germain de Vivonne, seigneur d'Aubigny.
3° Blanche de Brosse, femme de Jean de Roye, seigneur de Launay, de Beaussant et de Busancy, conseiller, chambellan du Roi.

XI. Jean de Brosse, IIe du nom, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Boussac, Ste-Sévère, d'Huriel et de Pérouze, conseiller, chambellan du Roi, obtint des lettres de Charles VII le 25 novembre 1435, pour jouir de ses terres, châteaux et forteresses, biens et revenus, quoi qu'il n'eût pas l'âge requis par la coutume du Berry. Il était sous la curatelle de l'amiral de Culan le 18 janvier 1436, lorsqu'il obtint permission du Roi de lever sur ses sujets la somme de 1,008 écus d'or pour payer les dettes de son père. Il n'avait que 14 ans, en juillet 1437, quand il fut mis sous la curatelle de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre. Il transigea avec Catherine de Brosse, sa tante, et Louis de Brion, son mari, le 24 mai 1422. Il rendit des services considérables au Roi Charles VII, qui le fit son conseiller-chambellan par lettres du 26 avril 1449 et lui donna deux jours après la conduite du ban et arrière-ban du Berry. Il accompagna Artus de Bretagne, comte de Richemont, connétable de France, à la journée de Fremigny en 1450 ; servit en Guyenne sous le comte de Dunois, qui le fit chevalier à l'entrée de la ville de Bayonne, le 21 août 1451. Créé lieutenant-général des armées du Roi le 19 mars 1442, il prit Bergerac et Castillon, défit devant cette dernière ville le général Talbot, commandant l'armée anglaise et le tua de sa main en champ clos en présence des deux armées. Il contribua à réduire ces provinces sous l'obéissance de son légitime Prince. Il se trouva avec Jean de Bretagne au siége de Challais qui fut pris d'assaut le 4 juin de la même année. Il succéda, du chef de sa femme, en 1454, au *Comté de Penthièvre*, par la mort de Jean de Bretagne. Il donna quittance le 16 janvier 1456 de mille écus d'or neufs donnés par le Roi pour les frais et dépenses effectués pour la recouvrance dernièrement faite du pays de Guyenne. Il en donna une autre le 17 avril 1475 de 171 livres et 15 sols pour son état de capitaine de 57 lances fournies pour le quartier de janvier précédent ; cette quittance est scellée de son sceau écartelé aux armes de Brosse et de Bretagne. Il donna procuration, le 24 janvier 1477, pour en

son nom faire foi et hommage au Roi des fiefs et châteaux de Bridiers, de Fliest, Chatel-l'Archer et du Bourg-Archambault, relevant du comté de Poitou. Il donna le 17 juillet 1478 quittance de 2,000 fr. pour sa pension commencée le 1er octobre précédent et une semblable le 18 février 1479. Comme il avait suivi le parti du Roi Louis XI en la guerre du Bien Public, le duc de Bretagne se saisit du comté de Penthièvre et de ses autres terres dans lesquelles il ne put rentrer durant sa vie, ce qui le détermina à céder et transporter au Roi, sur la fin de l'année 1479, tous les droits qu'il pouvait avoir sur le duché de Bretagne du chef de sa femme. Il avait épousé Nicole DE BLOIS, vicomtesse de Limoges, comtesse de Penthièvre, fille unique de Charles de Blois, de Chatillon et de Bretagne, comte de Penthièvre et d'Isabeau de Vivonne. Elle fut mariée le 18 juin 1437, de l'avis de Jean de Bretagne, comte de Penthièvre, son aïeul paternel, curateur de Jean de Brosse, sous la condition que leur postérité porterait le nom et les *armes de Bretagne*. Il eut d'elle les enfants qui suivent :

1o Jean, qui suit :
2o Antoine DE BROSSE, auteur de la branche des seigneurs D'ESCROTS et de MALLEVAL, COMTES DE BROSSE, rapportée ci-après :
3o Paule DE BROSSE, qui fut mariée le 30 août 1471, à Jean DE BOURGOGNE, comte de Nevers, de Rhetel, d'Étampes et d'Eu, pair de France, chevalier de la Toison d'or. Elle fit son testament à Nevers, le 23 mai 1479, et mourut le 9 août suivant.
4o Claudine DE BROSSE, qui fut mariée le 11 novembre 1485 à Philippe, IIe du nom, duc DE SAVOIE, prince de Piémont, comte de Genève. Elle mourut à Chambéry, le 13 octobre 1513.
5o Bernarde DE BROSSE, troisième femme de Guillaume Paléologue, quatrième du nom et marquis DE MONTFERRAT.
6o Hélène DE BROSSE, première femme de Boniface, marquis DE MONTFERRAT, laquelle donna quittance d'une partie de sa dot à Jean DE BROSSE, son frère, le 25 décembre 1483.

XII. Jean DE BROSSE, IIIe du nom, dit de Bretagne, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de Boussac et de l'Aigle, poursuivit aussi inutilement que son père la restitution de ses terres de Bretagne. Hélène DE BROSSE, de Bretagne, sa sœur, lui céda ses droits successifs échus et à écheoir, moyennant 7,000 écus d'or, le 28 août 1483. Le Roi Charles VIII lui accorda en 1492 une pension de 1,200 livres sur son trésor. Il mourut en 1502 et fut enterré à Boussac où était la sépulture de sa famille. Il avait épousé le 15 mai 1468 Louise DE LAVAL, fille de Guillaume de Laval, de Vitré et de Gaure, et d'Isabelle de Bretagne, sa première femme, cette dernière, fille de Jean, duc de Bretagne et de Jeanne de France. Il eut pour enfants :

1º Réné, qui suit :
2º Madeleine DE BROSSE, qui épousa en premières noces Janus DE SAVOYE, comte de Genève, mort en 1491, et en secondes noces, François, bâtard DE BRETAGNE, comte de Vertus et de Goello, baron d'Avaugour.
3º Isabeau DE BROSSE, troisième femme de Jean, sire DE RIEUX et de Rochefort, comte d'Harcourt, maréchal de Bretagne, morte le 21 mars 1517.
4º Marguerite DE BROSSE.
5º Catherine DE BROSSE, femme de Jean DU PONT, baron du Pont et de Rostrenan.

XIII. Réné DE BROSSE DE BRETAGNE, comte de Penthièvre, vicomte de Bridiers, seigneur de l'Aigle, de Boussac, de Ste-Sevère, des Essarts et de Palluau, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, continua ses poursuites pour la restitution de ses terres de Bretagne auprès de Louis XII. Il en fit même hommage à ce prince étant à Lyon le 20 janvier 1503 ; mais, n'ayant pu obtenir justice, il prit parti de quitter la France et suivit le connétable de Bourbon au service de Charles V, Empereur d'Allemagne et Roi d'Espagne, pour lequel il combattit à la bataille de Pavie le 23 février 1524 et y fut tué. Il avait épousé en premières noces Jeanne DE COMMINES, fille unique de Philippe de Commines, seigneur d'Argenton et de Talmon, conseiller chambellan du Roi Louis XII, sénéchal du Poitou, et d'Hélène de Chambes-Montsoreau. Mariée le 13 août 1504, elle mourut le 18 mars 1513, laissant les enfants qui suivent :

1º François DE BROSSE, mort jeune.
2º Jean, qui suit :
3º François-Géraud, auteur de la branche des Marquis DE MONTENDRE, dont la descendance viendra après celle de Jean.
4º Charlotte de BROSSE, femme de François DE LUXEMBOURG, veuve de Martigues. C'est par ce mariage que les biens de la maison de BROSSE et de Bretagne ont passé en celle de Luxembourg.
5º Jeanne DE BROSSE, qui épousa le 11 mars 1531 Réné DE LAVAL, seigneur de Bressuire, Maillé, etc.

De sa seconde femme, Jeanne de Compeis de Gruffy, dame de Palluau, il eut :

6º Françoise DE BROSSE, dite de Bretagne, mariée, le 23 décembre 1545, à Claude GOUFFIER, duc de Roannais, marquis de Boisy, grand-écuyer de France, chevalier des ordres du Roi, laquelle mourut en couches le 28 Novembre 1558.

XIV. Jean DE BROSSE, IVe du nom, dit DE BRETAGNE, duc d'Étampes, comte de Penthièvre, chevalier de l'ordre du Roi en 1550, gouverneur de Bourbonnais, puis de Bretagne. Après l'avoir empêché par tous les moyens de rentrer en possession du comté de Penthièvre et de ses autres seigneuries,

le Roi lui imposa l'obligation d'épouser sa maîtresse Anne de Pisseleu d'Heilly, à qui ce prince voulait donner un rang à la cour. C'est pour lui que le comté d'Étampes, qui lui avait été donné à l'occasion de son mariage, fut érigé en *duché* par lettres du mois de janvier 1536. Il obtint encore l'érection de la baronnie de Chevreuse en *duché* pour lui et pour Anne de Pisseleu, sa femme, par lettres du mois de décembre 1545.

Il est mort sans enfants, à Lamballe, le 27 janvier 1564 et fut enterré à l'église des Cordeliers de Guingamp, dans le tombeau de ses ancêtres.

DEUXIÈME BRANCHE

DES MARQUIS DE MONTENDRE

XIV. François-Géraud de Brosse de Bretagne, chevalier, baron d'Huriel, Boussac, Palluau, Ste-Sevère et l'Aigle, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, partagea le 4 juillet 1529 avec ses frères et sœurs la succession de leur père, suivit le parti du duc de Bourbon contre le Roi François Ier qui confisqua ses biens. Il testa conjointement avec son épouse, le 7 janvier 1580. Il avait épousé Isabelle de Bigny, fille de Gilbert de Bigny, chevalier, seigneur d'Aynat le Vieil et de St-Amand, et de Charlotte l'Orfèvre. De ce mariage est issu :

XV. Claude de Brosse, chevalier, seigneur de Vauzelles, Laire, Godeau et Gourgues, capitaine de 25 hommes d'armes, reçut une lettre de la reine Catherine de Médicis, qui prouve la haute estime qu'elle lui portait. Il obtint, le 27 septembre 1612, des lettres patentes du Roi portant qu'il serait procédé devant des commissaires, pris dans l'ordre de la noblesse et des gens du Roi, à la vérification de ses titres de noblesse et généalogie, lesquelles furent vérifiées et constatées, à la requête de la comtesse de Brosse son épouse, depuis Fulco créé, par le Roi Eudes Ier, vicomte de Limoges, lequel fut le 4e aïeul de Bernard, vicomte de Limoges, qui prit les noms et armes de vicomte de Brosse, et vivant en l'an 1060 avec N. de Déols sa femme, fille de Raoul de Déols, jusques à Claude de Brosse, père de Louis et Claude-Réné de Brosse, marié à Jacquette de

Mortemer. Il fit son testament le 5 février 1623. Il avait épousé, le 23 février 1579, Jacquette DE MORTEMER, fille de feu noble et puissant seigneur GUY de Mortemer, seigneur de Sallet-Rornais et de Françoise d'Aubeterre, dont il eut les enfants ci-après :

1o Claude DE BROSSE, dont on ignore la postérité.
2o Louis DE BROSSE, chevalier, colonel au service de l'Empereur d'Allemagne.
3o Claude-Réné, qui suit :

XVI. Claude-Réné DE BROSSE, chevalier, vicomte DE BROSSE, seigneur de Vouzelles, Laire, Godeau, etc., capitaine de 50 hommes d'armes Infanterie, servit aux ban et arrière-ban de Saintonge, convoqués en 1635 sous le Maréchal de la Force et s'établit en Alsace au retour de la campagne qu'il fit en Allemagne. Il fit son testament le 10 juin 1650. De sa femme Marie BRISMOND DE VALZERGUES, fille de Charles de Brismond de Valzergues, chevalier des ordres du Roi, et de Louise de Valzergues, qu'il avait épousée par contrat du 13 mai 1628, il eut les enfants ci-après :

1o Louis DE BROSSE, mort en Allemagne sans postérité.
2o Armand-Charles, qui suit :
3o Catherine DE BROSSE, mariée en Allemagne.

XVII. Armand-Charles DE BROSSE, chevalier, baron de Schversheim, lieutenant, puis commissaire-ordonnateur d'artillerie, successivement capitaine-major, lieutenant-colonel, colonel et général d'artillerie, né le 20 avril 1629, baptisé le 10 août suivant dans l'église paroissiale de Notre-Dame de Surgère, donna quittance le 14 mars 1634 de ses appointements militaires et testa le 12 mars 1677. Il avait épousé le 24 mars 1651 Agnès LOISEL, fille de N. Loisel, chevalier, colonel au Corps-Royal d'artillerie. Il fit son testament le 19 novembre 1672, et eut pour enfants :

1o Louis DE BROSSE, héritier particulier de son père et de sa mère en 1672 et 1675.
2o Pierre-Roger, qui suit :
3o Elisabeth DE BROSSE.

XVIII. Pierre-Roger DE BROSSE, qualifié noble et puissant seigneur, chevalier, vicomte DE BROSSE, lieutenant-général au régiment de Navarre, fut maintenu le 10 juin 1703 dans sa noblesse d'extraction par jugement souverain des commissaires généraux du Conseil d'État, pour la recherche de la noblesse, sur titres produits, lesquels en justifiaient et remontaient sa filiation à Hugues, vicomte de Brosse, son 12e aïeul, vivant en l'an 1287. Il fit son testament le 30 juin 1722 à la résidence épiscopale de Saverne,

en Basse-Alsace. Il eut de sa femme, noble Magdeleine de Weiss, qu'il avait épousée le 16 décembre 1693, le fils ci-après :

XIX Jean-Jacques de Brosse, chevalier, né le 25 novembre 1699, baptisé le même jour dans l'église de Notre-Dame de l'Echelle de Landon. Il est nommé dans le jugement de maintenue de noblesse obtenu par son père le 10 juin 1703. Il servit successivement dans une compagnie de Cadets gentilshommes, puis dans le régiment de Sparr, colonel dans l'état-major de l'armée du Roi Louis XV, sous M. le Maréchal du Bourg. Son père le déshérita par testament du 30 juin 1722. Il mourut à la Commanderie de l'ordre Teutonique en 1754, paroisse de Rixheim, en Haute-Alsace. Il avait épousé le 29 juillet 1732 Jeanne-Elisabeth Schiving Denhammer, fille de M. Adam-Henri de Schiving-Denhammer, sous les nom et qualité de baron de Schiving-Denhammer. Il eut d'elle le fils qui suit :

XX. Ignace-Joseph de Brosse, marquis de Montendre de Brosse, né en 1745, commandant d'un régiment provincial, maréchal de camp, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il fut convoqué à l'assemblée de la noblesse tenue à Saintes, le 16 février 1789, Il obtint au mois de mai de la même année des lettres patentes du Roi portant érection, de la terre de Montendre en Saintonge, en *Marquisat de Montendre de Brosse*, pour relever de sa Majesté à cause de son château de Saintes, en considération de ses services distingués, de ses blessures reçues en Corse, des services militaires, emplois et dignités de ses ancêtres.

Le Marquis de Montendre fit ses preuves de noblesse devant Cherin, le généalogiste du Roi, en septembre 1787, pour monter dans les carrosses du Roi. Ces preuves dont nous avons une copie sous les yeux, et dont l'original est conservé au cabinet des titres de la Bibliothèque Impériale, donnent la filiation de la maison de Brosse, depuis Géraud, vicomte de Brosse, vivant en 1136. Le marquis de Montendre habitait en 1820 le château de Montendre près Jonzac. Il est mort vers cette époque, sans laisser d'enfants.



TROISIÈME BRANCHE

DES

SEIGNEURS D'ESCROT ET DE MALLEVAL

COMTES DE BROSSE.

XII. Antoine DE BROSSE, Ier du nom, seigneur de Malleval et de Bray, second fils de Jean II et de Nicole de Blois, entra dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem, en 1481, et fut blessé en 1498, dans un combat naval sur les côtes de Syrie. Relevé de ses vœux, il épousa, le 2 avril 1502, Jeanne DE LA PRAYE, fille et unique héritière de Jérôme de la Praye, seigneur d'Escrot, dont il eut :

XIII. Ponthus DE BROSSE, écuyer, seigneur d'Escrot et de Malleval, capitaine de soixante hommes d'armes, qui testa le 9 septembre 1535, laissant, de Marie SARDIN, fille de Jean Sardin, seigneur de Beauregard en Poitou, qu'il avait épousée le 6 septembre 1527, deux enfants savoir :

1° Antoine, dont l'article suit :
2° Charlotte DE BROSSE, mariée en 1548, à Charles DOMAS, seigneur de Pisey.

XIV. Antoine DE BROSSE, IIe du nom, écuyer, seigneur d'Escrot et de Malleval, épousa, le 7 janvier 1561, Catherine MAQUIN, fille de Charles, seigneur de Ste-Colombe. Il testa le 2 mars 1570, laissant :

1° Claude, dont l'article suit :
2° Philibert DE BROSSE, prêtre prieur de Montfauvet.

XV. Claude DE BROSSE, Ier du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval, servit avec honneur les Rois Charles IX, Henri III et Henri IV. Il commandait pendant les guerres civiles dans les villes et château de Beaujeu.

Il épousa, le 26 mai 1572, Anne GRISARD ; il testa le 2 septembre 1605, mourut le 28 du même mois, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Beaujeu. Ses enfants furent :

1° Claude IIe, dont l'article suit :
2° Antoine DE BROSSE, gendarme dans la compagnie du duc de Bellegarde, puis gentilhomme ordinaire de la maison du Roi ; il épousa, le 20 février 1605, Catherine de Marzy, et fut tué à la guerre, en 1635. Ses enfants furent :

A. Jacques-Gaspard de Brosse, enseigne de la colonelle du régiment Lyonnais, tué en Piémont ;

B. Luc-Adrien de Brosse, dont la postérité est éteinte.

XVI. Claude de Brosse, IIe du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval, épousa le 9 octobre 1641, Catherine Buchet, fille de Buchet, seigneur de Changrenon et de Royer, et de Jeanne de Cret ; il testa le 14 avril 1648, laissant pour enfants :

1o Jean de Brosse,

2o Claude IIIe, dont l'article suit :

3o Jérôme de Brosse, capitaine au régiment Lyonnais, chevalier de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, tué au siége de Turin.

4o Marie de Brosse.

5o Marguerite de Brosse.

XVII. Claude de Brosse, IIIe du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval, épousa, le 3 janvier 1671, Marie Chesnard, fille de Salomon Chesnard, seigneur de Nuguet et de Montrouge ; il testa le 12 avril 1714. Ses enfants furent :

1o Salomon de Brosse, capitaine au régiment de Navarre, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, tué au siége d'Arras, en se battant avec la plus grande valeur. Il n'a point laissé d'enfants de Marie-Anne de Betz, veuve du marquis de Pechery, qu'il avait épousée en 1703.

2o Claude, dont l'article suit :

3o Léonard-Joseph de Brosse, chanoine de l'église cathédrale de St-Vincent de Macon.

4o Et cinq filles, religieuses.

5o Pierre-Michel de Brosse, vicomte et seigneur de Beaumont, qui eut pour fils :

A. Joseph-Laurent, vicomte de Brosse-Beaumont, chevalier de St-Louis, ancien colonel, marié à Charlotte Babin, dont un fils :

AA. Le vicomte de Brosse-Beaumont, entré au service en 1788, émigré, passé au service de l'Angleterre, vivant encore en 1822. On ignore sa destinée.

XVIII. Claude de Brosse, IVe du nom, seigneur d'Escrot et de Malleval, baron de Chavanne, capitaine au régiment de Villequier, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, épousa, le 18 avril 1711, Catherine Cottin, fille de Pierre Cottin, seigneur de la Barre et Saint-Germain-d'Ambrieu. Il testa le 27 mai 1741, laissant de son mariage :

1o Claude, dont l'article suit :

2o Pierre-Michel, vicomte de Brosse et baron de St-Perrel, colonel, premier lieutenant des gardes-françaises, maréchal de camp, qui épousa, le 11 décembre 1768, Angélique-Félicité-Colette de Bizemont, et mourut le 12 juin 1809, laissant de ce mariage six filles :

A. Claude-Marguerite DE BROSSE, mariée au baron D'HERBESTEIN.
B. Elisabeth DE BROSSE, mariée au marquis TRYON DE MONTALEMBERT.
C. Adélaïde DE BROSSE, mariée au baron DE SALIVES.
D. Hortense DE BROSSE, mariée au marquis DE MASSOL.
E. Joséphine DE BROSSE, mariée au baron DE BRIE.
F. Henriette DE BROSSE, mariée à son cousin Claude VI, comte DE BROSSE, comme on le verra ci-après.

3° Marguerite de BROSSE, chanoinesse à Aix.

XIX. Claude DE BROSSE, Ve du nom, baron de Chavanne, seigneur d'Escrot et de Malleval, lieutenant-colonel du régiment de Picardie, avec brevet de colonel, lieutenant des maréchaux de France, mort en 1781. Il avait épousé mademoiselle Marie FOURGON DE LA MAISON-FORTE, de Lyon. De ce mariage sont issus :

1° Claude-Michel-Joseph, qui suit :
2° Claude-Vital, VIe du nom, comte DE BROSSE, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, a émigré en 1791; a fait quatre campagnes sous les ordres de Mgr. le prince de Condé, et a été blessé.

Il a épousé : 1° Anne-Marie-Benoite-Amélie-Colombe DE SAINTE-COLOMBE DE L'AUBESPIN, dont il n'a eu qu'un enfant mort jeune ; 2° Henriette DE BROSSE, sa cousine-germaine, fille de Pierre-Michel, vicomte de Brosse, maréchal de camp, et d'Angélique-Félicité-Colette de Bizemont, sa femme.

XXI. Claude-Michel-Joseph, comte DE BROSSE, né en 1790, servit dans les mousquetaires gris du Roi en 1814. Il a épousé, en premières noces, Joséphine-Hortense-Zoé D'UTRUY ; et, en secondes noces, Joséphine-Hortense-Benoite D'UTRUY, sœur de la précédente. Il est mort en 1856, à l'âge de 66 ans, laissant de ces deux mariages plusieurs enfants.



DE BRUSSAUT

GUIENNE, AUNIS ET SAINTONGE.



ARMES : *D'argent, à une fasce de gueules, chargée d'un annelet d'argent. — L'Écu timbré d'un casque de chevalier orné de ses lambrequins.* (Armorial général de 1696. registre de Lorraine, folio 612).



CETTE famille dont le nom est écrit indistinctement dans les vieux titres BRUSSAUT, BRUSSAULT, BROUSSAULT, BROUSSAUD et même BROUCHAULT, est originaire de la Guienne d'où elle est passée en Saintonge.

Elle possédait, dans la province d'Armagnac, la maison seigneuriale de Brussault, placée dans une situation délicieuse, à l'extrémité d'un coteau avec un colombier qui fut le sujet d'un long procès avec les seigneurs de Larroque.

Ce procès fut terminé par le Roi Louis XIII, lui-même, ainsi que le constatent les livres terriers de la commune de Larroque-en-Galin.

L'incendie de ce domaine qui eut lieu en 1793, fut la cause de la perte de tous les titres de la famille.

Il est donc tout à fait impossible aux représentants actuels d'établir leur filiation régulière et suivie ; mais une tradition conservée de génération en génération ne laisse aucun doute sur l'ancienneté de la noblesse de leur famille et sur ses nombreux services militaires.

En 1598, Rémond Broussaud faisait partie de la compagnie des gardes du Roi, commandés par Bernard de Cassagnet-Tilladet *(titre original)*.

En 1602, Bernard Broussaut faisait partie de la compagnie du sieur de Comminges-Guitaut *(titre original)*.

En 1610, Pierre Broussault était procureur fiscal de la seigneurie de Raillon, au comté de Cosnac, en Saintonge (*titres de la maison de Cosnac*).

En 1621, N... Brussault, *alias* Brouchault, officier du Roi, signe en cette qualité la délibération du Corps de ville et des notables de la ville de Milhau, qui nomma M. de Cantaranne gouverneur de la dite ville en remplacement de M. de Bérault, et de laquelle il résulte qu'il remet cette place forte aux mains du duc de Mayenne (*titre original*).

Sous Louis XIII, un Brussault fut présent au siége de la Rochelle en 1628.

Plus tard, un autre se distingua à la conquête du Roussillon et de la Catalogne.

En 1696, Nicolas Brussault, écuyer, nommé prevôt royal de Conflans en Lorraine, requit l'enregistrement des armes de sa famille à l'Armorial général officiel, au registre de la Généralité de Lorraine, folio 612.

Ce sont ces armes qui figurent en tête de cette notice.

Ses descendants se trouvant sans fortune se dispersèrent ; l'un d'eux, pour ne pas déroger, se fit gentilhomme verrier à Toulouse ; quelques-uns passèrent aux Colonies : un autre, devenu officier, se fit tuer à la bataille de Rosbach, en 1757.

Pierre de Brussaut, après son mariage avec mademoiselle Appert de Toussaint, acheta une charge de brigadier dans la garde des Maréchaux de France. En 1793, retiré dans son domaine de Laroumieu il fut contraint de s'engager dans le 3e bataillon des volontaires du Gers. Nommé capitaine, il se signala dans diverses affaires, mais toujours dévoué à la cause royale, il finit bientôt par tomber victime de la Révolution. Il laissa pour fils :

Jacques-Philipe DE BRUSSAUT, capitaine ingénieur géographe dans les armées du Roi, né à Paris, le 16 mars 1777.

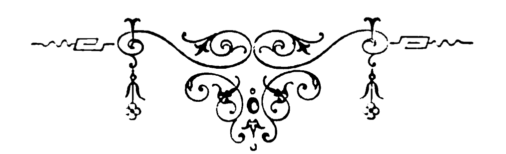
Un certificat du comte de Damas-Crux, lieutenant-général des armées du Roi, délivré à Bordeaux le 4 août 1815, atteste qu'il a émigré en Espagne ; que, pendant son séjour de quatre mois en pays étranger, il n'a cessé de donner des preuves de dévouement et de zèle pour le service du Roi, et qu'en conséquence il l'a nommé et attaché à son état-major en qualité de *capitaine ingénieur géographe*.

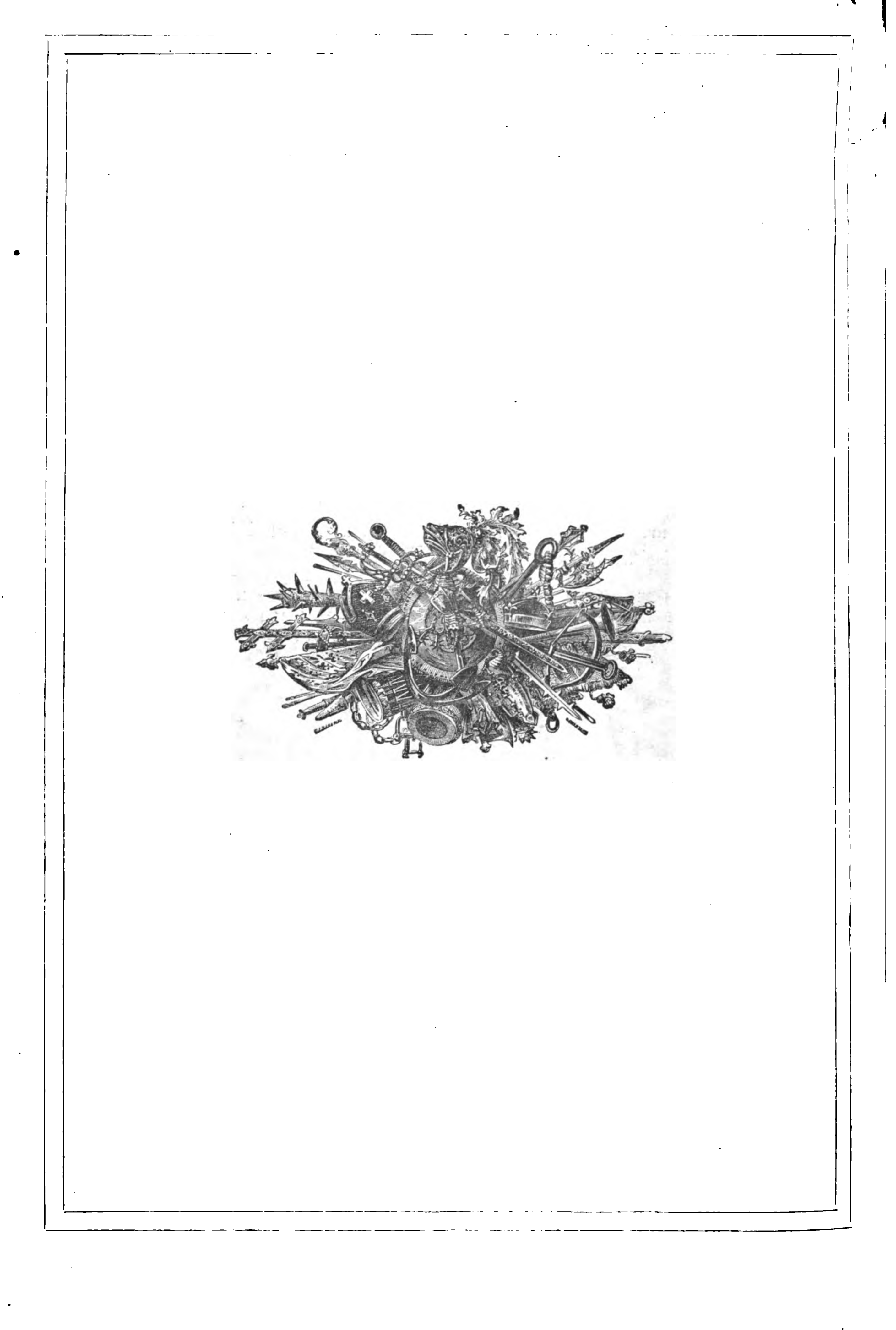
Il fut confirmé dans ce grade par brevet du duc d'Angoulême délivré à Toulouse, le 26 juillet 1815 (*l'original est au ministère de la guerre*).

Plusieurs certificats du comte d'Hauterive, du lieutenant-général comte Guilleminot, du chevalier de la Salle, sous-préfet de Libourne, attestent les services qu'il rendit à la cause royale en 1815 et 1817.

De son mariage avec Marie-Joséphine SALVANÉ, contracté le 6 janvier 1806, il a laissé trois enfants, savoir :

1° Pierre-Alphonse DE BRUSSAUT, né à Lalande-Pomerol, le 31 août 1815.
2° Henry-Élie-Edmond DE BRUSSAUT, né à Bâle (Suisse), le 11 novembre 1827.
3° Ferdinand-Joseph DE BRUSSAUT, né à Lyon, le 18 février 1822.





DE CARMEJANE - PIERREDON

COMTAT-VENAISSIN ET PROVENCE.

BARONS, CHEVALIERS, ÉCUYERS, SEIGNEURS DU CLAUX DE MENERBES, LA GAULTIÈRE, PIÉDACHE, BAUSSET, PAULET, SAINT-MONTAN, PIERREDON, VILLARGÈLE, LA CALADE, SAINT-JOSEPH DE LA BARTHELASSE, LAGREMUSE, VESC, BÉCONNE, ETC.



ARMES. — *Écartelé : au 1, palé d'argent et d'azur de six pièces, au chef d'or,* (qui est de Vesc) ; *au 2, de gueules à l'épée haute d'argent posée en pal,* (qui est des barons militaires); *au 3, de gueules, au lion d'argent tenant une grenade de sable allumée d'argent,* (qui est de l'artillerie); *au 4, d'or à la bande d'azur, chargée de trois étoiles d'argent,* (qui est d'Antoine de Pierredon); *et sur le tout: d'or, au chevron de gueules, accompagné de trois flammes du même, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'argent,* (qui est de Carmejane ancien). —

Devise : Deus, Patres, Patria. *Et encore :* Pas une ne m'arreste (qui est de Vesc). — **Dicton** : Fier et Discret. — **Cri** : Nostre Dame Pierredon. — **Couronne** : *de Baron avec toque de velours noir retroussée de contre-vair, ornée d'un porte-aigrette d'argent surmonté de trois plumes, accompagné de deux lambrequins d'argent.* — **Supports** : *deux lions.*

SOMMAIRE HISTORIQUE



La maison DE CARMEJANE, anciennement originaire de la province de Guyenne et Gascogne, vint s'établir à Menerbes, au Comtat-Venaissin, à la fin du XVe siècle, quittant un pays ravagé par les guerres civiles, et attirée, comme tant d'autres familles étrangères, vers le Comtat-Venaissin par la beauté de sa nature et de son climat, et par la douceur du gouvernement des Papes. Elle compte, depuis cette époque, onze générations suivies, prouvées par de nombreux titres authentiques.

N. Calmejane ou Carmejane, formant le premier degré, est connu à Menerbes, ainsi que le rapporte Artefeuil dans son *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence*, à la fin du XVe siècle et au commencement du XVIe, lors de la reconstruction de l'église paroissiale de cette ville, où il habitait et où il possédait un corps de plus de cent directes dont il reçut l'aveu de ses emphytéotes. Il fut enseveli dans son tombeau de famille érigé en la chapelle dite du *Saint-Sépulchre*, construite et fondée en vertu de privilège noble dans cette nouvelle église paroissiale, par lui et son fils Jehan, Ier du nom, de Carmejane, originaire, comme son père, de Fumel au diocèse d'Agen et devenu citoyen d'Avignon et habitant de Menerbes, où on le voit recevant l'aveu et dénombrement de ses emphytéotes, aux années 1514, 1515, 1521, et allié, en 1515, à Audrinette de Blado, d'une ancienne famille éteinte du lieu de Mazan, au diocèse de Carpentras. Jehan II de Carmejane, fils de Jehan Ier, épousa, en 1552, Eustache Laurenti ou des Laurents, et en eut Gilles, Ier du nom, de Carmejane,

consul d'Avignon, du rang des citramontains, aux années 1598, 1611, lequel eut deux fils : 1o Gilles II, de son premier mariage avec Sibille DE FOURNEYRON, et 2o Simon, de son second mariage, en 1608, avec Marguerite DE BELLI DE ROAÏX, qui formèrent chacun une branche.

Gilles II DE CARMEJANE forma celle de *Saint-Montan* établie à Avignon, et éteinte à la troisième génération. Il épousa, en 1624, Isabeau DE LAURENS DE VALENCE, dont il eut Gilles III DE CARMEJANE, docteur ès-droits, assesseur au consulat d'Avignon, aux années 1676, 1692, 1698 et 1705, lequel, de Jeanne DE BOUCHARD, qu'il épousa en 1658, eut Louis DE CARMEJANE, docteur ès-droits, lieutenant au régiment de Saint-Aignan cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, pensionnaire du roi, mort sans alliance en 1745, laissant ses biens à ses cousins DE PIERREDON.

Simon DE CARMEJANE, docteur ès-droits, allié, en 1642, à Françoise DE FOLARD (tante du célèbre chevalier de Folard), forma la branche DE PIERREDON, qui continua à habiter Menerbes et Avignon, et de laquelle s'est détachée, en 1817, une nouvelle branche dite *de Villargèle*, fixée à Carpentras. Simon eut pour fils : François-Simon DE CARMEJANE qui s'allia, en 1690, à Christine DE SAVOURNIN, (d'une très-ancienne famille de Provence), et en eut François-Augustin, Ier du nom, DE CARMEJANE, marié, en 1716, à Anne-Thérèse DE MALACHIER, et père de François-Augustin II DE CARMEJANE, seigneur de Pierredon, capitaine au régiment de Hainaut, chevalier de Saint-Louis, formant le VIIIe degré et qui sera cité plus bas dans l'état actuel.

Nous ne mentionnons dans ce sommaire que les chefs de chaque génération, renvoyant aux généalogies complètes de la maison DE CARMEJANE, pour en connaître tous les membres.

Outre les positions honorables qu'elle a occupées, depuis trois siècles, au consulat d'Avignon, dans le clergé, dans les ordres religieux et dans la robe, cette maison a donné aux armées nombre d'officiers distingués, un maréchal de camp, un officier et un chevalier de la Légion d'honneur, un chevalier de la couronne de fer, et quatre chevaliers de Saint-Louis formant entre eux une suite non interrompue d'un siècle et demi de cette illustre chevalerie.

Elle a contracté ses alliances directes, constamment nobles, dans les maisons : *de Blado*, *des Laurents* (*Laurenti*), *de Fourneyron*, *de Belli de Roaïx*, *de Laurens de Valence*, *de Bouchard*, *de Mérindol de Vaux*, *de Folard*, *de Savournin*, *de Malachier*, *de Serpillon du Roure*, *d'Antoine de Pierredon*, *Trono de Bouchony*, *Imbert de Ferre*, *de Revel de Vesc*, *de*

Blacas-Carros, *d'Anselme-Venasque*. Et par là elle en a contracté, en ascendances, dans les maisons : *de Nantes de Pierredon, de Pontevès, de Capizuchi-Bologne, de Grimaldi, de Lyonne, de Sassenage, d'Alleman-d'Uriage, de Leusse, de la Baume-Pluvinel, d'Urre, des Isnards, de Stuard ou d'Astuard, de Brassier de Jocas, des Seguins, de Cambis, de Fogasse, de Berton-Crillon, de Seytres-Caumont, de la Baume-Suze, de Suffren-Saint-Tropez, de Goësbriand, de Chatillon, de Castellane, de Forbin-Janson, d'Agoult, de Simiane, d'Albon Saint-Forgeux, de Lacroix-Chevrières, de Montaynard, de Grolée-Meuillon, de Lévis-Ventadour, de Saluces, des Baux, de Foresta, de Demandolx, de Blacas-d'Aups, de Massip de Bouillargues, de Chaternet, de Vachères, d'Inguimbert, etc...* qui tiennent le premier rang en Dauphiné, au Comtat-Venaissin et en Provence.

ÉTAT ACTUEL

Dixième degré.

Chef de nom et d'armes. — Alexis-*Henri*-Marie-Paul, baron DE CARMEJANE-PIERREDON, capitaine d'artillerie, chevalier de la Légion d'honneur, est né à Avignon le 11 juin 1822, fils aîné de *Charles*-Joseph, baron DE CARMEJANE DE PIERREDON, maréchal de camp d'artillerie en retraite, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'honneur, chevalier de la couronne de fer, et de dame Camille-Marie-Thérèse-Stéphanie (*Fanny*) TRONO DE BOUCHONY ; et petit-fils, en ligne paternelle, de François-Augustin II, chevalier DE CARMEJANE, seigneur de Pierredon, ancien capitaine au régiment de Hainaut-infanterie, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Madeleine d'ANTOINE DE TAILLAS DE PIERREDON ; et, en ligne maternelle, de Ignace-François-Joseph TRONO DE BOUCHONY, chevalier, ancien capitaine au régiment de Bourgogne-infanterie, major de l'infanterie pontificale avignonnaise, gouverneur d'Oppède et de Mornas, (de l'antique famille vénitienne qui a donné à la république de Venise le doge Nicolas Trono, en 1471), et de dame Angélique-Pauline D'ANSELME.

Il a épousé à Avignon, le 1er décembre 1855, par contrat passé le jour précédent, devant Me Giéra notaire, demoiselle *Marie*-Joséphine DE

Revel de Vesc, née à Lyon, le 9 mars 1833, fille de Gabriel-Marie-*Isidore*-Joachim, comte de Revel de Vesc, et de dame Marie-*Louise*-Eugénie des Isnards-Suze ; et petite-fille, en ligne paternelle, de Joachim, comte de Revel du Perron, seigneur du Vergeron, ancien capitaine au régiment de Monsieur-infanterie, (de cette ancienne maison du Dauphiné qui a donné le dix-neuvième grand maître Hugues de Revel à l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, en 1260), et de dame Marie-Diane de Vesc, comtesse de Béconne, (héritière de nom et d'armes de son ancienne et illustre maison, en Dauphiné) ; et, en ligne maternelle, de Gabriel-Joseph-Martial, marquis des Isnards, ancien capitaine au régiment de Monsieur-infanterie, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Jean de Jérusalem, et de dame Aldonce-Marthe-Marie-Julie de la Baume, comtesse de Suze, (héritière aussi de nom et d'armes de l'ancienne et illustre maison de la Baume-Suze, en Dauphiné). Sont issus de ce mariage :

1° *Henri*-Augustin-Marie-François-Régis de Carmejane-Pierredon de Vesc, né à Avignon le 5 décembre 1856.

2° *Charles*-Marie-Jules-Stéphane de Carmejane-Pierredon de Vesc, né au château de l'Estagnol, commune de Suze-la-Rousse (Drôme), le 19 novembre 1857.

Ils sont substitués, par transmission héréditaire, aux nom et armes de la maison de Vesc ; et leurs trente-deux quartiers, où quatrisaïeux et quatrisaïeules sont prouvés par la collection, rare et difficile, de quarante-sept titres légaux de l'état-civil (actes de naissance et de mariage), forment le tableau qui termine cette notice.

FRÈRES ET SŒURS

1° Antoinette-*Marie*-Thérèse de Carmejane, née à Avignon le 12 janvier 1824, mariée en cette ville, le 26 janvier 1848, à *Auguste*-Marie-Félicien Martin de Boudard, chevalier de l'ordre pontifical de Saint-Sylvestre, né à Avignon le 29 juillet 1823, fils aîné de Auguste-Barthélemy Martin de Boudard, ancien page de l'empereur Napoléon 1er,

chef d'escadron au régiment de dragons de la garde royale, officier de la Légion d'honneur, et de dame Marie-Marguerite-Sabine ODE ; d'où trois fils et quatre filles.

2° Christine-Marie-*Stéphanie* DE CARMEJANE, née à Avignon le 16 avril 1825, et décédée en cette ville le 29 octobre de la même année.

3° *Albin*-Charles-Marie DE CARMEJANE, propriétaire de la terre et château de Lagremuse, né à Avignon le 17 mai 1826, a épousé : 1° à Digne, le 21 novembre 1860, demoiselle Marie-Claudine-Jeanne (*Jemny*) DE BLACAS-CARROS, née en cette ville le 8 juin 1838, fille de Hippolyte-Bonaventure-Joseph, baron DE BLACAS-CARROS, et de dame Laurence-Marie-Thérèse DE FORESTA ; et 2° à Aix, le 27 juillet 1867, dame *Marie*-Henriette-Fortunée D'ANSELME-VENASQUE, née à Aix le 30 mai 1831, fille de Victor-François-Henri d'ANSELME-VENASQUE, ancien conseiller à la cour royale d'Aix, et de dame Marie-Françoise-Gabrielle-Charlotte-Joséphine DE MASSIP DE BOUILLARGUES, et veuve de Joseph-Etienne-*Sosthènes*-Ferdinand DE BÉRARD DU ROURE. Il a de son premier mariage une fille :

Marie-Thérèse-Joséphine DE CARMEJANE-BLACAS, née à Digne le 16 avril 1862.

4° Augustin-Marie-*Charles*-Joseph DE CARMEJANE, religieux profès de la compagnie de Jésus, né à Avignon le 22 décembre 1827, ordonné prêtre à Aix le 29 mai 1858.

5° Marie-*Pauline*-Thérèse DE CARMEJANE, religieuse professe au monastère des Carmélites d'Avignon, puis au monastère de Nice, née à Avignon le 14 mai 1829.

COUSINS-GERMAINS

1° Charles-Alexis-*Edouard* DE CARMEJANE-VILLARGÈLE, juge au tribunal de Carpentras, né en cette ville le 14 mai 1818, fils aîné de Jean-Baptiste DE CARMEJANE-VILLARGÈLE (troisième fils de François-Augustin II, chevalier DE CARMEJANE), et de dame Marie-Rose (*Rosalie*) IMBERT DE FERRE, a épousé, à Marseille, le 19 septembre 1844, demoiselle Virginie-Suzanne (*Philomène*)

THOMAS, née en cette ville le 5 juillet 1825, fille de Joseph THOMAS et de dame Suzanne-Sophie AGNEL. Il a eu de son mariage :

A. Marie-Rose-Sophie-*Augusta* DE CARMEJANE, née à Marseille le 18 juillet 1845, et mariée à Carpentras le 14 avril 1863, à Clément-Adolphe-*Lucien* PETITON DE CHALLOU-SAINT-MARD, docteur en droit, substitut du procureur général près la cour impériale de Montpellier, né à Bar-sur-Seine le 12 octobre 1832, fils de Elie-Jules PETITON, receveur particulier des finances, et de dame Clémence DE BUCHÈRE ; d'où deux fils.

B. Joseph-Jean-Baptiste-*Maurice* DE CARMEJANE-VILLARGÈLE, né à Marseille le 5 avril 1847.

C. Marie-Stéphanie-*Blanche* DE CARMEJANE, née à Carpentras le 16 mai 1854, et décédée en cette ville le 2 septembre 1856.

2° *Charles*-Bernard DE CARMEJANE, frère du précédent, né à Carpentras, le 26 septembre 1819, et décédé en cette ville le 9 mars 1823.

Voyez pour la généalogie et les preuves de cette maison : ARTEFEUIL, *Histoire héroïque et universelle de la noblesse de Provence,* 1776-1786, tome III; Mistarlet ou Rivettes, *Essai sur la noblesse du Comté Venaissin*, 1782 ; d'Hozier, *Indicateur nobiliaire*, 1818 ; Barjavel, *Dictionnaire historique du département de Vaucluse,* 1841, tome Ier ; COURTET, *Dictionnaire des communes du département de Vaucluse,* article Menerbes, 1858 ; Gourdon de Genouillac et le marquis de Piolenc, *Nobiliaire du département des Bouches-du-Rhône,* 1863 ; Bonnesserre de Saint-Denis, *Revue nobiliaire,* 1863 ; Borel d'Hauterive, *Annuaire da la noblesse*, 1865, 1866 ; Bachelin-Deflorenne, *État présent de la noblesse*, 1866 ; Glaëser, *Archives de la Légion-d'Honneur*, 1866 ; Tisseron, *Annales historiques et nobiliaires,* 1867, tome Ier ; Rivoire de la Bâtie, *Armorial du Dauphiné,* art. de Vesc, 1867 ; Preuves des écoles royales militaires, au cabinet d'Hozier, 1781 ; Titres DE CARMEJANE, aux archives de l'Empire, 1686-1774; Archives du sceau et des titres, au ministère de la justice, reg. P, M, 2, fol. 233 ; Archives particulières de la famille, au château de Pierredon etc.

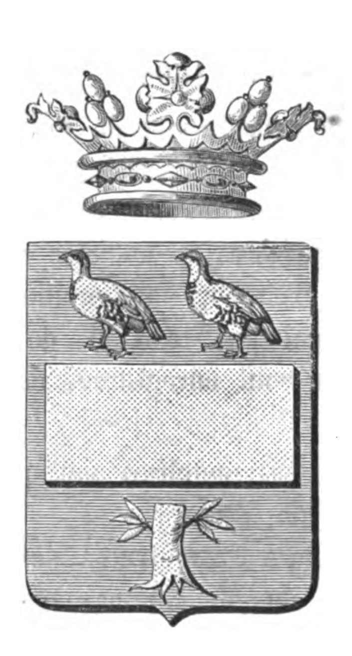


Les XXXII quartiers de Henri II et Charles DE CARMEJANE-PIERREDON DE VESC.

- 1° *Henri II*-Augustin-Marie-François-Régis de Carmejane-Pierredon de Vesc.
- 2° *Charles*-Marie-Jules-Stéphane de Carmejane-Pierredon de Vesc,
  - Alexis-*Henri I*-Marie-Paul, baron de Carmejane-Pierredon.
    - *Charles*-Joseph, baron de Carmejane de Pierredon.
      - François-Augustin II, chevalier de Carmejane, seigneur de Pierredon.
        - François-Augustin I de Carmejane.
          - François de Carmejane.
          - Christine de Savournin.
        - Anne-Thérèse de Malachier.
          - Jean-Antoine de Malachier.
          - Marguerite d'Avon.
      - Marie-Madeleine d'Antoine de Pierredon.
        - Jean-Joseph-Jacques d'Antoine, seigneur de Taillas et de Pierredon.
          - François-Alexis d'Antoine de Blioux.
          - Marie-Anne de Sylvestre des Blayes.
        - Marie-Suzanne de Nantes de Pierredon.
          - Joseph de Nantes, seigneur de Pierredon.
          - Madeleine de Roubaud.
    - Camille-Marie-Thérèse-Stéphanie-*(Fanny)* Trono de Bouchony.
      - Ignace-François-Joseph, Trono de Bouchony, chevalier.
        - Honoré-Joseph Trono de Bouchony.
          - Louis Trono de Bouchony.
          - Spirite de Penne.
        - Marie-Thérèse de Colomb de Grambois.
          - Pierre-Louis de Colomb de Grambois.
          - Marie-Anne de Crozet.
      - Angélique-Pauline d'Anselme.
        - Denis d'Anselme.
          - Paul d'Anselme.
          - Catherine-Christine de Roux
        - Marie-Thérèse de Constantin.
          - Antoine de Constantin.
          - Angélique de Lemolt.
  - *Marie*-Joséphine de Revel de Vesc
    - Gabriel-Marie-*Isidore*-Joachim comte de Revel de Vesc.
      - Joachim, comte de Revel du Perron, seigneur du Vergeron.
        - Christophe-Joachim de Revel du Perron, seigneur du Vergeron.
          - Joachim de Revel du Perron, chevalier, seigneur du Vergeron.
          - Charlotte-Elisabeth d'Angelin.
        - Marie-Marguerite de Flocard de Mépieu.
          - Christophe de Flocard de Mépieu.
          - Pétronille d'Angelin.
      - Marie-Diane de Vesc, comtesse de Béconne.
        - Joseph-Pierre-Claude-Gabriel-Augustin de Vesc, marquis de Béconne.
          - Gabriel-Joachim de Vesc, marquis de Béconne.
          - Louise-Antoinette de la Baume-Pluvinel.
        - Marie-Josephe de Leusse des Côtes.
          - Louis de Leusse des Côtes.
          - Catherino de Gallien de Chabons.
    - Marie-*Louise*-Eugénie des Isnards-Suze.
      - Gabriel-Joseph-Martial, marquis des Isnards
        - Joseph-Henri, marquis des Isnards.
          - Toussaint, marquis des Isnards.
          - Madeleine de Véri-Canove.
        - Marie-Anne de Stuard.
          - Gabriel de Stuard.
          - Catherine de Brassier de Jocas.
      - Aldonce-Marthe-Marie-Julie de la Baume, comtesse de Suze.
        - Charles-Louis de la Baume, comte de Suze.
          - Louis-François de la Baume, comte de Suze.
          - Marie-Alix de Rostaing.
        - Olympe-Emilie de Suffren Saint-Tropez.
          - Joseph-Jean-Baptiste, marquis de Suffren-Saint-Tropez.
          - Louise-Gabrielle-Pulchérie de Goësbriand.

LE CHARTIER

SEIGNEURS DE BENNEVILLE, DE LA HEURTAUDIÈRE, DE LORAILLE, DE SAINT-DENIS, DU MESNIL, DU PLESSIS, DE LA VARIGNIÈRE, DE BOISNAY, DE SÉDOUY, ETC.



ARMES : *D'azur, à une fasce alésée d'or, accompagnée en chef de deux perdrix du même, et en pointe d'un tronc d'olivier feuillé de chaque côté de trois feuilles aussi d'or.* — COURONNE : *de Marquis.*



LE premier auteur connu de cette famille est Alain CHARTIER, qui vivait au onzième siècle, et épousa Typhaine, fille d'Eude DE CHALO SAINT-MARS.

Trois siècles plus tard, un autre Alain CHARTIER (1) et ses frères, Guillaume CHARTIER, évêque de Paris, et Jean CHARTIER, moine de St-Denis, illustraient ce nom.

A la même époque une branche de la famille était établie dans l'élection de Bayeux. On n'a pu retrouver le point de jonction

(1) Ou plutôt LE CHARTIER ; car leur père portait cette particule, et l'on ne sait pourquoi elle a été généralement omise à leur égard.

entre les deux branches ; mais la similitude des noms et des armes établit certainement une communauté d'origine entre deux familles habitant la même contrée.

Nous possédons la généalogie complète et authentique de cette branche à partir de Pierre LE CHARTIER, écuyer, seigneur de Benneville, dont le fils, Jean LE CHARTIER, Écuyer, Seigneur de Benneville, épousa noble Damoiselle Jacqueline DU BOSC, en 1505.

En 1621, un acte du parlement de Rouen constate que cette famille est d'ancienne noblesse, et reproduit sa généalogie et ses armes.

En 1636, Louis XIII déclare que cette famille a toujours été réputée noble, et la confirme dans sa noblesse en la personne de Marguerin LE CHARTIER, Écuyer, Seigneur de Loraille.

En 1666, elle est maintenue par M. de Chamillard.

En 1696, ses armes sont enregistrées dans l'Armorial général de d'Hozier.

En 1789, quatre de ses membres font partie de l'Assemblée de la noblesse dans le bailliage de Torigny.

La famille LE CHARTIER a servi honorablement son pays, comme le prouvent des certificats du duc de Montpensier en 1597, du Commissaires des guerres Caneau en 1612, de Turenne en 1666, du gouverneur de Charlemont en 1690, du marquis de Refuge en 1691, du marquis de Longaunay de Dampierre en 1693, du marquis de Bouzolles, Mestre de Camp du Royal Piémont Cavalerie, en 1694, du gouverneur des ville et château de Kirc en 1695 ; plusieurs croix de St-Louis sous Louis XVI ; sous l'Empire, les certificats donnés à Marguerin Michel LE CHARTIER DE SEDOUY, et enfin les états de service du général LE CHARTIER DE LA VARIGNIÈRE.

Avant la révolution de 1793, cette famille comptait parmi ses membres :

Nicolas-Ambroise LE CHARTIER DE LORAILLE, lieutenant-colonel, chevalier de St-Louis.

Louis-Henri LE CHARTIER DE LORAILLE, officier de marine.

Jacques LE CHARTIER DE LA VARIGNIÈRE, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis, et plus tard, sous l'Empire, colonel de la légion de la Manche.

Son frère, capitaine d'infanterie.

Jean-Baptiste-Charles LE CHARTIER DU MESNIL, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis.

Jean-Baptiste-Paul LE CHARTIER DE LA PÉDOYÈRE, capitaine de cavalerie, chevalier de St-Louis.

Leur frère, Michel-Amand LE CHARTIER, chevalier du Mesnil, Seigneur de Boisnay et de Sédouy, volontaire dans la campagne de Corse en 1768, et plus tard garde du Corps sous Louis XV et sous Louis XVI.

Un membre d'une autre branche, Michel CHARTIER DE LOTBINIÈRE, capitaine d'infanterie, chevalier de St-Louis, fut fait marquis, en 1784, pour d'éminents services rendus dans la guerre du Canada sous les ordres de Montcalm. Il avait promis de transmettre son titre à M. LE CHARTIER DE LA VARIGNIÈRE, s'il n'avait pas d'enfants; or il n'a eu aucun descendant mâle. Mais on n'a pu encore recouvrer ses papiers, restés au Canada où il était retourné se fixer pendant la révolution.

Sous le premier Empire, plusieurs LE CHARTIER ont servi dans l'armée.

Prosper LE CHARTIER DE LORAILLE, entré à l'école de Fontainebleau en 1807, fut tué à la bataille de Lutzen en 1813.

Marguerin-Michel LE CHARTIER, chevalier de Sédouy, fils de Michel-Amand, déjà nommé, s'engagea dans les hussards, et fit trois campagnes pendant lesquelles il reçut sept blessures.

Achille LE CHARTIER DE LA VARIGNIÈRE, frère du général, fut aide de camp du maréchal Gouvion Saint-Cyr.

Le général LE CHARTIER DE LA VARIGNIÈRE, commandeur de la Légion-d'Honneur, chevalier de St-Louis, s'engagea à 16 ans, entra plus tard à l'école de Fontainebleau, fit les campagnes d'Austerlitz, d'Iéna, d'Eylau, de Friedland; d'Espagne, où il fut décoré à 23 ans; celle de Russie, où il fut aussi aide de camp du maréchal Gouvion St-Cyr, et contribua par une heureuse inspiration et un beau fait d'armes au succès de la bataille de Polosk ; et enfin celle de Saxe en 1813. Il a commandé le département de la Manche pendant six ans et il est actuellement dans la réserve.

La famille LE CHARTIER est aujourd'hui représentée par :

1° Le général LE CHARTIER DE LA VARIGNIÈRE.
2° Mme GIFFARD, née LE CHARTIER DE NEUBOURG.
3° Mme HUE DE MATHAN, née LE CHARTIER DE CAGNY.
4° Mme Ferdinand DU PONTAVICE, née LE CHARTIER DE BOISNAY.
5° Alain-François-Raoul LE CHARTIER DE SÉDOUY, fils de Marguerin-

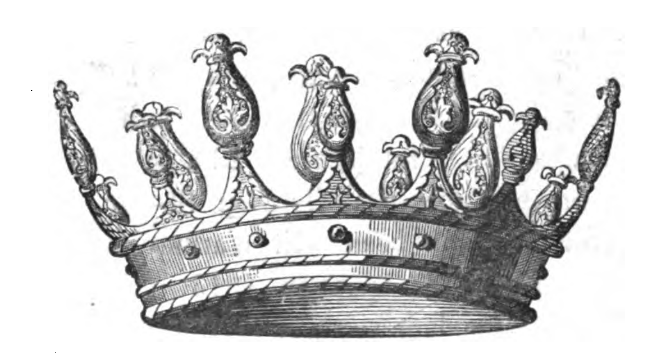
Michel, déjà nommé. Il a épousé Ernestine DE GAULTIER DE SAVIGNAC, dout il a eu deux enfants, savoir :

A. Alain-Marguerin-Paul-Raoul LE CHARTIER DE SÉDOUY, qui a épousé en 1866 Mlle Jeanne DE NUGENT dont il a eu une fille.

AA. Anne-Marguerite-Marie LE CHARTIER DE SÉDOUY.

B. Marie LE CHARTIER DE SÉDOUY.

ALLIANCES : *Branche de Paris* : de Molé, de Montholon, de Mesmes, de Mesgrigny, de Vandeuvres. — *Branche de Normandie* : de Toustain, de Guernon, de Malfilâtre, de Carville, Collase, Nicolle, Le Conte de Haut-Quesnay, Hébert de Mareil, de Bouvier, du Pontavice, Ganne de Beaucoudray, de Siresmes, Le Grand d'Anerville, Caulier de la Chesnoye, de Martigny, de la Suzière, de Montreuil, d'Alainville, du Merle de Beauvoir.



CIBRARIO

S. E. LE COMTE LOUIS

SÉNATEUR ET MINISTRE D'ÉTAT DU ROYAUME D'ITALIE



ARMES : *Tiercé en fasce, au 1, d'azur, à trois tours d'argent rangées en fasce, sur trois rochers au naturel, chacune surmontée d'une plume d'autruche du second émail ; au 2, d'argent à six barres, trois de sable et trois de gueules ; au 3 parti au 1 de sinople, à deux dés d'argent rangés en fasce, figurant l'as et le deux; au 2, d'azur, à une bande d'or, chargée en chef de trois croissants d'azur. L'écu posé sur la grande croix des saints Maurice et Lazare, et surmonté d'une couronne antique.* — SUPPORTS : *Deux chèvres.* — CIMIER : *Un buste de Saint-Marin à mi-corps.* — DEVISES : Si Deus intersit ; *et* Cogitavi dies antiquos.



on Excellence Louis CIBRARIO est né à Turin, le 23 février 1802, d'une noble famille, dont il restera un des membres les plus illustres, et pour l'Italie une des gloires les plus pures.

Poète, historien et homme politique, il a commencé de bonne heure sa brillante carrière.

Il était docteur en droit civil et en droit canon, et âgé de vingt-quatre ans, quand il fut appelé aux fonctions de préfet.

Il se voua aux recherches et aux études historiques, préoccupé surtout de la gloire de la Maison de Savoie, qui devint le point de départ de tous ses travaux.

C'est alors, qu'à dater de 1825 (1), il fit paraître une série d'études et de travaux historiques très-remarquables, dans lesquels il révéla sous un aspect nouveau l'antiquité et le glorieux passé de cette illustre race royale.

Comme littérateur, il s'est fait connaître par son livre de *Nouvelles*, et par un grand nombre d'articles insérés dans différents recueils périodiques, entre autres dans les *Actes de l'Académie des Sciences de Turin*.

Un traité remarquable sur l'*Economie politique au moyen-âge* lui a définitivement assigné une place auprès des écrivains de premier ordre dans son pays. Cet ouvrage, qui a été traduit en français, a eu, en Italie, cinq éditions.

Ses œuvres enfin, qui sont très-nombreuses, sont devenues classiques et lui ont valu, autant que sa vie politique, une grande popularité.

Dans sa vie publique, le comte Louis Cibrario offre l'exemple d'un patriotisme et d'un dévouement à toute épreuve pour son pays et la maison royale de Savoie; aussi fut-il chargé de plusieurs missions importantes, relatives aux intérêts du Royaume, en France, en Suisse et en Autriche.

Le Roi Charles-Albert le distingua de bonne heure et le jugea digne de son amitié, et capable de le seconder dans les projets qu'il avait conçus pour le bonheur de l'Italie qu'il aimait tant.

(1) Il a publié en 1825 les ouvrages suivants :
Notizie Sulla Storia dei principi di Savoia ;
Notizie di Paolo Simone dei Belli; et en 1827, *Delle Storie di Chieri libri IV.*
(Nouvelle Biographie générale de Firmin Didot.)

Devenu l'ami du roi, témoin ou confident de ses déceptions et de ses défaillances, c'est lui qui l'encourageait et ranimait ses espérances.

Alors, ils rêvaient ensemble une Italie *unie*, puissante et heureuse!

Etroitement lié avec le roi, qu'il appela le « martyr de l'indépendance italienne, » il eut la consolation de le revoir sur la terre d'exil et d'échanger avec lui des paroles d'espérance. « *Adieu*, lui dit Charles-Albert, en le quittant à sa résidence d'Oporto (Portugal), *souvenez-vous que je vous ai bien aimé.* »

Le comte Louis CIBRARIO s'en est souvenu : il l'a prouvé par un dévouement admirable pour l'œuvre commencée par son ancien maître, et qu'il a pu continuer avec son fils VICTOR-EMMANUEL.

Le comte Louis CIBRARIO n'est pas seulement un écrivain remarquable; il offre en même temps la carrière la mieux remplie et la plus honorable pour un homme politique.

En 1847, il concourut au grand acte du Statut, et assista au réveil de l'Italie, qu'il avait tant favorisé.

Nommé commissaire royal extraordinaire à Venise, en 1848, il eut la douce émotion, trop éphémère, hélas! pour tout cœur vraiment italien comme le sien, de voir flotter les couleurs nationales sur le palais des Doges.

On sait plus tard ce qui est arrivé. L'auteur de « *la Guerre de l'indépendance* » rendant un juste hommage à l'attitude digne et énergique du commissaire piémontais en présence des propositions autrichiennes, dit de lui que : « *Jamais l'histoire n'aura à enregistrer plus noble exemple de loyauté, de patriotisme et d'honnêteté.* »

Dans la même année, il fut appelé au Sénat, après avoir refusé le poste de Ministre plénipotentiaire près le Saint-Siége.

Le *Non possumus* lui parut alors, comme à bien d'autres depuis, une barrière infranchissable. Il avait également refusé le portefeuille des finances.

C'est en qualité de Sénateur qu'il a fait partie de la députation chargée de remettre au roi, qui s'était exilé après son abdication, une adresse votée dans un élan de patriotisme indescriptible.

A son retour, sous le coup encore des émotions de son voyage, il publia les *Souvenirs d'une mission en Portugal*, qui firent battre tous les cœurs à cette évocation du passé.

En 1850, il fut nommé directeur général des douanes, et, en 1852, suc-

cessivement Grand Chancelier de l'Ordre des Saints Maurice et Lazare, et Ministre de l'instruction publique.

En 1852, il fut Ministre des finances et publia un compte-rendu très-remarquable de l'état des finances de la Sardaigne de 1847 à 1852.

En 1855 et 1856, il fut titulaire du Ministère des affaires étrangères, fonctions alors périlleuses et difficiles, et contresigna en cette qualité la notification du Traité de Paris.

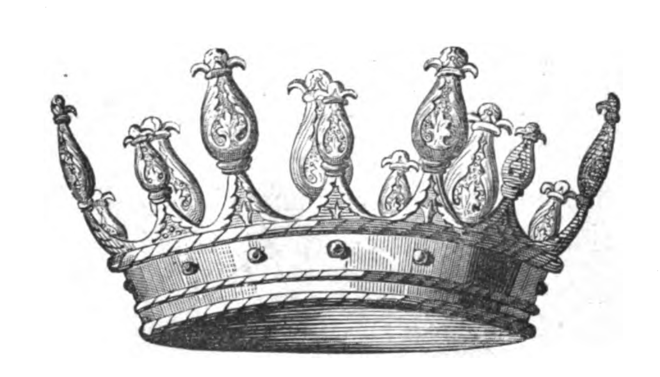
En 1859, enfin, la guerre d'Italie est venue cimenter l'alliance française qu'il avait préparée et appelée de tous ses vœux pour le bien de son pays.

Depuis, il remplit les fonctions importantes de Ministre d'Etat.

Comme on le voit, cet homme éminent a pris une large part dans tous les événements de son pays. Comme écrivain, ses œuvres sont entourées d'une juste considération.

Comme homme politique, si on ne le voit pas toujours briller au premier rang, il n'en a pas moins rempli, dans le sein du cabinet comme dans les conseils du roi, un rôle actif utile et sérieux.

L'histoire revendiquera peut-être pour lui ce premier rang qu'il n'a pas toujours occupé sur la scène politique. Plus tard on appréciera mieux ce que ce noble citoyen a fait pour son Roi, pour sa patrie et pour l'Italie.

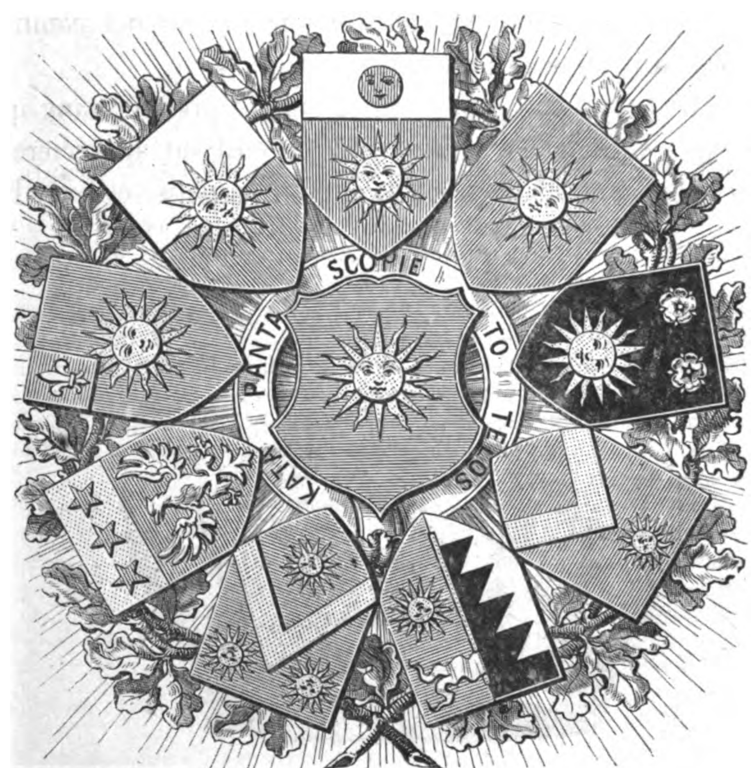


DELSOL

FRANCE, ANGLETERRE, AMÉRIQUE, ALLEMAGNE, ESPAGNE ET ITALIE.

BARONS DE GRISOLES, SEIGNEURS DE GRENADE, DE VERDUN, DE BEAUCLAIR, DE PEYRINIOU, DE MAZOT, DE AICHBERG, DE VOLPILIAC, DE BERRIS et autres lieux.





ARMES DE LA FAMILLE DELSOL DANS SES DIFFÉRENTES BRANCHES.

ARMES : — 1° *d'azur, au soleil d'or*, (d'Hozier, Guyenne 630, (1res armes de la famille).
2° *de gueules, à un soleil d'or et un chef d'argent chargé d'une lune de gueules*. (d'Hozier. folio 981).

3° *de gueules, à un soleil d'argent.* (d'Hozier. folio 1319).

4° *de sable, à un soleil d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent.* Casque : *de Gentilhomme.* — Devise : Omnibus surgo. (d'Hozier. folio 1,065).

5° *d'azur, à un chevron d'argent, accompagné en pointe d'un soleil d'or.* (d'Hozier. folio 1,209).

6° Mi parti : *au* 1er, *tranché endenté de sable et d'argent ; au* 2e, *d'azur au soleil d'or, et une bannière d'argent futée d'or, brochant sur le parti.*— Couronne : *de Comte.* — Supports : *deux Levriers.* — Devise : Gloria non ex otio.

7° *d'azur, à un chevron d'or, accompagné de trois soleils du même.* (d'Hozier. folio 1,435). — Supports : *deux Griffons.*

8° *d'azur, à l'aigle d'argent ; au chef d'or, chargé de trois étoiles d'azur.* (armes de la famille Dessole). — Couronne : *de Marquis.* — Supports : *deux Lions.* — Devise : Certa fulgent sidera.

9° *de gueules, au soleil d'or, au canton d'azur, chargé d'une fleur de lis d'argent.* (de Solis, Espagne et Pays-Bas). — Couronne : *de Duc.* — Tenants : *deux Anges.* — Devise : La luz viene del Sol.

10° *Coupé d'argent et de gueules, à un soleil d'or de l'un en l'autre.* (d'Hozier. Limousin 1,065). Don Sol, cure de Bio. — Devise : Fac Solem vitæ nobiscum Sole manere.

On voit par l'énumération de ces divers blasons que la famille Delsol a toujours adopté pour armoiries l'astre radieux du jour dans n'importe quelle de ses branches, d'où il est facile de conclure que son nom vient du mot celtique el Sol, qui veut dire *Soleil* et que, selon toute apparence, sa souche primitive est une ancienne famille *Gauloise* consacrée au culte du Soleil, culte qui joua un si grand rôle dans l'histoire des premiers peuples et dont on retrouve partout des traces en divers lieux de la France et même de l'Allemagne.

La fameuse statue d'Irmonsul ou Hermansol, Hirmansul, que détruisit Charlemagne chez les Saxons, voulait dire *le Soleil des hommes de guerre* ou germains.

Il y a au village de Villers-sur-Nicole, près Maubeuge (Nord), un immense tumulus appelé le bois de Solmon. Comme tous les tumulus chez les premiers peuples, c'était là, sans doute, un de ces lieux sacrés où l'astre du jour recevait des adorations. Quand le dolmen celtique ne s'y trouvait pas, il y était remplacé par un bois. Villers, comme il est montré dans les recherches historiques sur Maubeuge, de M. Z. Piérart, est plein de souvenirs celtiques.

Les armoiries de la famille Delsol n'ôtent rien aux probabilités de son origine celtique : elles les fortifient au contraire. Il est prouvé que les anciens peuples portaient des emblèmes, marques distinctives et hiéroglyphes des attributs qu'ils s'étaient choisis en raison des circonstances de leur naissance, de leur vie et surtout des croyances religieuses auxquelles ils participaient.

DELSOL ALIAS DEL SOL

De toutes les anciennes familles dont on a écrit l'histoire, celle qui fait l'objet de cette notice est peut-être la seule dont les annales et les illustrations soient si nombreuses et si intéressantes, et qui puisse, à juste titre, revendiquer une aussi antique origine.

Implantée en Gaule avec les premiers peuples qui habitèrent cette contrée, transplantée ensuite en Espagne, en Italie, en Allemagne et en Angleterre depuis plusieurs siècles, et occupant encore de nos jours des positions qui prouvent qu'elle n'a rien perdu de son passé, cette noble race est comptée parmi les plus illustres familles de l'Europe. On peut même dire qu'il y en a peu qui ait, comme elle, réuni dès son berceau, autant de caractères de grandeur.

Dans un champ si vaste et si fécond, il nous serait trop facile de nous étendre ; nous devons imposer à ce travail des bornes qui nous permettent de traiter ce sujet si intéressant seulement au point de vue généalogique et archéologique. Nous croyons cependant devoir donner ici la partie historique, non moins précieuse que les deux autres.

L'ordre des temps semble exiger que nous allions chercher d'abord dans l'antiquité les premiers indices du fondateur de cette maison. Nous le faisons avec d'autant plus d'autorité que, par une bien rare exception, le nom primordial de cette famille remonte, sans variations d'orthographe,

à plusieurs siècles avant notre ère. Si ce que nous allons essayer de démontrer pouvait faire naître quelque doute, nous répondrions, avec connaissance de cause, que notre supposition, quelque problématique qu'elle puisse être, n'offre cependant rien d'impossible.

En remontant aussi haut que possible dans l'antiquité, on trouve que le sol Gaulois a été de tout temps habité par la race des Galls ou Gaulois qui forme chez nous le fond même de la population, et qui, la première, peupla l'ouest de l'Europe. Elle se trouve établie sur le sol de notre patrie aussi anciennement que remontent les traditions historiques. Elle était divisée en un certain nombre de tribus indépendantes les unes des autres, mais réunies par la communauté d'origine, de mœurs et de langage. La plus puissante d'entre elles, la tribu des Celtes, habitait les contrées situées entre le Rhône, les Cévennes, la Garonne et la Méditerranée.

Vers 389, nous trouvons Asolus, ou Solus, que nous croyons être le premier personnage connu de cette maison.

On sait, en effet, que Brennus, chef Gaulois, dans son expédition en Italie, vers le IVe siècle avant notre ère, détruisit une ville forte, fondée par le gaulois Adula, en l'an 1728 avant Jésus-Christ, laquelle fut rebâtie par son neveu Asolus qui l'accompagnait dans ses conquêtes, et lui donna le nom d'Asola qui lui est resté jusqu'à présent

Asolus ou Solus fut, par sa naissance, un personnage trop important pour que les historiens pussent laisser son nom dans l'oubli ; mais son alliance avec la puissante maison du Brenn attira sur lui l'attention de ses contemporains, et, par suite, celle des auteurs qui ont transmis son nom à la postérité.

Ce qui précède prouve irrécusablement que les dignités du Sacerdoce appartenaient à cette maison à des titres réels et honorables ; que, vers cette époque, cette famille devait posséder des domaines considérables en Gaule et en Italie, et que tous ces honneurs et avantages si distingués lui étaient assurés dans des temps si éloignés alors que le berceau des familles connues de nous était dans le néant, et reste encore de nos jours, pour la plupart d'entre elles, entouré des plus épaisses ténèbres.

A partir de ces temps anciens, nos actives recherches ont été infructueuses jusqu'à l'époque Gallo-Romaine, où nous trouvons N. Sollus (Sol ou Soll) dans les environs du Mans, ainsi que l'attestent des vases antiques sur lesquels son nom s'est conservé intact jusqu'à ce jour.

En écrivain consciencieux, nous ne croyons pas commettre d'erreur en

suppléant au silence des historiens, silence dont nous attribuons la cause à l'introduction du Christianisme dans les Gaules.

Mais si, comme nous l'avons dit, cette famille fut revêtue chez les Gaulois des plus hautes dignités et des plus grands honneurs, elle a la double gloire de compter dans le christianisme SAINT-SOL qui semble servir, pour cette maison, d'intermédiaire entre le Druidisme expirant et la religion du Christ naissante.

Né vers 690, N. SOL (Sola et Solus) quitta la province de Galles où s'était établie sa famille, et alla trouver Saint-Boniface, archevêque de Mayence, qui l'ordonna prêtre et lui donna l'habit monastique. Saint-Sol, se sentant un attrait tout particulier pour la solitude, se retira en 752 dans un désert au bord de la petite rivière d'Hinulé, aujourd'hui l'Altmulh, sur les confins de la Bavière et de la Thuringe, et y bâtit un ermitage où il vécut très-saintement, mais entièrement caché aux hommes, jusqu'à l'époque de sa mort arrivée le 3 décembre 790, jour auquel on célèbre sa fête dans la Bavière et dans d'autres parties de l'Allemagne. L'ermitage de Saint-Sol prit dès-lors le nom de Solenhofen et passa, par la suite, sous la dépendance de l'abbaye de Fuldes, diocèse d'Eichstaedt.

De ce qui précède, il résulte que c'est un chef Gaulois, appartenant à une puissante famille du pays, qui forme, d'après l'histoire du temps, la souche de la maison DEL SOL, qui s'est perpétuée pendant un si grand nombre de siècles.

Son nom se trouve dans une infinité de mémoires conservés dans les archives d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, d'Espagne et de France.

Voulant nous renfermer autant que possible dès à présent dans les bornes des vérités historiques solidement établies sur les titres originaux conservés aux archives de la famille et dans les collections publiques, nous nous contenterons d'exposer l'ordre des membres de cette maison de chevalerie dont le rôle est si grand dans les fastes politiques et militaires de la France. De nos jours encore elle est placée au premier rang de la noblesse puisqu'elle remonte à des temps fort reculés sans trace d'anoblissement. Ses honorables descendants marchent sur la trace de leurs ancêtres et quelques-uns ont, en ce moment, dans l'armée française, des grades élevés qui sont le gage de leur mérite, de leur capacité et de leur courage. Elle s'est toujours distinguée par sa bienfaisance et son érudition, et on peut dire que, sous le rapport des lumières comme sous celui du nom, ses armes sont vraiment parlantes. Plusieurs de ses membres se

sont fait un nom dans l'histoire par leur générosité et la piété la plus exemplaire, et l'on peut dire que tout concourt à jeter le plus vif éclat sur cette maison.

Nous avons examiné avec attention les nombreuses justifications qui nous ont été produites, et nous déclarons hautement que cette famille est l'une des plus anciennes maisons nobles de France ; qu'elle est d'origine Gauloise; qu'elle a joui, en tous temps, des prérogatives et qualités attribuées à la noblesse dans toutes ses branches, sans avoir eu jamais recours à des lettres d'anoblissement ; qu'elle a été maintenue dans sa noblesse d'ancienne extraction plusieurs fois, notamment à l'occasion de la réception dans l'ordre de Malte ; que ses armoiries sont enregistrées, au nom de plusieurs de ses membres représentant les diverses branches, à l'armorial général officiel du 20 novembre 1696, folios 981–1065–1265–1209–1319–1435–537–630–1065, et qu'enfin presque toutes ses alliances ont été prises dans les meilleures familles de France.

En effet, nous trouvons mentionnés, dans les actes de mariage, les d'Igna, de Lespinasse, de Carrery, de Kervoyer, de Sécillon, de Cayrouse, del Mont, La Pieule, de Veyssières, de Sanzillon, de Saulx, de Ribadeneyra, La Fargue, d'Orcet, Bertrandy, Paga, du Chêne, Fabre de Saugières, Pelou de Campelobre, Domergue du Cayla, de Bragelongne, Wenderbruck, Oudard du Biez, etc.

Elle a produit plusieurs branches qui ont formé quantité de rameaux qui ont fait souche en Italie, en Allemagne et en Espagne, etc.; et, pour la France, dans la Gascogne, le Languedoc, le Limousin, l'Orléanais, la Guyenne, la Normandie, la Flandre, l'Aunis et même la Bretagne, ainsi qu'on le verra plus loin.

Il est certain que toutes ces branches dérivent de la même souche ainsi que l'établissent tous les titres et la conformité des armes, moins les brisures si naturelles et si usitées dans les familles pour la distinction des diverses branches et la possession des même fiefs dans le même pays.

Mais la multiplicité de ces branches et leur séparation ou leur formation dans des temps que la rareté des titres ne permet pas de préciser, font que plusieurs d'entre elles ne se rattachent pas à la souche commune, quoique l'identité de leur origine soit suffisamment indiquée par la communauté des armoiries et les relations de famille qui existent depuis longtemps entre elles.

Les limites de cet article ne nous permettent pas de donner la gé-

néalogie de toutes ces branches, éteintes ou existantes; nous nous bornerons à mentionner tous les personnages qui s'échelonnent dans l'ordre de la filiation pour former la branche ci-dessous rapportée.

Seulement, nous ferons remarquer qu'en Espagne cette famille altéra son nom pour une branche, et le changea en celui DE SOLIS.

En Autriche, ce nom primitif s'écrit encore SOLL ou SOHL, dont les frères SOHL, Rodolphe-Gaspard, conseiller d'État, Fréderic-Ulrich, Jean-Frédérié et Frédéric ont obtenu de l'empereur Léopold Ier à Vienne, le 16 décembre 1693, de faire partie de l'ancien ordre des Chevaliers dans l'empire Allemand et dans les possessions Autrichiennes héréditaires, de porter tous des armoiries, et les deux premiers le titre de chevaliers de Sohlenthal comme aussi le droit de prendre le nom des domaines qu'ils peuvent acquérir; Et SOHL DE AICHBERG, Jense-Henri, conseiller d'État, a obtenu à Vienne, le 15 janvier 1714, de faire partie de l'ordre de la noblesse, de porter le susdit nom dans tout l'empire et dans les provinces héréditaires, d'y ajouter celui des domaines qu'il pourra acquérir, et de devenir possesseur de fief, et en Italie en celui de SOLUS, SOLI, SOLO, SOLA, DEL SOLE, DAL SOLE, etc.; et, dans ces contrées comme en France, cette famille a, de temps immémorial, joui des droits et prérogatives accordés à la noblesse.

Elle y joignit même quelquefois les particules de, du, des, del, dal.

Elle est connue en Espagne depuis plusieurs siècles; car il se trouve, dans la petite république ou état indépendant d'Andorre, un vieux petit manoir portant le nom DE SOL ou SOLE, et qui date du IXe siècle, probablement de l'époque où Charlemagne entreprit son voyage dans la péninsule Espagnole. C'est sans doute quelques membres de cette maison qui se seraient fixés dans cet endroit et y auraient bâti une demeure à laquelle ils auraient donné leur nom qu'elle porte encore. Ce qui peut confirmer cette opinion, c'est qu'on trouve, à un siècle d'intervalle, une puissante famille de ce nom établie dans les environs de Narbonne, ainsi qu'on le verra plus loin.

La branche aînée qui existe encore au-delà des Pyrénées a fourni plusieurs personnages remarquables, entre autres, un poète distingué, des historiens, des prêtres, des religieux, dont un Roderic de Solis, castillan, religieux de l'ordre des hermites de Saint-Augustin, qui fut choisi par le pape Pie V pour être visiteur dans les royaumes de Valence, d'Aragon et de Catalogne, a laissé un commentaire spirituel en espagnol, sur le 1er verset du psaume 102, *Benedic anima mea domino, etc., etc.* et un livre intitulé : *Ars benè moriendi.* bibl. hisp. Moreri, 6e vol. page 299; un évêque en

Amérique, des missionnaires, quelques officiers supérieurs dans l'armée, dont un, Don Juan Sol de Berris, était, en 1833, colonel dans l'armée de Don Carlos, sous le commandement du général Garcia.

Pour la France, le nom de DELSOL, qui s'est toujours écrit anciennement DEL SOL, en deux mots, est celui d'une très-vieille maison dont l'origine remonte au X[e] siècle et qui a projeté de nombreux rameaux en Limousin (1), en Languedoc, en Auvergne, en Guyenne, dans le Piémont, l'Orléanais, l'Ile de France, l'Aunis, la Flandre et, même la Bretagne, ainsi qu'on le verra ci-dessous. L'orthographe de ce nom a varié beaucoup dans les siècles passés, ainsi que l'indiquent, comme nous l'avons dit plus haut, les vieux titres conservés aux archives de la famille et sauvés du désastre révolutionnaire de 1792. On le trouve écrit, dans lesdites chartes : Sol, de Sol, del Sol, dul Sol, dal Sol, de Soles, Solle ou Solles, des Sole, des Solles, et même Desol, Dusol ou Dussol, Dessolles et Delsol, en un seul mot.

Nous avons respecté, dans le cours de cette notice, l'orthographe des chartes quant au nom de la famille, afin de prouver que les variations indiquées plus haut n'avaient anciennement aucune importance. Il est donc permis d'avancer que, depuis le XVII[e] siècle, MM. Delsol portent à tort leur nom écrit en un seul mot, et, pour leur famille comme pour tant d'autres, les employés chargés des registres de l'état civil ont commis une faute d'orthographe.

Les services militaires de la famille DELSOL sont très-éclatants et peuvent lui assigner une place au rang des maisons les plus distinguées de la noblesse.

Outre des officiers supérieurs de tous grades, elle compte deux généraux de division, dont l'un ministre des affaires étrangères, président du Conseil, puis pair de France; un chanoine de la métropole d'Auch, évêque de Digne, Conseiller de l'Université, mort archevêque de Chambéry ; des capitaines d'hommes d'armes; un gouverneur de la ville de Grenade, en France ; un capitaine-châtelain de Verdun ; des colonels et capitaines dans divers régiments; des marins célèbres, dont un capitaine de frégate ; des capitaines dans le génie, etc. Au clergé, elle a fourni bon nombre de religieux

(1) La branche du Limousin a conservé l'orthographe DUSSOL. Elle était représentée, en 1650, par maître François DUSSOL, conseiller à l'élection du Bas-Limousin, marié à Catherine du Rieu, dont sont issus quatre enfants :

1° Louis DUSSOL, sieur de Peyriniou.
2° Maître Pierre DUSSOL, docteur en théologie, archiprêtre de Brivezac et curé de Mauléon,
3° Jean-François DUSSOL, sieur de Mazot.
4° Jean DUSSOL, écuyer, juge de la maison noble de la Tour du Freytel, en la vicomté de Turenne, marié à Jeanne DÉBS, dont une fille : Marie DUSSOL DE FREYTET, mariée, en 1710, à messire Etienne du Saulx, écuyer, résidant à Bourg, près La Réole. (*Nobiliaire de Guyenne*, t. III, p. 190.)

dans les différents ordres des Jésuites, des Bernardins, de Saint-Benoît, des Missions, des Franciscains, des Dominicains, etc., des prêtres distingués par leur zèle et leur érudition, dont un abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Pierre-Flavigny, et d'autres docteurs en théologie. Au barreau, elle compte plusieurs avocats de mérite, dont un à la Cour impériale de Paris, auteur du Code Napoléon expliqué, en trois volumes; dans l'instruction publique, elle compte aussi des médecins distingués par leurs ouvrages et leur générosité, ainsi que des fonctionnaires d'un rare mérite, dont quelques-uns décorés de médailles d'argent et de bronze et de mentions honorables; dans les autres administrations, elle a fourni aussi plusieurs employés qui lui font honneur, notamment, dans les finances, un receveur général de Tulle, puis de Tarbes; des percepteurs et d'autres bons comptables, dans les contributions indirectes; bon nombre de tabellions, plus tard notaires; des contrôleurs et receveurs des rentes; plusieurs conseillers et secrétaires du Roi.

Elle a fourni aussi plusieurs chevaliers de la Légion d'honneur, des officiers, commandeurs, grands-officiers et grands-croix, ainsi que des chevaliers et des commandeurs de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et un chevalier-commandeur de l'ordre du Saint-Esprtt.

Cette ancienne famille, comme toutes celles de haute extraction, a souvent versé son sang sur les champs de bataille.

Au tome V de l'*Histoire des pairs de France*, par de Courcelles, on trouve, à l'article Vassal, folio 41, au degré suivant :

« XIIe degré : Jean DE VASSAL, IIIe du nom, écuyer, seigneur de Rignac, de Mainagues, etc., acquit, du consentement de son père et par acte passé à Milhac, le 5 mai 1505, tous les droits et biens que Géraud DEL SOLHS (del Soles) avait au mas de Cabassas, paroisse de Milhac. »

Au XIe volume du même ouvrage, article de Lestrade, page 9, on trouve :

« IVe degré : Hélie DE LESTRADE, damoiseau de Beaulieu, seigneur de Floirac, institué héritier universel de son père, épousa, par contrat du 11 décembre 1398, Catherine de la Majorie, fille de Jean de la Majorie, habitant de la ville de Beaulieu, en Limousin, et de Delphine DEL SOL. »

Cette famille a formé plusieurs branches, qui se sont subdivisées en un grand nombre de rameaux pour la plupart existants.

Au nombre de ces branches, nous citerons :

1° La branche des DELSOL DU CAYLA, actuellement représentée par J.-J. DELSOL, avocat à la Cour impériale de Paris, auteur du Code Napoléon expliqué, en trois volumes, et membre du Conseil général pour le canton de Conques (Aveyron), marié avec mademoiselle N. WENDERBRUCK, de Roubaix, dont postérité.

2° La branche des DELSOL DE SOLAGES.

3° La branche de Saint-Chamans, représentée par N. DELSOL, marié à mademoiselle Rougier de St-Martin-Valmouroux, dont postérité, et sa sœur N. DELSOL, mariée à M. Bertrandy, notaire à Salers.

4° La branche DE DELSOL DU VERDIER, représentée par les frères DELSOL, dont l'un est greffier de la justice de paix de Salers.

5° La branche DE DELSOL DE BRIATEXTE.

6° La branche de Villeneuve d'Agen, représentée par les frères DELSOL, banquiers.

7° La branche de Penne.

8° La branche de Sainte-Vite.

9° La branche de Montflanquin.

10° La branche de Beauville.

11° La branche de Saverdun, représentée par le général SOL et SOL, agronome distingué à Saverdun, membre de l'Institut Polytechnique de Paris.

12° La branche de Marquems, représentée par le colonel SOL.

13° La branche de Grenade, divisée en plusieurs rameaux.

14° La branche de Toulouse.

15° La branche de Narbonne.

16° La branche de Saurate, représentée par M. DUSOL, docteur en médecine.

17° La branche de Mussidan, représentée par trois frères DUSSOL.

18° La branche de Bouniague.

19° La branche de Thidernac.

20° La branche de Pradines.

21° La branche d'Aniche, représentée par MM. SOLE, directeur de l'École de la Villette-Paris, et SOL, aussi directeur d'une école dans les Pyrénées-Orientales.

22° La branche d'Aurillac.

23° La branche de Cette.

24° La branche de Puy-Lévêque.

25° La branche de Figeac.

26° La branche de Beaulieu.

27° La branche de Brives, actuellement représentée par M. Eugène Dussol, receveur général à Tulles, à Tarbes, aujourd'hui à Agen, marié à mademoiselle Hériard de Villognon, dont postérité, et son oncle l'abbé Dussol, chanoine à Angoulême.

28° La branche de Reynat.

29° La branche de Saint-Céré.

30° La branche de Saint-Germain.

31° La branche de Perpignan.

32° La branche de Blanquefort.

33° La branche de Moissac, actuellement représentée par M. Louis Delsol, lieutenant au 5e régiment d'artillerie, à Strasbourg.

34° La branche d'Angleterre, divisée en plusieurs rameaux.

35° La branche de Bologne, divisée aussi en plusieurs rameaux.

Et un grand nombre d'autres branches dont l'énumération serait beaucoup trop longue.

La plus ancienne charte que nous ayons retrouvée est du règne de Lothaire, c'est-à-dire de l'an 975. On voit, par cette charte originale, que Étienne Sol ou Sole et Ermoige, sa femme, vendent à Lallo et à Ermengarde, femme de ce dernier, divers héritages qu'ils possédaient au lieu de Struciaco, dans le territoire de Narbonne, la 21e année du règne de Lothaire, le jour des nones de juin 975. (Titre original.)

En 1216, Jean del Sol assiste, comme témoin, à une vente faite aux chanoines de La Chapelle, en la ville de Meaux, par Robert de Maudestor et Aveline, son épouse. (Titre original.)

En 1216, Raimond de Sols ou Soles. (*Gallia. Christ.*, 1er vol., p. 208.)

En 1225, Bovinus de Sol ou Sole et Raimond, son frère. (*Gallia. Christ.*, *instrumenta*, p. 287-289.)

En 1230, Rostand de Sol ou Sole, sénéchal de Gascogne. (*Gallia. Christ.*, p. 862.)

En 1231, R. de Sol. (*Gallia. Christ.*, p. 289.)

En 1242, Auger de Sol ou Sola. (*Gallia. Christ. instr.*, p. 192, D.)

En 1 . . ., Olivier de Sole, écuyer. (*Rôles gascons*, 1er vol., p. 271.)

En 1 . . ., Richard de Sole ou Soliis. (*Rôles gascons*, 1er vol., p. 244.)

Quelque regrettable que soit la lacune qui existe entre cette dernière charte et celle encore plus précieuse qui va suivre, lacune qu'il ne nous a pas été possible de combler malgré nos recherches, on doit, néanmoins, recon-

naître que cette suite de noms parfaitement identiques prouve surabondamment une filiation généalogique assez solidement démontrée et établie, ce qui est, pour cette race si féconde un avantage dont jouissent bien peu de familles, que de pouvoir prouver tant de siècles d'une noble existence sans aucune interruption, à travers les tourmentes révolutionnaires.

En 1268, Johannes DAL SOL, Ludovicus DEL SOL et Guillelmus DAL SOL étaient au nombre des nobles de la ville de Beaulieu (1) chargés d'élire et de nommer les consuls de cette ville, ainsi que l'atteste la charte en latin que nous donnons plus loin *in extenso*. Tous les gentilshommes nommés dans cette charte appartiennent aux meilleures familles des provinces du Limousin et du Languedoc.

Copie de la charte en latin de 1268.

Universis presentes litteras inspecturis Petrus Hugonis et Hugo frater ejus. Stephanus de Lemovicis. Aymericus dal Sagrier. Ademarus Bellihominis. Primus dal Sagrier. Petrus de Figiaco. Ger. La Sala. Guillelmus Salerns. Stephanus de Salhens. Durandus de Cavila. Johannes La Faurga. Johannes de Tilia. Hugo de Torondel. Johannes de Molseo. P. dal Perier. Guillelmus de Gordo. L. Comes. Stephanus Popcha et Stephanus filius ejus. P. Bellihominis. Guillelmus de Napros. L. de Combas. L. Saleniers. O. de Bratz. B. del Prat. Johannes de Salvatge. L. Vicecomes. L. Escotz. B. de Tolosa. S. Obrieu's. B. de Cornao. R. Ardalhos. L. Dagones. B. de Canalech. B. Dagones. Durandus Manhas. L. de Bratz. Johannes et Petrus de Tilia. Johannes DAL SOL. Rigaldus operarius pontis. B. Rigaldi. G. de Talamoth. Johannes Cofolens. Guirbertus de Castro. Stephanus Amadeus. C. de Cojac. L. de Rupo. G. de Fonte clericus. Johannes Calveti. G. de Angulo. Johannes Forniers. L. Rigaldi. L. de Angle petit. B. Merciers. J. de Vendol. B. de Figiaco. G. de Manliansa. L. Merciers. Johannes filius Guirberti de Salvatie. L. Viers. L. Darcha. L. La Trelha. L. de Puteo. Martinus Moleniers. Gener. pet..... Celarier. Filius G. de Sanbiliri. G. de Valeta. L. Groliers. L. Blesta. Matheus de Bratz. Ademarus Bessos. Guillelmus de Beysseno. L. La Comba. G. La Fauria. Stephanus Capels. G. de Rosso. Guillelmus Moleniers. Johannes Trelharoz. R. Ponchetz. Guillelmus Malperou. L. Rainaldi. Hugo Belotus. L. Gontiers. Hugo Bosteratz. L. de Balaac. L. de Salhac. Stephanus de Bratz. L. de Ripia. Guirbertus de Cayssac. Johannes de Auruol. B. de Vernhac. L. Capels. Andreas Faber. Simon Oparis. Johannes Vinboreus. R. Joglars. G. Ponchetz. G. Calmelhs. L. de Tol. Guillelmus de Falgueiras. Ad. *(Deux noms illisibles.)* Ses. Barses. Guillelmus Negros. Hugo Agols. Faber de Glotonis. Stephanus. de Feodis. Johannes Rigaldi. Guillelmus Sectoris. R. Fornerii. S. Ponchetz. L. Amadeu. L. Bernardi. G. La Brossa. Hugo Fabri. G. de Mege. filius G. de Valeta Maior. Perrinus de Bratz. B. Albertz. Martinus del Saule. G. Rojos. Durandus Maioris. L. Barba. L. de Negavernha. L. Farsao. Ademarus Ardalhos. L. Burcos. Johannes de Figiaco. Guillelmus de Scorralha. Stephanus Martels. L. Negres. Durandus de Fonte. Johannes Textoris. L. de Cavanhac. L. La Borda. Durandus Sextoris. Guillelmus Barrani. L. de Cavila. Johannes Bertols. Ademarus de Prato (ireti). Hugo Manhas. L. Majoris. Guillelmus del Sagrier. L. de Podio. Hugo de Puteo. Johannes La Breuja. G. Seirox. Guillelmus de Scorralha. S. de Montelhs. Hugo Rose. B. Rocha. Johannes Aymia. S. de Lobejac. B. Rabiers. L. Agarus. St..... Folco. Guillelmus dal Poth. L. de Faubiliri. G. La Costa. G. de Capra. B. La Fon. R. dal Baile. Ademarus de Raigadas. B. La Calvarja. R. de Rigaut. Durandus Dasnac. Brunellus. Johannes del Brolh. P. de Solompnhac. G. da Matheu. G. Bertols. filius B. de Torondel. Guillelmus Guirberti. Hugo de Pozols. B. Palis. G. Ebrartz. L. DEL SOL. Hugo Escotiers. Ademarus de Lem. Hugo de Ca-

diot. L. de Figiaco. Fab. de Albussaco. L. de Stalz. G. de Peirolas. L. de Auriaco. filius Ad. de Beisseine. Ademarus La Faurja. L. del Angle. Hugo Bertrans. Ad. de Pontors. D. Forniers. Hugo de Conchas. Johannes Agarns. L. de Valeta. L. dal Solier. L. de Bruia. Hugo Escoters. Bosmancip. R. de Longaval. B. de Cavanhac. B. da Rigaut. G. de Capra. G. Danandreu. Bertusus de Pratvilh. Ad..... Olutz. Guillelmus. Rainals. G. Delolm. L. La Sala. L. del Croset. Guillelmus Pivetz. Durandus del Cassanh. Johannes de Furno. Des. Lo Mascales. L. de Cassanhas. Guillelmus de Riopeiros. B. de Causanilhas. G. de Scorralha. B. de Lobejac. L. Ebrartz. G. de Tartaseda. Johannes de Manso. L. Bessos. L. del Parre. Johannes Mecers. L. Raymondi. G. Fornier. Hug. de Montchapeira. B. de Tramen. L. Laborda. Johannes Cataris. Guillelmus DAL SOL. Durandus de Gordo. St. La Treilha. B. Labatuda. Guillelmus da Gloria. L. Martels. J. Raymondi. Hugo et B. de Bestrumenha, fratres. G. de Solompnhac. Durandus de Clarier. Des. Chaunhol. L. de Cautonz. L. Capels. R. Pontoniers. Guillermus Falcate. Guillelmus La Utha. T. de Talamoth. Hugo del Potz. Ad. Durandi. G. del Nespolier. J. de Lem. Raynaldus Ardalhos. Durandus Laspinassa. Aymericus Manhas. L. Grif. G. Polverolz. L. Lautia. G. de Auriaco. L. de Lem. T. de Puteo. S. Bochas. L. dal Maes:re. L. Geraldi. L. Argassos. Guillelmus de Vernhac. Marciliacus. L. Juvenis. St... de Racon. Guillelmus Dautafaia. Guillelmus Potens. L. del Cassanh. S. de Gorgaza. B. del Prat. L. de Orto. R. Lastrada. L. de Durfort. Jo.... de Purissao. Hugo de Fonte. Jo..... dal Tirao. Guillermus, L. et R. Generis fratres. B. de Canalech. Jacobus Oparis..... et B. Captanhs, homines et cohabitatores ville de Bello loco et communitas ejusdem ville salutem et fidem presentibus adhibere. Noveritis quod nos in presenti facto unanimes et concordes consideratoque prudencium virorum consilio, habitaque super hoc deliberacione et diligenti tractatu attenta ut prius et inspecta utilitate nostri corporis et comodo nostro et tocius communitatis nostre et ville predicte constituimus et creavimus consules nostros G. La Treilha. Ad. Majoris. quondam Batulum de Bello Loco. Ger. dal Sagrier. T. *Bernardus* dal Sagrier, convurgenses nostros, videlicet ab hoc instanti festo omnium sanctorum usque ad id festum omnium sanctorum proximo venturum, anno revoluto, et ampliùs, quamdiu nobis et ipsis placuerit et visum fuerit expedire, ad custodiendum et deffendendum nos et libertatem nostram et jura nostra et bonos usus et consuetudines nostras, unà cum consilio Hugonis de Lem, Ademari Majoris, Junioris, Laurentis Stepha, Durandi de Fonte, Petri de Gorgaza. L. Geraldi, L. de Sancto-Amando, G. Radulfi, L. Cocha, de Bratz, Guillelmus de Rodes, L. de Talamoth et B. de Puteo, quos, eisdem consulibus, pro consiliariis, damus et ad hoc specialiter deputamus, quamdiu erunt in officio predicto a nobis eis commisso, et ad faciendum omnia alia cum consilio predictorum consiliariorum et ad utilitatem nostram et commodum et tocius communitatis et ville predicte eis justum fuerit expedire, procurando utilitatem et commodum nostrum et tocius communitatis et ville et peragendo et tractando negocia nostra et sic ordinando et libertatem nostram et bonos usus et consuetudines observando, ratum et firmum habituri quicquid per dictos consules actum fuerit, tractatum seu ordinatum super premissis cum consilio predictorum consiliariorum et super hiis promittimus tàm dictis consulibus quam consiliariis ipsos garentixare et defendere semper ab omni persona seu personis sibi calumpniam facientibus seu vexationes inferentibus quoquo modo, racione seu occasione premissorum. Item promittimus eisdem consulibus et consiliariis quod, super omnibus debitis, obligacionibus, damnis et expensis ab ipsis factis et faciendis dùm erunt in officio predicto et super omnibus peticionibus accordabilibus seu querelis realibus, personalibus et mixtis indè sequtis et sequendis et super omnibus aliis causis ex quacumque racione seu causa provenientibus racione et occasione nostra et communitatis nostre et officis predicti a nobis sibi commissi, ipsos et suos servabimus indemnes et eis in jure et extra jus ex quoquo modo faciemus bonam defensionem super premissis et legitimam garenciam, et, si aliqua damna et expensas in eo fecerint et sustinuerint, hosces per integrum emendabimus et resarciemus et super hiis eis concedemus similia ipso facto. Sine alia orbacione, et hec omnia et singula attendere et inviolabiliter observare per stipulacionem sollemnem eisdem presentibus et sollemniter stipulantibus promittimus, et ad sancta di evangelia juramus a nobis corporaliter tacta, et nos dicti consiliarii per stipulacionem solemnem promittimus, et prestito ad sancta di evangelia juramento, eisdem consulibus presentibus et solemniter stipulantibus, quod convenciones et pacta et omnia alia suprascripta faciemus, servabimus et attendemus eo modo quo probi homines supernè scripti et communitas predicta promiserunt eis et juraverunt, et insuper nos dicti homines

suprà scripti et communitas predicta obligamus nos et omnia bona nostra et heredes nostros versus dictos consules et consiliarios pro premissis universis et singulis attendendis et ex certâ sciencia nostra, renunciamus omni auxilio et beneficio juris canonici et civilis et excepcioni doli et in factum et omni usui et consuetudini et omni privilegio crucis aut aliàs indulto aut indulgendo et omni alteri auxilio et beneficio per quod contrà premissa venire possemus aut alioquin indè revocare, et in hoc facto et in officio eis commisso consortes eis erimus et bonam et fidelem societatem eis portabimus in negocio isto, prout meliùs dici potest, intelligi et excogitari. In cujus rei testimonio, presentes litteras concedimus eisdem consulibus sigillo communitatis nostre sigillatas actum et sancitum apud Bellum Locum in domo consulatus. Die mercurii antè festum omnium sanctorum anno Domini millesimo ducentesimo sexagesimo octavo.

En 1280, vivait Gérard DE SOL (Solo), professeur de médecine à la Faculté de Montpellier. Il est auteur d'un commentaire sur le viatique de Constantin, lequel fut imprimé à Venise en 1505, in-folio, sous ce titre :

1° *Commentarium super Viatico cum textu.*

On a encore de lui :

2° *Introductiorum juvenum, seu de regimine corporis humani in morbis.*

3° *Libellus de Febribus.*

4° *Tractatus de Gradibus medicinæ. Venitiis.* 1505–1529, in-folio. Il a laissé encore quelques autres traités manuscrits.

En 1316, Pierre DEL SOLE déclare devoir à Jaquemon Fuellet deLigne, en présence de Jacquemes de Potes et Jaquemes Brande, la somme de neuf livres tournois, qu'il s'oblige de payer le jour de Saint-Remi. (Titre original en parchemin, fait et passé le lundi, jour de Saint-Denis et Saint-Guillaume, l'an de grâce M.CCC.XVI.)

En 1316, Jean DEL SOLE, écuyer, reçoit du Roi un don de 300 livres tournois qui lui sont accordées pour services. (Voir Bibl. imp., sect. des manuscrits, registre cotté 53.)

En 1326, Deodat DEL SOL, de Livignac (Rouergue), reconnaît tenir un fief de Pierre de La Vie, seigneur de Villemur et de Calvinet, situé audit lieu de Livignac ou Livinhac. Cet acte fut passé en présence de noble Begon de Marcenac, damoiseau, Bertrand Blanc, Deodat d'Arnaud et Bertrand Bouseires, clerc royal. (Titre original.)

En 1329, Guillaume DEL SOL confirme plusieurs dons aux religieux d'Anet et renonce aux mêmes religieux ses droits de prélibation sur l'église de Saint-Sauveur-des-Bons-Fossés, au diocèse de Coutances. (Bibl. imp., sect. des manuscrits, reg. cotté 66.)

En 1333, Jean DEL SOL, écuyer, reçoit en don deux cents livrées de terre. (Bibl. imp., sect. des manuscrits, reg. cotté 46.)

En 1364, Godefroid DE SOLLE, écuyer, etc., etc. (Bibl. imp., sect. des manuscrits, reg. cotté 1364.)

En 1411, Pierre DEL SOL de Peyrat ou DE SOL (Petro Soli) était témoin avec Gérard de Bellaud, damoiseau, et Jean du Theil à un titre relatif à la maison de Pierre Buffière. (Titre original.)

En 1419, Bernard DEL SOLE, écuyer, faisait partie de la Compagnie du célèbre Barbazan.

En 1428, Jean SOLLE et Patin SOLLE faisaient partie de la compagnie de Thomas Moras, écuyer, dont la monstre fut reçue à Toulouse, le premier janvier 1428. (Titre original.)

En 1464, Pierre DEL SOL, écuyer, qualifié de noble seigneur, assiste, comme témoin, à une quittance passée à Agen, sous le sceau royal, le 25 juin, susdite année, par le notaire royal, en faveur de Bernard de Bouquet, capitaine.

En 1505, Pierre DE SOLES, assiste comme témoin à une vente faite par Jean de Rosières à noble homme Jean de Bezoles, seigneur dudit lieu de Bezoles et de Beaumont.

En 1505, Pierre DEL SOL figure, comme propriétaire, dans une reconnaissance faite, le 30 décembre de la susdite année, par Arnauld de Lestand. (Titre original.)

En 1570, N. SOLES était capitaine sous le commandement du maréchal Blaise de Montluc. (Voir ses Mémoires.)

En 1576, Jean DU SOLLE, écuyer, était au nombre des soixante gentilshommes de la garde du Roi, commandés par le capitaine Jean-Paul de Lussan.

En 1589, Pierre DE SOLES, fils de Loys DE SOLES, figure dans un procès en retour par lésion à lui intenté par les époux Jehan Lheret et Estienne Vigier, du lieu de la Coste, paroisse de St-Martin-Valmouroux. (grosse en parchemin).

En 1592, Antoine DEL SOL et Pierre DEL SOL assistent comme témoins, devant Jean Crozades, notaire royal de Laubar, à une quittance de dot faite au lieu de Girgols entre Antoinette Debrial et Antoine Bastide. (Titre original.)

En 1635, messire Jean DELSOL était receveur des rentes de la dame de Beauclair, ainsi qu'il résulte d'une transaction pour un partage de biens faite à Aurillac entre plusieurs habitants de la Sarrige et le marquis de Bournazel, ainsi que sa femme, ladite dame de Beauclair. (Titre original.)

En 1640, Jean SOLE était docteur et avocat à Lectoure.

En 1657, N. DU Sol, conseiller du Roi, signe une sentence délivrée en



la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier pour Raymond Marfaing, contrôleur général en la généralité de Toulouse. (Titre original.)

En 1672, Aimé Sol (Solus), secrétaire du Roi, épouse mademoiselle Madeleine-Marte de Bragelongne.

En 1676, N. Delsol se trouve au nombre des cavaliers gentilshommes du régiment de cavalerie de Bret, ainsi qu'il résulte du rôle de la montre et revue faite à Perpignan, le 27 septembre 1676, par le seigneur de Saint-Romant. (Titre original.)

En 1693, Jean du Sol vend à maître François Borros, notaire royal, plusieurs pièces de terre situées à Saint-Laurent de Pradoux. (Titre original.)

En 1695, N. Sol était contrôleur des rentes de l'Hôtel-de-Ville de Paris. (Voir l'*Almanach royal* de cette époque.)

En 1700, damoiselle Catherine-Léonarde Solle reçoit la somme de six mille livres, montant de sa constitution de rente. (Titre original.)

En 1725, messire Frédéric Sol (del Sol) était sous-fermier des droits d'amortissement, francfiefs et usages des généralités de Paris et Orléans (titre original).

En 1754, N. Solle était secrétaire des commandements et finances de S. A. Monseigneur le duc de Bouillon.

En 1781, N. Sol de Beauclair était capitaine du génie. (Voir l'Etat militaire de cette année et des suivantes.)

En 1781, N. Delsol de Grisoles était capitaine dans la cavaline à Falaise.

En 1781, N. Don Sol était capitaine dans le bataillon de garnison du Beaujolais, *troupes provinciales*.

En 1795, Jeanne-Marie Delsol de Volpiliac, veuve d'Orcet, fit distribuer aux pauvres la somme de trois mille francs, prise sur un legs de douze mille livres fait en 1785 par son mari en faveur des pauvres de l'élection de Mauriac.

Lors de la révolution, elle fut arrêtée et jetée en prison. Le peuple se souleva à cette nouvelle, et la municipalité, pour apaiser la révolte, fut obligée d'ordonner sa mise en liberté.

En 1798, N. Sole était capitaine de frégate, et commandait en cette qualité la *Diane*, de 40 canons, à la bataille d'Aboukir.

Le premier personnage à partir duquel nous avons pu établir la filiation suivie est :

FILIATION

Premier degré.

I. Antoine DEL SOL, né vers 1530, qui habitait, soixante ans plus tard, le lieu de Solages, paroisse de Girguols (titre original), et qui laissa plusieurs enfants, entre autres :

1° Pierre, qui suit.
2° Catherine DEL SOL, mariée à Pierre PRADAL.

II. Noble Pierre DEL SOL, écuyer, seigneur de Grisolles et de Grenade, fut capitaine au service du roi de Navarre, aiusi qu'il résulte de lettres de sauvegarde qui lui furent accordées par ce prince, à Agen, le 10 août 1576, dont voici la copie relevée sur l'original.

« De par le roy de Navarre, gouverneur et lieutenant général pour le Roy mon seigneur, en ses » pays et duché de Guyenne,

» A tous cappitaines, chefs et conducteurs de gens de guerre tant à cheval que de pied, maréchal » de camp, maréchaux des logis et fourriers des bandes, commissaires commis à faire et establir les » logements des gens de guerre estant ou qui seront cy après en et au dedans de notre gouvernement » et ausquels ces présentes seront monstrées, salut : Nous vous défendons très-expressément, sur » peyne de la vye, que ès maisons de Grenade et Grisolles et aultres maisons et mestairies appar- » tenant à nostre cher et bien amé le cappitaine,

» Sol, vous n'ayez à loger, faire ne souffrir loger aulcuns desdicts gens de guerre, ne en icelles » prendre enlever ne fourraiger, aulcuns bleds, vins, chairs, lards, poulailles, fourraiges, ne chose » que ce soit sans le gré et consentement dudict cappitaine Sol et en payant raysonnablement et de » gré à gré ; lequel cappitaine Sol, avec sa famille, biens, serviteurs et généralement tout ce qui luy » appartient, avons prins et mis, prenons et mettons en et soubs la protection et sauvegarde du roy, » mon seigneur et maître ; en foy et tesmoignage de quoy afin que nul ne prestende cause d'igno- » rance, nous luy avons permis et permettons par ces présentes de faire mestre et apposer à tels » lieux et endreicts des dictes maisons et maitairies que bon luy semblera nos pannonceaulx et armoi- » ries : et ou il se trouveroit aulcuns si hardis que d'enfeindre exprès nostre présente sauvegarde, » nous voulons en estre faict telle et si rigoureuse pugnition quelle soyt exemplaire à tous aultres, car » tel est le plaisir du roy mon dict seigneur et maître. Donné à Agen le X[e] jour d'aoust, 1576. Signé : » HENRY.

» Par le roy de Navarre. Signature illisible.

» Au dos de ces lettres sont écrits les mots suivants :

» Sauvegarde du roy Henry IV pour Pierre del Sol. »

En 1589, il était gentilhomme ordinaire du duc de Savoye, et il fut nommé, par ce prince, commissaire et lieutenant général de l'artillerie en Bourgogne par commission du 4 mai, dont voici la copie relevée sur l'original.

« Charles-Emmanuel de Savoye, duc de Genevoys et de Nemours, pair et colonel de la cavalerie » légère de France. gouverneur de la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forez et Beaujolois, a tous » ceux qui ces présentes lettres verront, salut : Savoir faisons que nous a plaine confiance des sens, » loyauté et preudhommie de la personne de nostre cher et bien aimé le sieur du Sol, » gentilhomme ordinaire de nostre maison et spécialement de quel zèle et pied ouvert il » marche pour avancement en l'honneur et gloire de Dieu : combien il est si désireux du resta- » blissement de l'estat royal et couronne de France, en leur intégrité première, dignité et splen- » deur anciennes, est veu et cogneu notoirement sa grande loyauté et expérience au faict des armes » et bonne diligence : Pour ces causes et aultres a ce nous mouvant et en vertu du pouvoir à nous » donné au gouvernement de Bourgogne, par Monsieur le duc de Mayenne, nostre très cher et honorè » frère, lieutenant général de l'estat royal et couronne de France, par ses lettres patentes données à » Paris au mois d'avril dernier. Signées : Charles de Lorraine, et contresignées : Beaudouyn, a iceluy » sieur del Sol, avons donné et octroyé, donnons et octroyons par ces présentes l'estat et charge de » commissaire et lieutenant général de l'artillerie qu'il conviendra et sera nécessaire en l'armée que » nous prétedons lever audict gouvernement de Bourgogne, pour en débeller et chasser les ennemis » de la Saincte-Unyon, y estant ; pour iceluy estat et charge jouir et user, plainement et paisiblement » par ledict sieur du Sol, aux honneurs, authorités, prérogatives, préheminences, franchises, libertés, » gaiges, droitcs, prouffits, revenus et esmoluments accoutumés et qui y appartiennent, soubz le » serment par luy presté et juré entre nos mains de s'acquitter de ladicte charge de commissaire et » lieutenant général de l'artillerie en ladicte armée, bien et fidellement comme nous espérons il fera, » et en outre luy avons donné et donnons tout pouvoir de lever et faire lever par ses commis tous les » chevaux et aultres choses nécessaires pour l'attiraige de ladicte artillerie et à ce faire contraindre » tous ceux qu'il appartiendra par toutes voyes directes et raisonnables. Mandons et commandons en » vertu de nostre dict pouvoir a tous justiciers, officiers, maires, eschevins et tous aultres que besoin » sera pour ce faict de l'estendue dudict gouvernement, a luy obéir, entendre et prester ayde au faict » d'icelle charge de commissaire et lieutenant général de l'artillerie ; surtout qu'ils craignent désobéir » à nostre dict sieur et frère et à nous. Attendu aussi qu'il s'agist en ce faict du service de Lieu, biens » et conservations des cathollques. En tesmoins de quoy nous avons signé les présentes de nostre » main, à icelles faict mettre le cachet de nos armes et contresigner par l'un de nos secrétaires. Donné » à Seurre, le quatriesme jour de may, mil cinq cent-quatre-vingt et neuf. Signé : Charles-Emmanuel » DE SAVOYE. Et plus bas :

» Par commandement de mon dict seigneur, signé : LESTRILLE.

» Au dos est écrit : Commission de commissaire et lientenant général de l'artillerie à l'armée que » le roy avait en Bourgogne, pour Pierre del Sol. »

En 1590, Pierre del Sol fut nommé mestre et capitaine général de l'artillerie par Emmanuel de Savoye, lieuteuant-général en Guyenne ; voici la copie du brevet, relevée sur l'original :

« Emmanuel de Savoye, marquis de Villars, lieutenant-général des pays et duché de Guyenne, à » tous ceux qui ces présentes verront sålut : Désirant establir en l'armée que nous mettons en pied » un si bon ordre entre les officiers de l'artillerie qui y sont emploïes qu'on se puisse ressentir de » l'acquit de leur charge et estant à cet effet besoin d'y commettre quelqu'un sur l'expérience et fidél-

» lité duquel on se puisse entièremeut reposer et qui aye sa superintandance sur les autres : Nous » attendant que le roy y aye pourveu, bien et duement informé de la suffisance, cappacité et expé- » rience du sieur del Sol au faict de telle charge, pour ces causes et aultres bonnes considérations a » ce nous mouvant, avons icelluy sieur del Sol commis et pourveu commis par ces présentes signées » de nostre main, nous le commettons et pourvoyons de l'estat de mestre et de cappitaine général de » l'artillerie en nostre armée pour icelluy estat et charge jouir et user doresnavant par ledict sieur » Del Sol plainement et paisiblement aux mesmes honneurs, authorittés, prérogatives, prééminences, » droicts, gaiges, fruicts, proffficts, jouissances, esmoluments et appoinctements y attribués et qui y » appartiennent. Entendons quil soyt recogneu pour tel des autres commissaires de ladicte artillerie » qui sont ou pourront estre employés en icelle nostre dicte armée et de luy obéir en ce qui touchera » et concernera leur charge suivant le pouvoir que nous luy en donnons présentement. Donné à » Tholose le troisième jour du mois de décembre mil cinq cent quatre vingt dix.

» Signé : Emmanuel DE SAVOYE. Et plus bas, au-dessous des armoiriés :

» Par monseigneur le marquis, signé : signature illisible.

» Au dos est écrit : Brevet de mestre et cappitaine général de l'artillerie pour Pierre Del Sol, par » Emmanuel de Savoye, marquis de Villars lieutenant-général des pays et duché de Guyenne. »

En 1597, Pierre Del Sol fut nommé gouverneur de la ville de Grenade, ainsi qu'il résulte du brevet dont voici la copie relevée sur l'original :

« Emmanuel DE SAVOYE, marquis de Villars, gouverneur pour le Roy es ville de Grenade et » Muret, au sieur du Sol, salut : Il a pleu a sa Majesté par nostre traité nous accorder entre autres » choses le gouvernement de la ville de Grenade, et parce que nous n'y pouvons faire nostre séjour » estant retenu près de sa dicte Majesté ou nous transportant ailleurs ou le bien de son service nous » appelle, et qu'en nostre absence il est requis et nécessaire quil y aye quelcun qui aye l'œil et soin » a ce que les habitants de ladicte ville de Grenade et les gens de guerre qui y sont establis en gar- » nison vivent et se comportent de telle sorte quil ny aye point de désordre et division, et quil ne se » fasse et commette chose qui puisse préjudicier au repos de la ville. Pour ces causes après avoir » recogneu que nous ne pouvions commettre ceste charge a personne qui en soyt plus capable que » vous ny sur la fidellité de qui nous nous puissions plus volontiers reposer. Bien et deuement » advertis de vostre zèle au service du Roy a plaine confiance en vostre valleur, dextérité et expé- » rience, vigillance, bonne conduite et dilligence au faict des armes. Nous en vertu du pouvoir a nous » donné par sa Majesté, Nous avons esleu commis et ordonné et par ces présentes eslisons com- » mettons et ordonnons pour doresnavant commander en nostre absence dans ladicte ville de » Grenade, icelle maintenir et conserver sous le service de Sa Majesté et faire pour le bien d'icelluy » tout ce que nous pourrions faire sy en personne y estions. Mandons et enjoignons aux consuls et » habitants de ladicte ville de Grenade et gens de guerre y establis en garnison quen tout ce qui » regardera et concernera le commandement que nous vous donnons ils ayent à vous obéir et » entendre comme a nous mesme sur peyne de déshobéissance. Pour ceste charge jouir plainement » et paisiblement aux honneurs, authorittés, gaiges et appointements y attribues et qui appartiennent. » Pour ce faire. Nous en vertu que dessus vous donnons plain pouvoir et puissance. Fait à Rouan le premier jour du mois de janvier mil cinq cent quatre vingt dix sept : signé Emmanuel DE SAVOYE.

» Par mon dict seigneur, signé : signature illisible.

» Au dos est écrit : Brevet de gouverneur de la ville de Grenade accordé à Pierre del Sol, sei- » gneur de Grisolles. »

On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'il laissa entre autres enfants :

1° Bertrand-Gilles, quit continue la descendance.

2° Adam DEL SOL DE GRISOLLES, né vers 1581, qui entra dans les ordres, et fut aumonier de mesdames les sœurs du Roy, et devint abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Pierre de Flavigny, au diocèse d'Autun, ainsi qu'il résulte d'un acte original reçu par Gallot, notaire apostolique, à Paris, le 20 août 1618, et conservé par la famille.

III. Bertrand-Gilles DEL SOL, né en 1579, Écuyer, seigneur de Grisolles, fut nommé capitaine du château de Verdun, par lettres de provision de l'année 1602, dont voici la copie relevée sur l'original :

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, a nos amez et féaulx conseillers les » trésoriers généraux de France establis a Tholoze, salut : La Royne Marguerítte nostre très-chere et » très-amée sœur auroit le sixiesme jour de Feuvrier mil six cent deux et dernier passé, pourveu » nostre bien amé Bertrand-Gilles du Sol de l'estat et office de cappitaine chastelain de Verdun garde » forestier de la forest de Bigar lez le dict Verdun, vaccant par la résignation de Pierre du Sol son » père, et sur les lettres de provision de nostre dicte sœur auroit obtenu les nostres de confirmation » du 28 mars en suivant le tout cy attaché sous nostre contrescel; mais parce qu'il ne se pourroit pas » transporter par devers nostre tres-cher et feal messire Pomponne de Bellievre sieur de Grignon » chancellier de France pour faire et prester le serment en tel cas accoustumé quil n'a encore atteint » lage requis pour cet effet ayant seullement 22 ans ou environs. Il nous a été très humblement faict » supplier et requérir sur ce luy pouvoir et faire le payement des gaiges appartenant au dict office. A » ceste cause désirant luy subvenir en cest endroit nous vous mandons et ordonnons par ces présentes » que par le receveur ordinaire fermier ou aultres a qu'il ce pourra toucher les gaiges et droicts au » dict office appartenant et accoustumés et pour iceulx faire payer bailler et delivrer comptant au sieur » del Sol filz doresnavant par chacun an aux termes et en la manière accoustumés a commencer du » jour et date des lettres de provision de nostre sœur rapportant icelles ou le *vidimus* dicelles pour » une fois avec quictance du dict du Sol sera suffisante. Seullement nous voullons les dicts gaiges et » droicts estre passés et alloues en comptes de celuy qui paiera les aura et rabattra des deniers de la » recepte par nos amés et feaulx les gens de nos comptes ausquels nous mandons aussi le faire sans » difficulté nonobstant que comme dit est il ne soyt agé que de vingt deux ans ou environ et partant » naye peu faire et prester le serment deu pour raison du dict office en mains de nostre dict chan- » cellier dont nous avons le dict sieur du Sol filz relevé et dispensé, relevons et dispensons de grace » spécialement par ces dictes présentes à la charge toutefois quayant atteint l'âge de vingt-cinq ans » requis par nos ordonnances, il viendra faire et prester le serment en mains de nostre dict chan- » cellier Car tel est nostre plaisir nonobstant aussi quelconques ordonnances restitutions mandements » défenses et lettres a ce contraires a quoy pour ce regard seullement et sans tirer a conséquence » nous avons desrogé et desrogeons. Donne a Fontainebleau le vingt-sixiesme jour de novembre l'an » de grace mil six cent deux et de nostre règne le quatorziesme. Par le Roy en son conseil.

» Signé : de la Fon.

» Au dos est écrit : Nomination de cappitaine du chasteau de Verdun par lettres de provision de » l'an 1602 pour BERTRAND-GILLES DEL SOL. »

En 1613, il recevait la dédicace d'une thèse latine dont l'original, conservé par la famille, est imprimé sur soie et nous paraît d'une telle importance que nous le donnons *in extenso*. Il porte en tête les armoiries de cette branche, et a pour titre :



V.ILL
DD. BERTRANDO-ÆGIDIO DELSOL,
DOMINO DE GRISOLES,
ET DOMINO CASTRI DE VERDVN.
ANTHONIVS LANVSSIVS.
E.V.D.

« Qui secretiora mundi miracula literis prodidere (VIR ILLVSTRISSIME) testantur occultam » quandam nescio an naturæ, an potius latentis diuinitatis vim certis inesse locis, quibus qui appro- » pinquant mox afflati subito numine, novam quandam et miram patiuntur immutationem. Sic qui » olim ibant ad fontem Amphiarai mox futuræ prævidebant, veluti novi ex hominibus Dij. sic Pythia » virgo statim ac insidens Tripodi aureæ, cavernæ Delphinæ spiritum pectore receperat, vultu, oculis» » motu, sermone nescio quid divinum spiritus magno ore intonabat oracula. Sic ad Orphei sepulchrum » aves ipsæ protinus numine loci plenæ dulcius canebant. Illud forsitan fabulosum sit, et concedatur » solitæ Græcorum vaniloquentiæ. At certe verum est, et experimento comprobatum, arcanam quan- » dam magnis et præstantibus viris inesse vim, qua qui ad eos aliquid magnum aggressuri tanquam ad » Deos tutelares confugiunt, mox invicto animo alij de repentè fiunt ex ignavis alacres, ex timidis » audaces, ex imbecillibus fortes. Quis enim nescit sæpiùs exercitum iàm iàm nutantem et ad fugam » vergentem subito confirmatum visa ducis præsentia? Nempè sicut SOLIS radij caliginosum ærem » discutientes lætitiam quandam animis ingenerant, sic præstantis viri vultus infundit alacritatem, et » ignis more frigidiora quæque accendentis, etiam timidissimis inspirat vires et animum. Et sanè id » me impulit ut hoc difficile cæptum aggressurus ad te (VIR ILLVSTRISSIME) recurrerem, non tan- » quam ad fontem Amphiarai ut ex homine fiam Deus futura prænuntians, non tanquam ad Delphicum

» antrum, ut oracula promam, nec tanquam ad Orphei sepulchrum ut dulciores edam cantus in his de
» iure responsionibus, fabulas enim pœtis (poetis) vanis vana relinquo, sed tanquam ad magnum et
» præclarum virum ex cujus vultu arcana vis quædam pectori meo influens, vires nutantes corroboret,
» animum languentem suscitet, labentem erigat, trementem confirmet, et non imparem reddat tanto
» certamini. Id mihi ab eo sperare fas est, qui patriæ virtutis non minùs quàm bonorum hæres, suam
» non tam fumosis imaginibus, sed animi magnitudine, benignitate, clementia et testatur, et ostendit
» nobilitatem. Nec enim tantùm pater tuus olim sub DVCE ANDEGAVENSI contra veræ fidei hostes
» militans, et tot coronis quot vulneribus insignibus virtutis suæ specimen edidit, arbitratus ut
» Alexander ille apud Curtium QUOT CICATRICES TOTIDEM PECTORIS DECORA, sed tu etiam
» innatæ magnitudinis lucem omnium emittis velut è SOLE radius, è leone leo, è generoso patre
» generosa soboles. Adest tibi robur, adest animus, adest magnanimitas ad eamdem gloriam et coro-
» nam assequendam quàm aliquando pater tuus inter belli discrimina,fracto crure,sed infracto animo,
» reportavit, Sola deest occasio. Quod si materia non adest in publicum exhibendæ fortitudinis tuæ,
» ecce adest saltem ostendendæ benignitatis et clementiæ; hanc ego tibi offero. Arripe illam et humili
» tuo clienti qui se omniaque sua tibi dedicat clemens et benignus patronus adesto VALE.

Theses ex titulo de DONATIONIBUS Decerptæ.

I.

» Donatio est liberalitas mera ex affectione, et nullo iure cogente procedens, quam exercet aliquis
» erga alium.

II.

» Quæ id duo genera deducitur, aut enim est simplex, aut sub conditione.

III.

» Simplex illa est, cum quis ista dat, vt id quod dat, statim accipientis fieri vult.

IV.

» Sub conditione, quæ etiam donationem sub modo comprehendit, et donationem ex certo tem-
» pore, est cum donator id quod datum est vult ad se reverti, eo casu quo aliquid factum fuerit vel
» non fuerit.

V.

» Donationes autem etiam inter absentes contrahi possunt, modo id actum velint et sciant con-
» trahentes.

VI.

» Et affectionis gratia erga quascumque personas exerceri possunt, sivè illæ honestæ sint, sive
» inhonestæ.

VII.

» Non autem donare omnibus permissum est, nam filius jam donare non potest, etiam si liberam
» habeat peculij administrationem.

VIII.

» Nisi ex iusta causa donaverit, vel patris permissu, vel in dignitate constitutus oonsentiente patre.

IX.

» Exceptis millitibus, quibus ob castrense vel quasi castrense peculium donare licet.

X.

» Receptum autem est, ut donare liceat post admissum crimen nisi condemnatio sequta sit.

XI.

» Præterea in donationibus receptum est non venire usuras ex mora.

XII.

» Imo et donatores in quantùm facere possunt condemnari tantùm non in solidum.

XIII.

» Postremo ex iure novo insinuari debere donationes supra quingentos solidos factas.

XIV.

» Nisi collatæ fuerint à personis, vel personis in constitutionibus exceptis. »

A MONSIEUR DELSOL

EPIGRAMME.

Le plus bel astre du ciel,
Fait que vostre maison illustre,
Porte son beau nom et son lustre,
Et vous en vos propos le miel.

EIDEM

EPIGRAMMA.

Ut radiis tenebrosa suis SOL nubila pellit,
Sic tu maiorum pandere facta potes,
Vt bène laude tuo doneris nomine digna
(Conveniunt rebus nomina *sœpè suis*).

Agitabuntur, Deo dante, in publico iuris anditorio præside DD. IACOBO CADANO, iuris utriusque Professore celeberrimo Die 24. mensis septembris, anno Domini 1613.

Tolosœ, ex prœlo IOANNIS BONDEI, sub signo S. IOANNIS, juxta Collegium *fuxensœ.*

Le 23 octobre 1619, comparurent au château de Grisolles, qui appartenait alors à Monseigneur l'abbé de Saint-Sernin, diocèse et sénéchaussée de Toulouse, en présence de Jean Coudet, docteur et avocat en la Cour du Parlement de Toulouse, agissant comme fondé de procuration de Bernard de Casaban, Conseiller du roi, et de Monseigneur Louis de la Valette, conseiller et premier aumônier ordinaire du roi, archevêque de Toulouse, savoir : Richard Pallis, avocat, Rouby, Again, Pierre Crespi, consuls, Jean Beaume, syndic, Vincent Guarric, lieutenant, Jean Canet, Anthoine Gaillard, Anthoine Dirat, Pierre Mauri, Rabani, Louis Belot, Pierre Redon, jeune, etc., habitants et lieutenants en icelle, lesquels ont reconnu et confessé être vassaux des seigneur, abbé et église dudit Saint-Sernin, et pour les trois parties de la justice basse dudit lieu de Grisolles, consulat et juridiction d'icelui, la quatrième partie de ladite justice basse appartenant à Noble

Bertrand-Gilles del Sol, écuyer, comme ayant droit et cause de la maison de Vidonet. Suit une énumération de droits. Témoins : Jean Forgues, prêtre et vicaire, Armand Hébrard, notaire de Grisolles, et Rainaud Sabanac. (Titre original aux archives de l'empire, M, 582.)

Bertrand-Gilles DEL SOL, laissa d'une alliance dont le nom ne nous est pas connu, entre autres enfants :

A. Paul, dont l'article suit :
B. Bernard DEL SOL, auteur de la branche de Saint-Sernin, rapportée ci-dessous.

IV. Noble Paul DEL SOL ou du Sol, Écuyer, coseigneur de Grisolles, qui épousa Louise d'Igna, dont le nom se trouve dans une déclaration du 19 octobre 1651, par laquelle elle reconnut avoir reçu de dame Jeanne d'Igna, veuve de feu messire Louis Scipion de Comminges, seigneurs de Guitaud, tous les legs que sa tante Louise d'Igna lui avait faits par son dernier testament, et qu'elle a retiré tous les meubles que feue demoiselle Marie de Combette lui avait légués. Il se trouva veuf vers 1660, entra dans les ordres et devint prêtre-docteur en théologie. (Titre original aux archives de l'Empire.)

Il a laissé pour fils :

V. Noble Jean DEL SOL ou de Sol, Ecuyer, Seigneur de Grisolles, qui a épousé par contrat du 16 novembre 1667, dans la maison de messire François de Martiny, Conseiller du roi, noble Catherine DE LESPINASSE, fille de feu Antoine de Lespinasse, seigneur de Champeaux, et de damoiselle Jacquette Dalier ; en présence du sieur de Martiny, beau-frère de la future, noble Barthélémy Chastary, ancien Capitoul, Jacques du Conseil, demoiselles de Marute et Bulion. (Titre original aux archives de l'Empire.)

De cette union sont nés les deux fils ci-après :

1o François, dont l'article suit :
2o Guillaume DEL SOL, Chevalier, Coseigneur de Grisolles, ancien capitaine au régiment de Rouergue, chevalier de Saint-Louis, qui fit, le 2 août 1743, son testament, dans lequel on voit : qu'une rente lui avait été constituée le premier décembre 1719, par Nicolas Rabany, au nom d'Elisabeth DE CARERY, son épouse; qu'il fit un legs à noble Bertrand-Guillaume de Lespinasse, son filleul, ainsi qu'à son neveu, etc., nomma son héritier uuiversel noble Louis-François DEL SOL, son neveu ; la lecture dudit testament fut faite le 21 novembre 1747, devant messire Louis-Athanase DEL SOL, coseigneur de Grisolles, neveu du défunt, et Jean Chalaneille, procureur au présidial et sénéchaussée de Toulouse.

Le testament est signé par François-Armand de Genest, ancien capitaine d'infanterie, et Bertrand Darroy de la Tour. (Titre original aux archives de l'Empire.)

VI. Messire François DEL SOL ou de Sol, Chevalier, coseigneur de Grisolles, aide-major de la ville et citadelle de Tournay, puis capitaine au régiment de Maillé, épousa, par contrat passé à Guérande, le 25 juillet 1713, noble Catherine BEGAUD DE KERVOYER, fille de feu noble René Begaud, sieur de Kervoyer, et de dame Jeanne Rochereul. (Titre original aux archives de l'Empire.)

Il a laissé deux enfants de son mariage :

1° Louis-François, dont l'article suit :

2° Noble Louis-Athanase DE SOL ou del Sol, Chevalier, coseigneur de Grisolles, nommé dans le testament de son oncle qui laissa deux enfants :

A. Charles DELSOL.

B. Louis DELSOL, tous deux capitaines dans le régiment de Normandie.

VII. Messire Louis-François DEL SOL ou de Sol, Chevalier, institué légataire universel de son oncle Guillaume dans son testament du 2 août 1743, épousa, en Bretagne, au château de Kerfus, N. DE SÉCILLON, dont il eut, à Guérande, où cette branche se trouvait encore en 1778, deux filles et un garçon :

1° N. DEL SOL DE GRISOLLES, morte célibataire.

2° N. DEL SOL DE GRISOLLES, mariée, à Rennes, avec N. du Chesne, et décédée, vers 1840, sans postérité.

3° Louis-Charles-René, quit suit :

VIII. Messire Louis-Charles-René DEL SOL, baron de Grisolles, né à Guérande en 1761, général royaliste, était officier de marine lorsqu'il émigra à l'époque de la révolution et rentra en France lors de la première guerre de la Vendée pour prendre part à la guerre civile. Nommé commandant d'une division de Georges Cadoudal, il s'adjoignit Bigarré, d'Ambrugeac et Tranquille, et se posta sur la rive droite de la Loire, d'où il ne cessait d'attaquer et de harceler les soldats de Bonaparte. Arrêté en 1801, il fut amnistié, et recouvra la liberté.

Cependant ses liaisons avec Georges Cadoudal, au commencement de 1804, le firent incarcérer de nouveau, lors du procès de Picot, Lebourgeois et Querelle, et il resta en prison jusqu'en 1814.

Redevenu libre pendant les cent jours, il se concerta avec MM. de la Prévalaye, de Coislin, de La Boissière et de Courson, et conduisit au feu les paysans bretons et manceaux pour soutenir la cause royale : plus tard s'étant mis à la tête des élèves de l'Université de Vannes, il résista dans une bataille restée mémorable aux troupes du général Lamarque. A la seconde restauration, il fut fait chevalier de la Légion

d'honneur, commandeur de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant-général et gouverneur du château de Pau. En 1830, il perdit ce poste et se retira à Bordeaux où ilmourut, sans avoir été marié, le 13 avril 1836.

(Encyclopédie catholique. — Biographie Didot. — Châteaubriand, histoire de la Vendée. — *Lamartine*, histoire de la Restauration. — Art de vérifier les dates.)

Il fut honoré de deux médailles à l'effigie de Son Altesse Royale, madame la duchesse de Berry, sur l'une desquelles est gravée la mention suivante : *A notre fidèle ami Louis-Charles-René* DELSOL, *baron de Grisolles, — Faible hommage de reconnaissance. — Spes et fides.*

Sur l'autre, on lit : La maï daou noubet Henric Dioudounat à lous de Bourdéous qu'an baillat é as brabrés Bourdeléses qu'an pourtat lou brés oun drom lou hillet daou biarnés duc de bourdéous. — MDCCCXXI.

BRANCHE DE SAINT-SERNIN

Quatrième degré.

IV. Bernard DEL SOL, fils de Bertrand-Gilles, cité plus haut, né vers 1620, qui figure dans un acte en forme, dressé en 1657, par le greffier de la seigneurie de Lavaur, en faveur de messire François de Gironde, marquis de Montclera, seigneur dudit lieu de Lavaur et autres places (titre original), vint se fixer à Saint-Sernin (1) où il posséda de grands biens, et de son mariage contracté en 1650, avec Jeanne D'AURIAC, il laissa pour fils :

1° Jean, dont l'article suit :
2° Françoise DELSOL, née en 1769, mariée le 26 décembre 1694 avec Antoine FONVIEILLE.
3° Pierre, auteur du rameau DES MAZADES, rapporté plus bas.
4° Raymond, auteur du rameau DE LESTANG, id.

Cinquième degré.

V. Jean DELSOL, né en 1660, marié en 1680, à Françoise ROQUES DE LAJASSE, dont il eut :

(1) Sur la principale porte d'entrée de l'ancienne maison de la famille on voit encore le blason de cette branche.

1° Jean Delsol, né le 16 novembre 1681, décédé le 6 octobre 1697.
2° Catherine Delsol, née le 15 octobre 1684.
3° Jean qui suit :

VI. Jean Delsol, né en 1690, est décédé le 21 août 1741. Il fut enterré dans l'église de Saint-Sernin, et de son mariage contracté en 1720, avec Antoinette del Mont, née en 1702, décédée le 31 octobre 1769, il laissa :

Sixième degré.

1° Bernard Delsol, qui a formé le rameau de Frayssinet, rapporté plus bas.
2° Guillelmine. née le 24 mai 1723.
3° Pierre-Bernard, qui continue la descendance.
4° Bernard Delsol, né en 1731, marié en 1756, avec Jeanne Borie, décédée le 22 août 1791, dont :
A. Catherine, née en 1756, décédée le 29 frimaire, an XI.

Septième degré.

VII. Pierre-Bernard Delsol, né le 17 février 1725, marié en 1750 avec Jeanne La Pieule, dont il eut :

1° Bernard, dont l'article suit :
2° Antoine Delsol, qui a formé le rameau du Fresquet, ci-dessous rapporté.
3° Guillaume Delsol, né en 1760, marié en 1788, à Marguerite Fageaud, dont :
A. Marguerite Delsol, née le trente pluviose an II, mariée le 11 février 1819 à Pierre Durand, et décédée le 23 février 1865.
B. Françoise Delsol, née le 15 prairial, an IV.
C. Marguerite Delsol, née le 24 thermidor, an IX, décédée le 8 frimaire, an XII.
D. Catherine Delsol, née le 16 ventose, an XII.
4° Guillaume Delsol, né le 21 mai 1765, auteur du rameau des Delsol de Pécontal, rapporté ci-dessous.
5° Catherine Delsol, née en 1770, mariée le 30 floréal, an IX, à Armand Vidouze, notaire à Saint-Sernin, et décédée sans postérité, le 20 frimaire, an XI.
6° Pierre-Etienne Delsol, né en 1775, marié le 22 février 1816, à Marie-Anne Valès, dont :
A. Etienne Delsol, né le 6 mai 1817, marié le 15 novembre 1838, à Magdeleine Vayssette, de laquelle il a eu :
AA. Augustin Delsol, né le 31 janvier 1839.
BB. Etienne Delsol, né le 6 octobre 1844.
B. Anne Delsol, née le 20 juin 1819, décédée le 20 juin 1821.
C. Paul Delsol, né le 25 mai 1823.
D. Maxime Delsol, né le 24 octobre 1824.
E. Paul Delsol, né le 30 novembre 1826.
F. Etienne Delsol, né le 24 septembre 1828, décédé le 20 août 1830.
G. Etienne Delsol, né le 3 janvier 1831, marié en 1850, à Marie Gervaux, dont il a eu :
AAA Pierre Delsol, décédé le 29 août 1851.

BBB Jean-Baptiste Delsol, né le 24 septembre 1853.

CCC Jeanne Delsol, née le 27 juillet 1856, décédée le 7 septembre 1859.

DDD Pierre Delsol, né le 31 mai 1859, mort le 20 décembre, même année.

H. Pierre Delsol, né le 10 août 1834, décédé le 11 octobre, même année.

Huitième degré.

VIII. Bernard Delsol, né en 1752, décédé le 13 juin 1813. Dans le but de faire l'histoire généalogique de sa famille, il se rendit à Paris vers la fin de l'année 1785 pour se livrer à des recherches, et ne quitta la capitale que le 16 mai 1786, ainsi que le constate un passe-port à lui délivré et signé par monseigneur Armand-Jules-François duc de Polignac, marquis de Mancini, brigadier des armées du Roi, premier écuyer en survivance de la Reine, directeur en survivance des haras et directeur général des postes aux chevaux, relais et messageries de France. Le présent sauf-conduit, contresigné de La Ponce, ordonnait aux maîtres des postes de la route à parcourir, de fournir à Bernard Delsol de Saint-Sernin les chevaux nécessaires pour courir la poste. Les événements de 1789 et ceux qui s'en suivirent l'empêchèrent de poursuivre son entreprise, et c'est d'après les titres conservés dans ses archives que nous publions la présente notice. De son mariage, contracté dans le midi de la France avec Anne Pagnoux, décédée vers 1845, il eut :

1° Catherine Delsol, née en 1794, décédée le 8 juillet 1849, laissant de son mariage avec N. Majet, deux filles et un fils, dont postérité.

2° Guillaume qui suit :

3° Marie-Jeanne Delsol, née en 1799, qui a eu de son mariage, avec N. Armand, deux filles dont l'une a épousé N. Brisson, et l'autre n'est pas mariée.

Neuvième degré.

IX. Guillaume Delsol, né le 3 frimaire, an IV (1798), marié, le 13 septembre 1827, à Marie-Anne La Fargue, décédée le 4 décembre 1852, dont il a eu :

1° Abraham-Sébastien Delsol, né le 5 octobre 1829, membre de plusieurs sociétés savantes, inspecteur divisionnaire d'assurances, marié le 2 juin 1858, à demoiselle Anne-Françoise Troubat, dont :

A. Emmanuel-Pierre-Guillaume Delsol, né le 3 septembre 1859.

B. Bertrand-Gilles Delsol, né le 24 novembre 1862.

C. Jean-Jacques-Joseph-Paul-Augustin-Louis-Charles-René-Guillaume-Camille-Caminade Delsol, né le 6 janvier 1867.

2° Ibrahim-Jacques Delsol, né le 24 mai 1832, membre de l'académie de l'en-

seignement, de la société asiatique, de l'institut polytechnique, de l'académie nationale (Paris), de la société d'agriculture, commerce et arts de la Charente, et de plusieurs sociétés savantes françaises et étrangères, ainsi que de toutes les congrégations de France, d'Italie, d'Angleterre et d'Amérique. Il a épousé, le 8 mai 1853, mademoiselle Angèle-Marie DE VEYSSIÈRES, fille unique de Germain-François de Veyssières, et de demoiselle Amazélie DE SANZILLON DE POUZOLS, de l'une des plus illustres familles du Périgord. De cette alliance est issu :

Israël-Stanislas DELSOL, né à La Plagne, commune de Nanteuil-de-Bourzac, le 11 mars 1854.

RAMEAU DES MAZADES

V. Pierre DELSOL, cité plus haut, fils de Bernard Del Sol, né en 1670, a laissé de son mariage avec Raymonde TILIO (du Theil) le fils qui suit :

VI. Pierre DELSOL, né le 18 février 1699, marié, en 1722, avec Jeanne LA PIEULE, dont :

VII. Jean DELSOL, né le 15 avril 1723, marié dans l'église de Saint-Sernin, le 25 mai 1748, laissa pour fils :

1° Jean DELSOL, né le 24 mars 1749.
2° Antoine DELSOL, né le 28 avril 1751.
3° Jean DELSOL, né le 3 avril 1752.
4° Jean, qui suit :

VIII. Jean DELSOL, né vers 1759, marié le 10 germinal, an VII, avec Élisabeth BAUSSAT, dont il eut :

IX. Pierre-François DELSOL, né le 15 germinal an VIII, marié en 1822, avec Jeanne BARRICHOU DES MAZADES, dont :

1° Antoine DELSOL, né le 8 août 1823.
2° Jean DELSOL, né le 16 octobre 1829, marié le 27 septembre 1858, avec Antoinette RAYNAL DES BORDERIES, en la paroisse de Lavaur.
3° Louis DELSOL, né le 1er août 1834.

RAMEAU DE LESTANG

V. Raymond DELSOL, cité plus haut, né en 1680, marié en 1705, à Marguerite LAUZERIE, a laissé :

1° Antoine, qui suit :
2° Françoise DELSOL, née le 12 mars 1709, décédée à Saint-Sernin, le 16 février 1765.

VI. Antoine Delsol, né le 25 avril 1707, marié en janvier mil sept cent quarante avec demoiselle Jeanne Barrichou des Mazades, dont il eut :

1° François Delsol, né en 1743, marié avec demoiselle Catherine Brouillet, dont :
A. Pierre Delsol, né le 24 mars 1785. décédé le même jour.
B. Jeanne Delsol, née le 18 mai 1786, morte religieuse.
2° Antoine, qui suit :

VII. Antoine Delsol, né en 1745, décédé à Brus, le 25 décembre 1813, âgé de 68 ans. Il avait épousé, par contrat passé à Villeréal, devant maître Labatut, notaire royal, le 20 septembre 1777, demoiselle Marie Parreil de Saint-Sibournet, dont :

VIII. Jean Delsol, né le 2 juin 1786, décédé à Lestang, paroisse de Rives. le 5 août 1858. Il avait épousé, vers 1808, dans l'église de Saint-Étienne de Villeréal, noble demoiselle Marie de Cayrouse, née au logis de Maynelon, paroisse de Devillac, le 15 décembre 1783, décédée aussi à Lestang, le 13 juin 1858, fille légitime de noble Jean de Cayrouse et de demoiselle Anne Barlan. De ce mariage sont issus : deux filles mariées, dont postérité, et Jean qui suit :

IX. Jean Delsol, né le 31 octobre 1813, célibataire.

RAMEAU DE FRAYSSINET

VII. Bernard Delsol, né en 1721, décédé le 22 mars 1687, cité plus haut, fils de Jean Delsol. Se maria, à Frayssinet, en 1753, avec Jeanne Lurio, dont il eut :

1° Léonard Delsol, né le 19 novembre 1754, marié, par contrat du 1er juin 1779, à demoiselle Antoinette Delcros, de laquelle il a eu :
A. Isaac Delsol, né le 6 janvier 1780.
B. Bernard Delsol, né le 11 août 1781, a épousé, par contrat du 27 juillet 1811, N. Bugès, dont il a eu :
1° Jeanne Delsol, née le 17 janvier 1826, mariée, le 15 février 1848, à Auguste Arnal, dont postérité.
2° Jean-Louis Delsol, né le 29 juin 1830. Il est entré dans l'ordre des Jésuites,et se trouve actuellement en mission à Negapatnam. (Madura. Indes-Orientales.)
C. Bernard Delsol, baptisé le 1er novembre 1786, qui eut pour parrain Bernard Delsol de Saint-Sernin, son cousin.
D. Guillaume Delsol, baptisé le 4 septembre 1788.
2° Marthe Delsol, née le 16 mars 1756, décédée le 16 septembre 1835.
3° Jeanne Delsol, née le 11 février 1758, décédée le 11 septembre 1759.
4° Jean Delsol, né le 17 novembre 1759, décédé le 25 juillet 1762.

5° Jeanne Delsol, née le 22 mars 1762, décédée le 29 août, même année.
6° Jeanne Delsol, baptisée le 7 novembre 1763, décédée le 24 octobre 1765.

RAMEAU DU FRESQUET

VIII. Antoine-Jean Delsol, cité plus haut, né en 1755, marié, en 1782, à Catherine Lourblanche du Fresquet, décédée le 14 mars 1840. De ce mariage sont issus :

1° Antoine qui suit ;
2° Antoine Delsol, né le 6 fructidor an XI.
3° Jean Delsol, né le 15 novembre 1806.
4° Jeanne Delsol, née en 1808, décédée le 9 septembre 1862.

IX. Antoine Delsol, né le 8 ventôse an V, décédé le 29 mars 1855 ; de son mariage avec Jeanne d'Auriac, il a eu :

1° Marie Delsol, née le 19 août 1833, décédée le 29 septembre 1837.
2° Marie Delsol, née le 3 décembre 1837.
3° Antoine Delsol, né le 27 août 1840.
4° Jean-Baptiste Delsol, né le 26 mai 1842.
5° Louis Delsol, né le 15 octobre 1846.
6° Jean Delsol, né le 15 août 1849.

RAMEAU DE PÉCONTAL

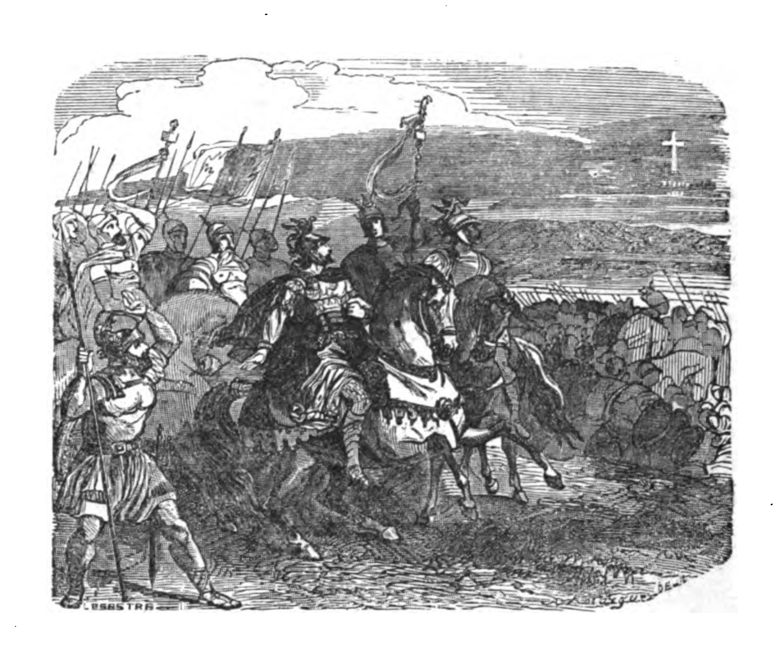
VIII. Guillaume Delsol, né le 21 mai 1765, cité plus haut, fils de Bernard Delsol et de Jeanne La Pieule, eut de Marie-Anne Bourdy de Pécontal, sa femme, le fils qui suit :

IX. Antoine Delsol, né en 1802, décédé le 2 septembre 1864. De son mariage, contracté en 1825, avec Marie Bourdy de Pécontal, sa cousine, il a eu :

1° Mathieu, qui suit.
2° Et une fille mariée.

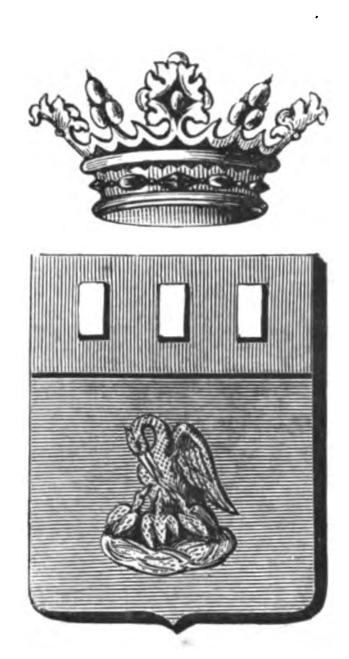
X. Mathieu Delsol, né le 20 septembre 1826, marié, en 1853, avec demoiselle Marie Vigier, dont :

1° Marie Delsol, née le 4 juillet 1854.
2° Marie Delsol, née le 20 octobre 1855.
3° Marie Delsol, née le 18 juillet 1858.
4° Antoine Delsol, né le 28 octobre 1860.
5° Pierre Delsol, né le 20 avril 1864.



D'ERM OU D'ERMO

ITALIE, ALLEMAGNE, POLOGNE ET FRANCE.



ARMES : *D'azur, au Pélican dans son aire d'or,* (1) *au chef cousu de gueules, chargé de trois billettes d'argent.* — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *deux Aigles.* — DEVISE : Non sanguine parcus.



ETTE maison était établie en Allemagne dès le XI[e] siècle : une de ses branches s'est transplantée, dans la suite, en Pologne, et une autre en France où elle a passé du pays d'Aunis en Bretagne.

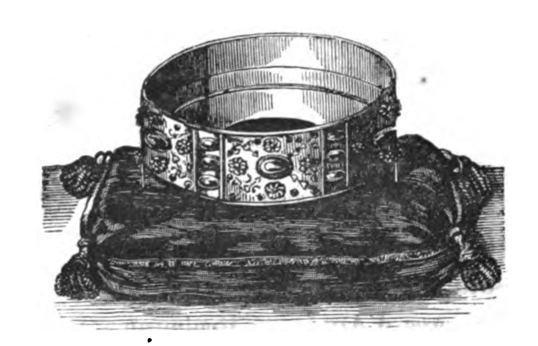
Elle est originaire de Toscane, et tire son nom de l'ancien fief D'ERMO, qu'elle y possédait primitivement, et qui, au siècle dernier, était dans la maison Cervini avec le titre de Comté.

(1) C'est par erreur que le 1[er] volume de *l'Ancienne France*, page 524, donne au Pélican une aire d'argent. Cette erreur est d'autant moins importante qu'il est hors de doute, qu'une branche de la maison D'ERM a effectivement adopté l'aire d'argent, et c'est ainsi que Chevillard et, avant lui, Hector Le Breton, Roy d'armes de France, dans son Armorial, en a blasonné les armes; toutefois, cette aire d'argent n'est qu'une brisure. Les seigneurs D'ERMO portaient comme porte encore le Comte D'ERM, en Bretagne, c'est-à-dire le Pélican dans son aire d'or.

Jean D'ERMO fut l'un des seigneurs Toscans que s'attacha l'Empereur Henri III, dit le Noir, lorsqu'il vint en Toscane, l'an 1055, pour s'opposer au mariage de Godefroy le Barbu, duc de Lorraine, avec Beatrix de Toscane, et qui accompagnèrent ce monarque à son retour dans ses États.

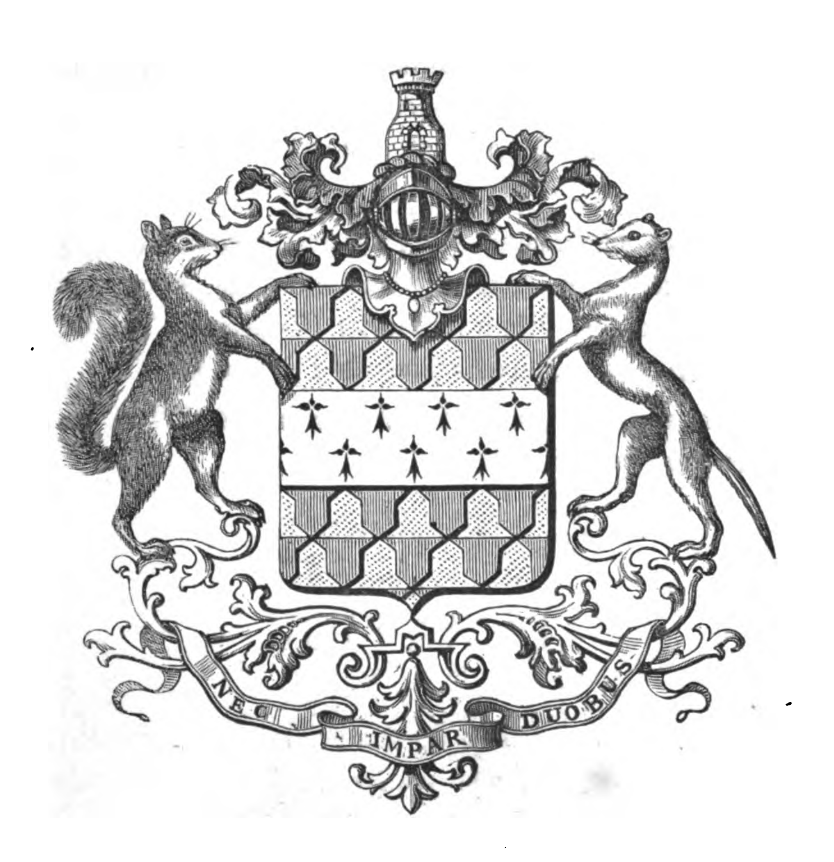
C'est ainsi que la maison D'ERMO s'établit en Allemagne, où son nom, perdant sa désinence italienne, devint D'ERM, qu'on a aussi, parfois, abusivement écrit DERM.

La branche de cette maison qui a passé en Bretagne y existe encore. Un de ses membres, le Comte Julien-Marie-Hyacinthe-Guillaume D'ERM, ancien officier de cavalerie de la maison du Roi Charles X, a été admis dans l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem (Malte) par bulles du 16 août 1838.



DOUBLE

ILE DE FRANCE, LANGUEDOC ET PROVENCE.



ARMES : *Vairé d'or et de gueules, à la fasce d'hermines brochant.* — SUPPORTS : *Un petit gris à dextre et une hermine à senestre.* — DEVISE : Nec impar duobus.



LA famille DOUBLE est originaire de l'Ile de France; et ce n'est qu'à partir du seizième siècle qu'elle s'est établie dans le Languedoc. Sa noblesse remonte au quatorzième siècle, et elle est citée dans l'Armorial fait en 1450 par Gilles Le Bouvier, dit Berry, premier Roy d'armes de Charles VII.

Elle a fourni plusieurs magistrats aux parlements de Languedoc et de Provence, un secrétaire du Roi, un évêque, des membres de l'Institut et plusieurs officiers.

Martin Double, le premier membre connu de cette famille, fut d'abord avocat au parlement de Paris, puis conseiller au Châtelet. Il fut admis au conseil du Roi Charles V, qui, le 26 octobre 1378, lui octroya des lettres de noblesse, en récompense de ses nombreux et loyaux services (Registre du trésor des Chartres, cote CXIII, f° 149, aux Archives de l'Empire). Quelques années plus tard, ayant été impliqué dans une conspiration contre l'autorité royale, il fut décapité par ordre du jeune Roi Charles VI, avec le premier avocat général, Jehan des Marets, et autres personnes notables de la ville de Paris.

En 1477, son descendant, Noel Double, obtint du Roi Louis XI des lettres de rémission, après avoir tué dans une rixe, à coups de dague, un autre gentilhomme, appelé Jehan du Morlet (Registre du Trésor des Chartes, Règne de Louis XI. f° 209, aux Archives de l'Empire).

La filiation régulière de la famille Double s'établit à partir de Vital DOUBLE, secrétaire du Roi François 1er.

FILIATION

I. Vital DOUBLE, secrétaire du Roi François 1er, était en 1539, ainsi qu'il résulte d'une charte originale, pourvu de l'office de notaire royal près le parlement de Languedoc. Il eut pour fils :

II. N. Double, père de :

III. François Double, écuyer, qui était mort en 1645, ainsi qu'il appert d'un titre original. Il eut d'une alliance inconnue :

IV. Charles Double, écuyer, procureur du Roi au parlement de Provence. Ce fut lui qui en 1696 fit enregistrer ses armoiries à l'Armorial général officiel de d'Hozier. Il avait épousé, ainsi qu'il résulte d'un acte notarié, demoiselle Catherine de Paret, dont il eut plusieurs enfants, entre autres :

1° Joseph Double, qui suit :
2° Léonard Double, capitaine d'une des milices de l'Ile de la Martinique.

V. Joseph Double, écuyer, avocat au parlement, épousa sa cousine demoiselle N. Double de la Porte. Il mourut en 1742, laissant pour fils aîné :

VI. Jean Double, écuyer, consul de Verdun-sur-Garonne, mort en 1793. Il eut de son mariage avec Jeanne Rey, entre autres enfants :

1° Michel-Marie Double, né en 1767, archiprêtre de Montauban, puis évêque de Tarbes. Lors de son élévation à l'épiscopat, il adopta pour armoiries : *d'azur à la tour d'argent, chargée d'une croix de même, rayonnante d'or.* Il mourut en 1843.

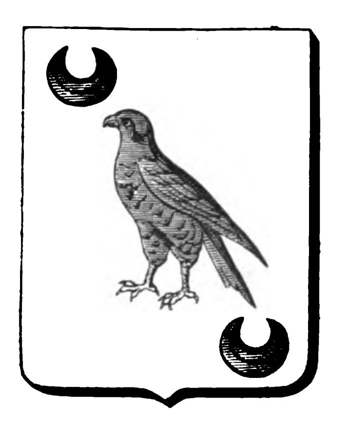


2° François-Joseph qui suit :
3° Sulpice Double, auteur de la BRANCHE CADETTE.

VII. François-Joseph Double naquit le 6 mars 1776 à Verdun-sur-Garonne, et mourut à Paris en 1842. Fondateur de l'Académie de Médecine avec Portal, il fut élu membre de l'académie des sciences à l'Institut en 1832. En 1839 le Roi Louis-Philippe lui offrit la pairie, à condition qu'il renoncerait à la pratique de la médecine; mais le docteur refusa.

Il avait eu de son mariage avec Caroline Pelletier, fille de Bertrand Pelletier, chevalier et commandeur de la Légion d'honneur et de plusieurs ordres étrangers, Commissaire général des poudres de France, et membre de l'Académie des Sciences, le fils qui suit.

VIII. Joseph-Louis Léopold DOUBLE, né en 1812, d'abord élève de l'École polytechnique, puis officier d'artillerie. Démissionnaire en 1846, il emploie ses loisirs et sa fortune à former une riche collection d'objets d'art qui fait l'admiration du monde artistique.



Il a épousé, le 4 janvier 1845, Mademoiselle Pauline COLLIN, petite fille de Monsieur PRÉVOST DE BARDY, seigneur DE BARDY, PLAINE, PUISEAUX, etc., et de Jacqueline GRIMALDI.

ARMES DE PRÉVOST DE BARDY: *D'argent, à un épervier d'azur, becqué et onglé de gueules, accompagnée de deux croissants du second émail, posés l'un à dextre en chef et l'autre au côté senestre en pointe.*

Il a un fils de cette union :

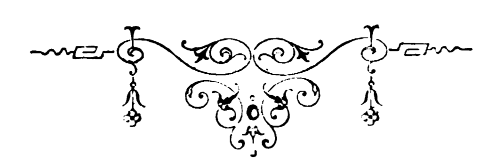
IX. Joseph-Eugène-Lucien DOUBLE, né en 1846.

BRANCHE CADETTE

VII. Sulpice DOUBLE, né en 1783, à Verdun-sur-Garonne, mort en 1835, à Marseille, laissant de son mariage avec Mademoiselle DE ROUGNIAC :

VIII. Emile DOUBLE, né en 1812, mort en 1863, laissant de son mariage avec Mademoiselle LAFON, trois enfants, savoir :

1° Léon DOUBLE, né en 1843.
2° Henry DOUBLE, né en 1845.
3° Berthe DOUBLE, née en 1851.



DURAND DE CHILOUP

DAUPHINÉ



Armes : *D'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de trois étoiles d'argent, posées 1 et 2, et en pointe d'une croix fleuronnée aussi d'argent.*



ETTE famille est originaire du Trièves ou Royannais, qui faisait partie de l'ancienne province du Dauphiné.

Une de ses branches se fixa dans le Lyonnais, vers 1640, et dans la Bresse, en 1765.

En 1766, elle acheta le fief de Chiloup, qu'elle possède encore aujourd'hui. (Consulter l'*Usage des fiefs*, par Salvaing de Boissieu ; l'*Histoire du Dauphiné*, par Chorier, le *Nobiliaire du département de l'Ain*, par Jules Baux.)

Honneurs : Trois croix de chevalier de Saint-Louis, d'officier de la Légion d'honneur, et de commandeur de la Légion d'honneur, obtenues de père en fils.

I. Feu François-Marie Durand, écuyer, créé chevalier de Saint-Louis le 20 janvier 1788, fut général de brigade. Il fut père de :

II. Feu Jean-Jacques Durand de Chiloup, écuyer, ancien officier de cavalerie, président, pendant vingt-neuf ans, du Conseil général de l'Ain, nommé officier de la Légion d'honneur le 30 avril 1846.

III. Jean-Joseph-Marie-Camille Durand de Chiloup, écuyer, chef actuel de la famille, colonel en retraite, commandeur de la Légion d'honneur le 10 août 1853, membre du Conseil général de l'Ain, a eu pour fils :

Jean-Jacques-Camille Durand de Chiloup, marié à mademoiselle Anna, fille de feu le colonel baron de Barrin. De ce mariage sont nés :

1° Joseph-Aimé Durand de Chiloup;
2° Marie Durand de Chiloup.



LE FEBVRE DE PLINVAL

NORMANDIE ET PICARDIE.

Comtes de Plinval ; Marquis de Maule ; Vicomtes de la Maillardière ; Seigneurs d'Écuteville, du Perron, des Landes, du Mouchel, de l'Étang, de Remancourt, de Septvaux, de Bergères, de Biffontaines, de Mesnilville, de Montpinson, de la Salle, etc., etc.



Armes : *Écartelé en sautoir : aux 1 et 4, de sinople, à une étoile d'argent ; aux 2 et 3, d'or, à une rose de gueules, tigée et feuillée de sinople ; sur le tout, de gueules à une tête de chérubin d'or, qui est de* le Mercier. — Supports : *Deux lions armés et lampassés de gueules.* — Cimier : *Un homme issant, chevelé*

de sable, vêtu de gueules, tenant un maillet en main. — COURONNE: *de Marquis.* — DEVISE : Cœdatur feriens (1).

La Branche des LE FEBVRE DE LA MAILLARDIÈRE, portait : *D'azur, à 3 maillets d'or, emmanchés et pommetés d'argent.*

La maison LE FEBVRE, noble de race et d'ancienne extraction, est une des plus illustres de la Normandie.

Nous retrouvons ses traces à une époque très-reculée, et il est facile d'établir sa filiation authentique et non interrompue en s'appuyant sur un grand nombre de titres originaux.

Elle a donné à la France un grand nombre de personnages marquants, entre autres : un évêque, un ambassadeur, un échevin de Rouen (charge donnée aux meilleurs gentilshommes de la province), plusieurs chevaliers de St-Jean de Jérusalem, des lieutenants-généraux de province, des officiers de terre et de mer, des chevaliers de St Louis, un président de Parlement, un grand nombre de conseillers du Roi, etc., etc.

Elle s'est alliée aux familles les plus considérables de sa province, au nombre desquelles nous citerons celles de : de Bourgon, de Camprond, Le Berceur, Davy du Perron, de la Boderie, Heusé de Greville, Boudier, Le Marguier de Sagi, d'Ennery de Billy, de Conches, de Bimont, Le Fay de la Motte, des Groiseliers, de Monchy, Le Mercier, de Machart, de Courtin d'Ussy, de Salgues, de Baulny, de Raguet de Brancion, de Chinot de Fromessent, etc., etc.

Le plus ancien personnage connu de cette antique maison est :

Guillaume LE FEBVRE, cité en 1208 dans une donation faite en faveur des arbalétriers de Rouen et consignée au chartrier de l'Hôtel-Dieu de la ville, avec Geoffroy de Bellemare, Luc de Berville, Guillebert de Beaumont et autres seigneurs (Histoire de Rouen par Farin, tome I, page 32).

En 1295, Pierre et Gauthier LE FEBVRE figurent comme écuyers avec les Goyon, Vignerot, Toustain, Cottentin et autres gentilshommes, parmi les officiers de l'expédition d'outremer de l'amiral de France, Jean de Harcourt (Titres de la Chambre des Comptes de Paris et preuves pour l'histoire de la maison de Harcourt par La Roque, page 1645).

(1) Cette devise fut prise en commémoration d'une action d'éclat d'un membre de la famille, tué en forçant la porte d'une ville assiégée, lors de la seconde croisade de St-Louis.

En 1305, Robert Le Febvre, chanoine de Bayeux et archidiacre d'Avranches, fonda l'abbaye de Thorigny en basse Normandie (Gallia Christiana, tome xi, page 457).

En 1347, Jean Le Febvre, évêque de Chartres, frère de Guillaume Le Febvre, fut chargé par le pape des plus importantes négociations. Il écrivit de sa main un livre conservé à la Bibliothèque impériale sous le nº 9660.

Plusieurs membres de cette famille figurent de 1350 à 1400 comme hommes d'armes à cheval, écuyers et chevaliers, dans des montres reçues à Caen, en compagnie des premiers gentilshommes de la province, dont les noms suivent : Aux Epaules, Argouges, Briqueville, Courci, Carbonnel, St-Denis, Martel, Clinchamp, Tesson, La Motte, La Haye, Pesnel, d'Espinai, Bailleul, Suhard, Bérenger, Gauville, etc (Titres conservés à la Bibliothèque impériale).

Messire Nicole Le Febvre, personnat (1) de la Hogue en Cotentin, est compris dans les 300 chevaliers, écuyers, etc., auxquels le roi Jean pardonna d'avoir suivi jusqu'au traité de Bretigny, en 1360, le parti de Charles-le-Mauvais. (Rôles de la Chambre des Comptes de Paris et preuves de l'histoire de Harcourt, page 1426).

Jean Le Febvre rendit aveu en 1350 à la baronnie de Varenguebec, pour héritage du chef de demoiselle de Grainlhéville, son épouse. Il est qualifié dans la charte écuyer, fils de feu Jean, écuyer, précédemment cité comme chevalier dans une montre de 1315. Il comparut à la montre de Jean, vicomte de Rohan, en 1351 (Titres à la Chambre des comptes et preuves pour l'histoire de Bretagne par Dom Maurice, tome Ier, page 1470). Il fut maire de Rouen en 1344 et 1354, et il y fonda pour le logement des pauvres la maison de St-Vivien, que Charles V, fils de France, duc de Normandie et régent du royaume, déchargea d'amortissement en 1358 pour les bons services qu'il avait rendus à Jean-le-Bon, son père (Histoire de Rouen, tomes ii, page 305 ; iv, page 132 ; v, page 89). Après sa mort, qui arriva en 1361, damoiselle Robine, sa fille et héritière, fit, avec Ferrault Le Febvre, écuyer, père du premier seigneur connu d'Ecuteville, l'alliance d'où sortit la nombreuse postérité que nous rapportons ci-après.

Robert Le Febvre fut lieutenant du vicomte de Rouen vers cette

(1) Dignité particulière dans un Chapitre, au-dessus de celle de Chanoine.

époque. On a ses lettres originales de l'année 1365, et il est cité comme écuyer dans des actes passés à la St-Martin de 1378 et 1380.

Guillaume Le Febvre comparut comme écuyer dans deux montres de 1386 (Titres de St-Martin des Champs). Il fut lieutenant-général de Richard de Houdetot, bailli de Caen, auteur des comtes de Houdetot, dont la lieutenance du Roi en Picardie passa plus tard à la famille Le Febvre de la Maillardière (Titre à la Chambre des comptes de Paris et histoire de Harcourt, page 247). Il fut ambassadeur de France en Angleterre en 1420 et 1423.

Dans un titre de 1389 conservé aux archives de St-Martin, un Le Febvre est qualifié de général conseiller sur le fait des aydes ordonnées pour la guerre.

En 1390 Richard Le Febvre comparut à une montre de Jean de Harcourt. Il est qualifié écuyer dans un acte de 1396, et exploita pour le Roi le fief de Chaumont à Pontanton.

Huart Le Febvre, renommé pour ses exploits et ses services, obtint du roi Charles VI plusieurs priviléges, par lettres patentes de 1400. Il eut pour frère Pierre et pour fils Jean Le Febvre, chevalier, seigneur de St-Remi, premier Roi d'armes de la Toison d'or, auteur d'une histoire estimée de cet ordre célèbre.

Pierre Le Febvre, frère du précédent, fut ambassadeur de France en Écosse en 1403, et président à mortier au Parlement de Paris.

Macé Le Febvre était en 1420 garde du scel des obligations de la vicomté de Carentan. Cette charge a été exercée par les Osbec, Renault, Fortescu, Le Cesne, Franquetot, etc.

Jean Le Febvre est cité dans une montre anglaise de 1430 parmi les lances de Thomas Le Maignen. En 1442 il était capitaine et châtelain de Logenpré et comparut dans une montre anglaise avec Macé de la Haye, Jean Davy, Jean Heuzé et plusieurs autres gentilshommes français. En 1451, 1453, 1454, il est cité dans d'autres montres reçues à Carentan. Don Mariot le cite avec les seigneurs de Matignon, de Montauban, de Bogas et de Keradreuc parmi les compagnons de la Retraite du vicomte de Rohan en 1470 (volume III, colonne 208); et avec Olivier Le Maignen et Anthoine d'Allongny dans un compte de 1468 à l'occasion de damoiselle de Villequier (tome III, colonne 222). Des lettres de Louis XI en 1466 le nomment écuyer, maître d'hôtel du Roi, verdier de la forêt de Bord. Il était fils de Ferrault Le Febvre, et frère de Jean Le Febvre, seigneur d'Écuteville; il forma la branche des seigneurs de la Boderie et des marquis de Milly.

Roger LE FEBVRE, fils de Jean et neveu de Guillaume, lui succèda dans la charge de lieutenant-général du bailli de Caen, et fut maître des requêtes de l'hôtel de Charles, fils et frère du Roi de France, en 1459 et 1461.

Thomas LE FEBVRE, aussi fils de Jean, est compris avec Jean d'Esmalville, Jean et Marc de Houdetot, monsieur de Harcourt, Charles de Hottot et Loys de Mauny parmi les nobles amendés pour n'avoir point baillé aveu en 1485. Il forma la branche des LE FEBVRE DU MOUCHEL, que l'histoire de Rouen cite parmi les plus considérables et les mieux alliés de la province.

La filiation régulière de cette illustre maison est établie comme suit :

FILIATION

I. Colart LE FEBVRE, écuyer, vivant dès l'an 1300, reçut en 1367 des lettres royaux dans lesquelles Charles V le complimente d'avoir fait, avec son fils Guillemin, une conduite de gens d'armes contre le sire de Castenoi, son cousin, qui était venu l'insulter dans son hôtel malgré son extrême vieillesse. Colart LE FEBVRE et sa femme demoiselle DE CASTENOI sont qualifiés dans ces lettres « *nobles sang et gens anciens* ».

II. Guillemin ou Guillaume LE FEBVRE, écuyer, qualifié *Armiger* dans les lettres royaux de Charles V, est cité dans une montre de Beaudrand de la Heuse, maréchal de Normandie en 1357, ainsi que dans le catalogue des seigneurs de Normandie qui, sous le connétable du Guesclin, se distinguèrent au service du Roi. Il transigea en 1372 au sujet du testament fait par Guillaume Le FEBVRE, un de ses ancêtres. Il avait épousé en 1325 demoiselle Jeanne DE BOURGON, dont il eut :

1° Ferrault, qui suit.
2° Pierre LE FEBVRE, écuyer, seigneur de Laubrière, auteur de la branche des MARQUIS DE LAUBRIÈRE ET DE BRIANÇON en Bretagne.

III. Ferrault Le FEBVRE, écuyer, est cité dans une enquête faite en 1388. Il avait alors 45 ans, et avait épousé en 1360 damoiselle Robine LE FEBVRE, fille et héritière de feu Jean Le Febvre, écuyer, dont nous avons

parlé ci-dessus. L'enquête de 1388 le mit hors de la garde noble du Roi à cause de la sergenterie de Louvigny, qu'il possédait du chef de sa femme. Dans une enquête faite en 1390, par le bailli de Caen, sur l'âge de messire Loys de Meullant, chevalier, seigneur de St-Celerin, Ferrault Le Febvre, écuyer, âgé de 46 ans environ, déposa comme ayant été témoin au baptême dudit Loys, filleul de l'évêque de Bayeux et de N. femme de Richard de Creuilly, chevalier. La même année il rendit hommage au Roi pour la noble sergenterie de Louvigny pardevant les notaires de Caen ; deux ans plus tard, en 1392, il comparut comme écuyer à la montre reçue au Mans de messire Guillaume de Vierville, chevalier (Preuves de Dom Maurice, tome II, colonne 605). Il eut de son mariage un grand nombre d'enfants, parmi lesquels nous citerons :

1° Jean, qui suit.

2° Robert Le Febvre, écuyer, capitaine de Mortemart, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415. Il laissa pour enfants :

A. Thomas-Edmond Le Febvre, écuyer, auteur de la branche des Le Febvre de Plinval qui sera rapportée plus bas.

B. Robert Le Febvre, entré de minorité en 1379 dans l'ordre de St-Jean de Jérusalem. Il est cité avec Robinet d'Estouteville, Jeannet de Ciresmes, Colard de Franqueville et autres chevaliers normands en tête de ceux de la langue de France dans l'histoire de Malte de l'abbé de Vertot (Tome VII, page 189). Il se maria et eut un fils, Thomas Le Febvre, qui figure dans une montre de Bretagne en 1420 (hist. de Bretagne, tome 2, col. 1016).

C. Cardin Le Febvre, écuyer, qui comparut en 1441 parmi les lances à cheval passées en revue par Thomas Hue, lieutenant du bailli de Cotentin. Il reçut des lettres royaux de Charles VII, l'an 1449, en considération des services qu'il lui avait rendus pour le recouvrement de la ville de Rouen.

IV. Jean Le Febvre, premier du nom, écuyer, seigneur d'Ecuteville, est qualifié, dans un titre de 1415, maître de Burleroy aux tournois.

Il y donne quittance au Roi d'une somme à lui payée par le vicomte de Bayeux pour ses gages en cette qualité. Il avait hérité, en 1395, de Jean, vicomte de Rohan, avec un La Motte, aussi de basse Normandie, et l'année suivante il rendit hommage à Alain, fils du précédent, pour les terres qu'il possédait dans l'évêché de St-Malo conjointement avec Guillaume Le Febvre. (Mémoires pour l'hist. de Bretagne, tome II, col. 659 et tome III, col. 677). Il figure parmi les écuyers de la montre du duc de Berri, fils du Roi, en 1398. Il est cité dans une concession du Roi qui lui confirme l'héritage d'un de ses frères en 1419. (Rôles normands, conservés à la cour de Londres,

page 305). On le retrouve en 1437 faisant foi et hommage au duc de Bretagne avec les nobles de l'évêché de St-Malo, et scellant son aveu de son scel à *trois maillets*. (Dom Maurice, tome II, col. 1305). Enfin, lors de la maintenue de 1666, il est cité comme quatrième aïeul de Jean III Le Febvre, assigné pour faire ses preuves de noblesse devant M. de Chamillard, intendant de Normandie.

Il avait épousé demoiselle Girette de Camprond, fille de Jean, chevalier banneret, seigneur de Lorray près Coutances, et sœur de Robine de Camprond, épouse de Jean Boudet, de la maison de Grosville, une des plus illustres de la Normandie. Il en eut :

1° N. Le Febvre, mariée à N. Thomas, écuyer, seigneur d'Escosseville près Valognes ; leur arrière petite-fille, héritière du nom et de la terre, a épousé en 1672 Pierre de Harcourt, troisième du nom, baron d'Allonde et de Nehoil.
2° Richard Le Febvre, seigneur d'Ecuteville, qui comparut en 1470 comme écuyer cannonier dans le château de Bordeaux avec les Le Verrier, Narbonne et Cambremer à la montre du capitaine Carbonnel. En 1506 il était lieutenant du vicomte de Carentan (Histoire de Normandie et de Harcourt). Il fit don d'une cloche à l'Hôtel-Dieu de Valognes, comparut dans une montre de nobles faite à la Hogue au commencement du XVIe siècle, et mourut peu de temps après.
3° Nicolas qui suit.

V. Nicolas Le Febvre, écuyer, seigneur d'Ecuteville, partagea la succession de son père avec son frère Richard en 1474, par devant Thomas le Berceur, écuyer, son beau-père, d'une ancienne maison éteinte dans les héritières du marquis de Fontenay, grand bailli de Cotentin. Il fut, en 1449, après la suppression de la mairie de Rouen, échevin de cette ville, charge qui fut illustrée par les meilleurs gentilshommes de Normandie. Il laissa de sa femme, N. Le Berceur :

1° Jeanne Le Febvre non mariée.
2° Marguerin, qui suit.

VI. Marguerin Le Febvre, écuyer, seigneur d'Ecuteville, dota sa sœur en 1515, et épousa, en 1517, demoiselle N. Davy du Perron, qui fut la tante du célèbre cardinal de ce nom. Il obtint en 1526, contradictoirement avec la Cour des aides, un arrêt qui le maintint en sa qualité de *noble d'ancienneté*, après les preuves faites par lui. Il eut pour fils :

1° Jean, qui suit.
2° Nicolas Le Febvre, homme d'armes des ordonnances du Roi dans la montre de la compagnie de Monseigneur de Biez passée en 1533, chevalier de St-Jean de Jérusalem et ambassadeur pour le Roi en Angleterre dans un rôle des paiements faits en 1562 par le trésorier de Charles IX.

VII. Jean II Le Febvre, écuyer, seigneur d'Ecuteville, comparut en 1540 parmi les lances de la compagnie de M. le Dauphin. En 1556 il était gentilhomme de la fauconnerie du Roi. Il épousa sa cousine Jacqueline, fille de Jacques Le Febvre, écuyer, seigneur de la Boderie, et sœur d'Antoine Le Febvre, qui fut ambassadeur à Rome et en Angleterre, et de Nicolas Le Febvre, gentilhomme de la Chambre de monseigneur le prince de Condé, qui furent confirmés dans leur ancienne noblesse en 1595 avec mutation du nom de Le Febvre en celui de la Boderie dix ans plus tard, en 1606.

Suivant le partage qui fut fait de sa succession en 1598, il eut de cette union :

1o Philippe, qui suit.
2o Macé Le Febvre, qui a formé la branche du Perron des Landes, éteinte actuellement.

VIII. Philippe-Pierre Le Febvre, écuyer, fut capitaine de cent hommes d'armes. Il existe une montre de sa compagnie en 1598. Il fut maintenu la même année dans son ancienne noblesse. Il épousa : 1o demoiselle N. du Cangrigni, alliée des Tibermesnil ; 2o demoiselle Adrienne Heuzé, fille et héritière de Pierre Heuzé, écuyer, sieur de Greville, d'une très-ancienne maison alliée aux maisons de Matignon et de Coigny. En 1609, son épouse, autorisée de lui, fit à Magneville un partage en qualité d'héritière de messire Adrien de Bailleul, écuyer. En 1624, il fut maintenu dans sa noblesse, et habitait Bricquebec à cette époque. Il eut pour enfants :

1o Jean, qui suit.
2o Adrien Le Febvre, écuyer, mort sans alliance.
3o Jeanne et Anne Le Febvre, mortes jeunes.

IX. Jean III Le Febvre, écuyer, épousa en premières noces à Bricquebec demoiselle Anne Boudier, sœur de Gaspard, écuyer, sieur de la Godefrairie, d'une maison noble issue de celle de Soule en Cotentin, qui s'est distinguée dans les guerres contre les protestants. En 1666, il justifia devant M. de Chamillard sa descendance de Jean Le Febvre, écuyer, seigneur d'Ecuteville en 1400, et fut maintenu dans sa noblesse. Il épousa en secondes noces Marie Cornuvier du Prés, héritière de Brucheville, où il vint s'établir, ainsi qu'à Ste-Marie du Mont, paroisse contiguë à celle de Brucheville. La fortune de son père avait été déjà gravement compromise, et la sienne le fut tellement qu'à sa mort, sa veuve et ses enfants renoncèrent à

la succession. Il fallut deux degrés à sa postérité pour se relever. Il eut pour fils :

1° Etienne LE FEBVRE, écuyer, sieur du Perron, mort jeune avec une postérité qui s'établit à St-Malo et à la fin du siècle dernier revint se fixer dans le bailliage de Carentan.
2° Michel-Archange, qui suit.

X. Michel-Archange LE FEBVRE, écuyer, était d'abord entré dans l'état ecclésiastique ; mais il le quitta pour épouser demoiselle LE MARGUIER de Sargi, fille de François de Sargi et de demoiselle Angélique du Bourguet. Il fut garde du corps dans la compagnie de Luxembourg. Il donna copie collationnée du partage entre Philippe et Macé Le Febvre à ses collatéraux Jean, Gabriel et Julien Le Febvre, écuyers, sieurs de Vaux, du Perron et des Landes. Il fut fondé de procuration du marquis de Garnetot, cousin de sa femme, à St-Sauveur, bourg voisin de Briquebec, puis du maréchal de Matignon, puis du prince de Rohan à Ste-Marie du Mont. Il eut pour enfants :

1° Pierre LE FEBVRE, écuyer, sieur de la Cricque, mort jeune.
2° François LE FEBVRE, écuyer, sieur de Pavilly, également mort en bas-âge.
3° Jacques, qui suit.
4° Étienne-Gui-Alexandre LE FEBVRE, dit l'abbé DE PRÉCOURT, chevalier de l'ordre royal du Christ, nommé par le Roi à un canonicat du chapitre de St-Quentin, qui l'avait député en 1741 pour complimenter le Duc d'Orléans, de passage dans la ville en son voyage des Flandres. Il mourut grand chantre de ce chapitre en 1761.

XI. Jacques LE FEBVRE, écuyer, épousa en 1743 demoiselle Anne-Françoise D'ENNERY DE BILLY, cousine du dernier abbé de Cherbourg de ce nom. Il fut juge en l'amirauté, et sut mériter dans cette charge la confiance et les éloges de M. de Maurepas, ministre de la marine. Il fut en même temps le fondé de pouvoirs de monseigneur le duc d'Orléans pour ses domaines de Normandie et fut remplacé dans cette charge par son beau-frère, René Le Maignen, d'une des plus anciennes familles de Normandie. Il mourut en 1755, et sa veuve en 1774. De leur mariage est issu :

XII. Charles-François LE FEBVRE, seigneur vicomte et pair de Bercq, dit le vicomte DE LA MAILLARDIÈRE, d'après le titre que le Roi lui donna en le tenant sur les fonds baptismaux par les mains de M. le maréchal prince de Soubise, commandant des gendarmes de la garde. Il entra d'abord dans cette compagnie, fut lieutenant du Roi au gouvernement général de la

Picardie, capitaine de cavalerie et membre de plusieurs académies et sociétés royales d'agriculture.

On ignore sa destinée.

BRANCHE

DES

COMTES DE PLINVAL

IV. Robert Le Febvre, Écuyer, capitaine de Mortemart, tué à la bataille d'Azincourt en 1415, cité plus haut avec ses enfants, eut pour fils aîné :

V. Noble Thomas-Edmond Le Febvre, qui fut père de :

VI. Girot Le Febvre, seigneur de Mesnilville, qui épousa Geneviève Terray, dont il eut trois fils :

1o Philippe Le Febvre, écuyer, sieur de Mesnilville, mort sans postérité.
2o Girard, qui suit.
3o Hugues Le Febvre, écuyer.
4o Laurent Le Febvre, prieur du Bosc-Rols en 1488 (titre original).

VII. Girard Le Febvre, écuyer, seigneur de Montpinson, partagea avec ses frères la succession de son père, le 25 janvier 1491.

Il avait épousé, le 26 juin 1490, Charlotte de Conches, fille de noble Guillaume de Conches et de Marie de Théligny. Il mourut le 26 janvier 1522, ainsi qu'il résulte de l'acte de partage fait le 7 février suivant, entre ses enfants, ci-après désignés :

1o Nicolas Le Febvre, Écuyer, qui continua d'habiter la Normandie, et eut des enfants.
2o Laurent-Philippe, qui suit.
3o Martin Le Febvre, écuyer, servant dans la monstre de Messire de Bournonville en 1550 (titre original).
4o Jean Le Febvre, archer des gardes de la reine, à qui Henri III fit donner une somme de 1,000 livres en récompense de ses services, le 26 décembre 1580 (titre original signé du Roi).
5o Louise Le Febvre.

VIII. Laurent-Philippe Le Febvre, écuyer, quitta la Normandie et alla se fixer à Andigny, dans l'élection de Laon. Il fut conseiller, secrétaire du Roi et trésorier-général des maisons et finances de la reine-mère, ainsi que le constate une quittance donnée le 31 juillet 1568 par Alphonse de Gondy (titre original). Une sentence des élus d'Evreux, du 23 novembre 1540, rendue en vertu de lettres-patentes du Roi, le maintint dans sa noblesse ainsi que ses frères. De son mariage avec noble demoiselle Jeanne de Bimont, il eut entr'autres enfants :

1° Jean, qui suit.
2° Richard Le Febvre, écuyer, chevau-léger dans une compagnie commandée par le sieur de Roussile.
3° Jean Le Febvre, Écuyer, garde du corps du Roi en 1605, compagnie de Mainville.
4° Jacques Le Febvre, aussi garde du corps dans la même compagnie.
5° Charles Le Febvre, Prieur du Prieuré de Notre-Dame de Pringy, en 1588. *(Titre original)*.

IX. Jean Le Febvre, écuyer, seigneur de l'Étang, capitaine d'infanterie, épousa, le 18 mai 1588, noble demoiselle Marguerite Le Fay, fille de Louis Le Fay, sieur de la Mothe. Il eut cinq enfants :

1° Lucienne Le Febvre, mariée à Jacques du Bois du Liége, lieutenant-colonel au régiment de Rambure, le 3 février 1620.
2° Pierre, qui suit.
3° Charles Le Febvre, écuyer, seigneur de Septvaux, lieutenant-général au baillage de Coucy. *(Titre original)*.
4° Olivier Le Febvre, écuyer, sieur du Verger en 1614.
5° Georges Le Febvre, écuyer, avocat au Parlement et substitut du Procureur du Roi.

X. Pierre Le Febvre, Écuyer, seigneur de l'Étang et de Remancourt, avocat au Parlement, puis conseiller d'État, reçut un don de 2000 livres du Roi en 1649. Il avait épousé en 1633 noble demoiselle Suzanne des Groiseliers, qui lui donna pour enfants :

1° Eustache Le Febvre, écuyer, qui eut postérité, mais dont le sort est ignoré. Il fut mainteuu dans sa noblesse en 1669.
2° Jacques Le Febvre, prieur.
3° Philippe, qui suit.
4° Jean Le Febvre, écuyer, seigneur de Bucquoy.
5° Guillaume Le Febvre, écuyer, attaché à la maison de la Reine-Mère en 1636, marié à Marie le Massonnet.
6° Pierre Le Febvre, lieutenant de la compagnie de chevaux-légers de Conflans, en 1674, puis cornette de la compagnie des dragons de Vatteville en 1697. *(Titre original)*.

XI. Philippe Le Febvre, écuyer, demeurant à Saint-Valery, épousa en

1667 Suzanne de Monchy, fille de Philippe de Monchy, écuyer, conseiller et secrétaire du Roi, qui le rendit père de plusieurs enfants, entr'autres :

1° Philippe, qui suit.
2° Claude Le Febvre, conseiller du Roi.

XII. Philippe Le Febvre, écuyer, né en 1670, conseiller, secrétaire du Roi, receveur général des Finances, ancien fermier général, épousa, le 22 juillet 1703, noble demoiselle Catherine Le Mercyer, issue d'une des plus anciennes maisons de Picardie, et mourut le 30 janvier 1733. De cette union sont nés quatre enfants :

1° Philippe Le Febvre, écuyer, né le 16 janvier 1705, conseiller du Roi, second président honoraire du bureau des Finances de la généralité de Rouen, censeur royal et ancien conseiller à la Cour des aides de Paris, qui renonça, le 10 mars 1736, à la succession de son oncle, Jean-Baptiste Le Mercyer, (titre original). Il épousa, le 24 juillet 1748, Marie-Madeleine Plastrier. A ce mariage assistèrent Monseigneur Chauvelin, ministre d'Etat, Monseigneur d'Aguesseau, chancelier de France, Messeigneurs le duc de Noailles et Louis de la Vallière, pairs de France, et plusieurs autres grands personnages (titre original).
2° Jean-Baptiste, qui suit.
3° François Le Febvre de la Rye, chevalier, conseiller du Roi, lieutenant-général d'épée honoraire, mort à Paris le 17 mars 1785.
4° Marguerite-Catherine Le Febvre, mariée à Pierre-François Robineau, seigneur de la Morinaie, secrétaire du Roi.

XIII. Jean-Baptiste-Louis Le Febvre de Plinval, chevalier, seigneur de la Salle, né le 17 janvier 1706, mousquetaire du Roi, épousa, le 29 avril 1741, noble demoiselle Suzanne-Catherine de Machart, fille de monsieur de Machart, grand bailli d'épée de St-Valery et lieutenant-général des armées du Roi (titre original). Il mourut le 29 juillet 1781, laissant le fils qui suit :

XIV. Jean-Baptiste-Louis-François Le Febvre, comte de Plinval, chevalier, seigneur de la Salle, de Bergères, de Biffontaines, né le 1er mars 1750, capitaine au régiment de Vermandois, fut nommé chevalier de St-Louis le 7 février 1791 (titre original) et siégea aux États généraux de Champagne.

Il fut autorisé par le roi, le 22 juillet 1785, à acheter le fief de Bergères (titre original). En outre, des lettres-patentes octroyées par le roi, l'autorisèrent à relever pour lui et sa postérité légitime le titre de Marquis provenant de la famille Maule de Maule (titre original). Nommé Président de l'assemblée du canton de Montmirail le 25 janvier 1813 (titre original), puis chef d'escadron par brevet du Roi du 22 août 1814 (titre original) et chevalier du Lys dans la même année, il fut créé adjudant de la garde à cheval en 1817.

Il eut de son mariage avec demoiselle Éléonore-Julie-Louise DE COURTIN D'USSY, qu'il avait épousée en 1796, six enfants, savoir :

1° Auguste-Louis-Charles-Nicolas, qui suit.

2° Auguste-Eugène-Louis LE FEBVRE, vicomte DE PLINVAL, né le 14 octobre 1801, ancien officier de la garde royale, marié en 1847, à demoiselle Emma LAUREAU DE THORY, qui a eu trois filles.

A. Berthe LE FEBVRE DE PLINVAL.

B. Marie LE FEBVRE DE PLINVAL.

C. Antoinette LE FEBVRE DE PLINVAL.

3° Ambroisine-Charlotte-Zoé LE FEBVRE DE PLINVAL, née le 7 mai 1803, mariée en 1849 à Eugène THIBAUT, vicomte DE BAULNY, premier aide des cérémonies de France, grand-croix de Charles III, grand-croix de St-Janvier, décoré de la Légion d'Honneur en 1830, à Rambouillet, par Charles X lui-même, qui la lui donna avec cette devise: *Probata fides*. Il est mort le 19 mai 1867.

4° Augustin-Jules-Edmond LE FEBVRE, baron DE PLINVAL, né le 19 juillet 1705, qui a épousé en 1847, mademoiselle Léonie LE PRÉVOST DE LA BLOSSIÈRE, dont il a eu quatre enfants :

A. Léon LE FEBVRE DE PLINVAL, né en 1849.

B. Gabriel LE FEBVRE DE PLINVAL, mort en bas-âge.

C. Béatrix LE FEBVRE DE PLINVAL.

D. Irène LE FEBVRE de Plinval, morte en bas-âge.

5° Charles-Alfred LE FEBVRE DE PLINVAL, né le 21 juillet 1807, marié en 1845, avec mademoiselle Aline PETIT, qui lui a donné une fille :

A. Marguerite LE FEBVRE DE PLINVAL, née le 14 mai 1812.

6° Charles-Gustave LE FEBVRE DE PLINVAL, qui a épousé, le 9 août 1855, mademoiselle Nelly Le Maire de Sars le Comte, d'une des plus anciennes familles de l'Artois (Voir la notice dans le 6e volume du Nobiliaire Universel), dont il a eu un fils :

A. Olivier-Marie LE FEBVRE DE PLINVAL, né le 13 juin 1856.

XV. Auguste-Louis-Charles-Nicolas LE FEBVRE, comte DE PLINVAL, chef de nom et d'armes de sa famille, né le 13 juillet 1799, a épousé, le 28 octobre 1828, mademoiselle Elise PALHASSE DE SALGUES. De cette union sont issus trois enfants :

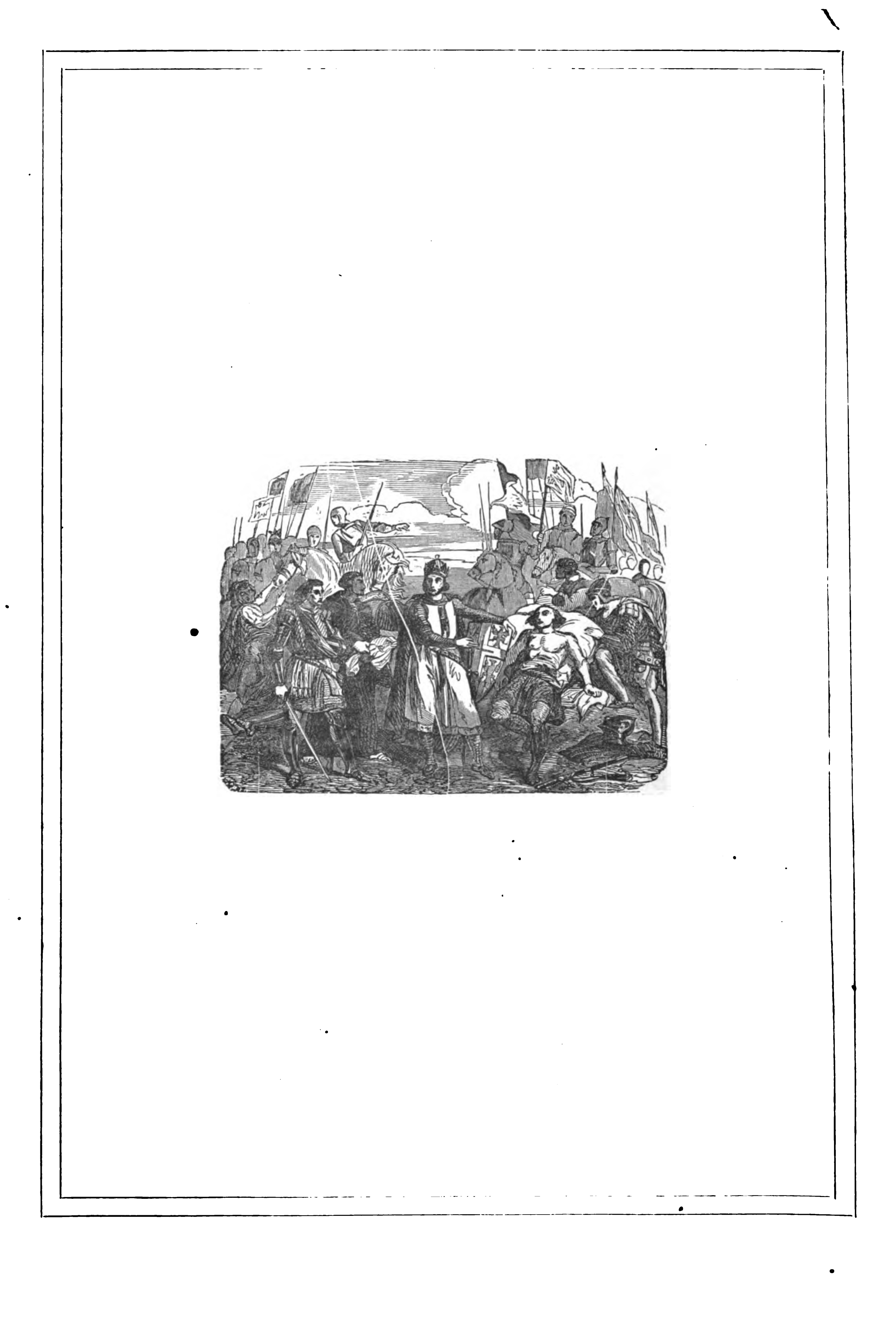
1° Paul LE FEBVRE, vicomte DE PLINVAL né le 11 août 1829, ancien officier, marié, le 8 août 1865, à mademoiselle Maria DE CHINOT DE FROMESSENT.

2° Charles LE FEBVRE DE PLINVAL, né en 1832, mort en 1856.

3° Ferdinand-Louis LE FEBVRE, baron DE PLINVAL, né le 11 février 1838, marié, le 4 mai 1865, à mademoiselle Esther DE RAGUET DE BRANCION, fille du comte Marie-Barthélemy-Josseran de Raguet de Brancion et de mademoiselle de Lantivy de Kerveno ; de ce mariage est né un fils :

A. Gabriel-Louis-Stanislas LE FEBVRE DE PLINVAL, né le 5 septembre 1866.





FREMIN DU MESNIL

NORMANDIE.

BARONS : SEIGNEURS DE LA TANCARDIÈRE, DES CONTRIES, DE BEAUMONT, DE LINGREVILLE ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à une fasce d'or, accompagnée en chef de trois étoiles d'argent rangées et en pointe d'une fourmi passante d'argent.* — COURONNE : *de Baron.* — SUPPORTS : *deux Lions.*

La famille FREMIN DU MESNIL, qui a été honorée du titre de Baron, par lettres patentes du 13 août 1811, confirmées par ordonnance royale du 11 novembre 1814 (1), est originaire de Normandie et continue d'habiter cette province.

Cette famille a comparu aux assemblées des États-généraux de 1789, en la personne de deux de ses membres, Nicolas FREMIN DE BEAUMONT, pour les bailliages de Coutances et de Valognes, et Pierre-Jacques FREMIN, seigneur de Lingreville, pour le bailliage de Cérences (*Voyez le Nobiliaire de Normandie, tome* 1er, *pages* 152 *et* 159 *et Catalogue des gentilshommes de Normandie, pages* 33, 45 *et* 52).

La noblesse de la famille FREMIN DU MESNIL (2) s'établit sur titres originaux à partir de :

I. Pierre FREMIN, avocat, conseiller du Roi à Coutances, né en 1530, qui laissa pour fils (3) :

II. Nicolas FREMIN, écuyer, né en 1574, conseiller du roi, mort en 1624, laissant pour fils :

III. Isaac FREMIN, écuyer, sieur de la Tancardière, seigneur et patron de Lingreville, lieutenant-civil et criminel de l'Amirauté de France, au bailliage de Coutances, qui épousa en premières noces noble demoiselle Julienne DOUBLET, fille de Guillaume Doublet, écuyer, seigneur de la Croix ; et, en secondes noces, demoiselle Catherine D'ARGOUGES, issue de l'illustre maison de ce nom.

(1) C'est par erreur que la famille FREMIN DU MESNIL a été mentionnée comme ayant été anoblie en 1815 dans la Liste des lettres d'anoblissement publiées dans le tome II du *Nobiliaire de Normandie*, page 226. D'abord, la date est fautive, puis le fait est complétement erroné, et nous nous faisons un devoir de rétablir la vérité telle qu'elle est.

L'auteur du *Nobiliaire de Normandie* a pris pour un anoblissement les lettres-patentes de *Baron*, concédées en 1811 et confirmées en 1814 par ordonnance royale.

(2) Il a existé à Rouen une autre famille FREMIN, qui paraît être une branche de celle qui fait l'objet de cette notice. Cette famille qui a eu pour auteur Richard FREMIN, juge consulaire et échevin de Rouen, anobli en 1609, a possédé les fiefs de Poissy, Merval, Mesnil-Godeffroy, et a été maintenue dans sa noblesse le 13 juillet 1667, et paraît s'être éteinte vers 1680.

(3) On ignore le nom de sa femme, mais on sait qu'elle a été inhumée le 2 juillet 1608, fort âgée, dans l'église de Briqueville-sur-Mer, près Coutances.

Il laissa plusieurs enfants, savoir :

1° Pierre FREMIN, qui seul a continué la descendance.
2° Gabriel FREMIN, écuyer, seigneur du Mesnil, avocat au Parlement de Rouen.
3° Gabrielle FREMIN, qui fut mariée, le 6 février 1662, à Olivier HUE DE MAGNY, écuyer, lieutenant-général en la vicomté de Coutances.
4° Jeanne FREMIN, qui épousa MICHEL DE VELLY.

IV. Pierre FREMIN, écuyer, seigneur de la Tancardière, des Contries, de Beaumont, seigneur et patron de Lingreville, conseiller du Roi, né en 1645, mourut en 1712.

Il requit l'enregistrement des armes de la famille, telles qu'elles sont figurées en tête de cette notice, à *l'Armorial général* de 1696, au registre coté : Normandie.

Il laissa de son mariage avec Colette ANCOIGNARD, fille de Jean Ancoignard, écuyer, seigneur de la Perette, les enfants ci-après :

1° Gabriel FREMIN, né en 1683.
2° Jean-Baptiste FREMIN, écuyer, seigneur des Contries, de Lingreville, officier de marine, tué par un boulet dans un combat naval en 1711.
3° Pierre-Isaac, qui a seul continué la descendance.

V. Pierre-Isaac FREMIN, écuyer, seigneur du Mesnil et de Beaumont, seigneur et patron de Lingreville, ancien capitaine au régiment de Bretagne, colonel de la milice bourgeoise de Coutances, né en 1689, décédé en 1771, et inhumé dans la chapelle du Mont-Carmel de l'église St-Nicolas de Coutances, avait épousé noble demoiselle Marguerite PASQUIER, fille de Joseph Pasquier, écuyer, conseiller du Roi et trésorier-général et de noble dame Françoise de Maupassant. De ce mariage sont nés :

1° Pierre-Jacques FREMIN DE LINGREVILLE, ancien officier au régiment de Quercy.
2° Nicolas FREMIN DE BEAUMONT, ancien président du Conseil supérieur à Bayeux, secrétaire de l'assemblée de la noblesse aux États-généraux de 1789, Législateur, Préfet, Baron, Officier de la Légion d'Honneur, Littérateur distingué.
3° Gabriel-François-Charles, qui suit :
4° Trois filles dont une : Marguerite-Sophie FREMIN DU MESNIL, mariée à Pierre-Léonor MICHEL D'ANNOVILLE, dont un fils.

VI. Gabriel-François-Charles, Baron FREMIN DU MESNIL, né le 6 decembre 1751, capitaine au régiment de Penthièvre-Infanterie, chevalier de St-Louis et de la Légion d'Honneur, ancien président du conseil départemental de la Manche, maire de Coutances, député, fut créé Baron par lettres-patentes du 13 août 1811 et confirmé dans ce titre par ordonnance royale du 11 novembre 1814.

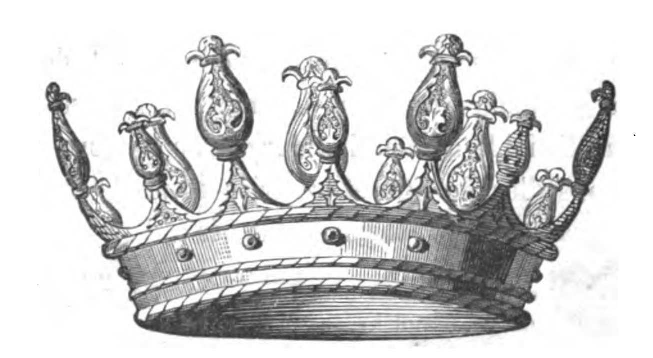
Il a épousé demoiselle Jeanne-Henriette Le Courtois de Ste-Colombe, fille de Jean-Baptiste Le Courtois de Ste-Colombe, seigneur et patron de Muneville-sur-Mer, Tourneville, etc., et de dame Eléonore-Ambroisine de La Houssaye d'Ourville.

Il est mort le 28 juillet 1814, laissant un fils :

VII. Pierre-Ernest, Baron Fremin du Mesnil, né en 1803, ancien officier d'artillerie.

Il a épousé le 3 septembre 1846, Madame Quesnel de la Morinière, née Anna Desmares. De ce mariage est issu :

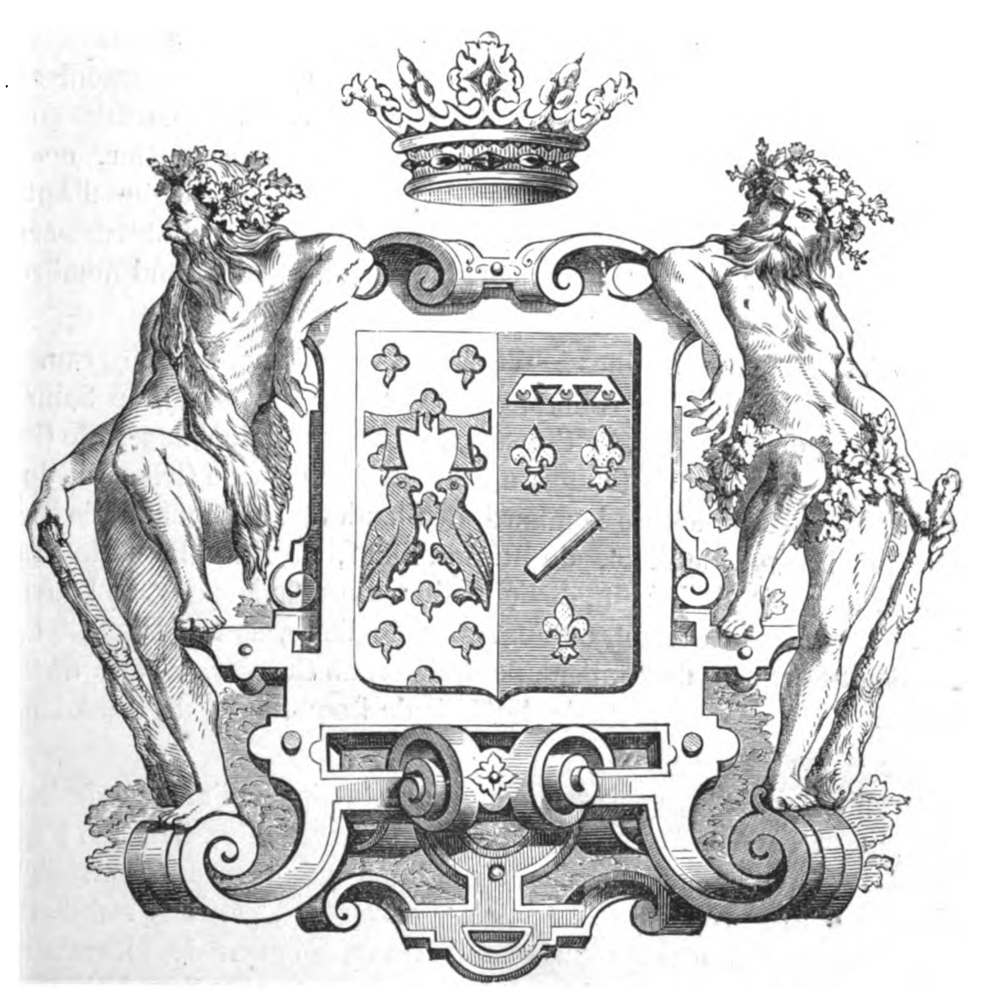
Gabriel-Alfred-Ernest Fremin du Mesnil, né le 4 juillet 1848.



GAILLARD DE LONGJUMEAU

ORLEANAIS, ILE-DE-FRANCE, PICARDIE, PROVENCE

Seigneurs de Longjumeau et de Chilly; Barons de Saint-Estève, d'Auriac, de Courcy et d'Escrenne; Seigneurs de Porrières, de Villemourant, de Ventabren, de Puteaux, de la Motte-Lusson, de Blancourt, de Rambouelles, de Mairye, d'Arundel, de Grandrois, de Coupéon, de la Buisse, du Faye, de la Bourdonnière, de Hérenne, de Roncourt, de Serènes, de Gordol, d'Aigli, de Fauconnière, de Valbonette, de Moissac, etc.



Armes : *Parti : Au 1, d'argent, semé de trèfles de sinople, à deux papegais affrontés du même, surmontés chacun d'une croix de Saint-Antoine de gueules,* qui est de Gaillard de Longjumeau; *au 2, d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au lambel d'argent de trois pièces chargées chacune d'un croissant d'azur, et un bâton d'argent péri en barre,* qui est d'Orléans-Angoulême. — Couronne : *De Marquis.* — Supports : *Deux Sauvages.* — Devise : Sic fortes nominantur in armis.

La maison DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, une des plus anciennes et des plus illustres de la France, est connue dans le Blésois depuis le douzième siècle, et devint bientôt une des plus considérables du royaume par les fiefs qu'elle posséda et les charges importantes dont elle fut revêtue.

Elle a fourni des conseillers au parlement de Paris, des maîtres d'hôtel du roi, un général des finances et des galères de France, un pannetier de François Ier, un trésorier général des états de Provence et commissaire ordonnateur de la province, des conseillers à la cour des comptes, des commissaires de la noblesse, des contrôleurs des guerres des gentilshommes de la chambre du roi, un président à mortier, des conseillers d'Etat, un président à la cour des comptes, un évêque d'Apt, un sous-gouvernant des enfants de France, des officiers de tous grades des armées de terre et de mer, des commandeurs de Malte et un grand nombre de chevaliers du même ordre, etc.

Elle s'est alliée aux familles : d'Orléans-Angoulême, de Callipeau, Prévost de Saint-Cyr, de Beauvilliers, de Berthelot, de Balzac, de Sains, de Montmorency, de la Fayette, Le Coigneux, de Charron, de Villages, de Guérin du Castelet, de Gérente, de Gantès, d'Arbaud, de Colla, de Grimaldi, de Foresta, de Boyer d'Eguilles, de Lombard, de Glandevès, d'Astouaud, de Ricard, de Venel, de Dauvet, de Picot, de Ruzé d'Effiat, de Morvilliers, de Grailly, d'Aumale, d'Agoult, de Forbin, de Félix, de Camps, de Mouchy, de Louvigny, de Saint-Simon, de Robertet, de Fontaines, de Clerc, de Burdelot, de Bourdin, de Saint-Germain, de Boubers, de Brachet, de Garnier, Waldin de Saint-Œuvre, d'Estuard, de Rueil, de Raffellis de Roquesante, de Trudaine, de Folleville, Hassler, de Norris, etc., etc.

Une charte de 1140, conservée dans le cartulaire de l'abbaye de Bourg-Moyen, au diocèse de Blois, mentionne un chevalier DE GAILLARD, qui fit don à l'abbaye d'une rente annuelle, à condition qu'une messe serait célébrée tous les ans pour le repos de l'âme de ses ancêtres. C'est sans nul doute de ce chevalier que descend Mathurin DE GAILLARD, seigneur de Villemourant-lez-Blois, qui vivait vers l'an 1430, et qui commence la filiation de la famille.

La maison DE GAILLARD s'est divisée en quatre branches :

1° La branche aîné, des seigneurs de VILLEMOURANT-LEZ-BLOIS, LONGJUMEAU, CHILLY, DU FAYET, D'ESCRENNE, DE RONCOURT et D'HARMANCOURT, qui émigra en Suisse sous Charles IX, et s'est continuée à Morat par des rejetons mâles jus-

qu'en 1809, et par descendance féminine jusqu'à nos jours; elle est représentée par M. Ferdinand DE LONGJUMEAU-NORRIS ;

2° La branche des seigneurs DE LONGJUMEAU, DE VENTABREN, DE LA BOURDONNIÈRE et DE VALBONETTE, barons DE SAINT-ESTÈVE DE PORRIÈRES et D'AURIAC en Provence ;

3° La branche des seigneurs DE LONGJUMEAU, DE CHILLY, D'AGOULT et DE MOISSAC en l'Ile-de-France et Provence ;

4° La branche des seigneurs DE GRANDROIS, DE LONGJUMEAU et DE CHILLY, également en Provence.

PREMIÈRE BRANCHE

DES SEIGNEURS DE VILLEMOURANT-LEZ-BLOIS, LONGJUMEAU ET CHILLY

I. Mathurin DE GAILLARD, seigneur de Villemourant-lez-Blois, vivait en l'an 1430. Moreri dit qu'il fut connu du roi Charles VII, lorsque ce prince faisait son séjour à Blois, pendant la guerre contre les Anglais, et qu'il eut des fonctions dans les finances. Il épousa, le 13 janvier 1450, Jeanne DE CALLIPEAUX, dont il eut :

1° Michel, dont l'article suit;
2° Mathurin DE GAILLARD, deuxième du nom, qui eut trois enfants :
  A. Michel DE GAILLARD, second conseiller clerc au parlement de Paris et trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges;
  B. Jacques DE GAILLARD, abbé de Bourgmoyen, mort en 1521 ;
  C. Marguerite - Jeanne DE GAILLARD, mariée à noble Bernard PRÉVOST, seigneur de Saint-Cyr.
3° Jean DE GAILLARD, homme d'armes dans la compagnie d'ordonnances du comte de Penthièvre, épousa Jacqueline DE BEAUVILLIERS, dame DE VILLEMANCHES, des ducs de Saint-Aignan, de laquelle il eut :
  A. Marie DE GAILLARD, mariée à Étienne DE MORVILLIERS, seigneur de Nozemont, procureur du roi à Blois.

II. Michel DE GAILLARD, seigneur de Villemourant-lez-Blois, embrassa la carrière des finances comme son père, et fut commis à la recette des deniers destinés à la guerre que le roi Louis XI voulait faire au comte de Charolais. Ensuite il fut conseiller et maître d'hôtel du roi, puis capitaine général et gouverneur des galères de France, et général des finances. Louis, duc d'Or-

léans, qui fut depuis Louis XII, le créa par un brevet de 1480, chevalier de son ordre, et seigneur de Longjumeau, de Chilly et du Fayet.

Il épousa en premières noces Marguerite BERTHELOT, fille de Jean Berthelot, maître de la chambre aux deniers de Marie d'Anjou, reine de France; et en secondes noces Marguerite BOURDIN, fille de Jean Bourdin, général des finances, morte le 9 septembre 1507.

Il eut du premier lit :

1° Perronelle DE GAILLARD, mariée à Louis DE RUZÉ, seigneur de la Harpinière, bailli de Meulan.

Et du second lit :

2° Michel, qui a continué la descendance, dont l'article suit ;
3° Michelle DE GAILLARD, mariée à Florimond ROBERTET, premier secrétaire d'État.

III. Michel DE GAILLARD, chevalier, seigneur de Longjumeau, de Chilly et du Fayet, passa ses premières années au service de François Ier, qui n'était alors que duc d'Angoulême et héritier présomptif de la couronne. François Ier, devenu roi de France, voulut récompenser Michel DE GAILLARD de ses services. Il lui donna en mariage sa sœur naturelle, Souveraine D'ANGOULÊME, qu'il fit légitimer à Dijon en 1521, et le nomma gentilhomme de sa chambre. Il vécut jusqu'en 1551, et fut inhumé avec sa femme dans l'église de Chailly, dit Chilly, près de Longjumeau, laissant de son mariage :

1° Michel, qui suit ;
2° Denis DE GAILLARD, qui fut l'auteur de la seconde branche;
3° Anne DE GAILLARD, mariée à noble Thomas DE BALZAC, seigneur de Montaigu.

IV. Michel DE GAILLARD, chevalier, seigneur de Longjumeau et de Chilly, du Fayet, d'Escrenne, de Roncourt et de Harmancourt, épousa Louise DE SAINS, fille de Jean de Sains, baron de Marigny, et de Bernarde de Salazar. Il fut très-lié avec Théodore de Bèze, auquel il acheta, dit-on, le prieuré de Longjumeau, lorsque Théodore de Bèze fit profession de calvinisme. Tous deux furent estimés et protégés par Jeanne d'Albret, qui, en protestante zélée, encourageait l'ardeur de Michel DE GAILLARD et de sa famille pour la réforme.

On ignore si Michel DE GAILLARD avait embrassé la réforme ou s'il était né déjà dans la nouvelle religion, que son père était soupçonné d'avoir embrassée avec l'approbation de Marguerite de Valois.

Quoi qu'il en soit, Michel DE GAILLARD profitant d'un édit de Charles IX du 17 janvier 1561, qui permettait aux réformés de faire leurs dévotions dans

les faubourgs, tenait dans sa maison dite de Pavanier, sise au faubourg Saint-Germain, des prêches auxquels assistait Jeanne d'Albret; lorsque, le 24 avril 1562, il fut attaqué et assailli avec violence par des gens du peuple et des étudiants de l'Université. Ces assauts se renouvelèrent les jours suivants, et le 29 avril un arrêt de la Cour ordonna à Michel DE GAILLARD, à sa femme et à toute sa famille de quitter Paris et ses faubourgs, sous peine d'être déclarés rebelles au roi et à la justice.

Michel DE GAILLARD eut de son mariage :

1° Nicolas, dont l'article suit;
2° Jean DE GAILLARD, baron de Coucy;
3° Michel DE GAILLARD, seigneur de Lonjumeau, qui épousa Claudine DE LA FAYETTE-SAINT-ROMAN, petite-fille du maréchal de ce nom, dont il eut des enfants qui formèrent la branche de Picardie ;
4° Louis DE GAILLARD;
5° Benjamin DE GAILLARD, mort jeune;
6° Souveraine DE GAILLARD, mariée à Jean DE MONTMORENCY. Les treize enfants issus de ce mariage sont devenus, par substitution, la tige des branches DE MONTMORENCY, actuellement existantes;
7° Une fille, mariée dans la maison DE PICOT DE SANTENAY;
8° Une fille, mariée dans la maison D'AUMALE D'HAUCOURT ;
9° Une fille, mariée dans la maison DE GRAILLY-CHALLÈTE.

V. Nicolas DE GAILLARD, chevalier, fut seigneur de Longjumeau, de Chilly du Fayet, d'Escrenne, de Roncourt et de Harmancourt. L'impression des scènes d'avril 1562, l'ordre rigide de la Cour prononcé contre toute sa famille, la perte de ses amis et de ses parents lors des massacres qui suivirent la bataille de Dreux, la confiscation de ses biens prononcée au profit du roi par la haine des Guise et l'intérêt de Catherine de Médicis, toutes ces raisons le déterminèrent à s'expatrier. Il passa d'abord quelques années à Genève, puis, recommandé par Jeanne d'Albret à la bienveillance de quelques membres du sénat de Berne, il trouva un accueil très-sympathique dans sa nouvelle patrie, où il desservit l'Eglise pendant vingt-six ans. Il fut reçu bourgeois de la ville de Morat en 1570, et mourut en 1595, laissant deux fils :

1° Samuel DE GAILLARD, qui vécut de 1570 à 1623, et qui eut pour postérité :
- *A*. Samuel DE GAILLARD, père de :
  - *AA*. Isaac DE GAILLARD ;
  - *BB*. Georges DE GAILLARD, mort sans enfants;
  - *CC*. Jean-François DE GAILLARD;
  - *DD*. Moïse DE GAILLARD, qui fut père de :
    - *AAA*. Albert DE GAILLARD, mort sans enfants.
- *B*. Élie-Philippe DE GAILLARD, père de :
  - *AA*. Samuel DE GAILLARD;
  - *BB*. Zabulon DE GAILLARD;

CC. Jean-Jacques DE GAILLARD;
DD. Isaac DE GAILLARD, père de :
AAA. Samuel DE GAILLARD, père de :
AAAA. Jean-Pierre-Gabriel DE GAILLARD, qui eut pour fils :
AAAAA. David DE GAILLARD, en qui finit la branche vers l'an 1800;

2° Jacques, qui suit :

VI. Jacques DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, né en 1571, à Collerd, bailliage d'Avenches, fut nommé en 1610 premier advoyer de Morat. Il mourut en 1638, laissant trois fils :

1° Pierre DE GAILLARD, dont la postérité a quitté Morat et s'est éteinte comme suit :
Pierre DE GAILLARD, eut cinq fils :
A. Louis DE GAILLARD, mort sans enfants;
B. Pierre DE GAILLARD, mort sans enfants;
C. Abram DE GAILLARD, qui fut père de :
AA. Abram DE GAILLARD, mort sans alliance.
D. Jean Jacques DE GAILLARD, dont les quatre fils moururent sans postérité. Ils se nommaient :
AA. David DE GAILLARD;
BB. Pierre DE GAILLARD;
CC. Jacques DE GAILLARD;
DD. Rodolphe DE GAILLARD;
E. Daniel de GAILLARD, mort sans enfants;

2° Daniel DE GAILLARD, auteur d'une branche qui a quitté Morat, et s'est éteinte à la fin du dix-huitième siècle, comme suit :
Daniel fut père de :
A. Jacques DE GAILLARD, qui eut six enfants;
AA. David DE GAILLARD, père de :
Albert et David DE GAILLARD, morts sans postérité;
BB. Daniel DE GAILLARD, père de :
AAA. Daniel DE GAILLARD, qui eut trois fils :
Abraham, Daniel et Nicolas-David DE GAILLARD, morts sans alliances;
CC. Samuel, Nicolas et Daniel DE GAILLARD, morts sans alliance;
DD. Jacques DE GAILLARD, qui eut deux fils :
AAA. Nicolas-Samuel DE GAILLARD, } tous deux morts sans postérité;
BBB. Samuel DE GAILLARD, }

3° Jean-Pierre-Hilaris, qui suit :

VII. Jean-Pierre-Hilaris DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, né le 5 janvier 1593, à Avenches, près Fribourg, eut pour fils unique :

VIII. Jean-Jacques DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, qui naquit à Meyriez, le 25 mars 1630, et fut, comme son père, advoyer de Morat. Il fit bâtir le temple allemand de Morat, et mourut en 1717, laissant cinq fils :

1° Simon DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, mort sans postérité;
2° François-Gérard, qui suit;
3° Nicolas DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, }
4° Jean DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, } morts sans postérité.
5° Jacob DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, }

IX. François-Gérard DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, né en 1668, baptisé à Morat le 10 novembre de la même année, officier dans un régiment de Hollande, mourut en 1723. De sa femme, noble dame Barbe SCHMIDT, il laissa :

X. Jean-Jacques DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, né à Morat et baptisé le 17 septembre 1693, dit le Banneret, fit dans sa jeunesse de grands voyages, et fut secrétaire d'ambassade des Etats-Généraux de Hollande à la cour du czar Pierre-le-Grand. Il mourut en septembre 1749. De son mariage avec noble dame Jeanne-Barbe DE MEYER, il eut :

1º Jean-Jacques, qui suit :
2º Jeanne-Judith DE GAILLARD, née le 28 octobre 1735, mariée à Frédéric GOURNEL ;
3º François-Pierre DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, } morts sans postérité.
4º Francis-Pierre DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, }

XI. Jean-Jacques DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, né à Morat le 23 janvier 1735, membre du Conseil académique de Berne, épousa, le 6 octobre 1765, à Lyon, en l'église de St-Martin, Elisabeth DE MERLE DE TILLY, d'Exeter, et mourut, étant conseiller et justicier, à Morat, le 5 décembre 1809, à l'âge de soixante-treize ans. De son mariage, il laissa :

1º Nicolas-David DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, né à Londres en 1766, mort à Norwich en 1767, dernier rejeton mâle de la *branche aînée* de la famille ;
2º Elisabeth DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, morte en bas-âge en 1770;
3º Marianne-Elisabeth, qui suit :

XII. Marianne-Elisabeth DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, née à Morat, le 8 mars 1772, baptisée le 21 du même mois, est morte le 25 février 1858, en Amérique. Elle avait épousé Ferdinand-Rudolph HASSLER D'HASLI, du canton d'Aran, avec lequel elle émigra. Ils eurent pour fille unique :

XIII. Rosalie HASSLER D'HASLI, née en 1808, mariée, le 15 avril 1840, à Edouard, baron DE NORREYS, (*alias* NORRIS) gentilhomme anglais d'origine française, fils de Guillaume de Norreys et de Sarah Schœffer. De cette union est issu un fils unique :

XIV. Ferdinand, baron DE LONGJUMEAU-NORREYS, né en 1847, chevalier de l'Ordre royal de Charles III, qui est aujourd'hui, par sa mère et sa grand'mère, le représentant de la branche aînée de l'ancienne et illustre famille des GAILLARD DE LONGJUMEAU.

★

DEUXIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LONGJUMEAU, DE VENTABREN, DE LA BOURDONNIÈRE ET DE VALBONETTE, BARONS DE SAINTE-CLAIRE ET D'AURIAC.

IV. Denis DE GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Puteaux sur Seine, fils puîné de Michel DE GAILLARD et de Souveraine D'ANGOULÊME, et neveu de François Ier, fut maître d'hôtel du Roi. Il épousa Antoinette DE RUEIL, et, par acte du 28 novembre 1554, passé pardevant Poussin et Huart, notaires à Paris, il fit donation de la terre de Puteaux sur Seine à son fils Gilles, qui suit :

V. Gilles DE GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Puteaux sur Seine, épousa, par contrat du 8 octobre 1544, passé pardevant maître Mahu, notaire à Paris, Catherine LE COIGNEUX, qui le rendit père de :

1° Gilles qui suit :
2° Jean DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, qui fut la tige de la *troisième branche*, rapportée ci-après;
3° Jacques DE GAILLARD, aumônier du roi Henri III, qui fut présent au mariage de son frère aîné.

VI. Gilles DE GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Puteaux sur Seine, fut gentilhomme de la Chambre et conseiller d'État. Il épousa Marie DE CHARRON, des seigneurs de Curtery, par contrat du 2 novembre 1575. Il eut de cette union :

VII. Pierre DE GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Puteaux sur Seine et de Chilly, se fixa en Provence en 1595, où il acquit la terre de Ventabren, en vertu du droit de prélation que lui fit le roi, pour les services de ses ancêtres.

Par contrat passé devant Me Baldouin, notaire à Marseille, il épousa Marquise DE VILLAGES, fille de César de Villâges, des seigneurs de la Salle, et de Madeleine de Covet, des marquis de Marignane. Les États de la province l'envoyèrent deux fois en députation auprès du roi, pour obtenir la confirmation de leurs priviléges, et il réussit pleinement dans cette difficile mission.

Six enfants sont nés de ce mariage :

1° César qui suit ;

2° François DE GAILLARD, reçu chevalier de Malte en 1642 ;

3° Pierre DE GAILLARD, chanoine du chapitre de Saint-Victor de Marseille;

4° Jean DE GAILLARD, évêque d'Apt, de l'année 1673 à 1695. Moreri lui a dédié son célèbre *Dictionnaire*, et lui doit une partie de sa réputation.

5° Marguerite DE GAILLARD, mariée à Jean-Baptiste DE GUÉRIN DU CASTELET, président en la cour des comptes de Provence ;

6° Madeleine DE GAILLARD, dame de la reine, sous-gouvernante des enfants de France, qui étaient alors les ducs de Bourgogne et de Berry, et Philippe qui fut plus tard Philippe V, roi d'Espagne. Elle épousa Gaspard DE GAVON DE VENEL, conseiller au parlement de Provence, puis conseiller d'Etat. A sa sollicitation, le roi accorda à la famille DE GAILLARD toutes les glacières de Provence, pour en avoir l'exploitation à perpétuité et de mâle en mâle, par lettres patentes d'août 1692. Ce droit fut acheté par la Province à la famille, moyennant la somme de 300,000 livres. A cette occasion, Sa Majesté daigna écrire à M. d'Oppède, premier président au parlement d'Aix, pour lui témoigner combien il s'intéressait à Mme de Gaillard-Venel et combien il serait heureux d'apprendre que cette cession lui aurait été profitable. « Je vous charge, » dit-il, « dans cette lettre que je vous écris de ma propre » main, de faire en mon nom, soit dans l'assemblée des communautés, soit dans » votre compagnie, les diligences qui seront nécessaires pour cet effet. »

VIII. César de GAILLARD, seigneur de Ventabren, baron de Saint-Estève et d'Auriac, fut reçu conseiller du roi au parlement de Toulouse en 1649, et en 1656, il acquit la charge de contrôleur général des guerres qu'avait occupée son père, moyennant une somme de 280,000 livres. Il épousa Marguerite DE GÉRENTE, sœur du marquis de Senas, par contrat du 28 octobre 1656. Il eut de ce mariage :

IX. Pierre DE GAILLARD, seigneur de Ventabren et de la Bourdonnière, baron de Saint-Estève, colonel du régiment des dragons de la reine; épousa, par contrat passé devant Graffeau et Beauzin, notaires à Aix, le 17 juin 1703, Anne-Marguerite DE GANTÈS, dame DE VALBONETTE, fille et petite-fille de François et de Jean-François de Gantès, seigneur de Valbonette, procureurs généraux du parlement. Il eut de ce mariage :

1° Pierre-Joseph-Laurent, qui suit ;

2° Louis-Henri DE GAILLARD, chevalier de Malte en 1736, fut appelé au gouvernement de l'île de Goze en 1742, et choisi pour présenter les faucons au roi en 17 3;

3° Polixène DE GAILLARD, religieuse au couvent des Ursulines, à Aix.

X. Pierre-Joseph-Laurent DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, seigneur de Ventabren, de la Bourdonnière et de Valbonette, exerça l'office de conseiller en la cour des comptes de Provence, à partir de 1732, et fut un des commissaires députés au roi par le corps de la noblesse, en 1754. En lui s'éteignit la branche de seigneurs de Ventabren.



TROISIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LONGJUMEAU, DE CHILLY ET D'AGOULT,

ILE-DE-FRANCE ET PROVENCE

VI. Jean DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, fils puîné de Gilles de Gaillard et de Catherine Le Coigneux, passa en Provence quelque temps avant son neveu Pierre DE GAILLARD. Il y fut pourvu, en 1587, d'un office de contrôleur des guerres, et ensuite de receveur général des décimes et finances de la province. Par contrat du 28 janvier 1587, il épousa Louise D'ARBAUD, fille de Henri d'Arbaud, seigneur de Bargemont. Il testa en 1624, et laissa de son mariage :

1° Joseph, qui suit ;
2° Gilles DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, seigneur de la Motte-Lussan, chevalier de Saint-Michel. Il épousa Catherine DE COLLA, fille du seigneur de la Madeleine, premier président au parlement d'Orange, ainsi qu'il appert d'un contrat en date du 7 mai 1639. De ce mariage, il eut deux filles :
A. N. DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, mariée à Nicolas DE CHAINE, conseiller au parlement ;
B. N. DE GAILLARD DE LONGJUMEAU, mariée à Pierre DE GUIRAN, seigneur de la Brillane, conseiller eu la cour des comptes.

VII. Joseph DE GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Chilly, fut reçu conseiller en la cour des comptes en 1622, puis en la cour du parlement en 1631, et pourvu d'un office de président à mortier créé pour lui en 1638. De son mariage, contracté en 1626 avec demoiselle Anne DE GRIMALDI, dame DE MOISSAC, fille de Gaspard, marquis de Régusse, il laissa :

1° Sauveur, qui suit ;
2° Pierre DE GAILLARD, auteur de la quatrième branche, rapportée ci-après ;
3° Marquise DE GAILLARD, mariée à François DE FORESTA-COLONGNE, conseiller au parlement.

VIII. Sauveur de GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Chilly, fut nommé, en 1661, receveur général des décimes en Provence, et conseiller d'Etat. Par contrat du 25 février 1648, il épousa Blanche DE BOYER, fille de Jean-Baptiste de Boyer, de la famille des seigneurs d'Eguilles, doyen du parement, et de dame Claire de Garvon. Il eut d'elle :

1° Gaspard, qui suit;
2° Joseph DE GAILLARD, chevalier de Malte;
3° Vincent-Laurent DE GAILLARD, chevalier de Malte, mort prieur de Saint-Gilles et premier grand-croix de l'ordre de Malte;
4° Jean-Augustin DE GAILLARD, aussi chevalier de Malte ;
5° N. DE GAILLARD, mariée à noble Annibal DE LOMBARD, seigneur de Saint-Benoît.

IX. Gaspard DE GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Chilly, fut reçu président en la cour des comptes de Provence en 1697. Il épousa Thérèse D'AGOULT D'OLIÈRES, fille de noble Joseph d'Agoult, marquis d'Olières et de dame N. de Glandevès-Mirabeau, dont il a eu :

1° Auguste, qui suit ;
2° Elisabeth DE GAILLARD DE LONJGUMEAU, mariée en 1713 à Jean DE FORBIN-GARDANE, ancien capitaine des vaisseaux du roi.

X. Auguste DE GAILLARD D'AGOULT, seigneur de Longjumeau et de Chilly, nommé conseiller en la cour des comptes en 1713, épousa N. D'ASTOUAUD, fille de Balthazar d'Astouaud, marquis de Murs, seigneurde Romanil, ci-devant chevalier de Malte, et de dame Anne de Giras, dont il eut :

1° Louis Auguste, qui suit ;
2° Dominique-Gaspard DE GAILLARD, chevalier de Malte en 1732, commandant de la ville de Valence et général des galères de l'ordre ;
3° Chrysostôme DE GAILLARD, chevalier de Malte, en 1736, et commandeur de Poillarat;
4° N. DE GAILLARD, religieuse au couvent des Ursulines, à Aix ;
5° N. DE GAILLARD, religieuse au même couvent.

XI. Louis-Auguste DE GAILLARD d'Agoult, seigneur de Longjumeau et de Chilly, fut conseiller en la cour des comptes en 1757, et épousa N. DE RICARD, sa cousine. Il mourut sans laisser d'enfants.

QUATRIÈME BRANCHE

DES SEIGNEURS DE LONGJUMEAU ET DE CHILLY

PROVENCE

VIII. Pierre DE GAILLARD, deuxième fils de Joseph DE GAILLARD, seigneur de Longjumeau et de Chilly, et d'Anne de Grimaldi de Régusse, s'établit à Marseille, où il commanda une des galères de Sa Majesté. Il épousa N. DE

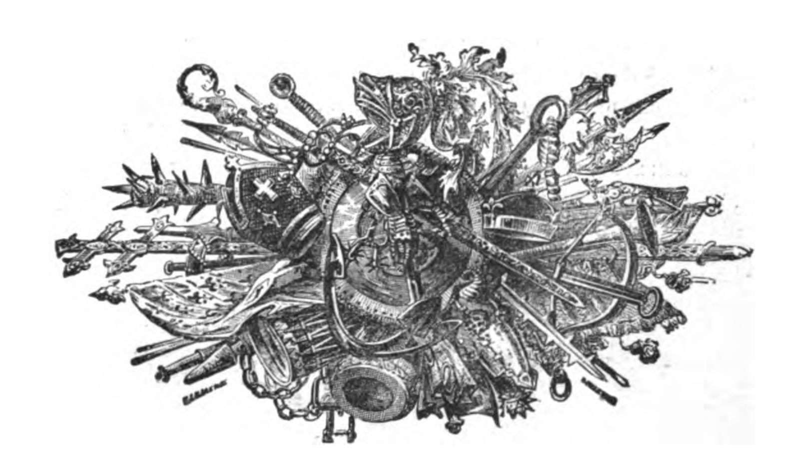
Raffelis, fille de Pierre Raffelis, seigneur de Roquesante, conseiller au parlement, et de dame Hélène de Cardebas de Bot, dame de Grembois, dont il eut :

1° Gabriel, qui suit;
2° N. de Gaillard, mariée à N. de Ricard;
3° N. de Gaillard, mariée à N. de Félix.

IX. Gabriel de Gaillard de Longjumeau, lieutenant des galères du roi, épousa Marguerite de Camps, dont il eut :

X. Pierre de Gaillard, enseigne des galères du roi, marié à noble Elisabeth du Mont, dont il eut trois fils.

On ignore le sort de cette branche.



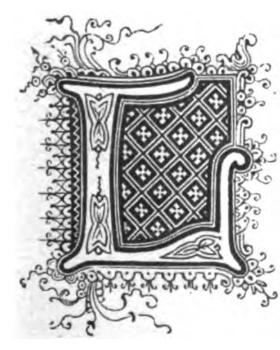
GALLIX

DAUPHINÉ.

SEIGNEURS DE BEAUREGARD ET DE MONTRIGAUD.



ARMES : *Coupé au 1, d'azur à un C et un G gothiques d'argent rangés en face: au 2e, de gueules, à la croix ancrée d'argent.* — COURONNE : *de Comte.*



LE nom de cette famille qui était primitivement *Guélix* ou *Gaelix*, a donné lieu, en 1867, au sein de l'académie Delphinale, à une savante discussion que nous nous bornons à rappeler. Il est un des plus anciens de la province de Dauphiné. On le trouve, en 1045 et 1056, dans des actes du Cartulaire de Romans, et, en 1116 et 1134, dans celui des Escouges.

Cette famille, sur laquelle les écrivains dauphinois ne donnent que des notices insuffisantes, tire son origine du Royanais. Dès une époque très-reculée, elle se divisa en trois branches principales : l'une se fixa à Allevard et s'éteignit vers 1490. Une autre remonte à Arnaud Guélix, dit Rochechinard, qui soumit une portion de Beauregard, dont il était seigneur, à Béatrix, comtesse d'Albon, en 1272 ; Guillin, son petit-fils, quitta le nom de Guélix pour celui de Rochechinard et fut ainsi la tige d'une puissante maison dont nous n'avons pas ici à suivre la destinée.

La troisième branche, qui subsiste encore, continua de résider dans le Royanais, son berceau. Parmi ses représentants à diverses époques, nous citerons les suivants :

Guillaume Guélix, de la Sône, fils de Pons Guélix, chevalier, et d'Alix de Miribel, combattit en 1326 à la bataille de Varey contre le comte de Savoie.

Arnaud Guélix, chevalier, est mentionné dans l'hommage que Pons d'Aleyrac, abbé de St-Antoine, rendit au Dauphin en 1327. Il prit parti pour les Aynard contre les Alleman dans la guerre qui divisa ces deux familles.

Vincent Guélix épousa, le 6 mars 1330, Simonne, fille de Guyonnet de Brennes, à laquelle le dauphin Guigues VIII donna en dot la terre de Montrigaud et cent florins.

Un de ses descendants, nommé aussi Vincent, vivait à la Sône en 1532. Guy Allard qui n'a pas connu les fils de celui-ci, suppose que la branche finit en sa personne. Mais c'est évidemment une erreur puisque l'un de ses fils, nommé Claude, lui succéda dans ses biens et épousa Marie Mortillet, de Parnans. C'est de lui qu'il est parlé dans les mémoires d'Eustache Piémont sur les guerres de religion en Dauphiné. L'un des plus ardents défenseurs de la Ligue, il avait levé un corps de cavalerie de 200 chevaux, et il se signala notamment au siége du château de Beauvoir en 1580.

L'un des fils de Claude Gaelix, ou Gallix, dont il vient d'être parlé, forma un rameau qui subsiste sous le nom de Gallix Mortillet, ou simplement Mortillet, et auquel appartenait M. le comte Alexandre de Mortillet, député sous la restauration.

Le fils aîné conserva le nom patronymique de sa famille que le temps avait fini par changer en celui de Gallix. Sa postérité s'est subdivisée en deux rameaux. L'un est aujourd'hui représenté par deux frères :

I. M. Claudius Gallix, inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie au ministère de l'Intérieur, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur et officier de celui de la Guadalupe. L'exposé de ses nombreux et importants services exigerait des développements trop étendus pour trouver place ici ; mais tous ceux qui le connaissent, tous ceux qui ont su apprécier cet homme de cœur et d'énergie nous sauront gré de rappeler quelques traits d'une vie consacrée tout entière au triomphe des idées libérales.

Il débuta dans la carrière politique en 1824, lors des élections pour l'arrondissement de Valence (Drôme). A cette éqoque, le parti de la réaction dominait entièrement les affaires publiques et les libéraux n'avaient aucun moyen de se concerter et de s'entendre pour le choix d'un candidat. Quoique âgé à peine de 22 ans, saus mission, réduit à ses seules forces, M. Gallix osa tenter de modifier cet état de choses. Il réunit chez lui quelques amis politiques, leur exposa ses idées et ses plans et fonda ainsi *le premier Comité électoral qui ait existé en France.* Puis, avec une activité sans égale, il se fit des correspondants dans chaque chef-lieu de canton, leur adressa des instructions et, comme on était alors sous le régime du suffrage restreint, il put bientôt dresser une liste exacte des électeurs *bons, douteux ou mauvais.* Le jour des élections arrivé, il loua toutes les voitures publiques de Valence pour les électeurs *bons* qui amenèrent les *douteux* et les logèrent dans des hôtels dont toutes les chambres avaient été louées d'avance. Le résultat poursuivi par M. Gallix fut complétement atteint. L'arrondissement de Valence qui, jusque là, avait constamment envoyé à la Chambre le Cte de Mac-Carthy, homme de l'extrême droite, vit sortir de l'urne le nom du général Chorier qui fut l'un des 17 députés de la gauche.

Ce résultat remarquable eut un grand retentissement et attira l'attention des hommes politiques. Suivant l'exemple donné par M. Gallix, la société, *Aide-toi le Ciel t'aidera*, constitua à Paris un comité directeur et s'occupa de l'organisation des comités départementaux. M. de Montalivet, parfaitement au courant de ce qui s'était passé à Valence, sa patrie, publia dans ces circonstances, et sous les auspices du comité directeur, sa *Lettre d'un jeune pair de France aux Français de son âge*, dont le but était de provoquer la formation des comités de département. Cette brochure fut adressée à M. Gallix, correspondant de la société *Aide-toi, le Ciel t'aidera ;* on l'engagea à rendre public ce qu'il avait fait en 1824. Ce fut alors qu'il écrivit sa *Lettre à un électeur de Lyon,* qui, tirée à plusieurs centaines de mille exemplaires, fut placée en même temps, comme préface, en tête du *Manuel de l'électeur de* 1827.

Des sentiments politiques de cette nature avaient soulevé contre lui les rancunes de la réaction ; sa carrière avait été brisée. Destiné, en effet, à la pratique des lois, il avait voulu traiter de l'achat d'une étude d'avoué à Valence, lorsqu'un avis de M. le Comte Alexis de Noailles, ami de sa famille et consulté par elle, vint l'informer que le garde des sceaux, M. de Peyronnet, s'opposerait formellement à sa réception.

Deux ans après les élections générales, M. Gallix, muni de lettres de recommandation du général Lafayette, quitta la France (en 1829) et débarqua au Mexique où il fonda un vaste établissement industriel.

Dans cette belle et malheureuse contrée, tout sembla d'abord lui sourire. Ses affaires commerciales prirent une extension considérable, et, sur la proposition de M. le Baron Deffaudis, ministre de France à Mexico, les Français, habitant le département de Tehuantepec, convoqués pour lui désigner un candidat pour remplir dans cette ville les fonctions de vice-consul, élurent M. Gallix à l'unanimité. Mais cet état de prospérité et de paix ne fut pas de longue durée. En 1833, à la suite de l'un de ces *pronunciamintos* si fréquents au Mexique, ses magasins et son habitation furent pillés et complétement dévastés. D'autres scènes de pillage et de dévastation contre nos nationaux se produisirent sur divers points de la République, sous les prétextes les plus odieux et les plus insensés. Un grand nombre d'entre-eux furent même massacrés par une populace égarée et stupide. Ce fut en vain que M. Deffaudis demanda, pour ses compatriotes, protection au Gouvernement et des indemnités pour les dommages qu'ils avaient éprouvés. Les belles promesses de celui-ci, sans cesse renouvelées, étaient toujours ajournées ; les scènes de violence et les plus odieuses calomnies contre les Français continuaient à se renouveler chaque jour. Ce fut alors que, pour défendre les intérêts de ses compatriotes, M. Gallix fonda, *à ses frais*, sous le titre de *l'Universel*, le premier journal français qui ait été publié au Mexique. Ses polémiques contre la presse locale sont curieuses à lire. Il y déploie une énergie de pensées et de style incroyables, unie à une merveilleuse facilité d'attaque et de réplique. C'était de la presse militante, s'il en fut jamais, car M. Gallix était menacé chaque jour. Ces souvenirs, déjà si loin de nous, sont rappelés avec une grâce charmante dans ce passage d'une lettre de M. le Baron Deffaudis que nous avons sous les yeux :

.... « Vous me demandez si je me rappelle le journal français » *l'Universel* fondé par M. Gallix à Mexico, lorsque j'y étais ministre plé- » nipotentiaire de France. Assurément, je me le rappelle. Ce journal a

» rendu alors trop de services à nos compatriotes, aussi bien qu'à tous les
» autres Européens, pour que j'aie pu l'oublier. Il avait entrepris une rude
» tâche, celle d'enseigner aux Mexicains les règles de la justice et de l'équité.
» C'était ma besogne aussi, et je sais à quel point elle était difficile. Nous
» y avons soutenu bien des luttes ensemble et j'aime à reconnaître qu'il m'y
» a vaillamment aidé. Quoique nous n'ayons pas toujours réussi, cela nous est
» arrivé cependant assez de fois pour nous payer de nos efforts, et nous avions
» de plus cette satisfaction assez vive pour notre orgueil national de voir tous
» les étrangers se grouper autour de nous, venir à la légation demander des
» conseils pour leur conduite, et, au journal de M. Gallix, une tribune pour
» leurs réclamations. Ces souvenirs me font remonter d'environ vingt-cinq
» ans en arrière, et cela est toujours agréable, bien que je sois tellement
» vieux que cela ne suffit pas à me rajeunir tout-à-fait....... »

A ce témoignage si honorable du ministre de France, nous ajouterons que, de retour en France, M. Gallix fut récompensé de ses services par la croix de la Légion d'Honneur. Plus tard, l'Empereur Maximilien l'a nommé officier de l'ordre de la Guadalupe.

La révolution de 1848 le rappela à la vie politique. Profondément dévoué à la dynastie Napoléonienne, il lui consacra toute son intelligence et son dévouement, et c'est lui qui fonda, en 1849, cette fameuse société dite du *Dix Décembre*, qui a eu une si large part d'influence sur le rétablissement de l'empire. Cette organisation vaste et puissante, qui comprenait plus de 40,000 hommes appartenant à toutes les classes de la société, l'a rendu, en maintes circonstances, aussi omnipotent dans Paris que le préfet de police lui-même. Rappeler tous les services qu'il a rendus à la tête de tant d'hommes dévoués et obéissant aveuglément à son premier signal, serait une longue page de notre histoire contemporaine. Il en a exposé lui-même quelques-uns dans un volume qu'il publia en 1851, sous le titre de *Révélations sur la société du Dix-Décembre*, pour répondre aux attaques de la presse républicaine et orléaniste (1).

Après le coup d'Etat de 1852, il fut nommé inspecteur spécial des départements de la Mayenne, de la Manche et des quatre départements formés de l'ancienne Bretagne. Il est aujourd'hui inspecteur général de l'imprimerie et de la librairie près le ministère de l'intérieur.

(1) Au moment de sa dissolution, la société du *Dix-Décembre* fit frapper en son honneur une médaille d'or comme un *témoignage d'estime et de reconnaissance*.

M. Claudius GALLIX, auteur, *à l'âge de* 16 *ans*, d'une *Géographie précédée d'un traité abrégé de la Sphère,* a publié, en mars 1852, *l'histoire de Louis-Napoléon Bonaparte*, dont la vente a dépassé *Cent mille exemplaires,* en moins d'une année.

II. Et M. Jules GALLIX, contrôleur principal du service municipal des travaux publics de Paris, qui a pour fils :

Claude-Fortuné GALLIX, né en 1852.

L'autre Rameau est représenté par M. Alexandre GALLIX, propriétaire à Mercurol, ancien maire de Tournon, chevalier de l'ordre de la Légion d'honneur (1). Il a épousé Mademoiselle CHASSAIGNE, dont il a deux enfants :

1° Louis GALLIX, avoué à Tournon.
2° Claude GALLIX.

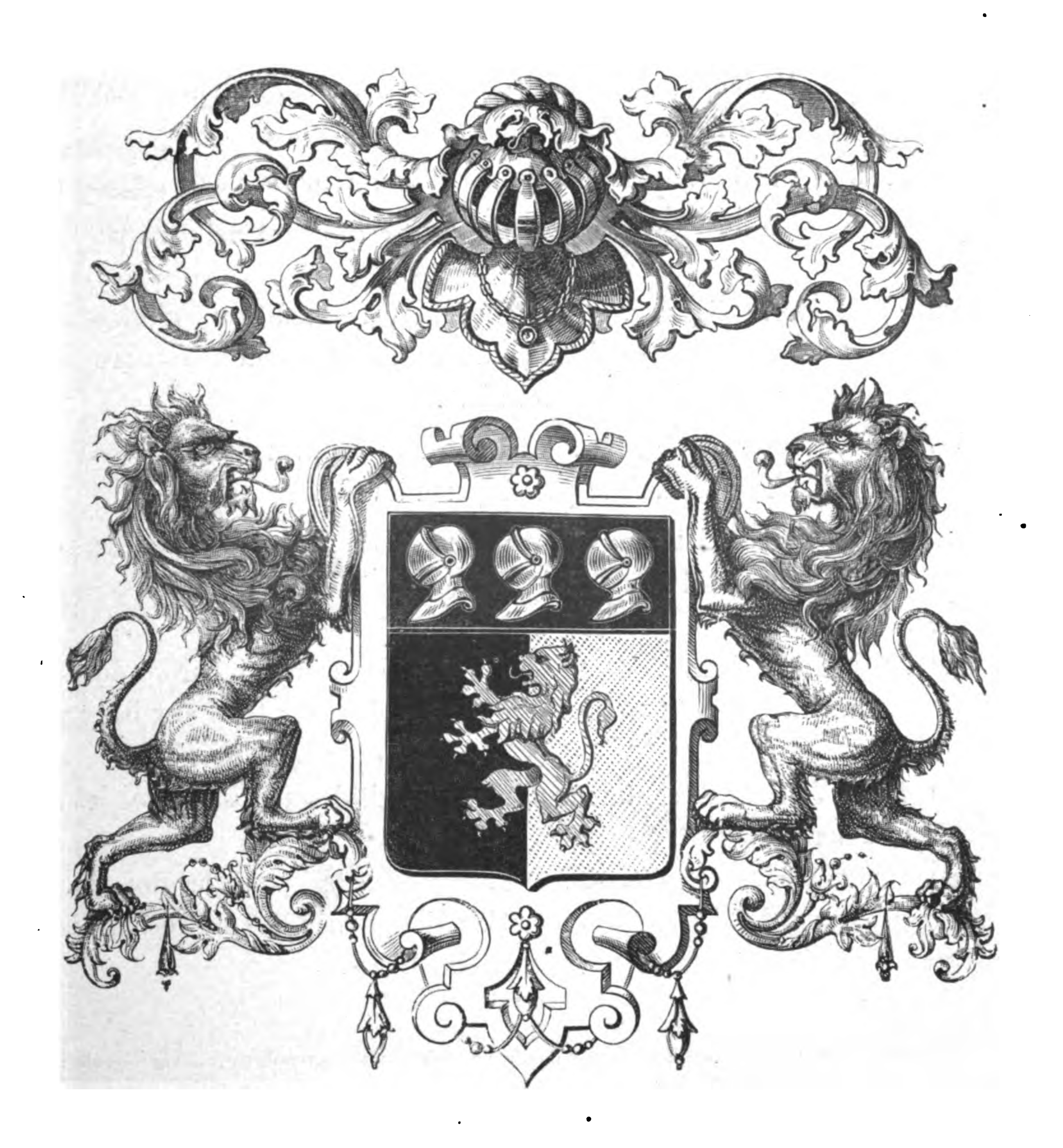
(1) Nous avons vu chez lui de la vieille argenterie aux armes de la famille GALLIX.



DE GALZAIN

LANGUEDOC, DAUPHINÉ, BRABANT ET BRETAGNE.

SEIGNEURS DE GALZINS ET DE GALESI, DE ST-GAUZANS, DE SABANAC ET DE PUYBEGON.



ARMES : *Parti de sable et d'or, au lion de sinople armé et lampassé de gueules brochant sur le parti ; au chef cousu de sable chargé de trois heaumes d'argent.*— SUPPORTS : *deux lions de sinople.* — *L'Écu timbré d'un casque de face orné de ses lambrequins.* — DEVISE : Firma fide.



La famille DE GALZAIN, dont le nom s'est écrit Gualzain, Galesin, Galzin de Galzins et de Galesi, (*Guelesinus, Guelesinus de villa forte Galazanicæ, de Galazanicis,*) est originaire des royaumes de Navarre et de Provence, et a résidé dans le Languedoc et le Dauphiné avant de s'établir en Bretagne.

Elle est connue dès le temps de la première croisade. En 1096, Eudes Galezain part *de Castro Galazanicæ* avec Raymond de Toulouse, et assiste l'année suivante à la prise d'Antioche.

En 1175 et 1176, W. Gualzin signe comme témoin l'acte de mariage et le testament d'Erminsinde, comtesse de Melgueil, mariée à Raymond de Toulouse (1).

En 1192, Pierre Galzain, *Miles*, chevalier, revenant de Palestine avec Philippe-Auguste, scelle une quittance de remboursement d'avances faites par le Roi sur leurs gages à divers chevaliers.

En 1198, Raymond Galesin est témoin à la confirmation des priviléges de la commune de Toulouse, faite par Raymond VII.

En 1211, Hélias Galzin s'engage pour 250 livres envers Philippe-Auguste, pour partie de la rançon de Robert de Rieumes, fait prisonnier à Bouvines.

En 1298, Marc Galezin, damoiseau, est cité parmi les barons du Languedoc qui attestent la coutume de donner la ceinture militaire aux bourgeois de Provence.

En 1300, J. Galesin contracte alliance et fait des partages avec les seigneurs du Caylard.

En 1352, Eudes Galzain scelle différents actes pour le Roi (locum tenens regis) aux villes de Carcassonne et de Montpellier. Le scel est *de sable, à la fasce d'or, chargée de 3 fleurs de lis de sinople.*

(1) Instrumentum quo testamentum Erminsindæ Comitissæ Melgoriensis promulgatur. .. sign. Gualesini et aliorum multorum... (*Trésor des Chartes*).

L'un des derniers annalistes de la famille avait affecté de lui tenir peu compte de cette ancienneté attestée par ses devanciers, mais le recueil authentique du *Trésor des Chartes* remettant en lumière diverses pièces comprises sous les dates 1150, 1165, 1175, 1202, est venu corroborer des assertions qui paraissaient jusqu'ici à la généalogie sans justifications historiques. Les originaux des titres cités, reconnus également au cabinet des M S. de la bibliothèque du roi ou aux archives de l'Empire, le témoignage de D. Vaissette *aux preuves de son histoire du Languedoc,* celui de nos propres collections, confirment à l'envi l'honneur et la fidélité des traditions anciennes ainsi que la solidité du travail de Dassignies.

Un titre original du 7 mai 1497, vidimé en 1734 par le juge d'armes de France, établit que, pardevant le sénéchal de Carcassonne, cinq gentilshommes d'âge et de renom ont attesté la noblesse de Pierre et Jacques Galzin, issus de nobles gens servant aux armes et remplissant leurs charges nobles, à Vabres et à Rodez. Des lettres patentes de confirmation de noblesse furent accordées en 1667 à Pierre Galzain, sur production d'un mémoire généalogique dressé en 1636, par Le Moine de Cambron, où chaque degré de généalogie est appuyé sur trois titres originaux du XIII[e] au XV[e] siècle et qui assurait à cette famille l'avantage peu commun de prouver sa filiation suivie depuis l'an 1352. C'est le résumé de ce mémoire, revu par Dassignies, annoté en 1818 par l'abbé *Germé*, recteur de l'académie de Rennes, et vérifié sur les originaux restés aux dépôts publics et dans les archives de la famille que nous donnerons dans cette notice. A partir de 1636, les actes civils continuent la filiation de la famille de Galzain.

Les auteurs généalogistes qui se sont occupés de cette famille sont :

Outre divers recueils manuscrits conservés aux Archives de l'Empire, le P. d'Abzac de la Douze, Bénédictin, abbé de la Grasse au diocèse de Carcarsonne (notes latines de 1495); Dom Vaissette, Hist. du Languedoc ; Nicolas Chorrier ; Guy Allard ; divers armoriaux du Brabant et des Pays-Bas ; et, pour les alliances, le P. Anselme, d'Hozier, Chérin, Toussaint de St-Luc, Dupaz, Dom Morice, La Chesnaye des Bois, etc, etc.

On remarque parmi les alliances de cette maison celles des : du Caylard, de Montastruc, de Corneillan, de Celles, de Couderc, en Languedoc ; d'Arzac, de Suze en Dauphiné ; de Layre, de Busca, Fatin d'Autricher, de Crugy, en Guienne ; Le Goueffeuc, Beauvais de l'Écu, du Hamel de la Bothélière, Auffray, Le Clerc de Cerny, de Kératry, du Breil de Pontbriant, en Bretagne.

FILIATION

I. Un acte de 1352 (testament de noble Pierre Gualzain) fait connaître noble Pierre Gualzain, chevalier, seigneur de Galzins, son fils Pierre, et son second fils Eudes ou Odon, lequel paraît en divers actes de la même

année comme *locum tenens regis* dans les sénéchaussées de Carcassonne et de Montpellier. Noble Pierre GUALZAIN avait sept enfants, dont les deux précédents seuls sont nommés dans son testament. Il eut pour successeur :

II. Pierre GALZAIN, chevalier seigneur de Gualzins, lequel eut pour fils :

III. Jehan GALZAIN, chevalier, qui épousa Perrine ESTANYA, et en eut :

1° Jean, qui suit.
2° Loys GALZIN, chevalier hospitalier du St-Esprit de Montpellier.
3° Eudon GALZAIN, cité dans une montre passée par le sénéchal de Rouergue en 1377. Il fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

IV. Noble Jean GALEZIN, écuyer, seigneur de Calsins et de Galesie en Rouergue, coseigneur de St-Gauzans, de Sabanac et de Puybégon, paraît comme témoin de la comtesse d'Armagnac dans une contestation contre Bernard d'Albret. Le 12 janvier 1447, il donna quittance au trésorier du roi de Navarre, d'une somme d'argent pour solde de guerre. Il avait épousé en Dauphiné Perrine D'ARZAC, dont il eut :

1° Jean, qui suit.
2° Jeanne GALESIN, religieuse à l'abbaye de Vabres.

V. Noble Jean GALEZIN, écuyer, seigneur de Calsins et de Galesie, signa, le 11 janvier 1455, aux traités de mariage de Louise et Catherine d'Adhémar de Grignan avec magnifiques Anthoine et Henry de Riez. Il mourut en 1468, laissant de son mariage avec Françoise VERNÉDE:

1° Jeanne GALEZIN, qui épousa Philibert, baron DE ST-AMOUR.

2° Marie GALESIN, mariée à N. seigneur de Banhars, au diocèse de Rodez, et inhumé avec lui dans l'église du dit lieu.

3° Jean-François GALZAIN, écuyer, coseigneur de Galesie, capitaine et gouverneur du château d'Enozat, épousa N. ROUX, fille de V. Roux et de Catherine Rochas. Blessé dans un combat contre les Anglais, il mourut des suites de ses blessures en 1519, à l'âge de 57 ans. On voit par son testament, daté du château d'Enozat, que, sa femme ne lui ayant donné qu'un fils mort avant lui et ne laissant que des filles, il institue pour son principal héritier son neveu et filleul Louis-François, qui figure au VIIe degré. Il fait des legs graduels à chacune de ses filles (1).

4° François, qui suit.

VI. François GALZAIN DE GALSINS, écuyer, né en 1468, trois mois après

(1) Lettres de Jacques Clément, greffier des rôles du château d'Enozat en Auvergne, au juge d'armes de France 1692.

la mort de son père, fit avec plusieurs des siens les guerres d'Aragon. Il fut père de :

VII. Louis-François GALZAIN DE GALEZI, écuyer, qualifié Vidame de Vabres, né en 1514, hérita de son oncle Jean-François, capitaine du château d'Enozat, en 1519, et ensuite de son père. Il épousa, à Usez, Louise DE SERRÉ. Après le voyage de Charles IX dans le Midi, le diocèse de Vabres fut ravagé par les Huguenots, et Louis-François périt à la défense de la ville, dans l'incendie du palais épiscopal avec son frère, son beau-père et l'aîné de ses fils. Il eut pour enfants :

1° Jacques GALZAIN, tué à Vabres, aux côtés de son père.
2° Pierre GALZAIN, qui figure dans un rôle militaire du ban et de l'arrière-ban du Languedoc, et mourut religieux.
3° Aloïse GALSIN, religieuse à Lodève.
4° Jacques, qui suit.

VIII. Jacques DE GALZAIN, écuyer, né en 1567 pendant le siége de Vabres, émigra en Italie, où il fut employé au service du Roi par Hurault de Maisse, ambassadeur de France à Venise. Il fut admis dans l'ordre des chevaliers de St-Lazare de Jérusalem, en 1594. En 1615, il épousa Maria CRIZONA, DES CRIZONI de Venise, et en eut :

1° Pierre, qui suit.
2° Marc GALZAIN, qui servit la République à Chypre et à Candie, et mourut dans un voyage de Terre Sainte.
3° Maria GALAZAIN, religieuse à Novenques.
4° Tereza GALZAIN, religieuse à Vabres.
5° Marco-Polo GALZIN DE GALESI, qui paraît s'être fixé dans le Brabant.

IX. Noble Pierre-Marc GALZAIN DE GALEZIE, écuyer, né en 1618, revint en France avant 1638, époque à laquelle on le voit figurer dans une compagnie de chevaux-légers du sieur de Villeneuve, en Italie (1640). Il épousa en 1641 Hélène DE BUSCA et testa en 1679, laissant de son mariage :

1° Pierre-Marc, qui suit.
2° François DE GALESI, capitaine d'une compagnie d'infanterie.
3° Henri GALZAIN, chevalier, docteur et professeur ès-lois. Il présenta au Roi en son conseil le mémoire de Dassignies, appuyé de ses preuves, qui détermina les lettres patentes accordées à la famille en 1667. Il entra en religion, exerça la médecine, et mourut au couvent de St-François, à Montpellier.
4° Guillaume GALZIN, dont on connait l'acte baptistaire, eut pour parrain son oncle François de Négré, et pour marraine, Sylvie de Roquemaurel.
5° Anne GALEZIN, mariée à Jacques Lawrein, gentilhomme du pays de Bruges.
6° Jacqueline GALZAIN, morte religieuse, au couvent de Coiroux.

X. Pierre-Marc DE GALZAIN, écuyer, épousa en premières noces noble demoiselle Marie ROBIN au diocèse d'Usez, de laquelle il n'eut point de postérité; et en secondes noces Louise BERTHELOT ou BERTHOT, fille de Louis Berthot. Conseiller du Roi, maison et couronne de France. Marc se trouvait, par cette union, allié à François de Beauville. Ils furent ensemble prisonniers de guerre de Charles IV, duc de Lorraine. Marc eut de ce mariage :

XI. Noble Jacques DE GALZAIN, écuyer, qui épousa, le 23 mai 1704, Suzanne DE CELLES, fille d'Octavien-François de Celles et de Cassandre de Couderc, du diocèse de Carcassonne. Il mourut en Bretagne, et fut inhumé dans l'église des Carmes d'Auray. Il eut de son mariage :

1° Suzanne de GALZIN, née en Bretagne, en 1705.
2° Louis, qui suit.

XII. Noble Louis DE GALZAIN, né en 1706, épousa Anne LE GOUEFFEUC DE KERIVEN en premières noces, et en secondes noces une cousine de sa première femme, Claudine-Marie BLOUET, fille de J. de Blouet et de Thérèse Phelipot. De ce mariage il eut :

1° Jacqueline DE GALZAIN, mariée, près Brest, à Jacques AUFFRAY, neveu de noble Jacques Auffray, garde de la marine, puis capitaine au régiment de Forez.
2° Marie-Rénée DE GALZAIN, mariée, le 10 juillet 1702, à Elie DU TERTRE-BERNARD, écuyer, assisté au contrat de César de Girodeau, écuyer, sieur de Tertre-Foureau, et de Pierre de la Noë.
3° François-Henry, qui suit.
4° Louis GALZAIN.

XIII. Noble François-Henry GALZAIN épousa à Brest, en 1791, Anne-Elisabeth HANOT DE ROISSY, petite-nièce de Hérault de Gourville, Conseiller d'état, surintendant du Prince de Condé et fille de J.-B. Hanot de Roissy, intendant des maison et affaires de S. A. le Prince de Condé dans l'étendue de la baronie de St-Maur. De ce mariage sont nés :

1° Jean-François, qui suit.
2° Anne-Elisabeth-Alexandrine, non mariée.
3° Joseph GALZAIN, né le 20 juin 1810, qui a épousé, le 29 mai 1854, au château de la Ville-Robert, Thérèse DU BREIL DE PONTBRIAND, petite-fille du vicomte de Pontbriand, qui, après avoir pris une part brillante aux guerres de la Vendée, fit avec le grade de colonel la campagne d'Espagne. Il fut gouverneur de Cadix, chevalier de St-Louis et de la Légion d'honneur, commandeur de l'ordre de St-Ferdinand. De cette union, il eut six enfants.

XIV. Jean-François-Léopold GALZAIN, né à Brest, le 27 août 1796, préfet en retraite, chevalier de la Légion d'honneur et de plusieurs autres

ordres, Commandeur de l'ordre royal et distingué de Charles III d'Espagne, épousa à Rennes, en 1818, Catherine-Louise LE CLERC DE CERNY, fille de Jean-Baptiste Le Clerc de Cerny (1) et d'Anne-Louise-Aimée de Kératry (2). De ce mariage sont nés :

1° Louis-Benjamin, qui suit.
2° Frédéric-Auguste DE GALZAIN.
3° Anne-Elisabeth DE GALZAIN.
4° Louise-Léopoldine-Anna, morte en bas-âge.

XV. Louis-Léopold-Benjamin DE GALZAIN, ancien conseiller de Préfecture de la Vendée, membre du Conseil général de la Charente, chevalier de St-Grégoire-le-Grand, né à Rennes, le 25 juin 1819, a épousé à Angoulême, le 26 octobre 1846, Jeanne-Elisabeth-Délie PARENTEAU DES GRANGES, fille de Jacques Parenteau des Granges, conseiller de Préfecture, chevalier de la Légion d'honneur, et de Marie-Eliette-Virginie Fatin d'Autricher (3).

De cette union sont nés trois enfants :

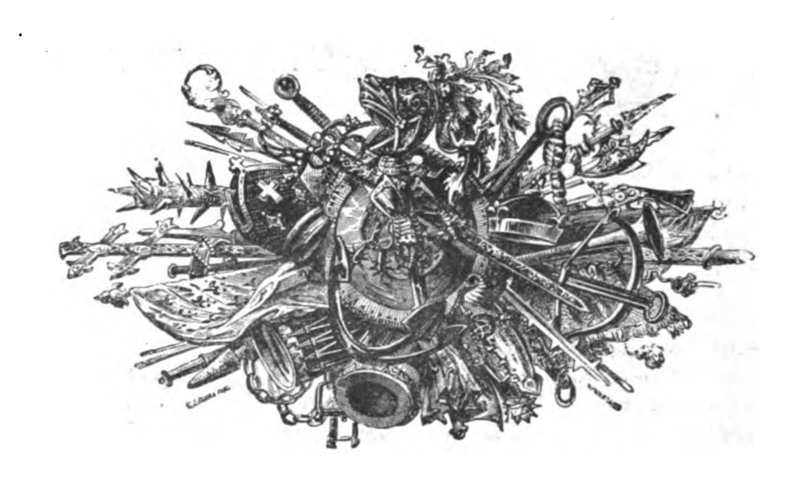
1° Louis-Corentin-Jacques-Auguste-Albert DE GALZAIN.
2° Jacques-Hippolyte-Henry DE GALZAIN.
3° Marie-Louis DE GALZAIN.

(1) Hyppolite de Cerny, héritier de deux noms illustres, mort en 1866, avait épousé Elvire de Pressac. De cette union est née une fille unique, Elvire de Cerny.

(2) Anne de Kératry, fille de J. François, Comte de Kératry, Président de la noblesse aux États de Bretagne en 1776 et sœur de François, Page de la Reine et d'Auguste-Hilarion de Kératry, Pair de France, Conseiller d'Etat. ARMES : *d'azur, au pal d'argent, accolé d'un grélier de même.*

(3) Jacques PARENTEAU DES GRANGES était issu lui-même de Pierre Parenteau des Granges et de Louise de Crugy. Il épousa en 1826, au Château de Camblane, Marie-Eliette-Virginie FATIN, d'une famille de noblesse militaire, dont étaient Nicolas Fatin, capitaine de cinquante hommes d'armes, lieutenant du sénéchal de Guienne, et son fils Nicolas Fatin, Conseiller au grand Conseil en 1580. ARMES : *d'or, au chevron de sable, accompagné de six flèches en sautoir de même.* (La Chesnaye des Bois, Dict. T. VI). Virginie Fatin, fille de Thomas-Meslon Fatin d'Autricher, avocat en Parlement, à Bordeaux, maire de Cenon-la-Bastide, chevalier de la Légion d'honneur, et d'Eulalie du Coin, avait pour aïeule Jeanne BIROT, d'une famille noble d'Angoumois et pour bisaïeule Marie DE LAYRE, fille du marquis de Layre, en Guienne.





GOUPY DE MORVILLE

BEAUCE ET ILE DE FRANCE.



ARMES : *D'azur, à trois renards d'or posés 2 et 1.* — COURONNE : *de Comte.* — Armorial général de 1696, registre de la Généralité de Paris, tome III, page 131.



CETTE famille dont le nom s'est écrit anciennement GOUPIL, GOULPY et GOUPI est originaire de la Beauce.

Elle reconnaît pour auteur Jacques GOUPY, célèbre médecin, vivant en 1560, dont la fille épousa Ambroise Paré, l'illustre chirurgien des rois Charles IX et Henri III (*Voir Dictionnaire historique de Moreri*).

Sa filiation authentique, établie sur actes de l'Etat-Civil, se prouve à partir de :

I. Claude Goupy, né en 1603, marié à Henriette Baudon, dont il eut deux fils:

1o Louis, qui suit:
2o François Goupy, né en 1635, archer de la garde du roi en 1675. Il eut pour fils: René de Goupy.

II. Louis Goupy, Ier du nom, né en 1637, a été marié à Oinville, le 9 juin 1665, à Adrienne-Rachel Lefebvre. Il est mort le 5 juin 1709, laissant trois enfants, savoir:

1o Louis, qui suit:
2o Jean Goupy, né à Oinville en 1666, conseiller du Roi, lieutenant particulier des eaux et forêts de la table de marbre à Paris, en 1696, (voir Armorial général de 1696). Il est mort sans laisser d'enfant mâle.
3o Jean-Baptiste Goupy, né à Oinville en 1684, marié à Mlle Savouré, dont un fils:
A. Jean-Baptiste Goupy, qui fut père de:
AA. Martin-Jean-Baptiste Goupy de Morville, gendarme de la garde du Roi en 1778, commissaire des guerres en 1781, mort à Paris en 1815 sans laisser d'enfants.

III. Louis Goupy, IIe du nom, né à Oinville en 1668, a épousé, le 21 février 1702, Anne Paré, de Sougy, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres:

IV. Louis Goupy, IIIe du nom, né en 1705, qui a épousé à Etampes Marguerite des Forges, le 17 juin 1755. De ce mariage est issu entr'autres enfants:

V. Louis-Alix Goupy de Morville, né le 11 juin 1756, décédé le 30 avril 1817, laissant de son mariage avec Marie-Jeanne Laurent, le fils qui suit:

VI. Louis-Pierre Goupy de Morville, né à Etampes, le 2 avril 1800, a épousé, le 31 mars 1836, Joséphine-Edme-Elisa Prévost. De ce mariage sont nés deux enfants:

1o Louis-Edmond-Alexis Goupy de Morville, né le 14 juillet 1839, marié le 20 décembre 1864 à Marie-Alice Baroche, fille de Son Exc. le Garde des Sceaux, décédée le 18 janvier 1866.
2o Marie-Edma-Louise Goupy de Morville, née le 7 septembre 1837, mariée à M. Thirouin, président au tribunal civil de Rambouillet.

D'HÉRISSON OU D'IRISSON

GASCOGNE, CHAMPAGNE, BRIE, SAINTONGE.

SEIGNEURS DE HÉRISSON, D'AUBIAN, EN GASCOGNE; DE VIGNEUX, COURTEMONT, LA PAULMERIE, MORFAULT, DU MESNIL-FOUCHART, EN CHAMPAGNE ET BRIE; DU PÉRÉ, DE LA FOREST, DE LUSSAN, EN SAINTONGE



ARMES : — *De gueules, au hérisson au naturel sur une terrasse de sinople, au chef cousu d'azur, chargé de trois roses d'argent.* — COURONNE : *de Comte,* — SUPPORTS : *deux lions.* — DEVISE : *Qui s'y frotte s'y pique.*



n ne sait au juste si les deux noms d'Hérisson ou d'Irisson, qui figurent indistinctement dans les actes servant à la filiation de cette famille, n'en font qu'un, et si c'est celui d'Hérisson qui est le plus ancien, ou bien si celui d'Irisson n'est que la corruption en Langue d'Oc de celui d'Hérisson; ce qui est certain, c'est que plusieurs personnages de cette maison ont été appelés simultanément d'Hérisson et d'Irisson; ainsi les deux fils du président Jean-François-Luc d'Hérisson furent reçus chevaliers de Malte, l'un sous le nom d'Hérisson et l'autre sous celui d'Irisson. Aujourd'hui les représentants de la branche ainée portent le nom d'Hérisson et ceux de la branche cadette celui d'Irisson.

L'origine de cette ancienne et noble famille, d'après les chartes, les documents historiques et les preuves de maintenue, remonte au XIV[e] siècle.

Un procès-verbal authentique des preuves faites devant le Roy d'armes de la Couronne d'Espagne, Dom Félix de Regula, en date du 5 août 1805; une admission sur preuves de noblesse au régiment des Gardes Wallonnes pour MM. H. F. d'Hérisson et ses deux frères, et une Généalogie dressée sur titres authentiques en 1788, par Dom Villevielle, Bénédictin de St-Germain des Prés, tendant à établir les droits de la famille de Hérisson aux honneurs de la cour, sont les principaux documents qui ont servi à établir cette notice.

De plus, l'antique possession du fief de Hérisson par la famille est attestée par un acte de notoriété de la noblesse de Gascogne, fait en mai 1784. Trente Gentilshommes des cantons de Puisségur, de Cox et de Cadours attestèrent l'ancienne noblesse des ancêtres de M. Jean-François-Luc d'Hérisson, président en la cour des comptes de Bourgogne, et déclarèrent que sa famille était la seule de ce nom qni eût habité les paroisses de Cox et possédât l'ancien fief de Hérisson.

La maison de Hérisson a formé trois branches principales qui se sont subdivisées elles-mêmes en divers rameaux, savoir : 1° La branche mère en Gascogne, qui s'est continuée jusqu'à nos jours par quinze degrés de filiation, sur chacun desquels la famille peut produire une série d'actes de l'Etat-Civil et de titres originaux.

2° La branche de Champagne et de Brie, sortie au V[e] degré de la précédente, laquelle fut maintenue dans sa noblesse en 1669, par M. de Caumartin, Intendant de Champagne.

3° La branche de Saintonge, issue de la précédente au IX[e] degré, maintenue dans sa noblesse le 14 Juillet 1667 et en 1700. Elle comparut aux Etats généraux en 1789.

La maison DE HÉRISSON ou D'IRISSON a produit entr'autres personnages marquants : Pierre DE HÉRISSON, chevalier, conseiller et chambellan de Charles VI; Jean DE HÉRISSON, conseiller au parlement de Toulouse, qui fut appelé plusieurs fois auprès de Charles VII ; Pierre D'HÉRISSON, écuyer d'écurie du roi Louis XI ; Jean-François-Luc D'IRISSON ou D'HÉRISSON, chevalier, conseiller du Roi, président en la chambre des comptes de Bourgogne, commissaire extraordinaire envoyé par Louis XVI à Saint-Domingue; plusieurs chevaliers de Malte; un grand nombre de capitaines tués au service du Roi, et des chevaliers de Saint Louis.

Elle s'est alliée avec les meilleures maisons de la Noblesse de France, tant en Gascogne qu'en Champagne et en Saintonge. Parmi ces alliances, nous citerons celles de : de Pins, de Cambis, de Caissac, de Josse, de Guillermin, d'Izarn, d'Arros, Compère de la Fontaine, de Toulouze, de Polastron, de Tournon, de Gidrol, Nissolz, de Saint-Romain, Ligier de Saint-Pierre, etc., pour la première branche ; de Méry, de Courtemont, de Ravenel, de Saint-Eugène, Greffin du By, de Vendômois, de Maucreux, de Barbaran de la Paulmerie, de Champigny, de Gueldres, de la Baume, de Ballidart, d'Allonville, de Mosseron, d'Averton, du Mesnil, pour les branches de Champagne et de Saintonge.

La filiation authentique et suivie de cette maison s'établit sur titres originaux à partir de Jean D'HÉRISSON ou D'IRISSON, vivant en 1380.

FILIATION

I. BRANCHE AINÉE

SEIGNEURS DE HÉRISSON ET D'AUBIAN.

I. Noble messire Jean D'HÉRISSON ou D'IRISSON, seigneur DE HÉRISSON,



deuxième du nom, chevalier, vivant en 1380, paraît avec cette qualification en l'an 1407, au contrat de mariage de Pierre, son fils, où l'on voit que ledit Jean habitait Puisségur.

II. Pierre de Hérisson, premier du nom, chevalier, prévôt de la chambre du roi Charles VI, épousa, par contrat du 25 janvier 1407, dame Bernarde de Pins, fille de noble homme messire Jacques de Pins, chevalier, de la ville de Saint-Lytier, au comté de Foix.

Il est qualifié chevalier et chambellan du roi, dans un rôle en parchemin sur lequel il est porté comme ayant touché la somme de 500 livres tournois, le 2 octobre 1421, pour un cheval bai que le roi lui avait donné « pour que plus honorablement il fût à son service »

Il donna à Jean de Hérisson, son fils, en 1438, une autorisation pour se marier, où il est dit habitant de Toulouse.

III. Jean de Hérisson, deuxième du nom, conseiller en la Cour du Parlement de Toulouse, écuyer tranchant de Monseigneur le duc de Guyenne, épousa, par contrat du 15 octobre 1438, damoiselle Guillemette de Cambis, fille de noble seigneur Arnauld de Cambis, seigneur de Venoto, en la juridiction de la Bastide, au comté de Couserans.

Il est qualifié Maître Jean de Hériçon, conseiller en la Cour du Parlement de Toulouse, dans des Lettres-Patentes en parchemin données par le roi Charles VII, à Razillé, près de Chinon, le 30 juin 1459, adressées aux généraux des finances de Languedoc, leur ordonnant de faire payer « ledit » Jean de Hériçon de ses gages, quoiqu'il eût été absent de ladite Cour » par son ordre, ayant été soixante-cinq jours, depuis le 18 avril jusqu'au » 22 juin passé, tant en allant, séjournant, qu'en revenant pour faire le » procès d'Otto de Castellan, à Chinon. »

Le 6 mai 1472, il donna quittance de la somme de 15 livres pour ses gages d'écuyer tranchant du duc de Guyenne, et en mars 1485, il signa une quittance de ses gages comme conseiller à la Cour du Parlement de Toulouse : de Hériçon (titre original).

Il eut pour fils :

IV. Pierre de Hérisson, deuxième du nom, écuyer d'écurie du roi, qui

obtint, le 14 février 1476, un mandement pour être payé de la somme de 400 livres, pour sa pension de la présente année, commencée le 1er octobre; il donna quittance de pareille somme de 400 livres (le 7 février 1479), qu'il déclare avoir reçue du trésorier général des finances de Languedoc, pour une année de sa pension d'écuyer d'écurie du roi.

Il épousa demoiselle Antoinette DE CAISSAC, et fit son testament le dernier octobre 1512; il ne vivait plus en 1535, époque à laquelle sa veuve assista au mariage de leur fils; il est rappelé dans une requête du 29 août 1570, avec Antoinette de Caissac, et dans un jugement du 10 février 1578, rapporté au degré suivant :

Leurs enfants furent :

1° Jean, qui continue la BRANCHE AINÉE, dont l'article viendra ci-après;
2° Nicolas DE HÉRISSON, qui alla se fixer en Champagne, où il fit une branche importante, dont la filiation va suivre.

BRANCHE DE CHAMPAGNE.

SEIGNEURS DE VIGNEUX-EN-BRIE, COURTEMONT, LA PAULMERIE, MARFAULT, DU MESNIL-FOUCHART, EN CHAMPAGNE.

ARMES : *D'azur, à trois roses d'argent.* (1) SUPPORTS : *Deux Hérissons au naturel.*

V. Nicolas DE HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux, fils cadet de Pierre DE HÉRISSON, écuyer d'écurie du roi Louis XI, et d'Antoinette de Caissac, reçut de messire Calais, seigneur de Maucreux, bailly de Vitry, main-levée de ses fiefs de Vigneux et de Courtemont, mouvants de la Châtellenie de Château-Thierry, en l'an 1499. En 1503, il fit le dénombrement de ses terres au roi, et le 11 septembre 1516, il rendit foi et hommage à François Ier. Il eut de Marguerite DE MÉRY, dame de Courtemont, sa femme, deux enfants, savoir :

(1) Cette branche cadette, pour se distinguer de son aînée, adopta pour armoiries le chef des armes de la famille aînée, et mit la pièce principale, le hérisson, en supports.



1° Louis, qui suit ;
2° Robert DE HÉRISSON, auteur du rameau de Marsault et du Mesnil-Fouchard, rapporté ci-après :
3° Guillan DE HÉRISSON, archer de la compagnie de Lancelot du Lac, chevalier, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du Roi, en 1509 *(titre original)*.

VI. Louis DE HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux et de Courtemont, homme d'armes des ordonnances du roi, épousa Marie BERTRAND, fille de Lancelot Bertrand, et mourut au service du roi en la ville de St-Pol, vers 1538, laissant :

1° Claude, qui suit ;
2° Charlotte DE HÉRISSON, qui fut mariée à Jean LE BOULANGER, écuyer.

VII. Claude DE HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux et de Courtemont, partagea la succession de sa mère avec Charlotte, sa sœur, par un acte passé le 3 mai 1542. Il épousa, le 29 novembre 1546, Françoise DE RAVENEL, fille de Thibault, seigneur de Ravenel et de St-Eugène, et de Jeanne de Condé, co-seigneur de la terre des Bordes avec Robert Le Moyne, seigneur de Bordeaux, mari de sa belle-sœur ; il la vendit, le 10 septembre 1563, à demoiselle Catherine de Ganne, veuve de Nicolas de Brigard. Il eut de cette union :

1° Jacques, qui suit ;
2° Jeanne DE HÉRISSON.

VIII. Jacques DE HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux et de Courtemont, épousa en 1572, demoiselle Charlotte GRAFFIN, fille de noble Jean Graffin, seigneur du By et de Jeanne de Fresne. Il rendit hommage le 26 mars 1575 au duc d'Alençon pour son fief de Château-Thierry. Il eut pour enfants :

1° Robert DE HÉRISSON, seigneur de Vigneux, du Pré, de la Forest et de Lussan, en Saintonge, dans l'élection de Saint-Jean d'Angely, qui fut l'auteur de la branche de Saintonge, rapportée ci-après ;
2° François, qui suit ;
3° Jean DE HÉRISSON ; } tous deux tués au service du roi ;
4° Emmanuel DE HÉRISSON, }
5° Anne DE HÉRISSON, mariée à Philippe DE TURGIS, écuyer.

IX. François DE HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux, épousa en 1621 Marguerite DE VENDÔMOIS, fille de Calais de Vendômois, seigneur de Maucreux, et de Jeanne de Caroula. Il en eut :

1° Pierre, qui suit ;
2° Crespin DE HÉRISSON, écuyer,
3° Françoise DE HÉRISSON, non mariée.

X. Pierre DE HÉRISSON, seigneur de Vigneux et de la Paulmerie, épousa en 1660 Gabrielle DE BARBARAN, fille de Jean de Barbaran de la Paulmerie et veuve de Réné de Sorny de la Presle. Il fut maintenu dans sa noblesse, ainsi que son frère Crespin, par arrêt du 3 mars 1668, rendu par M. de Caumartin. Il eut pour fils :

XI. Pierre DE HÉRISSON, écuyer, vivant en 1700, dont on ignore la destinée.

PREMIER RAMEAU

DE LA BRANCHE DE CHAMPAGNE.

SEIGNEURS DU MESNIL-FOUCHART, EN CHAMPAGNE.

VI. Robert DE HÉRISSON, seigneur de Vigneux, Marsault-Courtemont et du Mesnil-Fouchart, écuyer, second fils de Nicolas DE HÉRISSON et de Marguerite de Méry, épousa Jeanne DE CHAMPIGNY, fille de Guillaume, seigneur du Mesnil-Fouchard et de Briel, et de Marie de Bonnaguet. Il eut d'elle deux enfants, savoir :

1° Zorobabel, qui suit ;
2° Jeanne DE HÉRISSON, mariée à Jean DE GUELDRES, seigneur du Bon.

VII. Zorobabel DE HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux, Marsault et du Mesnil-Fouchard, homme d'armes des ordonnances du duc d'Anjou, épousa en la châtellenie de Nogent-le-Roi, le 3 mars 1564, demoiselle Nicolle DE LA BAUME, fille de feu Claude de la Baume, écuyer, seigneur de la Chauversaine, et de demoiselle Jeanne de la Rochette. Il eut pour enfants :

1° François, qui suit :
2° Robert DE HÉRISSON, religieux, à Montieramey ;
3° Rénée de HÉRISSON, mariée à Paul DE BERLE, seigneur d'Amance.

VIII. François DE HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux, du Mesnil-Fouchard, épousa à Soulaine, le 30 septembre 1612, demoiselle Henriette DE BALLIDART, fille de feu Jean de Ballidart, écuyer, seigneur de Fuligny, Alleville et Moustiers en l'Isle, et de demoiselle Claude de Changy. De cette union vinrent :

1o Jean, qui suit ;
2o Charles DE HÉRISSON, lieutenant et aide-major au régiment d'infanterie de Valois, tué dans un combat ;
3o Antoinette DE HÉRISSON, mariée à Edme d'ALLONVILLE, seigneur d'Arnancourt, de Vertron et de la Chèze.

IX. Jean DE HÉRISSON, seigneur de Vigneux et du Mesnil-Fouchard, capitaine au régiment de Florainville en 1643, capitaine et major au régiment de Francière en 1645, épousa, le 22 juillet 1655, Antoinette DE MOSSERON, fille d'Edme, seigneur d'Ambroise et de Fuligny, et d'Antoinette de Blond, de laquelle il eut :

1o Emmanuel-Joseph DE HÉRISSON, écuyer ;
2o Jacques DE HÉRISSON, écuyer ;
Lesquels furent maintenus dans leur noblesse d'ancienne extraction, par un arrêt de la Cour des aides du 28 février 1663. On ignore si ce rameau s'est continué jusqu'à nos jours.

SECOND RAMEAU

DE LA BRANCHE DE CHAMPAGNE

SEIGNEURS DE PÉRÉ, DE LA FOREST ET DE LUSSAN, EN SAINTONGE, (ÉTEINTE).

IX. Robert de HÉRISSON, écuyer, seigneur de Vigneux, du Péré, de la Forest, de Lussan, fils de Jacques DE HÉRISSON et de demoiselle Charlotte Greffin du By, épousa, le 27 juillet 1598, Éléonore D'AVERTON, fille de Jacques d'Averton, écuyer, sieur du Mesnil, et de demoiselle Claude de Montregnier.

Il fut maintenu dans sa noblesse, en Champagne, par un arrêt du 16

mars 1641. Il passa en Saintonge dans l'élection de St-Jean d'Angely, avec ses fils :

1° Robert, qui suit ;
2° Pierre de Hérisson, seigneur de Lussan et autres lieux.

X. Robert de Hérisson, écuyer, seigneur du Péré, de la Forest, en l'élection de St-Jean d'Angely, etc, fut maintenu dans sa noblesse en la province de Saintonge par arrêt du 14 juillet 1667, rendu par M. d'Aguesseau, intendant de Saintonge et de Limoges.

Il épousa Françoise Thibaut dont il eut :

XI. Guillaume de Hérisson, écuyer, seigneur de la Grande-Forest, Lussan, etc. ; qui fut maintenu dans sa noblesse par arrêt du 26 mars 1700, rendu à Rochefort par M. de la Cour de Beauval, sur les conclusions du sieur Hervé, procureur du roi en la généralité de Saintonge, après lecture de la maintenue de noblesse rendue en 1668, par M. de Caumartin, en faveur de Pierre et Crespin de Hérisson, ses cousins de la branche de Champagne.

Il avait épousé, en 1682, damoiselle Marie Lucas.

Après Guillaume de Hérisson, la filiation se perd jusqu'en 1789, où nous retrouvons, comme convoqués aux États-Généraux :

Robert de Hérisson, seigneur du Grand-Péré, qui comparaît à l'assemblée de Saint-Jean d'Angély, par procureur ;

Demoiselle de Hérisson, dame du fief de la Gachetière, le Boissiou et le Cabariot ;

Jean-Julien de Hérisson, pour son fief du Péré ;

Et Charles-Honoré de Hérisson, seigneur de la Mothe-Meursac et de Beauregard, capitaine au régiment Royal-Navarre cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie-Anne d'Aunis.

Cette branche a disparu de la province de Saintonge, depuis la révolution de 1789.

BRANCHE AINÉE

EN GASCOGNE.

V. Jean d'Irisson, troisième du nom, écuyer, seigneur d'Hérisson, fit une déclaration le 16 janvier 1531, de ses biens héréditaires, consistant en un tiers du fief de Rouperoux, qui lui avait été concédé par feu messire Pierre d'Hérisson du Plessis-Baret, par testament du dernier jour d'octobre 1512, et dans lequel il avait été maintenu par arrêt contre Jeanne de Hérisson, femme du seigneur de la Châtre de Nancay.

Il épousa, le 6 janvier 1535, Bertrande de Josse, avec laquelle il est nommé dans un acte judiciaire du 19 février 1545; il présenta une requête aux commissaires sur le fait des francs-fiefs en la sénéchaussée de Toulouse, le 29 août 1570, par laquelle il exposa que le bien noble de Hérisson, sis en la juridiction de Puiségur, avait de tout temps été possédé par ses ancêtres et successivement par Jean de Hérisson, son aïeul, conseiller au Parlement de Toulouse, et par messire Pierre de Hérisson, son père, écuyer d'écurie du roi, et qu'il était tenu en fief, pour un hommage d'une paire de gants, du seigneur et baron de Lamothe, qui en faisait service personnel au roi, et il obtint la main levée de la saisie desdits biens ; il est rappelé dans une ordonnance des trésoriers de France, en Languedoc, du 10 février 1578, par laquelle remise de 1200 écus sol. fut faite à maître Jean de Caissac, principal fermier des six greffes dépendant du domaine du roi, en la sénéchaussée de Toulouse, pour onze mois de non jouissance, attendu la cessation de justice à cause des troubles occasionnés par les prétendus réformés depuis le 15 décembre 1576, jusqu'au dernier octobre 1577. On y voit que ledit Caissac avait cédé la moitié des profits de ladite ferme à feu messire Jean d'Irisson, chevalier, seigneur de Hérisson, habitant de Puiségur, par acte du 6 mars 1573, pour lui tenir lieu de ce qu'il pouvait demander au dit Caissac, comme héritier d'Antoinette de Caissac, sa mère, veuve de messire Pierre de Hérisson, à cause des prétentions

que ladite Antoinette avait transportées, le 6 janvier 1535, au dit feu messire Jean d'Irisson, son fils, lors de son mariage avec Bertrande de Josse; ils sont rappelés tous deux dans un échange fait le 14 janvier 1592, par noble Noël-François d'Irisson, leur fils, qui suit :

VI. Noël-François d'Irisson, écuyer, seigneur de Hérisson, paroissse de Puiségur et d'Aubian, paroisse de Cadours, reçut procuration de son père, le 14 juillet 1561, pour affermer lesdits fiefs de Hérisson et d'Aubian.

Il épousa, par contrat du 8 avril 1564, damoiselle Louise de Guillermin, fille de noble Pierre de Guillermin de Castres.

Il fit un échange, le 14 juillet 1592, avec messire Aymeric de Léaumont, chevalier de l'Ordre du Roi, seigneur de Drudes et baron de Puygaillard, capitaine de 50 hommes d'armes des ordonnances du roi.

Noël-François d'Irisson, et Louise de Guillermin sont rappelés comme défunts, dans une quittance de dot donnée par Pierre-François-Jean d'Irisson, leur fils, en date du 17 mai 1593, rapportée au degré suivant :

VII. Pierre-François Jean d'Irisson, seigneur de Hérisson, donna quittance, le 17 mai 1593, de la somme de 160 livres ou 55 écus un tiers, avec des lits, vêtements, etc, qui avait été constituée en dot à Catherine d'Arros, sa femme, fille de feu noble Antoine d'Arros, habitant de Beaumont, à Marguerite de la Bastide, veuve dudit noble Antoine, et à noble Jean d'Arros, son fils, héritier et frère de ladite Catherine d'Arros.

Par acte du 7 juin 1599, il reconnut tenir en fief et pagésie perpétuelle et sous la haute, moyenne et basse justice de haut et puissant seigneur messire Charles d'Escars, chevalier de l'Ordre du roi, capitaine de 50 hommes d'armes de ses ordonnances, seigneur et baron d'Arret, Saint-Cezert, Puiségur, etc, les biens qu'il avait en la juridiction de Puiségur, à charge de cens et oblat. Il vivait encore le 12 avril 1643.

Il épousa en secondes noces noble demoiselle Marguerite d'Izarn, de laquelle il eut :

VIII. Jean-François d'Irisson, écuyer, seigneur de Hérisson, qualifié capitaine dans l'acte de mariage qu'il contracta, le 12 avril 1643, avec damoiselle Marie Compère de la Fontaine, fille de noble Nicolas-Compère de

la Fontaine, sieur de la Fontaine, habitant de Fontenay-le-Comte, en Poitou, et de feu damoiselle Anne de Savry. Ils vivaient le premier janvier 1672; leurs enfants furent :

1° Jean-Barthélemy D'IRISSON, qui suit;
2° Jean-Baptiste D'IRISSON.

IX. Noble Jean-Barthélemy D'IRISSON, quatrième du nom, écuyer, épousa, par contrat du 1er janvier 1672, damoiselle Marie TOULOUZE, fille de messire André Toulouze, bachelier-ès-lois, habitant de Cologne, et de demoiselle Louise Maurin.

Par cet acte, Jean-François D'IRISSON, père du contractant, s'engage à nommer pour ses héritiers, par égales portions, ledit Jean D'IRISSON, son fils, et noble Jean-Joseph D'IRISSON, son fils puîné, en présence de noble Jacques D'HÉRISSON, habitant de Perpignan, et de noble Jean de Chancry, seigneur et baron de la Réole, cousins du futur époux.

Il fit son testament le 24 décembre 1683; par cet acte il élut sa sépulture auprès de son père, en l'église paroissiale de Puiségur.

Il légua 100 livres de rente viagère sur sa terre DE HÉRISSON à demoiselle Marie COMPÈRE DE LA FONTAINE, sa mère, et nomma sa légatrice universelle demoiselle Marie TOULOUZE, sa femme, à la charge de transmettre son héritage à noble Jean D'IRISSON, son fils, qu'elle nourrissait, et la substitua à son dit fils en cas qu'il mourût avant elle. Il est qualifié capitaine dans la déclaration que fit Bernard Azema, le 8 juin 1689, portant qu'il a reçu 15 livres sur la somme de 115 livres, que ledit noble Jean D'IRISSON, habitant de Puiségur, lui tenait en dépôt. Sa veuve vivait encore le 15 février 1708. Il a laissé pour fils :

X. Noble Jean D'IRISSON, cinquième du nom, écuyer, baptisé en la paroisse de Cadours, le 28 décembre 1682, épousa, par contrat du 15 février 1708, Marie MARCASSUS, fille d'Antoine Marcassus; il fut assisté de Marie DE TOULOUZE, sa mère, et de noble Bernard D'IRISSON, son cousin.

Il donna quittance de la dot de sa femme, le 20 mars 1709, acquit une maison à Lannac, le 8 janvier 1717, et mourut le 2 mars 1771.

Il eut pour fils :

1° Antoine qui suit;
2° Guillaume D'IRISSON, auteur du rameau rapporté ci-après.

XI. Noble Antoine d'Irisson, écuyer, né le 26 juillet 1712, marié, par contrat du 2 octobre 1740, avec demoiselle Thérèse Théron, fille du sieur Luc Théron, de la ville d'Auch, et de demoiselle Anne du Four.

Il adressa, conjointement avec son père, une requête au juge royal de Grenade, sur laquelle il fut rendu une ordonnance le 24 octobre 1743, transigea avec messire Denis d'Albis, conseiller au Parlement de Toulouse, le 31 décembre 1576, au sujet de certaines sommes que ledit Antoine et Jean d'Irisson, son père, lui devaient sur le fruit de ses biens de Sarant.

Il fit son testament olographe le 18 mars 1762, et mourut à Cox le 23 mai 1763, laissant deux fils:

1° Jean-François-Luc, dont l'article suit;
2° Siméon-Pierre d'Hérisson, né à Cox, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, en octobre 1791.

XII. Noble messire Jean-François-Luc d'Irisson, appelé d'Irisson dans son acte de naissance et connu, quelque temps seulement avant 1789, sous le nom de Hérisson, nom qui a été conservé par ses descendants, né à Cox le 1er août 1743, mort en son château de Brax, le 29 janvier 1838, fut conseiller du roi en ses conseils et Président de la Chambre des Comptes de Bourgogne, par Provisions du 13 février 1777. Ces lettres patentes font une mention honorable des services éclatants que Sa Majesté reconnaît avoir été rendus à l'État par les ancêtres du président d'Irisson, dans les armes comme dans la magistrature.

Il fut honoré de la confiance du roi Louis XVI, dans les temps de crise de 1791, et reçut la mission d'aller pacifier les troubles de Saint-Domingue, en qualité de commissaire extraordinaire de Sa Majesté, après avoir siégé au parlement de Toulouse, à la Cour des comptes de Paris et à celle de Bourgogne, qu'il avait présidée pendant dix ans. Cette confiance lui fut continuée pendant l'année 1792. Il a donné à ce monarque et à son auguste famille les plus fortes preuves de sa constante fidélité.

Il épousa, le 18 avril 1784, de l'agrément du roi, de la reine, des princes et princesses du sang royal, qui tous ont signé ce contrat passé par Me de Mautor, notaire, et actuellement dans les minutes de Me De La palme, à Paris, 9, rue Auber, haute et puissante demoiselle Suzanne-Joséphine

DE POLASTRON, fille de feu haut et puissant seigneur Jérôme, baron de Polastron-la-Hillière, etc, et de haute et puissante dame Marie-Catherine de Baron de Gachedat, de laquelle il a eu les enfants ci-après :

1° Henri-François-Joseph, qui suit ;

2° Gilbert-François-Gabriel D'HÉRISSON, né à Paris le 17 décembre 1788, capitaine des dragons de l'Hérault, puis de la Gironde, avec grade de chef d'escadrons, maréchal des logis aux gardes du corps du roi (compagnie Gramont), chevalier de Malte le 13 septembre 1791, chevalier de l'Ordre de la Légion-d'Honneur et de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié à Caroline DE COULANDO, veuve du lieutenant général comte Fontenier, mort sans enfants.

3° Casimir-Pierre-Adrien D'HÉRISSON, né le 19 janvier 1796, capitaine des dragons de l'Hérault, chevalier de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneuret de l'Ordre de Saint-Ferdinand d'Espagne, marié à Fanny VIGORS, sœur du naturaliste Irlandais de ce nom, qui fut membre du Parlement Britannique.

4° Marie-Anne-Adélaïde D'HÉRISSON, née en 1793, et mariée à M. le baron D'ISARNY DE GARGAS, chevalier de Saint-Louis, morte sans enfants.

5° Michel-Edouard-René DE IRISSON, (1) reçu chevalier de Malte de minorité le 19 mai 1787, mort en 1788.

XIII. Henry-François-Joseph d'HÉRISSON, né à Paris le 26 mars 1785, mort à Toulouse le 21 janvier 1858, fut capitaine de cavalerie; il avait épousé, en 1810, mademoiselle Alexandrine-Philippine-Rose-Hélène DE TOURNON-SIMIANE, fille du comte Alexandre-François-Xavier de Tournon-Simiane et de Geneviève de Seytres de Caumont ; de ce mariage sont nés neuf enfants, savoir :

1°. François Alfred Hippolite d'HÉRISSON, conseiller de préfecture;

2°. Philippe d'HÉRISSON, lieutenant de cuirassiers, marié, le 16 février 1851, à Mlle Agathe COGNET DE LA ROUE, dont:

A. Maurice d'HÉRISSON, né en 1852.

B. Philippine d'HÉRISSON, née en 1854.

3°. Paul Camille d'HÉRISSON, mort jeune.

4°. Edmond François de Paule d'HÉRISSON, ancien officier de marine.

5° Louise Rosine d'HÉRISSON, mariée le 1er juillet 1840 au comte DE GIDROL.

6°. Philippine Charlotte Hélène Eléonore d'HÉRISSON, religieuse du Sacré-Cœur.

7°. Geneviève Charlotte Joséphine Hortense d'HÉRISSON, mariée en 1858 à M. DE SAINT-ROMAIN.

8°. Marie Alexandrine Lucie d'HÉRISSON, mariée en 1847 à M. DE MISSOLZ.

9°. Julie Camille Adèle Mathilde d'HÉRISSON, morte jeune.

(1) Il est appelé DE IRISSON, dans ses preuves de noblesse faites pour l'Ordre de Malte.

RAMEAU DE LA BRANCHE AINÉE

XI. Guillaume d'Irisson. écuyer, né et baptisé à Cox, le 27 juillet 1715, mort le 2 décembre 1777, épousa en 1755, Marguerite Frénal d'Espinasse. il eut pour fils :

XII. Jean d'Irisson, écuyer, né à Espinasse, le 14 juin 1760, mort en 1823, à Paris ; il avait épousé, Jeanne-Marie Bourguignon, morte à Paris en 1855. De ce mariage sont nés trois enfants dont un fils :

XIII. Augustin-Guillaume d'Irisson, né le 5 mai 1790, décédé à Bellevue (Seine) le 9 août 1849.

Il avait épousé, le 14 octobre 1834, Dorothée-Julie-Ernestine Maurice-Allard, fille de Joseph Maurice-Allard, et de dame Alexandrine Caneau.

De ce mariage sont nés trois enfants :

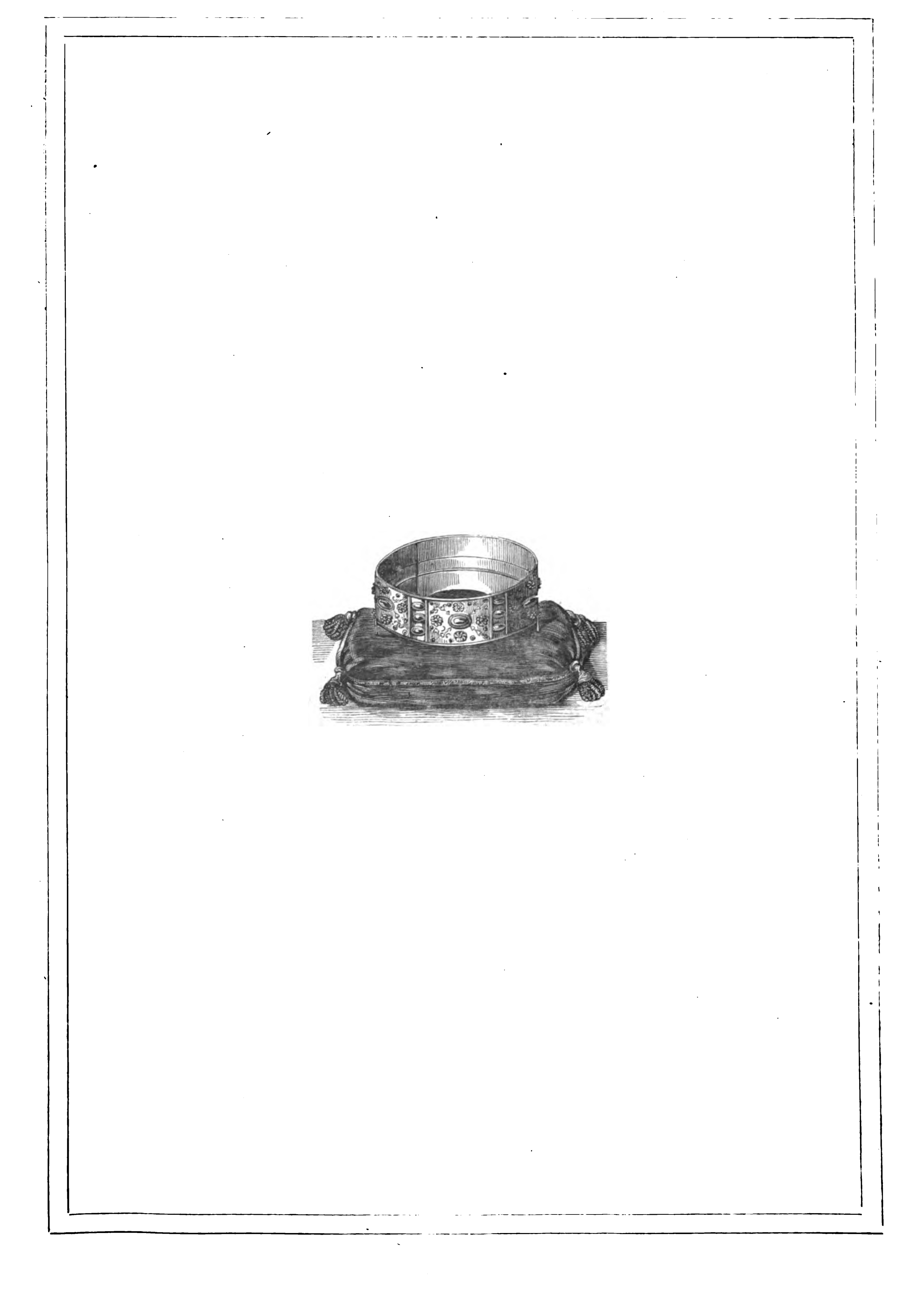
1°. Marie Alexandrine Alice d'Irisson, née à Paris, le 24 janvier 1836, morte dans cette ville le 1er juin 1865, mariée à M. Onésime Ligier-Juillet de Saint-Pierre.

2°. Jean-Auguste-Georges d'Irisson, né à Paris le 23 mars 1837, attaché d'ambassade.

3°. Maurice d'Irisson, né à Paris le 25 septembre 1839.



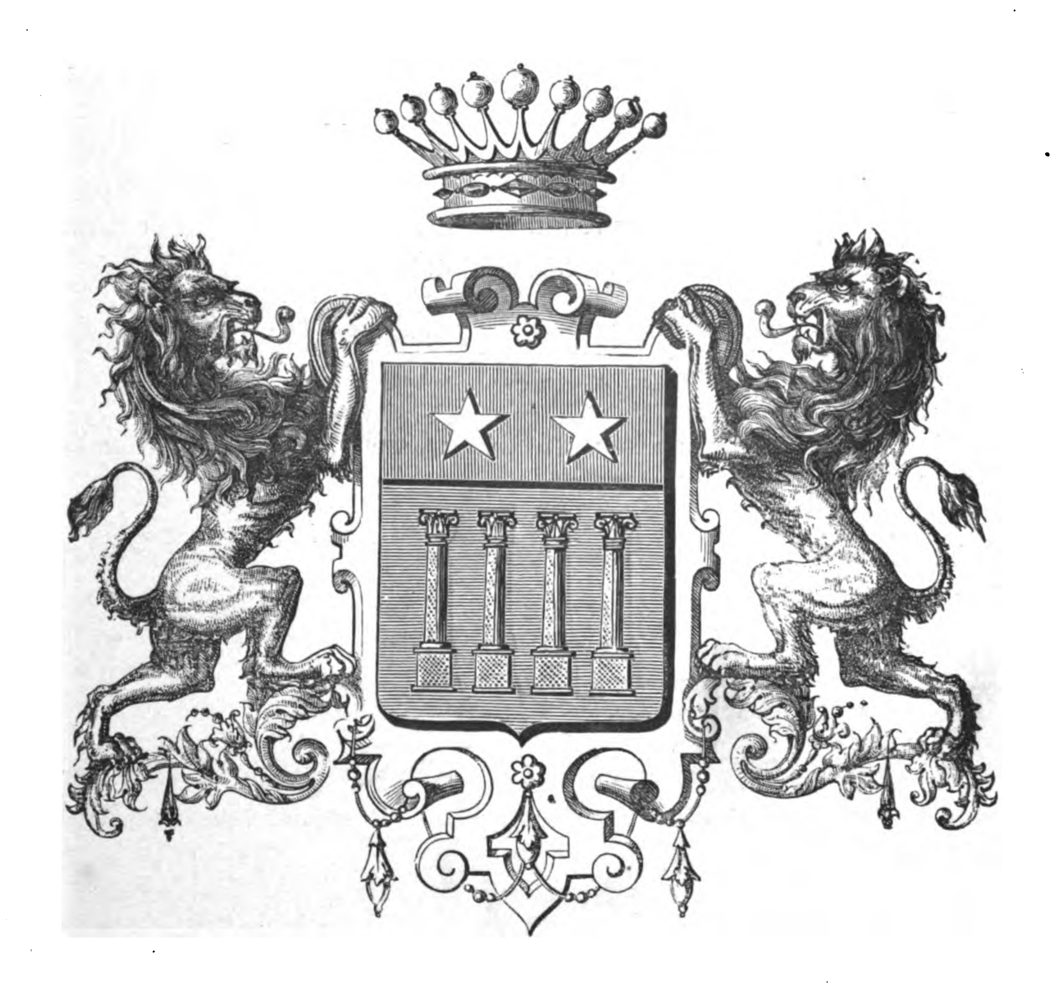




D'INGUIMBERT

AUTRICHE ET COMTAT-VENAISSIN.

COMTES D'INGUIMBERT ; BARONS DE THÈZE ; SEIGNEURS DE LEVENS, DE MELVES, DE PRAMIRAL ET DE LA MOTTE DU CAIRE.



ARMES : *D'azur, à quatre colonnes d'or, rangées en fasce; au chef cousu de gueules, chargé de deux étoiles d'argent.* — COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux Lions.*


A famille des Comtes D'INGUIMBERT est originaire de Vienne en Autriche. En 1380, un D'INGUIMBERT accompagna comme *scutifer* (écuyer, porte-écu), à Aix, le prince Othon de Brunswick, quatrième époux de la reine Jeanne; à partir de cette époque la filiation s'établit sans interruption.

FILIATION

I. Frédéric D'INGUIMBERT, écuyer, venu à Aix en 1380, eut deux fils :

1º Charles D'INGUIMBERT, qui a continué la famille à Vienne.
2º Jean, qui suit:

II. Jean D'INGUIMBERT, écuyer, qui commença la branche des de France, épousa, en 1427, Gabrielle DE BAUX, dont il eut :

III. Etienne D'INGUIMBERT, écuyer, qui épousa, en 1491, noble Demoiselle Antoinette DE MATHERON. Il en eut:

IV. Barthélemy D'INGUIMBERT, écuyer, marié, en 1519, à noble Demoiselle Marguerite ATHENOSI, dont il eut :

V. Pierre D'INGUIMBERT, chevalier, marié, en 1560, à Catherine DE MERCIER, dont il eut :

1º Charles, qui suit:
2º François D'INGUIMBERT.
3º Thomas D'INGUIMBERT.

VI. Charles D'INGUIMBERT, chevalier, créé comte Palatin et chevalier de l'ordre du Pape, par Bulles du 23 mars 1618. Il épousa Claire DE RAFELIS, dont il eut :

1º Pierre qui suit.
2º Jean-Baptiste D'INGUIMBERT, dont le petit-fils a été Dominique D'INGUIMBERT, Archevêque-Évêque de Carpentras, qu'il a doté d'une riche bibliothèque et d'un hôpital.

VII. Pierre D'INGUIMBERT, chevalier, acquit les seigneuries de Levens, de Melves et en partie celle de la Motte et du Caire. Le Roi lui fit don des

droits de lods qui lui étaient dus sur cette dernière terre. Il épousa Marguerite DE SERRES, dont il eut :

VIII. Charles-François D'INGUIMBERT, chevalier, seigneur de Melves, de Pramiral et de Levens, qui fut maintenu dans sa noblesse le 17 février 1668. Il avait épousé, en 1666, Marguerite DE LA MOTTE d'Orléans, des seigneurs de Bedouin au Comtat-Venaissin, de laquelle il eut :

IX. François- Gaspard D'INGUIMBERT, baron de Rhèze, grand sénéchal de Sisteron, marié, le 25 mars 1719, avec Marie-Rose DE VESC DE BRIANCOURT. De ce mariage sont nés :

1° Joseph-Charles D'INGUIMBERT, Baron de Rhèze. } morts sans postérité.
2° Pierre-Hippolyte D'INGUIMBERT, capitaine au régiment de Penthièvre, chevalier de St-Louis. } morts sans postérité.
3° Antoine-Xavier-Gabriel qui suit :

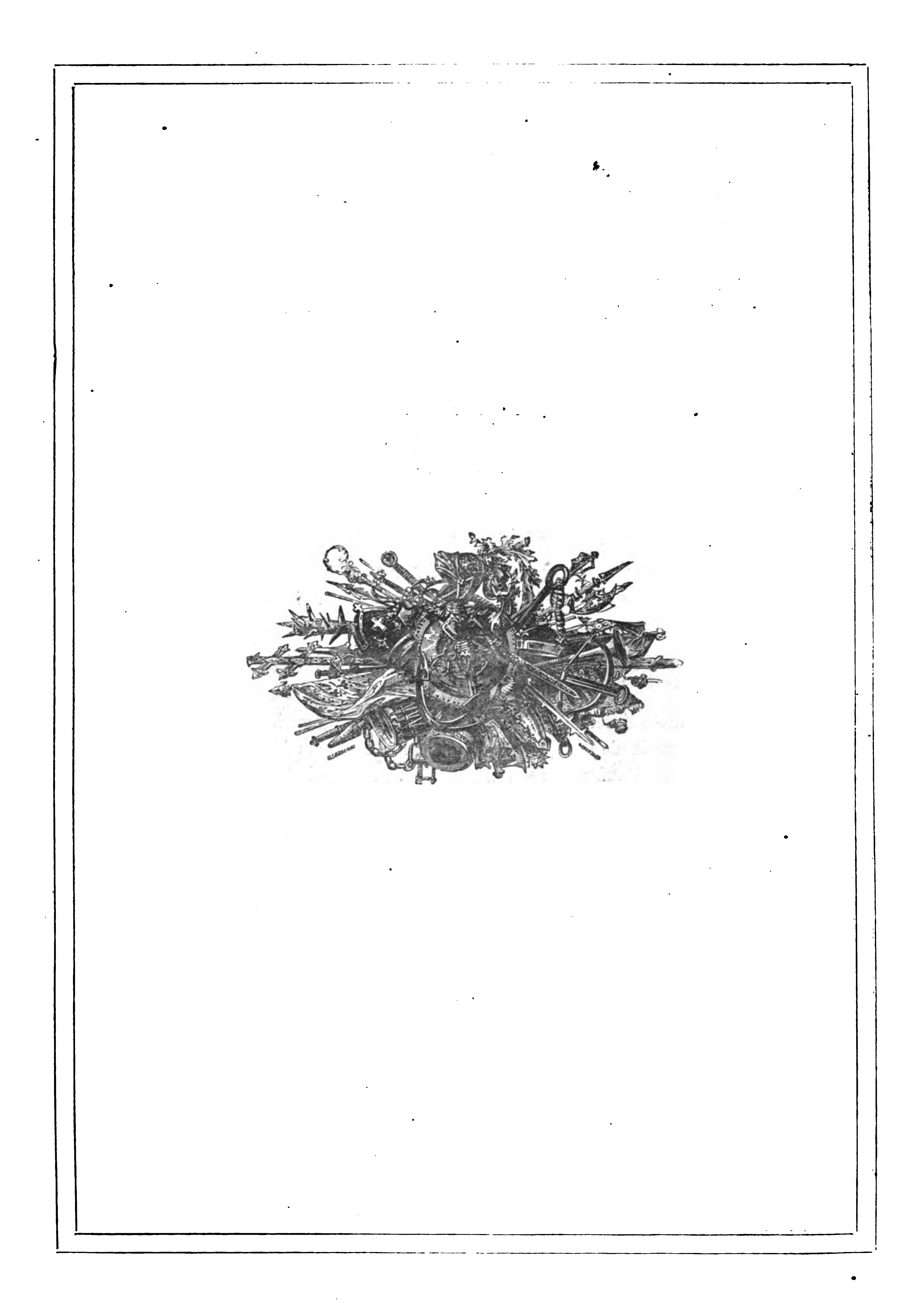
X. Antoine-Xavier Gabriel D'INGUIMBERT, chevalier de St-Louis, capitaine dans le régiment de Penthièvre, épousa en deuxièmes noces Gabrielle DE BRUGES, dont il eut :

1° Louis-Gabriel, qui suit :
2° Céleste-Gabrielle D'INGUIMBERT.

XI. Louis-Gabriel D'INGUIMBERT, baron de Rhèze, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre de Saint-Grégoire, chef actuel de la famille, et seul du nom en France, a épousé, en 1838, mademoiselle Eugénie DE LA TOUR, dont il a deux enfants :

1° Charles-Joseph D'INGUIMBERT.
2° Marie D'INGUIMBERT, mariée au vicomte DE SELLE.





DE LORT DE SÉRIGNAN

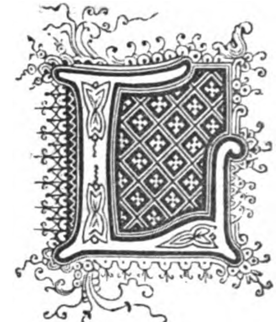
LANGUEDOC

MARQUIS ET COMTES DE SÉRIGNAN, BARONS DE SAVIGNAC, SEIGNEURS DE LEBRETTES, TARRAILLAN, PORCAIRARGUES, CERS, VALBAS, MARAUSSAN, PERDIGUIER, ETC.



ARMES : *D'azur, au lion d'or lampassé et armé de gueules, adextré en chef d'une étoile d'argent.* — COURONNE : *de Marquis.* — SUPPORTS : *deux Griffons d'or.* — *L'écu posé sur deux étendards armoriés de sable à la croix ancrée d'argent.* — DEVISE : Fortitudo virtute superatur.

La fleur de lis a été donnée par Charles VII à Bernard DE LORT, afin de perpétuer la mémoire de ses services militaires.



LA Maison de LORT DE SÉRIGNAN est, parmi les anciennes familles du Languedoc, une des plus distinguées par ses alliances et ses nombreux services militaires. Elle est originaire de la Guienne, où son nom est connu parmi ceux de la première noblesse, dès le commencement du XI[e] siècle, époque à laquelle vivait Garcie DE LORT (de Orto), abbé de St-Pé de Generest au diocèse de Tarbes, évêque de Comminges en 1210 et 1213, puis archevêque d'Auch, où il siégeait dès l'année 1215. Ce prélat mourut le 12 mai 1226 après avoir siégé douze ans, et fut inhumé au monastère de la Sauve-Majeure. (*Gallia Christiana, tome 1, colonne* 990.)

Pierre-Guillaume DE LORT figure dans une ordonnance des Capitouls de Toulouse du 15 avril 1207. (*Annales de Toulouse, tome IV.*)

Guillaume-Raimond DE LORT rendait, en 1313, foi et hommage aux vicomtes de Lomagne et d'Auvillars. (*Trésor de Saint-Martin des Champs, à Paris*).

Renaud DE LORT, chevalier, tint à Poitiers, en 1314, les assises de Philippe, comte de Poitiers.

Raimond DE LORT est du nombre des seigneurs de la Guienne auxquels le roi d'Angleterre écrivit le 30 septembre 1324, pour les sommer de lui tenir leur foi contre le roi de France.

Laurent DE LORT était, en 1339, sergent du nombre des gens d'armes à pied commandés par Gallois de la Balme, maître des arbalétriers du Roi. (*Cabinet de l'Ordre du Saint-Esprit.*)

Enfin on voit un Arnaud DE LORT, écuyer, compris dans le rôle d'une montre faite à Béziers, de la compagnie du comte de Bigorre, lieutenant général du Roi en Languedoc, le 14 juillet 1431. (*Trésor de Saint-Martin des Champs de Paris.*)

En 1421, Bernard DE LORT, épousa Henriette DE COMMINGES.

Vers ce même temps, la maison DE LORT s'est divisée en deux branches principales, l'une subdivisée en deux rameaux, sous les dénominations de seigneurs de Montesquiou et de Saint-Victor, a continué sa résidence en Guienne, et l'un de ses rameaux s'est établi en Alsace, en 1708.

Cette branche a donné, dans le dernier siècle, plusieurs officiers généraux dont l'un fut commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, deux Chevaliers de Malte, un Cardinal, et une alliance avec l'illustre maison de Comminges.

L'autre branche est passée en Languedoc et a été connue sous la dénomination de seigneurs, puis MARQUIS DE SÉRIGNAN, terre qui lui échut par suite d'un mariage avec l'héritière de ce nom.

Cette branche de la maison DE LORT, ayant eu le malheur de payer son attachement à la religion catholique, dans les guerres civiles qui déchirèrent le midi de la Fance, par la perte de tous ses titres, brûlés lors de la prise du château de Lebrettes, par les religionnaires, dans le XV[e] siècle, ainsi que le constate une information juridique, faite devant le sénéchal de Béziers, le 3 août 1594, cette branche, disons-nous, s'est trouvée privée, par cet événement, des actes qui eussent pu servir à établir sa jonction avec la tige mère.

Mais pour suppléer autant que possible à cette perte irréparable des premiers titres, les diverses branches de la maison DE LORT se sont réunies et ont pris acte de leur communauté d'origne, dans une requête que MM. DE LORT de Montesquiou, de Saint-Victor et de Sérignan présentèrent conjointement au Roi en 1772. Antérieurement, MM. de Sérignan avaient fait au Cabinet des ordres du Roi des preuves dont le résumé avait été envoyé à M. le comte d'Argenson, ministre, le 1[er] juillet 1750, et subséquemment le marquis DE LORT-SÉRIGNAN eut l'honneur de monter dans les carrosses du Roi, le 6 décembre 1773, en même temps que sa femme fut présentée à S. M. et à la famille royale.

FILIATION

I. Pierre DE LORT, I[er] du nom, écuyer, seigneur de Lebrettes, de Tarraillan, de Porrairargues et de Cers, bachelier ès-lois, juge pour le roi de la ville de Narbonne, né en 1449, était fils, selon un mémoire de famille, d'Arnaud DE LORT, écuyer de la compagnie du comte de Bigorre, dont la revue fut passée à Béziers le 14 juillet 1431.

Il fit son testament le 30 avril 1538, étant âgé de 89 ans, et fut inhumé dans le chœur de l'église collégiale de Saint-Sébastien de Narbonne, dont il avait été l'un des bienfaiteurs.

De Florette DE SAINT-MARTIN, son épouse, qui vivait encore le 5 janvier 1542, sont issus:



1° Martin qui suit.
2° Gabriel, auteur de la branche des SEIGNEURS DE TARRAILLAN.

II. Martin DE LORT, seigneur de Sérignan, de Valras, de Lebrettes, de Porcairargues, de Cers, etc., docteur ès droits et juge royal de la ville de Narbonne, comme son père, dont il fut héritier universel. Il fit son testament le 1er octobre 1537.

Il avait épousé, par contrat du 5 janvier 1542, Marguerite DE PRADES, dame de Valras et de Sérignan. De ce mariage sont issus :

1° Jean-François qui suit :
2° Jean DE LORT, décédé sans postérité.
3° Florette DE LORT, mariée avec Jean DE GRAVE, co-seigneur de Sérignan, fils de Guillaume de Grave et de Marquise Rouch d'Arnoye.
4° Antoinette DE LORT.
5° Diane DE LORT.
6° Isabelle DE LORT, mariée par contrat du 6 avril 1576 avec Guillaume DU CAYLAR, baron du Puisserguier, gouverneur des villes et citadelle de Béziers, capitaine de 50 hommes d'armes et maréchal des camps et armées du Roi.

III. Jean-François DE LORT, seigneur de Sérignan, de Valras, de Lebrettes, de Cers, etc., servait sous M. de Montmorency au siége de Quarante en 1590.

Henri IV, par une lettre particulière datée du 10 juillet 1592, daigna lui témoigner sa satisfaction de ses utiles services. Le prince le nomma capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances par commission du 22 septembre 1544, et il devint ensuite mestre de camp d'un régiment d'infanterie. Il avait épousé, en 1578, Constance DE POGIO, des seigneurs d'Assignan, de laquelle il laissa :

1° Guillaume, qui suit.
2° Marie DE LORT, alliée avec Jean ROUCH, seigneur d'Arnoye.

IV. Guillaume DE LORT, seigneur de Sérignan, de Valras, de Lebrettes, de Cers, etc., maréchal des camps et armées du Roi, servait depuis plusieurs années en qualité de lieutenant d'une compagnie de chevaux légers, lorsqu'il obtint la charge de lieutenant du Roi au gouvernement des villes et citadelle de Béziers, par commission du 17 juin 1614. Il fut nommé capitaine d'une compagnie de chevaux légers par commission du 30 juin 1615. Il la commanda en Languedoc durant les guerres de religion en 1621 et 1622, aux siéges de Montauban et de Monhurt, à celui de la Rochelle en 1627 et 1628, puis à la conquête de la Savoie en 1630. Devenu mestre de

camp d'un régiment d'infanterie de son nom qu'il leva par commission du 20 mars 1635, M. de Sérignan le commanda pendant plusieurs années en Guienne, et contribua, le 28 septembre 1637, à la victoire remportée sur les Espagnols par le duc de Halwin, à Lancastre, où il eut deux chevaux tués sous lui.

Il servit au siége de Fontarabie dans la même année, à celui du château de Stagel, contribua à la défaite des ennemis, à Sigean, en 1639 et fut créé sergent de bataille dans cette année. Envoyé au secours d'Ille en 1640, M. de Sérignan fut promu au grade de maréchal de camp, par brevet du 2 novembre. Il fut employé à l'armée de Catalogne, dont il prit le commandement sous M. de Schomberg le 14 janvier 1641. Chargé de la défense de Barcelone, il y déploya une activité et un courage qui déjouèrent toutes les espérances des ennemis et mirent le sceau à la réputation qu'il s'était précédemment acquise. M. de Sérignan se démit de son régiment au mois de février 1642; les blessures dont il était couvert le forcèrent de quitter l'armée, et il mourut peu de temps après. (*Chronologie historique et militaire par Pinard, in*-4o 1763, *tome VI, page* 158.)

Il avait épousé, par contrat du 7 janvier 1601, Marie DE BONNET DE MAUREILHAN, fille de Henri de Bonnet, seigneur de Maureilhan, et de Marie Boyer de Sorgues, dont il eut :

1o Henri qui suit.
2o Jean, seigneur de Valras, Cers, Lebrettes, capitaine au régiment de son père en 1635, lieutenant de Roi à Metz en 1641, maréchal de camp en 1650. Il avait épousé, le 28 janvier 1627, Jacquette DE SARTRES, dont la postérité s'est éteinte vers le milieu du XVIIIe siècle.
3o Gabriel, seigneur de la Pomergue, lieutenant de Roi à Béziers en 1641, maréchal de camp en 1653; il avait épousé, le 17 septembre 1649, Marie RIVES.
4o Constance, mariée le 20 août 1624 à Jean-Gabriel de GEP, seigneur de Fos et de Sauvian.
5o Jeanne, mariée le 10 mars 1630, à Jacquet DE GEP, seigneur de Sauvian.
6o Charlotte, mariée le 11 avril 1633 à Jean DU CAÏLA D'ESPONDEILLAN.
7o Claire, mariée le 5 juin 1646 à Fulcrand D'ALLEMAN DE MIRABEL.

V. Henri DE LORT, seigneur de Sérignan, Valras, Lebrettes, Cers, etc., épousa, le 8 août 1622, Charlotte DE PLANTAVIT DE MARGON, dame de Mavaussan, dont il eut :

VI. Henri DE LORT, seigneur de Sérignan, chevalier de l'Ordre de Saint-Michel en 1647, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi en 1659, fut maintenu dans sa noblesse avec ses oncles par jugement souverain du 10

octobre 1668. Il avait épousé, le 17 novembre 1648, Marie DE GRASSET, dont il eut :

1° Hercule-Henri qui suit :
2° Jacques-Joseph, qui a fait la deuxième branche, rapportée ci-après :
3° Thomas DE LORT, abbé.
4° Jacquette, mariée à Jean DE PLANTAVIT, seigneur de Margon.
5° Marie, alliée à François DE MAUSSAC.

VII. Hercule-Henri DE LORT de Sérignan, page du Roi en 1675, lieutenant des maréchaux de France à Béziers, épousa en 1687, Antoine DE ROUCH D'ARNOYE, dont il eut plusieurs enfants, entr'autres :

VIII. Jacques-Joseph DE LORT DE SÉRIGNAN, baron de Savignac, capitaine de dragons au régiment de Languedoc, lieutenant des maréchaux de France à Béziers, épousa, en 1720, Anne-Françoise DE SERRET, dont il eut :

IX. Joseph-Henri-Constance DE LORT, marquis de Sérignan, prit part, en cette qualité, à l'Assemblée de la noblesse de Béziers en 1789. Capitaine dans le régiment royal Roussillon, il épousa, en 1753, Marie-Antoinette DE GAIGNON de Vilènes, dont il eut :

Armand-Marie DE LORT, comte de Lort-Sérignan, qui prit part à l'assemblée de la noblesse de Béziers, en 1789.

DEUXIÈME BRANCHE.

VII. Jacques-Joseph DE LORT DE SÉRIGNAN, seigneur de Farlet, qualifié marquis de Lort-Sérignan, chef d'escadre des armées navales en 1723, chevalier de Saint-Louis, épousa Anne DE PELET DE MOISSAC, dont il eut :

1° Pierre qui suit :
2° N., chevalier de Sérignan, capitaine, tué à Berg-Op-Zoom en 1747.
3° N., Chevalier DE LORT DE SÉRIGNAN, enseigne de vaisseau en 1748, mort capitaine de frégate et chevalier de St-Louis.
4° Anne-Marguerite, alliée le 24 mars 1739 à Jacques DE LA ROQUE.
5° Et deux autres filles mariées, l'une à M. DE MONTEIL, et l'autre au comte D'HULOT.

VIII. Pierre DE LORT-SÉRIGNAN, marquis de Lort-Sérignan, seigneur de Farlet, lieutenant des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, admis aux honneurs de la cour en 1773, épousa Catherine D'ICARD, dont il eut :

1° Charles-Jacques-Augustin, marquis de LORT-SERIGNAN, né en 1742, major général au port de Toulon, et chevalier de Saint-Louis, mort à Béziers.



2° Jacques-Joseph-Augustin DE LORT DE SÉRIGNAN, né à Montpellier en 1744, capitaine au régiment de Provence-Infanterie, chevalier de Saint-Lazare et de Saint-Louis, qui épousa N. DU RANC DE VIBRAC, dont il n'eut pas d'enfants.

3° Pierre-Benigne DE LORT-SÉRIGNAN, dit abbé de Farlet en 1745.

4° Guillaume-Auguste DE LORT-SÉRIGNAN, abbé crossé et mitré de St-Aphrodise de Béziers, décédé à Mantes en 1827.

5° Jacques-Joseph-François-Aphrodise-Maurice qui suit :

6° Anne Gabrielle Catherine DE LORT-SÉRIGNAN, née en 1741, morte à Béziers.

IX. Jacques-Joseph-François-Aphrodise-Maurice marquis DE LORT-SÉRIGNAN, né le 5 mai 1752, à Pezenas, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis, épousa à l'Ile-Bourbon Louise DE BONNARDO DE ROBURENTO, fille du Comte de Bonnardo de Roburento, famille considérable du Piémont alliée aux Cordevie-Cora, comtes de Pamparuto et aux maisons de Villeneuve et de Grimaldi, de Provence ; il eut de cette union :

1° Amédée qui suit :

2° Auguste-Arthur DE LORT-SÉRIGNAN, comte de Lort-Sérignan, né à l'Ile-Bourbon, ancien capitaine de hussards de la garde royale, chevalier de Saint-Louis, officier de la Légion d'Honneur, a épousé le 29 juin 1812 Joséphine DE CHAULNES dont il n'a pas eu d'enfants.

3° César-Adolphe DE LORT-SÉRIGNAN, né à l'Ile Bourbon le 14 avril 1794, officier, chevalier de la Légion-d'Honneur et d'autres ordres.

Il épousa en secondes noces, Marie-Jeanne-Claudine PRÉVOST, dont il eut :

4° Prosper, comte de LORT-SÉRIGNAN, né et marié à Bourbon, à Mlle N... dont il eut : Rose, Prosper et Louise DE LORT-SÉRIGNAN.

5° Emile, comte de LORT-SÉRIGNAN, né, marié et mort à l'Ile-Bourbon, dont une fille.

6° Céleste DE LORT-SÉRIGNAN, née et mariée à l'Ile-Bourbon à Louis HIBON, dont deux fils :

7° Augustin-Amédée-Camille, comte DE LORT-SÉRIGNAN, né à l'Ile-Bourbon, le 28 avril 1813, mort à Montpellier en 1858, épousa à Montpellier, le 14 mai 1838, Marie-Joseph-Eugénie BOUCHÉ, dont il a eu :

A. Marie-Augustine-Eugénie-Clotilde DE LORT-SÉRIGNAN, mariée le 8 septembre 1858 au comte Pierre-François-Adhémar D'ORIENT DE BELLEGARDE, commandeur de l'ordre de St-Grégoire-le-Grand, dont trois filles:

AA. Marie-Eugénie-Jeanne-Germaine D'ORIENT DE BELLEGARDE.

BB. Marie-Henriette-Charlotte-Geneviève, D'ORIENT DE BELLEGARDE.

CC. Marie-Suzanne-Clotilde-Guillelmine D'ORIENT DE BELLEGARDE.

B. Marie-Auguste-Célestin-Guillaume DE LORT-SÉRIGNAN, né à Montpellier, le 3 février 1850.

8° Camille DE LORT-SÉRIGNAN, née à l'Ile-Bourbon, mariée en Angleterre à N. GRIMM, dont un fils et trois filles :

X. Amédée DE LORT-SÉRIGNAN, marquis de Lort-Sérignan, né le 23 janvier 1790 à l'Ile-Bourbon, mort à Béziers, épousa Elisabeth DE RICQUEBOURG-DUPLACIER, à l'Ile-Bourbon, dont il eut :

XI. Amédée-Joseph DE LORT-SÉRIGNAN, marquis de Lort-Sérignan, né à l'Ile-Bourbon en 1831, épousa le 22 septembre 1857, à Orléans, Marie-Thérèse-Amicie GROULT DE LA PLANCHE, dont il a :

1° Caroline-Albine-Marie-Antoinette DE LORT DE SÉRIGNAN.
2° Roger DE LORT DE SERIGNAN.
3° Elisabeth DE LORT DE SÉRIGNAN.



DE MASSIA

ROUSSILLON ET LANGUEDOC.

BARONS ET MARQUIS DE SALELLES, SEIGNEURS DE TREILLES, ETC.



ARMES : — *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois roses du même.*
COURONNE : *de Comte.* — SUPPORTS : *deux lions.*



La famille DE MASSIA, des barons et marquis de SALELLES, qui occupe un rang très-distingué dans la noblesse du Languedoc, paraît être originaire du royaume d'Aragon, d'où un MASSIA vint s'établir dans le Roussillon vers la première moitié du XIIIe siècle. Trencavel, vicomte de Béziers, fut si émerveillé de la bonne mine et de la valeur de ce gentilhomme, qu'il le prit à son service, le nomma capitaine de ses gardes, et lui donna dans les environs de Béziers divers biens qui portent encore le nom DE MASSIA.

Cette maison a produit entre autres personnages importants : un Président trésorier-général et grand-voyer de France en la généralité de Montpellier; un président à mortier garde des sceaux au Conseil souverain de Roussillon; plusieurs conseillers de Cour souveraine; plusieurs officiers supérieurs, des chevaliers de St-Louis, etc. etc.

Sa filiation s'établit sur titres originaux, d'une manière suivie et non interrompue, à partir de :

Premier degré.

I. Guillaume DE MASSIA, Ier du nom, né vers 1580, écuyer, co-seigneur de Salelles, conseiller du roi, trésorier de la Bourse de la province du Languedoc, qui contresigna en 1622 les lettres conférant l'office de conseiller au Parlement de Toulouse à Pierre Desplats, sieur Graniagras (Original). Il a épousé demoiselle Françoise DE VILLA.

De cette union naquirent :

1° Guillaume, IIe du nom, qui va suivre.

2° Paul DE MASSIA, écuyer, conseiller du Roi, receveur des Tailles au diocèse de Narbonne.

3° Hélène DE MASSIA, mariée par contrat du 13 octobre 1640 à Claude DE FOURNAS, sieur DE LA BROSSE, receveur des décimes du diocèse de Narbonne, fils d'André de Fournas et de Gabrielle de Jacquemet de Melot (D'Hozier, Armorial général, Article Fournas).

Deuxième degré.

II. Guillaume DE MASSIA, IIe du nom, chevalier, seigneur et baron de Salelles, Conseiller du roi, président trésorier-général et grand-voyer de France en la généralité de Montpellier, intendant des gabelles en Languedoc, com-

missaire député par MM. les Trésoriers-Généraux de France en ladite généralité, reçut en cette qualité les foi, hommage et serment de fidélité faits au roi par messire Henry d'Auderic d'Alcoynes, chanoine en l'Église séculière et collégiale des St-Étienne et St-Sébastien de Narbonne, au nom et comme fondé de procuration de son père, noble François d'Auderic d'Alcoynes, seigneur de Lastours, pour raison de la dite seigneurie mouvante de la vicomté de Narbonne. Le dit acte signé : Massia, en date du 22 août 1679 (original en parchemin).

Il avait pour contemporain Félix de Massia, qui obtint de Louis XIV des lettres de citoyen noble de Perpignan, au mois de juillet 1675 ; les dites lettres enregistrées au bureau du domaine du Roussillon (Registre 41, f° 243. — (Xaupi, histoire de la ville de Perpignan).

Guillaume de Massia épousa Marguerite de Caylar, de laquelle il eut les enfants ci-après :

1° Guillaume IIIe, qui va suivre.

2° Marc-Antoine de Massia, major au régiment de Castries, qui fit enregistrer les armes de sa famille à l'Armorial général de France dressé par édit du mois de novembre 1696 (Vol. côté Montpellier, fol. 1295-1317). Ces armes sont ainsi blasonnées : « Ecartelé, au 1, d'azur au chevron d'argent, accompagné de trois « roses du même ; au 2, de gueules, à la croix clochée, vidée et pommetée d'or ; « au 3, d'argent, au lion de gueules ; au 4, d'or au lion naissant de sable, armé « et lampassé de gueules, coupé bandé d'or et de gueules de huit pièces, à une « fasce d'or brochant sur le tout, chargée de de trois trèfles de sable. »

Troisième degré.

III. Guillaume de Massia, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Salelles, conseiller du roi en ses conseils, président à mortier et garde des sceaux au Conseil souverain du Roussillon, fit également enregistrer ses armes à l'Armorial général de France de 1696 (vol. coté Toulouse et Montauban, f° 1426). Ces armoiries sont absolument semblables à celles qui sont portées au nom de son frère Marc-Antoine de Massia.

On trouve à la même époque un Jean Massia, contrôleur pour le roi au bureau de la Claverie de la ville d'Aiguemortes.

Guillaume de Massia laissa de son mariage avec N... deux enfants, savoir :

1° Guillaume IVe, dont l'article suit ;

2° N. de Massia, mariée à noble Pierre de Gaussen.



Quatrième degré.

IV. Guillaume de Massia, IVe du nom, chevalier, seigneur de Salelles, conseiller en la cour souveraine de Roussillon, épousa N. et fut père de :

1° Joseph-Guillaume-François, dont l'article va suivre ;

2° Jean de Massia, écuyer, seigneur du Siloy, qui entra au service en 1703, devint successivement capitaine aux régiments de Lionne et de Monconseil, et chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis. Il fut atteint en 1706 d'une grave blessure, comme l'attestent les deux certificats ci-dessous :

« Je soussigné, premier Chirurgien du Roi, en survivance, certifie que M. de Massia, capitaine au régiment de Lionne, a reçu une blessure entre les deux yeux d'un coup de fusil, qui lui a fracassé le bas de l'os du front, dont les suites sont encore marquées par une fistule qui lui reste au coin de l'œil droit. Je l'ai visité en 1706, peu de temps après la blessure.

« Fait à Versailles, le cinquième jour de juillet 1722.

« Signé : Laperonie. »

« Nous, brigadier des armées du Roi, Lieutenant-Colonel du régiment de Lionne, certifions que M. de Massia de Siloy, capitaine au dit régiment, est officier et sert depuis le mois de mai 1703, ayant été reçu par ordre de Monseigneur le duc de Vendôme, ayant eu ensuite des lettres de la cour, le 13 janvier 1704, a toujours servi sans discontinuer, et s'est trouvé à toutes les actions où le régiment a été, ayant reçu une blessure d'un coup de fusil entre les deux yeux qui est très-considérable. En foy de quoy luy avons donné le présent certificat pour lui servir.

« Versailles, le 1er décembre 1722.

« Signé : Lamotte. »

Le capitaine de Massia mourut à Montpellier des suites de sa blessure, comme le constate le certificat suivant :

« Nous, soussignés, Pierre Fournier, docteur en médecine de la faculté de Montpellier, médecin de la Charité de l'Hôtel-Dieu de la même ville, et Jean Serres, chirurgien major de l'Hôtel-Dieu, certifions que M. de Massia, chevalier de l'ordre militaire de St-Louis, après avoir souffert des maux infinis pendant de longues années, ayant insensiblement perdu la vue par un coup de feu qu'il avait reçu au service de Sa Majesté, est enfin mort des suites de ses blessures qui lui ont fait essuyer bien des maladies pendant le cours desquelles nous avons été appelés.

« A Montpellier, le 4 décembre 1751.

« Signé : Fournier ; Serres. »



Jean DE MASSIA avait épousé vers 1700 Dame Elisabeth DE RANCHIN, (1) de laquelle il eut deux fils, savoir:

A. Antoine DE MASSIA, fait prisonnier en Hanovre, étant au service du Roi, mort sans enfants.

B. Jean DE MASSIA, auteur de la branche de MASSIA-RANCHIN, rapportée ci-après:

Cinquième degré.

V. Joseph-Guillaume-François DE MASSIA, chevalier, marquis de Salelles, conseiller en la Cour souveraine du Roussillon, épousa en 1730 dame Marie-Christine DEYDÉ DE MANNY, dont il devint veuf en 1751, comme le porte l'inscription du monument qu'il lui fit dresser dans l'église de Salelles (aujourd'hui département de l'Aude). Cette inscription, qui rappelle les prédécesseurs du marquis de Salelles, est ainsi conçue :

In hoc Sacello jacent Domini nobilissimi viri
D. Guillelmus DE MASSIA, nom. II, Eques, Comarchus de Saleles,
Præses generalis Franciæ, Quæstor in
Montispessulani curia, natus nobilis Guillelmi DE MASSIA,
Comarchus de Saleles, Quœstor Occitaniæ.
D. Guillelmus DE MASSIA, nom. III, Eques, Comarchus de Saleles
Regius Consiliarius in ejus Consilio, Præses
Diadematus amplissimus, et custos signatorum
Regiorum in supremo Ruscinionensi consilio.
D. Guillelmus DE MASSIA, nom. IV, Eques, Comarchus de Saleles,
Senator in curia suprema Ruscinionensi.
Et nobilissima, nec non maxime pia, Domina
Maria Christina DEIDE DE MAGNI, sponsa domini
Illustrissimi Josephi Guillelmi Francisci DE MASSIA
Equitis, Marchionis de Saleles, regis consiliarii
In dicto consilio : Qui hoc monumentum pietatis
Suæ et venerationis testimonio erga parentes
Nec non erga sponsam charissimam amoris debiti
Posteris suis signa dedit.

MDCCLI.

(1) La maison DE RANCHIN, originaire du Bas-Languedoc, s'est illustrée dans la magistrature, les lettres et la médecine. François DE RANCHIN fut chancelier de la Faculté de médecine de Montpellier, en 1609, puis premier consul de ladite ville, en 1629, du temps que la peste ravageait cette ville ; Jacques DE RANCHIN, conseiller à la Cour des Comptes, est l'auteur du fameux triolet si vanté par Ménage qui l'appelait le Roi des Triolets. ARMES : *d'azur, à la fasce d'or, accompagnée de trois étoiles du même en chef et d'un puits d'argent maçonné du même en pointe.*

Nous en donnons la traduction :

Ici sont ensevelis très-nobles seigneurs
Guillaume DE MASSIA, IIe du nom, Ecuyer, co-seigneur de Salelles,
Président général de France, Trésorier en
la Cour de Montpellier, fils de noble Guillaume DE MASSIA,
Co-seigneur de Salelles, Trésorier de Languedoc.
Guillaume DE MASSIA, IIIe du nom, Ecuyer, co-seigneur de Salelles,
Conseiller du Roi en son conseil, Président
à Mortier, et garde du scel
Royal dans le conseil suprême de Roussillon;
Guillaume DE MASSIA, IVe du nom, Ecuyer, co-seigneur de Salelles,
Sénateur à la Cour suprême de Roussillon ;
Et très-noble et très-pieuse Dame
Marie-Christine DÉIDÉ DE MAGNI, épouse de
Très-illustre seigneur Joseph-Guillaume-François DE MASSIA,
Ecuyer, Marquis de Salelles, Conseiller du Roi
En son Conseil : qui a légué à ses enfants
Ce monument de sa piété et ce témoignage de
sa vénération envers ses ancêtres, et de son ardente
affection pour son épouse très-chère.
MDCCLI.

Cette inscription tumulaire est surmontée des armes DE MM. DE MASSIA DE SALELLES, accolées à celles des Deydé de Manny, dont la famille, alliée aux Douzon, de Rafelis, de Thezan, etc, a donné trois Conseillers en la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier en 1637, 1713 et 1728. Le dernier, François Deydé, chevalier, co-seigneur de Murviel, avait épousé dame Marie DE MANNY, dont il eut, entre autres enfants, dame Catherine-Christine DEYDÉ DE MURVIEL, mariée, par contrat passé le 6 octobre 1755 au château de Salelles, à messire Hercules-Joseph DE THEZAN, qualifié marquis de THEZAN, reçu aux États de Languedoc en 1757.

BRANCHE DE MASSIA DE TREILLES.

M. de Massia de Treilles figure au nombre des gentilshommes du diocèse de Narbonne qui, en 1789, signèrent le Mémoire sur le droit que prétendait avoir la noblesse de Languedoc de nommer ses députés aux États-Généraux du royaume dans les assemblées convoquées par bailliages et senéchaussées.

Sa fille, Amelie de Massia de Treilles, a épousé noble Hercules de Bonet, marquis de Salelles, conseiller au Conseil souverain de Roussillon. De ce mariage est née :

Amélie de Bonet de Salelles, mariée vers 1810 à Gabriel-Denis, Comte de Castéras de Villemartin.

BRANCHE DE MASSIA DE RANCHIN.

VI. Jean de Massia, chevalier, second fils de Jean de Massia et d'Élisabeth de Ranchin, né à Montpellier le 17 décembre 1740, et baptisé le surlendemain dans l'église de Notre-Dame des Tables de la dite ville, fut nommé capitaine commandant au Royal-Comtois le 2 juin 1777, puis colonel au 11e régiment de ligne, ci-devant de la marine (1793); puis il devint général de division (Voir la France militaire. tome 1er, page 369).

Il a épousé en 1782 Mlle de Gaussen, sœur de Pierre-Jean-François Dumas de Gaussen, chevalier de St-Louis, chargé par le roi Louis XVIII de diverses missions diplomatiques en Suède et en Allemagne. (Voir la notice de Gaussen dans le Tom IX du *Nobiliaire Universel*). Il eut pour fils :

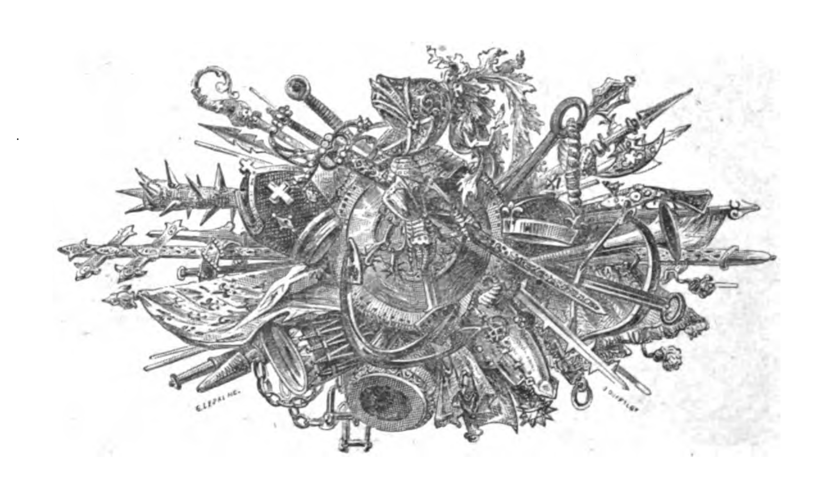
1° Jean-Gustave, qui a continué la descendance ;
2° Jean-Marie de Massia de Ranchin.

VII. Jean-Gustave DE MASSIA, chevalier, fut d'abord garde du corps de Louis XVIII, puis maréchal des logis de la compagnie de Gramont; il a épousé en 1808 mademoiselle Julie DE RIVES, de laquelle il a eu plusieurs enfants, savoir:

1° Jean-Armand, qui suit;
2° Adèle DE MASSIA, mariée au baron DE BELLOC-CHAMBORAN.

VIII. Jean-Armand DE MASSIA, né le 28 juillet 1814, a épousé en 1846 mademoiselle N. DE ST-JEAN DE POINTIS, de laquelle il a plusieurs enfants, savoir:

1° Antoinette DE MASSIA, née en 1847;
2° Edouard DE MASSIA, né en 1849;
3° Virginie DE MASSIA, née en 1851;
4° Albert DE MASSIA, né en 1852;
5° Joseph DE MASSIA, né en 1864.



MAUDUIT

NORMANDIE, TOURAINE ET CHAMPAGNE.

SEIGNEURS DE QUILLEBŒUF, DE BELLEMARE, DE LA MARE-MAUDUIT, DE GOMESNIL, DE FATONVILLE, ETC., ETC.



ARMES : *De sable, à l'agneau pascal d'argent, onglé d'or, tenant entre ses pattes une croix d'or à laquelle est attachée une bannière d'argent chargée d'une croix de gueules.* — SUPPORTS : *deux lions.* — COURONNE : *de marquis.*



ETTE maison, qui appartient à l'ancienne noblesse municipale de Rouen, était déjà notable au commencement du XIIIe siècle. Son nom DE MAUDUIT (male ductus) qui s'est écrit anciennement MAUDUICT et même MAUDHUY, est le pendant de celui d'une autre famille célèbre dans les fastes normands, les de MAUCONDUIT (male conductus) depuis Sires et Comtes de Gasselot, Canonville et Raffetot.

Une tradition consignée dans une vieille histoire de Rouen, imprimée au XVe siècle chez Jean Le Mégissier, raconte ce qui suit sur l'origine de la famille :

« Robert MAUDUIT, échevin et capitaine des bourgeois de Rouen, » ayant rendu de grands services aux manants et bourgeois d'icelle ville, » en temps de siége et de disette, et ayant mesnagié la reddition de ceste » place et du chastel de Rouen au Roy de France, obtint de porter pour » armes le blason de la ville de Rouen, qui est de gueules à l'agneau » paschal d'argent tenant une croix d'or, d'où pend une bannière en » auriflamme aussi d'argent. »

Dans tous les cas, les armes des MAUDUIT, qui sont exactement les mêmes que celles de la ville de Rouen, à l'exception du fond qui est de *sable* au lieu d'être de *gueules*, ne peuvent être que le résultat d'une concession en souvenir d'un grand service rendu aux habitants de Rouen, dans un moment de détresse publique.

Ce Robert MAUDUIT apparait avec son frère, Jean MAUDUIT, dans une charte de l'an 1207, par laquelle Philippe, Roi de France, donne en fief et hommage lige à Balduin de Lihus la terre qui fut à Jean MAUDUIT et à Robert MAUDUIT. Cette charte a été passée à Gaillon, et elle est rapportée par Léchaudé d'Anisy, dans les *Rôles de Normandie*, f° 154.

La famille MAUDUIT a possédé le domaine seigneurial et fief de Haubert de Quillebeuf sur Seine, paroisse de 340 feux, dont M^re l'abbé de Jumièges était seigneur patron. — Vers 1760, cette terre était passée dans la maison Potier de Gesvres et appartenait à M. de duc de Tresmes. Elle a possédé également la Mare-Mauduit, fief noble, et Bellemare, seigneurie assise sur Etreville, élection de Pontaudemer.

Les principales alliances de cette famille sont avec les maisons : de Naguet, Mustel, du Bosc, de la Houssaye, du Quesne, de Harden, le Hardelay, de Gonnys, de la Faye, Mallet, de Costard, du Fay-Bourg-Achard, de

la Haye, du Pin, en Normandie; Bernin de Valentinay d'Ussé, de Ste-Marthe, d'Arnoult, du Plessis, en Touraine; de Fay, en Champagne, etc., etc.

Elle s'est divisée en deux branches principales dont la seconde a projeté en Touraine et de là en Champagne un rameau qui s'est continué jusqu'à nos jours.

La filiation directe est établie à partir de 1350, de la manière suivante:

FILIATION

I. Guillaume Mauduit, Écuyer, épousa vers 1350 Marguerite de Naguet, des Naguet de Rouen, maires et échevins de cette ville, dont les armes sont: *d'argent, à la croix de gueules, chargée de cinq lionceaux d'or.* Il eut pour fils:

II. Charles Mauduit, Écuyer, qui épousa vers 1380 Odette Mustel, des seigneurs de Cavetan. Cette famille a donné à Rouen des échevins, des maires et des chanoines de Notre Dame. De ce mariage est issu:

III. Philippe Mauduit, Écuyer, qui épousa, vers 1410, Charlotte du Bosc du Bourg-Théroulde et de St-Aubin, fille du sire de la Court-Bourneville, Franc-Manoir et Beauchesne. Cette famille, dont les ancêtres avaient accompagné Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre, fut depuis célèbre à l'époque de la Ligue. Elle portait: *de gueules, à la croix échiquetée d'argent et de sable de trois traits, cantonnée de 4 lionceaux d'or.* Philippe Mauduit eut de ce mariage:

IV. Jacques Mauduit, Écuyer, qui épousa vers 1440 Mariette de la Houssaye, du Landin, d'une très-ancienne maison de Normandie, possédant les paroisses de Hauville, le Landin, Bourgdenys, le bourg de Routot, etc., sur Pontaudemer. Ses armes sont: *d'argent, au houx de sinople, accompagné de 3 oisels de sable, le houx soutenu d'une terrasse d'or, chargée d'un lion passant de sable, brochant sur l'arbre.* Jacques Mauduit eut de ce mariage:

V. Anthoine Mauduit, Écuyer, qui épousa en 1468 demoiselle Jehanne du Bosc, de Bourneville, dont il eut:

VI. Jehan Mauduit, Écuyer, marié à Yolande Harden de Brothonne, des seigneurs de la Marbroc, de Chopillard, de Bonneval, le Bordage, la Haye, Auberaye-sur-Pontaudemer, dont les armes sont: *d'azur, au*

massacre d'argent, tenant un huchet d'or lié de gueules. Jehan Mauduit eut pour fils :

VII. Guillaume Mauduit, Écuyer, qui épousa en 1525 demoiselle Symonne le Hardelay, dont il eut deux fils, savoir :

1° Robert, qui continua la souche mère, et dont l'article suit.
2° Guillaume Mauduit, auteur de la première branche rapportée ci-après.

VIII. Robert Mauduit, Écuyer, épousa Claudine de Gonnys, d'une vieille famille de Normandie. Il eut de ce mariage :

IX. Charles Mauduit, Écuyer, marié vers 1580 à noble demoiselle Marie de la Faye, d'une maison sortie de Bourgogne et établie en Roumois, dont les armes sont : *d'azur, à un mouton d'or passant sur une terrasse de sinople, cantonné de 4 étoiles du même.* De ce mariage est issu :

X. Charles Mauduit, Écuyer, qui épousa vers 1610 Hélène Mallet des Douaives et de la Bucaille, dont les armes sont : *d'azur, à 3 croissants d'or, posés 2 et 1.* Il eut d'elle :

XI. Charles Mauduit, marié en 1640 avec noble demoiselle Magdeleine de Costard, d'une vieille famille portant pour armes : *de gueules, à 2 chevrons d'or et une fleur de lys d'argent en pointe.* De ce mariage vint :

XII. Charles Mauduit, Écuyer, seigneur en partie de la ville de Quillebeuf, élection de Pontaudemer, qui fut maintenu dans sa noblesse d'extraction par arrêt du 5 mars 1668, rendu par Mr Barrin de la Galissonnière, Conseiller du Roi et Commissaire général de la noblesse en Normandie. On ignore sa destinée.

PREMIÈRE BRANCHE

VIII. Guillaume Mauduit, Écuyer, second fils de Guillaume Mauduit et de Symonne le Hardelay, épousa Marie du Fay de Bourg-Achard, d'une noble et ancienne famille de l'élection de Pontaudemer, qui a donné M. du Fay de Bourg-Achard, comte de Maulevrier, grand bailli d'épée de Rouen sous Louis XV, et qui porte : *de gueules, à la croix d'argent, cantonnée de 4 molettes du même.* De ce mariage est né :

IX. Jacques Mauduit, Écuyer, qui a épousé Anthoinette de la Haye. Les sieurs de la Haye, seigneurs de Thuishébert, des Landes et de Buquethuit sur Pontaudemer, étaient les cadets de l'ancienne maison de

la Haye en Vermandois. Ils portaient : *d'argent, à 5 points équipolés à 4 de gueules, au chef de sable, chargé de 3 besans d'or*. Jacques Mauduit eut de sa femme :

1° Robert, qui suit :
2° Jacques Mauduit, auteur d'un rameau qui alla s'établir en Touraine, puis en Champagne, et dont la postérité s'est continuée jusqu'à nos jours et sera rapportée ci-après :

X. Robert Mauduit, Écuyer, épousa Claire du Pin de Montfort. Les du Pin, sieurs du Taillis, le Chastel, Châteaufestu, Montfort, Château-Soliers, etc., portaient *d'azur, à 3 pommes de pin d'or*. De ce mariage vinrent :

1° Michel, qui suit :
2° Nicolas Mauduit, écuyer, seigneur de Bellemare-sur-Esteville (aujourd'hui Estreville, canton de Routot-sur-Pontaudemer). Il eut deux enfants :
A. Georges de Mauduit, écuyer, seigneur de Gomesnil, mort en 1696, quand sa veuve, Jeanne de Masson, fit enregistrer ses armoiries à l'armorial général de d'Hozier.
B. Anne Mauduit, écuyer, seigneur de Fatonville, Conseiller du Roi à la cour de Rouen en 1680, fit aussi enregistrer ses armes en 1696.

XI. Michel Mauduit, Écuyer, seigneur de la Mare-Mauduit, fut maintenu dans sa noblesse en mars 1668, par Mre Barrin de la Galissonnière, commissaire général de la noblesse de Normandie. Il épousa Catherine le Hurey ou le Huré, famille de robe, portant : *d'argent, à 3 hures de sanglier de sable, défendues d'or*. Il en eut :

1° Michel Mauduit, qui suit :
2° Autre Michel Mauduit, né à Vire, qui entra dans la Congrégation de l'Oratoire en 1646, et fut ordonné prêtre en 1654. On a de lui des analyses sur les quatre évangiles, sur les épitres de St-Paul, et sur les autres épitres canoniques, qui passent pour très-érudites. Il est mort au mois de Janvier 1709, à l'âge de 79 ans. (Voyez le Dictionnaire de Moreri).

XII. Michel Mauduit, Écuyer, sieur de la Mare-Mauduit, fut maintenu dans sa noblesse en 1696, et fit enregistrer ses armes à l'Armorial général de d'Hozier en 1696. Il mourut sans enfants.

SECONDE BRANCHE

EN TOURAINE ET CHAMPAGNE.

X. Jacques Mauduit, second fils de Jacques Mauduit et d'Antoinette de la Haye, alla vers 1560 se fixer au Mans, où il occupa des fonctions

de judicateur et fut avocat à la Chartre-sur-le-Loir, en Bas Vendômois. Il eut pour fils :

XI. Vincent MAUDUIT, qui épousa Anne BERNIN, fille de noble homme Jean Bernin, seigneur de Valentinay, et de Guyonne Bonneau, d'une illustre famille de Tours qui fut un siècle plus tard, marquis d'Ussé, en la personne de Louis Bernin de Valentinay, marquis d'Ussé, contrôleur général de la maison du Roi Louis XIV, dont les armes sont: *d'azur, au croissant d'argent, surmonté d'une colombe de même, et un chef d'or, chargé de trois étoiles de gueules*. Il apparaît dans un acte de baptême de 1585. De son mariage il eut :

1° Anne MAUDUIT, mariée à Pierre CORMERY.
2° Jeanne MAUDUIT, qui épousa Guillaume POIRIER, sieur de la Gravière.
3° Martin, qui suit.
4° Pierre MAUDUIT, sieur de la Montagne, baptisé le 13 août 1603. Il épousa Guyonne DE L'ETANG, fille de Michel de l'Etang, sieur de Morville, en Poitou, et de Jeanne Pacquin. De ce mariage il eut 4 enfants :

A. Jeanne MAUDUIT, mariée en premières noces à Pierre ADMIRAULT, sieur de Terrefort, et en secondes noces à Alexis NORAIS.
B. Marie MAUDUIT, mariée à Charles HOUDIER.
C. Françoise MAUDUIT, mariée à Antoine TOURRAULT, sieur du Plessis, fils de Jacques Tourrault et de Marie Loiseau, de la paroisse de Chambon en Berry, sans enfants.
D. Pierre MAUDUIT, qui épousa Catherine GATINEAU, fille d'Antoine Gatineau, et de Catherine Moy. Ils eurent 4 enfants :

AA. Catherine MAUDUIT, mariée en premières noces à François DE BERTINAULD, brigadier du port de Rochefort, fils de Jean Bertinauld, sieur de la Martinière ; et en secondes noces à Philippe VALETTE, sieur de la Plante, fils de Philippe Valette, receveur des aides à Beaugency et de Marie Ouvrard. Ils n'eurent point d'enfants.
BB. Marie MAUDUIT, morte fille.
CC. Marguerite MAUDUIT, mariée à Jacques DE RAUCHER, fils de Jacques de Raucher et de Marie Bonneau.
DD. Pierre MAUDUIT épousa Claude-Jeanne DE VILLY, fille de Claude-Louis de Villy, de Paris, et de Claude de la Marthe.
Il est mort sans enfants.

XII. Martin MAUDUIT, écuyer, acquit par contrat passé devant maître La Croix, notaire à Tours, le 11 juin 1656, de Thomas Bernin, fils de Jean Bernin cité plus haut, la charge de receveur des Tailles à Amboise, pour Marc MAUDUIT, son fils. Il épousa Catherine DE LA HAYE, et mourut le 23 février 1670, cinq ans avant sa femme, qui mourut le 13 janvier 1675. Ils eurent cinq enfants:

1° Marc MAUDUIT, baptisé le 19 octobre 1637, qui eut pour parrain et marraine Guillaume Bernard, seigneur de Rezay, et Dlle Marie Bernard, sa sœur. Il fut Receveur des Tailles à Amboise, et épousa N. TOURNIER, dont il n'eut point d'enfants.

2° Jacques, qui suit.

3° Catherine MAUDUIT, baptisée le 17 août 1641. Sa marraine fut Marie, fille de Réné BONAULT, conseiller du Roi, commissaire ordinaire des guerres, sieur de la Quantinière. Elle épousa en premières noces Mathias Racoupeau, seigneur de Ste-Marthe, fils d'Antoine Racoupeau et d'Anne Godeau; et en secondes noces Michel Gautier, sieur de la Verglacière.

4° Charles MAUDUIT, baptisé le 19 juin 1644, eut pour parrain Charles de Gard, Chevalier, Marquis de Montganger, seigneur de Fontenailles, Louestault et le Brin, et pour marraine dame Rénée Badoux, épouse de Mgr. de Lavardin, seigneur de la Brosse. Il mourut en bas âge.

5° Marie MAUDUIT, qui fut mariée à Jean MARTEAU, de Chemillé.

XIII. Jacques MAUDUIT, Écuyer, baptisé le 21 mars 1639 à Louestault, eut pour parrain Anne de la Boninière, seigneur des Chastelliers et du Fresne-Savary, et pour marraine dame Jacqueline Quentin, femme de noble Mathurin Bideguin, Président du Grenier à sel de Nancy et garde du corps de Monsieur, frère du Roi. Il a épousé en premières noces Marie RACOUPEAU, fille d'Antoine Racoupeau, sieur de Ste-Marthe, et d'Anne Godeau, qui mourut le 8 janvier 1687; et en secondes noces, le 14 avril 1693, Jeanne D'ARNOULT, fille de N. d'Arnoult, écuyer, seigneur du Plessis, et de Françoise Dumortier. Il mourut le 8 avril 1712. De son premier mariage vint:

XIV. Jacques MAUDUIT, écuyer, né et baptisé le 5 octobre 1678 à Louestault, capitaine et inspecteur des fermes du Roi à Signy-le-Petit en Thiérache, a épousé à Cormicy Jacqueline LIARD, fille d'Antoine Liard, garde de la porte du Roi, et de Marie Corpellet, de Cormicy. Il mourut à Reims, paroisse de St-Hilaire, le 19 novembre 1758, à l'âge de 82 ans. Il eut de son mariage:

1° Nicolas-Jacques MAUDUIT, mort sans enfants à Montargis.

2° Antoine-Cir MAUDUIT DE FAVIÈRES, baptisé le 5 mars 1715. Son parrain fut Antoine de Rampnoux, lieutenant de la brigade à cheval des fermes du Roi, et sa marraine Marguerite Richard. Il fut Président au Parlement et épousa, le 17 août 1711, Marie PÉAN, de la paroisse de Murray. Il en eut une fille, Marie-Marguerite, dont les parrain et marraine furent: Michel Gautier, sieur de la Verglacière, et demoiselle Marguerite de Bouillaut.

3° Jean-Louis, qui suit.

4° Marie-Anne MAUDUIT, née et baptisée le 28 juillet 1719. Ses parrain et marraine furent Nicolas Collet, capitaine dans les fermes du Roi, et Marie-Anne-Camille de Bezancourt. Elle épousa Antoine Le Gros, conseiller du Roi, Président au grenier à sel de Cormicy.

XV. Jean-Louis Mauduit, écuyer, né le 21 Janvier 1716, fut juge en la prévôté et châtellenie de Cormicy. Il épousa, le 28 août 1742, Marie-Madeleine Tourment. Il mourut à Cormicy, le 6 février 1773, à l'âge de 57 ans. Il eut de son mariage:

1° Cyr-Louis, qui suit.
2° Jean-Baptiste Mauduit, avocat en parlement, prévôt de Cormicy,
3° Jeanne-Marie-Louise Mauduit.
4° Nicolas-Jacques Mauduit, lieutenant en la prévôté de Cormicy.
5° Jean-Simon Mauduit.
6° Marie-Madeleine Mauduit.

XVI. Cyr-Louis Mauduit, Écuyer, baptisé le 14 février 1745, eut pour parrain M. Cyr-Louis Corpelet, procureur en l'élection et au bailliage ducal, et pour marraine Marie Jeanne Tourment, sa tante. Il fut procureur fiscal général à Marteville, épousa, le 6 juin 1780, Marie-Aline-Catherine-Colombe Béranger, et mourut le 4 juin 1813, laissant pour enfants:

1° Aline-Louise Mauduit, née le 8 mars 1781, qui épousa, le 12 novembre 1806, Claude-Éloi-Médard Delvigne.
2° Louis-Guillaume-Auguste, qui suit.
3° Alexandre-Charles-Henri Mauduit, né le 5 août 1785, mort le 21 septembre 1866, sans avoir été marié.
4° Angélique-Sophie Mauduit, née le 18 mai 1788, morte le 3 août de la même année.
5° Adélaïde-Louise Mauduit, née le 2 juillet 1789, morte le 1er mars 1793.
6° Albert-Charles-Clovis Mauduit, né le 23 février 1793, épousa Clémentine Crémery, dont il eut des enfants.
7° Auguste Mauduit, né le 4 août 1795, brigadier de la deuxième compagnie de la garde d'honneur à cheval de Reims, mort le 24 mars 1814, des suites de ses blessures.

XVII. Louis-Guillaume-Auguste Mauduit, né le 17 avril 1782, conseiller d'arrondissement, mourut le 14 octobre 1860. Il avait épousé, le 8 décembre 1818, Victoire-Armandine Fouquier, dont il eut:

1° Charles-Louis-Auguste, qui suit.
2° Clémence-Marie Mauduit, née le 16 janvier 1822, morte le 20 novembre 1843.
3° Charles-Gustave Mauduit, né le 18 mars 1824.

XVIII. Charles-Louis-Auguste Mauduit est né le 28 octobre 1819. Il a épousé, le 20 septembre 1852, Adèle-Marie-Elise de Fay, fille du comte Césaire de Fay, membre du Conseil général de l'Aisne, et d'Adèle Joseph Bastien. De ce mariage est né un fils:

Charles-Marie-Gabriel Mauduit, né le 20 décembre 1858.



MONTGOMERIE

ÉCOSSE, ÉTATS-UNIS, FRANCE. Suède

Comtes d'Eglintoun, Seigneurs de Greenfield, de Lainshaw, de Brigend, de Doon, de Cockilbie, etc. etc.



Armes : *Ecartelé : Aux 1 et 4 contre écartelé : aux 1 et 4, de gueules, à trois fleurs de lis d'or ; aux 2 et 3, d'azur, à trois anneaux d'or, bordés de gueules, et une molette d'or brochant sur le tout ; une bordure engrêlée d'or ; aux 2 et 3 contre écartelé: aux 1 et 4, de gueules, fretté d'or; aux 2 et 3, d'azur, à la bande d'or, accompagnée de six croisettes recroisettées d'or, qui est de* Lyle. — *L'écu timbré d'un casque de Comte, orné de lambrequins de gueules et d'argent.* — Cimier: *Une femme vêtue d'azur, tenant de la main droite une ancre d'or, et de la gauche une tête humaine coupée.* — Devise : Garde bien.

PREMIÈRE BRANCHE.

MONTGOMERIE

COMTES D'EGLINTOUN (1)

Premier degré.



ugh MONTGOMERIE, premier comte d'Eglintoun, reçut ce titre du roi Jacques IV, en l'année 1507. Il épousa Hélène CAMPBELL, fille de Colin, premier comte d'Argyll, comme l'atteste une charte scellée du grand sceau de Jacques IV, dans la douzième année du règne de ce prince « à Sire Hugues MONTGOMERY et Hélène CAMPBELL, son épouse, des terres de Robbertoun, etc., » bailliage de Cunyn gham, comté d'Ayr. Il existe beaucoup d'autres chartes en faveur du même Hugues; on en trouve la teneur dans le Pairage de Douglas, par Wood, et nous ne les rapporterons point ici, puisque cet ouvrage en donne les dates. Hugues MONTGOMERIE eut d'Hélène plusieurs enfants mâles et femelles; mais, comme cette généalogie ne s'occupera que de la descendance mâle, nous ne donnerons que les noms des quatre aînés, savoir :

1º Alexandre, appelé Maître de MONTGOMERIE, mort sans alliance en 1505.
2º John, maître d'Eglintoun.
3º Sire Neil MONTGOMERIE de Lainshaw, qui suivra.
4º William, de Greenfield, suivant le Pairage de Douglas de Wood, fut le 4ème fils de Hugues. Craufurd, Playfair, et l'édition originale de Douglas le mentionnent comme son troisième fils. Mais Wood cite le contrat de mariage du 1er juin 1498 entre Hugues, lord MONTGOMERIE, et Archibald Edmonstoun de Duntreath, dans lequel Alexandre, fils aîné de lord MONTGOMERIE, et Elisabeth, fille aînée d'Edmonstoun de Duntreath, sont fiancés l'un à l'autre; n'y sont point mentionnés les autres enfants des deux familles; Wood ajoute que ce contrat est dans les archives du comte d'Eglintoun. C'est une raison de croire qu'il l'a vu et analysé. Mais l'existence d'Alexandre ne touche en rien à l'objet de cette notice; elle n'est qu'une simple question de dissertation généalogique. Wood cite encore un contrat

(1) Cette notice est la traduction littérale d'une généalogie dressée d'après les registres civils, les papiers de famille et autres documents authentiques par William Anderson, héraut d'armes d'Ecosse. — Edimbourg. 1859.

entre le comte d'Eglintoun et Robert Francis de Stane, du 20 janvier 1507-8, ayant trait au mariage de William, fils du premier, et Elisabeth, fille du second; William y est dit : le plus jeune fils de Hugues. Wood doit avoir vu ce contrat, car il donne la description du sceau de Robert Francis de Stane, qui y est attaché : « Une mâcle entre trois étoiles. » Le mariage fut enregistré dans le registre du grand sceau, avec une charte confirmative de Jacques IV, du 31 octobre 1509, pour « Messire William MONTGOMERIE et Elisabeth Francis, son épouse, des terres de Stane, etc, etc. » Cette charte confirmait les deux chartes en faveur des époux, signées l'une par Robert Francis de Stane, et l'autre par lord Eglintoun. La première est ainsi conçue : « A mes très-aimés Messires William MONTGOMERY, seigneur de Greenfield, fils naturel de Noble, magnifique et puissant seigneur Hugues, comte d'Eglintoun et seigneur de MONTGOMERY, et demoiselle Elisabeth Francis ma fille naturelle, épouse dudit William des terres de Stane. » Figurent comme témoins dans ces chartes Jean et Jacob de MONTGOMERY, frères du comte. William y est simplement appelé fils naturel de Hugues; comte d'Eglintoun; mais Wood établit plus loin que « Hugh, comte d'Eglintoun, céda en saisine, en 1522, à son second fils survivant, William MONTGOMERY, les terres de Drighorn. » Ce document existe peut-être encore dans les archives d'Eglintoun, dont l'accès est interdit. On y dit qu'Alexandre mourut quelque temps après le contrat de mariage daté de 1498, et que John, qui lui succéda comme maître d'Eglintoun, fut tué à Edimbourg, en 1520, dans une rixe entre les Douglas et les Hamilton. En conséquence, Sir Neil de Lainshaw devint l'aîné survivant, et William de Greenfield le second fils d'Hugues, comte d'Eglintoun. Wood, en se servant du mot *survivant,* a parfaitement interprété le sens de la charte d'Hugues en 1522. William reçut de Jacques V, en 1532, une licence pour demeurer depuis le Raid jusqu'aux marches de l'Ouest. Il est appelé simplement dans cette charte « Maître William MONTGOMERY de Stane », tandis que Neil de Lainshaw avait le titre de chevalier, et s'appelait sir Neil. William de Stane vivait en 1540, date d'une charte royale pour Arthur MONTGOMERY, de Stane, et Marguerite Fairlie, son épouse, des terres de Stane. Il est probable qu'il vivait encore en 1545, lorsque Nigel ou sir Neil MONTGOMERIE de Lainshaw chevalier, siégea pour le comte d'Eglintoun au Parlement d'Ecosse assemblé à Linlithgow, le 28 septembre 1545. S'il en est ainsi, et si William eût été le second fils *en date de naissance*, et l'aîné de sir Neil, il est hors de doute qu'il eût siégé au Parlement et voté comme représentant du comte d'Eglintoun. Tout prouve donc que William était le second fils *survivant* de sir Hugues, et par conséquent le cadet de sir Neil.

Arthur MONTGOMERIE de Stane, qui est mentionné avec sa femme Marguerite Fairlie dans la charte des terres de Stane de 1545, mourut sans enfants. Son frère Hugh, d'Auchinhood, terre de la baronnie d'Eaglesham, lui succéda. En 1556 Hugues MONTGOMERIE de Stane est mentionné comme assistant aux assises dans un procès criminel. En 1570, il vendit la terre de Stane à Hugues, troisième comte d'Eglintoun, aux descendants duquel elle appartient encore, sous le nom d'Auchinhood. Hugues MONTGOMERIE d'Auchinhood épousa Elisabeth Blair, fille du Laird d'Adamton, dont il eut un fils, Hugues MONTGOMERIE d'Auchinhood. Ce dernier épousa Marguerite Calderwood, fille du Laird de Peacok-bank, et mourut en 1658, à l'âge de 92 ans. La terre de Broomlands fut probablement acquise pendant la vie de ce laird, bien que le château de Broomlands ne fût pas encore bâti en 1663. Elle appartenait depuis un temps immémorial à une famille nommée Peibles, dont le dernier rejeton, Jacques, avait hérité de son père John en 1635.

Elle passa ensuite dans les mains des Rosses de Halkheid, et doit avoir été acquise par les Auchinhood MONTGOMERIE entre 1649 et 1663, date de la construction du château de Broomlands. Elle resta dans la famille jusqu'en 1769. Hugues de Broomlands mourut le 24 février 1763, à 80 ans, et son fils Charles, qui avait acheté la plantation de Roselle, à la Jamaïque, mourut la même année. La propriété de Roselle fut achetée par les sœurs de Charles MONTGOMERIE en 1769, puis par Charles Fergusson et le major Hunter, et ensuite, en 1775, elle passa dans les mains de M. Hamilton de Bourtrechill, qui avait également acheté la terre de Broomlands. La branche principale de Greenfield ou Broomlands se trouva ainsi éteinte dans sa ligne masculine.

Des branches collatérales des Broomlands nous en mentionnerons deux seulement.

William, 4e fils de Georges MONTGOMERIE de Broomlands (qui mourut en décembre 1728) se maria et eut pour fils John et Jean; le premier n'était pas marié en 1747.

Robert, 3e fils de Hugues MONTGOMERIE d'Auchinhood, épousa la fille de Mr. Waters, négociant de Maybole, dont il eut plusieurs enfants. Robert, l'aîné, se fixa en Irlande et s'y maria. Il eut un fils, Hugues, capitaine dans l'armée, qui épousa miss Hotham de Northcove, dans le comté de Cork, et en eut Georges de Northcove, non marié, quand la branche principale s'éteignit.

On a bien compris que la branche des Broomlands des MONTGOMERIE est éteinte en ligne masculine ; et c'est dans cette persuasion que feu le docteur Crawford d'Ayr, tué par accident il y a quelques mois, se portait comme représentant de la famille, par sa grand-mère, Marie, sœur de Charles de MONTGOMERIE de Roselle et Broomlands, mort en 1776. Mais le but de cette généalogie n'est point de prouver l'extinction de la branche des Broomlands; il nous suffit d'établir, comme nous venons de le faire, que les MONTGOMERIE de Lainshaw étaient, en fait, les aînés des Greenfield de Broomlands. Dans tout ce que l'on a écrit sur les Broomlands, William de Greenfield est bien indiqué comme le *second* fils, et Neil de Lainshaw comme le troisième ; mais évidemment c'est une thèse qui n'est plus soutenable. La branche des Brigend établie en Amérique, et celle des Cockilbie de Lainshaw s'étant éteintes en ligne masculine en 1726, on voulait s'approprier le titre de Chef de la famille des MONTGOMERIE.

Deuxième degré.

II. John MONTGOMERIE, maître d'Eglintoun. Il apparaît comme « maître de Montgomery » dans les archives du Parlement, le 12 juillet 1505, dans un procès entre lui et William Cuningham, fils et héritier présomptif de William Cuningham de Craigans ou Craigends. Il fut tué dans une bagarre que l'on appelle « le nettoyage de la chaussée » à Edimbourg, le 30 avril 1520. Aux termes d'un contrat du 1er juin 1498, entre Hugues, lord Montgomerie, et Archibald Edmonston de Duntreath, il avait épousé Elisabeth, fille de ce dernier, dont il eut deux fils :

1° Archibald, appelé maître d'Eglintoun, dans les Archives du Parlement, le 21 novembre 1526, mort sans enfants avant 1540.
2° Hugues qui suit.

Troisième degré.

III. Hugues Montgomerie est cité comme maître d'Eglintoun le 4 décembre 1540. En 1545, il succéda comme second comte d'Eglintoun, à son grand père Hugues, premier comte. Il mourut l'année suivante, laissant de Marie Seyton, fille de Georges, quatrième lord Seyton, et veuve du Maître de Borthwich, un fils et héritier.

Quatrième degré.

IV. Hugues Montgomerie, troisième comte d'Eglintoun, épousa : 1° Lady Jeanne Hamilton, fille de Jacques, premier comte d'Arran, duc de Chatelherault, gouverneur d'Ecosse. Ce mariage fut dissous en 1562 par bulle du Pape. 2° Marguerite, fille de sir John Drummond d'Innerpeffray, dont il eut deux fils et deux filles, savoir :

1° Hugues, 4eme comte d'Eglintoun, qui suit.
2° Robert Montgomerie de Giffen, appelé maître d'Eglintoun, comme héritier présomptif du titre. Il épousa sa cousine germaine Jeanne, fille de sir Matthieu Campbell de Loudoun (par Isabelle, fille de sir John Drummond d'Innerpeffray) et mourut en août 596, laissant une seule héritière : Marguerite Montgomerie, qui hérita de ses terres le 16 juin 1604, et épousa son cousin germain, Hugues, 5eme comte d'Eglintoun, dont elle n'eut pas d'enfants.
3° Lady Margaret, rapportée plus bas.
4° Lady Agnès, mariée à lord Sempil, dont elle eut des enfants.

Cinquième degré.

V. Hugues Montgomerie, quatrième comte d'Églintoun, succéda à son père en juin 1585. Il fut tué par les Cunningham près de sa maison seigneuriale de Polnone, en avril 1586. Il avait épousé Egidia, fille de Robert, quatrième lord Boyds dont il laissa un seul héritier.

Sixième degré.

VI. Hugues Montgomerie, cinquième et dernier comte d'Eglintoun en ligne masculine, hérita de son grand père Hugues, troisième comte d'Eglintoun, pour la seigneurie et baronie d'Eglischame, etc.; de son père Hugues,

quatrième comte du nom, pour les terres de Staire, le 16 juin 1604. Il épousa Margaret, sa cousine germaine, seule fille et héritière de Robert Montgomery de Giffen, Maître d'Eglintoun, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut en 1612, et la ligne masculine de la branche aînée de la famille s'éteignit avee lui. La représentation masculine de la famille fut ainsi dévolue aux Montgomerie de Lainshaw, les biens de la famille ayant été mis sur la tête d'Alexandre, second fils de Robert, premier comte de Seton, par Lady Margaret Montgomerie, fille aînée de Hugues, troisième comte d'Eglintoun. Alexandre, en vertu de lettres patentesdu roi, fut investi du titre de sixième comte d'Eglintoun.

Lady Margaret Montgomerie, citée plus haut, avait hérité de Hugh, second comte d'Eglintoun, son grand-père, pour les terres appelées le Hanyng, ou autrement Littlewaird, et pour d'autres terres dans la paroisse de Kilwynning et le bailliage de Cuningham (mai 1613).

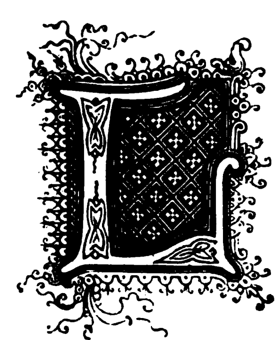
Avant de commencer la généalogie de la seconde branche de la famille, celle des Lainshaw, nous devons dire que les archives de l'Etat ne fournissent que peu ou point de documents sur la filiation de cette branche pendant tout le seizième siècle.

Mais cette lacune pourrait être comblée avec le secours des archives d'Eglinton. C'est ce qui ressort évidemment de la quantité de notes mises en marge par feu M. Wood, dans son édition du Pairage de Douglas, à l'article Comtes d'Eglintoun. On sait qu'à cette époque il put prendre communication de ces archives. Voilà pourquoi, privés des documents que ne peuvent nous donner les archives de l'Etat, nous avons puisé la plus grande partie du travail qui suit dans le Pairage de Crawfurd, et dans celui de Douglas édité par Wood, à l'exception de quelques preuves que nous ont données les actes du Parlement d'Ecosse et le registre des Retours. Mais il est bien connu et heureusement établi historiquement que la ligne masculine des anciens comtes d'Eglintoun s'est éteinte dans la personne de Hugues, cinquième comte. Enfin l'héritage que fit Lady Margaret Montgomerie de Hugues, troisième comte d'Eglintoun, établit encore plus clairement *l'extinction de la ligne masculine*, et met ce fait historique hors de toute espèce de doute.



SECONDE BRANCHE.

MONTGOMERIE DE LAINSHAW



'auteur de cette branche fut sir Neil Montgomerie de Lainshaw, dans le comté d'Ayr, qui reçut cette terre avec d'autres de Hugues, premier comte d'Eglintoun, son père. Dans le Pairage de Crawfurd, il est rangé comme le second fils; dans celui de Douglas, par Wood, comme le troisième; mais, d'après ce qui ressort des Archives du Parlement, qui ont rapport à John, maître de Montgomerie, successeur d'Alexandre en 1505 dans ce titre, sir Neil était effectivement le troisième fils comme naissance, mais il fut le second comme survivance. Pour corroborer ce que nous avançons, on trouve plus loin, dans les mêmes archives : « Nigellus Mungumry de langschaw, *miles, pro comite de Eglintoun*, » ce qui veut dire que sir Neil Montgomery de Lainshaw, chevalier, siégea au Parlement écossais assemblé à Linlithgow, sous le règne de la reine Marie, le 28 septembre 1545, comme fondé de procuration de son père, Hugues, le premier comte, ou peut-être de son neveu, Hugues, le second comte d'Eglintoun. Il est plus probable que c'est du second, le premier comte, suivant le Pairage de Woods, étant mort en juin de la même année. Une telle mission ne pouvait être confiée à un jeune homme, de préférence à un membre âgé de la famille, dans une maison où semble avoir régné la plus grande harmonie. Le coffre qui renferme les Archives d'Eglintoun nous attesterait la vérité de cette appréciation ; mais il est fermé à toutes les recherches, et il faut se contenter de ce qu'on trouve dans les Archives publiques et autres sources.

Sir Neil fut tué dans une querelle par Lord Boyds en 1547. Ce dernier fut condamné à payer une amende, ou à faire un compromis avec les héritiers du mort; et, dans l'arbitrage de cette affaire, Nisbet dit : « Ensuite lord Boyds « consentit à faire un compromis avec Neil, fils et héritier de sir Neil la victime;

« et pour que tout fût réglé de la manière la plus convenable, toutes les par-
« ties intéressées furent appelées, et se rencontrèrent à Glasgow, le 11 février
« 1560 : du côté des MONTGOMERIE se trouvaient : Hugues, troisième comte
« d'Eglintoun, pro-neveu de Hugues, comte d'Eglintoun, père de sir Neil tué ;
« Gilbert, comte de Cassils, procureur de dame Kennedy. (Catherine Kenne-
« dy, fille de Gilbert, lord Kennedy, veuve d'Alexandre, second lord MONT-
« GOMERIE, père de Hugues, troisième lord MONTGOMERIE, puis premier comte
« d'Eglintoun), pour les deux branches paternelles ;

« Puis Archibald, cinquième comte d'Argyll, (petit neveu de lady Hélène
« Campbell, femme de Hugues, premier comte d'Eglintoun), au nom de la
« maison d'Argyle et de la maison de Stuart de Lorn, pour les deux branches
« maternelles ;

« Furent aussi présentes trois filles de sir Neil : Christian, lady Luss ;
« Elisabeth (qui épousa Hume de Fastcastle, etc) ; et Hélène, troisième fille
« de sir Neil, qui épousa Maxwell de Newark.

« Ainsi est fait ce contrat, à la date ci-dessus mentionnée, que j'ai vu dans
« les archives du Laird actuel DE LAINSHAW (1720-22) et qui jette une grande
« clarté sur les ascendants et les descendants de sir Neil. »

Pour corroborer ce qu'avance Nisbet, nous donnons ci-dessous un extrait du contrat dont nous parlons plus haut, et une copie de la lettre de réconciliation, signée par les parties. Ils ont été copiés sur le cartulaire de la famille Boyd, conservé à Kilmarnock sous la garde de M. Hamilton, clerc de la ville, par un des secrétaires du comte d'Eglintoun. Grâce à la bienveillance de M. Hamilton, nous avons pu prendre communication de ces documents. Le contrat principal est daté de Glasgow, le 10e jour (et non le onzième, comme le dit Nisbet) de février, l'an mille cinq cent soixante.

Comme le remarque Nisbet, toutes les parties intéressées ont été appelées; et, dans une occasion de cette importance, pour prévenir une nouvelle effusion de sang entre les familles rivales, il est hors de doute que si le chef de la famille de LAINSHAW avait eu d'autres parents, on les eût appelés pour signer le contrat ; comme l'acte ne donne pas d'autres noms, il n'y avait pas d'autres parents. En outre la lettre de réconciliation, signée par Neil MONTGOMERIE DE LAINSHAW et ses parents à Robert lord Boyd et ses parents, fournit une preuve directe et concluante de la descendance immédiate de Neil comme chef de la maison DE MONTGOMERIE.

Elle est ainsi conçue :

« A tous ceux que ces présentes regardent, et qui ces présentes liront, « salut : Neil MONTGOMERY DE LANGSHAW, fils et héritier de sir Neil MONTGOMERY « DE LANGSHAW, chevalier; Hugues, comte d'Eglintoun, pro-neveu et héritier de « Hugues, comte d'Eglintoun, qui était le père du dit sir Neil ; Gilbert, comte de « Cassillis, lord Kennedy, branche la plus directe en succession de John, lord « Kennedy, frère du précédent, procureur de Lady MONTGOMERY, pour les deux « branches du côté paternel; Archibald, comte d'Argyll, lord Campbell et « Lorn, procureur des deux maisons, pour les deux branches maternelles « comme neveu de dame Hélène Campbell, femme de Hugues 1er d'Eglintoun, « etc. etc. Conformément à un contrat passé entre le dit Robert lord Boyd et « moi, le dit Neil, à Glasgow, le 10 février, l'année de Jésus-Christ 1560, etc. « En validité de ces présentes lettres avons signé avec nos mains, et scellé de « nos scels

Cassillis, Eglyntoun, Argyll.

Outre cette preuve évidente de la proche parenté de sir Neil DE LAINSHAW avec la maison d'Eglintoun, on peut citer encore d'autres documents qui viennent la corroborer, entr'autres un engagement de mutuelle défense entre Archibald, comte d'Angus, son héritier, et Georges Douglas de Petindrech, son frère germain, d'une part, et Hugues, second comte d'Eglintoun, son héritier, et sir Neil MONTGOMERY de LANGSHAW, frère de son père, d'autre part, à Irvin, le 12 avril 1546. Nous citerons aussi une commission du roi Jacques VI, reconnaissant Neil MONTGOMERIE DE LANGSHAW comme tuteur datif de Hugues, 5e comte d'Eglintoun, dans une action de réduction contre Daniel et Ezéchiel MONTGOMERIE, héritiers de feu Hugues MONTGOMERIE, fils aîné de feu Hugues MONTGOMERIE, aîné de Giffen et autres, en date du 6 octobre 1590. Nous continuons donc, après ces remarques préliminaires et ces preuves nécessaires, la généalogie comme suit :

Deuxième degré.

II. Sir Neil MONTGOMERIE, premier de LAINSHAW, second fils survivant de Hugues, premier comte d'Eglintoun. Il existe pour Nigel ou Neil MONTGOMERIE DE LANGSHAW une charte de la reine Marie, donnée à Linlithgow, le 4 octobre 1545, de la terre d'Uretoun ou Overton, dans la baronnie de Tarbolton, qui

appartenait autrefois à Mathieu, comte de Lennox. Il épousa Margaret, fille de Quentin MURE de SKELDON, dans le comté d'Ayr. De ce mariage vinrent :

1° John, de Lainshaw, qui épousa Margaret, fille de Robert, lord Boyd, et mourut sans enfants. John semble être mort avant son père, décédé en 1547, car Neil, Bessita, Christine et Hélène, étaient les seuls exécuteurs datifs au testament de leur père, ouvert à Glascow en 1547.

2° Sir Neil, qui continua la descendance.

3° Et trois filles.

Troisième degré.

III. Sir Neil MONTGOMERIE DE LAINSHAW succéda à son frère aîné John dans les biens de la famille, avant 1560, date de l'acte passé avec lord Boyd. Il épousa Jeanne, seule fille et héritière de John, quatrième lord Lyle, dont il eut un fils. Il mourut en 1575.

Quatrième degré.

IV. Sir Neil MONTGOMERIE DE LAINSHAW, héritier de Jeanne Lyle, sa mère, sous la désignation de Neil MONTGOMERIE DE GALLOWBERRY, le 20 décembre 1575. Il épousa Margaret Cuningham, que l'on croit de la famille d'Aiket, et mourut en 1613, laissant de ce mariage :

1° Neil MONTGOMERIE, appelé dans un acte de 1602 le jeune MONTGOMERIE, qui suit;

2° William, auteur de la branche des BRIGEND DE DOON, rapportée ci-après.

3° Jacques, ministre de Dunlop, nommé dans un acte de saisine en sa faveur pour la terre de Gallowberry, en date du 9 février 1505, comme suit « à Jacob, alias à « Maître Jacob MONTGOMERIE, dernier fils d'honorable homme sir Neil MONT- « GOMERIE de Langshaw, chevalier, troisième né ; » et dans une autre saisine de la même date, pour Elisabeth MONTGOMERIE, des terres de Gallowberry, il est également nommé le troisième né de sir Neil. Jacques, ministre de Dunlop, mourut en mai 1613, à Lainshaw. Son testament est daté de la ville de Lainshaw, le 16 mai 1613. Il en nomma exécuteurs ses fils, Robert et Jacques, et sa femme, Elisabeth MONTGOMERIE, leur tutrice. William MONTGOMERIE de Brigend et John MONTGOMERIE de Cockilbie étaient chargés d'en surveiller l'exécution.

4° John, de Cockilbie. Il est désigné dans une charte de 1602 pour une rente annuelle de cent marcs, en dehors des Kirklands de Stuvartoun, comme frère légitime de MONTGOMERIE de Brigend. William MONTGOMERIE de Brigend est cité dans ce document comme témoin. Il a été évidemment le quatrième fils de sir Neil MONTGOMERIE de Laisnhaw, puisque Jacques, comme on l'à vu plus haut, était le troisième, et que William de Brigend, dans plus d'un document important, a toujours le pas sur John de Cockilbie. Dans le testament de Jacques par exemple, son nom est placé le premier, en tête des exécuteurs testamentaires. Dans les Familles du comté d'Ayr, de *Robertson*, et dans la Généalogie des familles du comté d'Ayr, de *Paterson*, il y a une erreur faite de parti pris ; ces deux auteurs



ont donné la priorité à Cockilbie, en le désignant comme le second fils de Lainshaw ; il se peut que Robertson ait fait son travail d'après les données fournies par un Jacques MONTGOMERIE de Lainshaw, descendant des Cockilbie, comme l'indiquerait une note du Pairage d'Ecosse de Crawfurd, page 293, qui a été fournie par le même Jacques à l'auteur. Si cette prétention eût eté vraie, et si Cockilbie eût été le second fils et Bridgend le troisième, la réclamation de Jacques MONTGOMERIE au titre de lord Lyle, faite en 1721, aurait eu suite ; elle n'obtint aucune fin de recevoir, et toutes celles qui furent faites dans la suite par la même branche de la famille eurent le même sort. Voyez Robertson (Procès relatifs au Pairage d'Ecosse, pages 86, 102, 109, 419, 420, entre les années 1721 et 1784). Une seule citation suffira, celle de la page 86 : « Le comte d'Aberdeen proteste contre lord « Lyle, et soutient que sa prétention est sans valeur, qu'aucun document écrit « ne prouve que Langshaw, descendant de Cockilbie, soit le représentant de la « famille, et qu'il ne peut lui donner sa voix pour le reconnaître comme tel. » La fausseté de la prétention est corroborée, sinon confirmée, par le document suivant: « L'ordre et la marche des funérailles de noble lady Anna Hamilton, lady MONTGOMERY, sœur de Jacques, Marquis d'Hamilton, décédée dans la maison de sa « sœur, à Struthers, château de lord Lindsay, au comté de Fife, le dimanche 16 « octobre 1632, d'où elle fut portée en pompe à sa maison de Killwining, en « Cuninghame, et enterrée dans l'église du lieu, le 15 novembre, tous les « assistants marchant deux à deux depuis la dite maison à l'Est jusqu'à Calsay, « et de là à l'Ouest jusqu'à l'Eglise.

« John Lawers a peint la cérémonie, sur les indications de l'époux et des amis. « L'ordre de la marche contient, entre autres détails, le suivant :

« Item, le poêle était tenu par la famille de MONTGOMERY, par le Laird de « Langshaw, Heislet et Bridgend, le jeune et l'aîné, et par Cockilbie, Aikenhead, « Montford, Craigie; et le corps était porté par le comte d'Eglintoun et son fils, « lord MONTGOMERY, à la tête du Cortége. »

(Registre des cérémonies funèbres de l'Office de Lyon, p. 60.) Ainsi, dans cet ordre de marche réglé par le Comte d'Eglintoun lui-même, Bridgend l'aîné et le cadet ont le pas sur Cockilbie; et le chef de la famille les reconnaît ouvertement et publiquement pour la branche venant immédiatement après la sienne, comme étant celle du second fils de Lainshaw. C'est ce qui explique pourquoi le comte d'Aberdeen a rejeté les prétentions de Jacques MONTGOMERY, en 1721, à représenter la branche aînée. Avant la fin du 17e siècle, pourtant, les possessions patrimoniales des Bridgend avaient, par suite de circonstances adverses, passé dans les mains du plus jeune descendant de la famille, et les vrais représentants en ligne masculine étaient depuis 25 ans fixés en Amérique, quand la prétention au titre de lord Lyle fut affirmée par Jacques MONTGOMERY et rejetée. Donc, pour nous résumer, en nous basant sur tous les faits qui précèdent, les MONTGOMERIE de Bridgend sont les aînés des MONTGOMERIE de Cockilbie.

5o Marguerite, mariée à Jacques Stuvart de Chrystiwell ou Chryswell. Elle est citée dans un renoncement des terres de Langshaw, par le dit Jacques Stuvart, du 20 mars 1625, comme la dernière fille du dernier MONTGOMERIE de Langshaw.

Cinquième degré.

V. Neil MONTGOMERIE DE LAINSHAW. La saisine de John MONTGOMERIE, pour une rente annuelle de 100 marcs, en dehors des Kirklands de STOWARTOUN,

du 27 novembre 1602, est signée par Neil, Junior de LANGSHAW, avec le consentement de son épouse, Marion Mure, et de sir Neil MONTGOMERIE DE LANGSHAW, chevalier, son père. Il eut une résignation des terres de Nether Peacockbank, de Robert Calderwood, senior, de Peacokbank, enregistrée à Irvine, le 8 septembre 1602. Une renonciation des terres de Langshaw par Elisabeth, Jane, Sibbel et Jonet Mure, d'après un contrat daté de 1604, fut enregistrée à Irvine, le 22 décembre 1629. Il épousa Marion MURE, de la famille de Rowallon; dont il laissa deux fils:

1º Neil, qui succéda à son grand-père.
2º John, mentionné dans la saisine des Langshaw, Cockilbie, Sevinaikers et autres, dans les terres de Crevock, enregistrée à Irvine, le 7 avril 1627. Il y est appelé John MONTGOMERY, frère germain de Neil MONTGOMERY de Langshaw. Il semble qu'il mourut quelque temps après, car son nom ne paraît plus dans aucun document, ni dans les funérailles de lady MONTGOMERY en 1632.

Sixième degré.

VI. Neil MONTGOMERIE DE LAINSHAW fut inscrit sur le Registre particulier du comté d'Ayr, le 8 décembre 1636, comme héritier du dernier sir Neil MONTGOMERIE DE LAINSHAW, son grand-père, dans les terres de Nether Skeldoun, suivant acte passé par John Campbell de Skeldoun, le 21 mai 1625, par devant témoins John MONTGOMERIE, héritier présomptif de Brigend, et William MONTGOMERIE DE BRIGEND, un des curateurs de Skeldoun. Dans un acte de reversion enregistré à Irvine, le 17 juin 1646, et fait par Richard Brown et son épouse au Laird de Langshaw, il est dit que Neil MONTGOMERIE DE LANGSHAW et John MONTGOMERIE, son fils et son héritier présomptif, avec le consentement de N. Lockhart, épouse dudit Neil, font un contrat d'aliénation des terres de Langshaw, pour 2,000 marcs, monnaie d'Écosse, etc. En 1645, le comte d'Eglintoun étant avec l'armée écossaise en Angleterre, le laird de Lainshaw paraît avoir été chargé d'administrer les biens de la famille. Après la bataille de Kylsith, lorsque Montrose vint à Philiphough, et que le major général Macdonald vint à Kilmarneck pour battre monnaie et lever des partisans à la cause de Charles Ier, LAINSHAW consentit à payer une certaine somme, moyennant laquelle les partisans de Montrose quittèrent la propriété d'Eglintoun. Il vivait encore en 1653, époque à laquelle il signa avec son fils John une obligation de 500 marcs à Hugues MONTGOMERIE DE BRIGEND. De sa femme, Marguerite LOCKHART, fille de Lockhart de Bar, il eut:

1º John, qui suit.
2º Hugues, un des témoins de l'acte enregistré à Ayr le 8 août 1654 pour Hugues

MONTGOMERIE de Bridgend. Il mourut avant 1669.

3° William. L'acte du comte d'Eglintoun, enregistré le 20 mars 1654, en faveur de David MONTGOMERIE de Cockilbie, des terres de Crevock-MONTGOMERIE, est adressé à William MONTGOMERIE, troisième fils du dit sir Neil MONTGOMERIE de Langshaw, comme bailli du Comte dans le pays. Il doit être mort avant 1669, année pendant laquelle John et Neil furent les seuls désignés comme consentant au mariage de leur jeune sœur, Jeanne.

4° Neil. Dans un contrat de mariage entre sa sœur Jeanne et Hugues MONTGOMERIE, co-seigneur de Longfuird, lui et son frère aîné, John, sont seuls mentionnés, le 22 septembre 1669. Robertson dit que Neil épousa Elisabeth Kirkwood, dont il eut deux filles, mortes sans alliance. Il mourut lui-même avant 1687.

5° Jeanne. Elle épousa Hugues de MONTGOMERIE, de Longford, et le contrat, de 1669, fut enregistré à Ayr en février 1671.

Septième degré.

VII. John MONTGOMERIE DE LAINSHAW apparaît dans une saisine enregistrée sur le Registre particulier d'Ayr, le 14 septembre 1653, en faveur de Jacques Dunlop, des terres de Gallowberrie. Il est cité dans une autre, enregistrée à Ayr, le 1er mai 1654, en faveur de David MONTGOMERIE DE COCKILBIE, de la baronnie de Peacockbanck, passée d'après la volonté du comte d'Eglintoun, et donnant la résignation de ladite baronnie par ledit John MONTGOMERIE, cadet DE LAINSHAW, avec le consentement de Neil MONTGOMERIE DE LAINSHAW, son père. Enfin il est cité le 20 juin de la même année dans une autre saisine en faveur du même David MONTGOMERIE DE COCKILBIE par laquelle Neil MONTGOMERIE DE LANGSHAW, avec le consentement de son fils John, résigne la terre de Kylbride et autres dans les mains du comte d'Eglintoun pour ledit David.

Son père était mort en 1663. Il apparaît en 1669 comme consentant au mariage de sa sœur. Il fut témoin vers cette époque d'un acte pour Jane MONTGOMERIE DE BROOMLANDS, à cause des terres de Pirriestoune, appartenant à Beoch. Robertson dit qu'il épousa Hélène, fille de sir Ludovic HOUSTOUN, et qu'il mourut sans enfants.

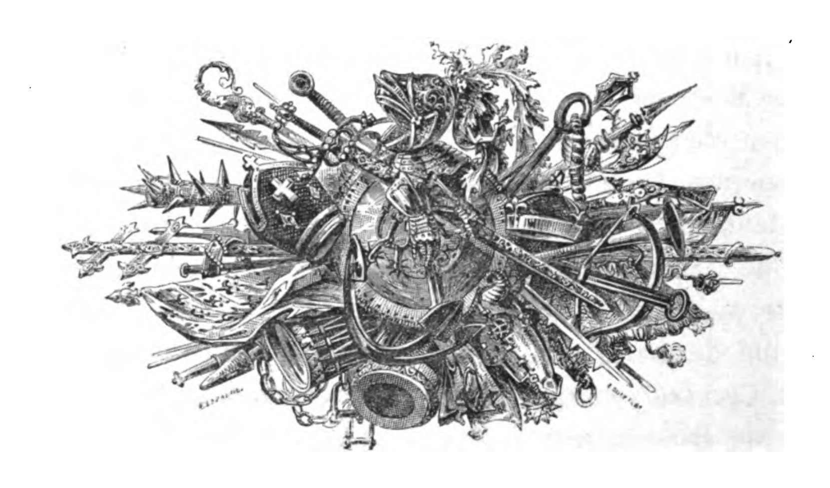
Que John, cadet DE LAINSHAW, soit mort sans enfants mâles, ainsi que son frère Neil, avant 1687, cela est prouvé par certains papiers en possession des représentants de la famille Brigend en Amérique. Neil MONTGOMERIE DE LANGSHAW, l'aîné, et John MONTGOMERIE DE LANGSHAW, le cadet, empruntèrent de Hugues MONTGOMERIE DE BRIGEND la somme de 500 marcs, pour lesquels ils donnèrent une obligation datée du 10 décembre 1653. En juin 1654, il fut obtenu un jugement par ledit Hugues pour le paiement de l'obligation. En juillet, 1687, des lettres furent portées devant les lords du Conseil et Session

sur instance du même Hugues de Montgomerie de Brigend, faisant commandement à Jeanne et N. Montgomerie, sœurs de Neil et John Montgomerie de Langshaw, de payer ladite somme comme héritières.

Le 12 juillet 1687 copie en est signifiée à Jeanne Montgomerie par William Wallace, courrier. — Le 2 août de la même année John Vicar, courrier, signifie la même copie à Anna Montgomerie, veuve de M. Thomas Orr, maître d'école de Campbelltoun, etc.

Enfin le 23 août 1687, Fergus Wallace, courrier, signifie une autre copie à N. Montgomerie, veuve de N. Watsone, de Dumbartoune, pour les mêmes causes.

Quoique les noms de baptême des parties soient laissés en blanc dans la procédure de 1687, ils sont écrits en toutes lettres dans l'obligation de 1653, et il n'y a point de doute sur leur identité. Il en résulte que si Jeanne Montgomerie et ses sœurs furent assignées en paiement de l'obligation, c'est qu'elles étaient héritières de leurs frères, père et grand-père, et qu'il n'y avait pas de descendance masculine.



TROISIÈME BRANCHE

MONTGOMERIE DE BRIGEND

DE DOON

Les MONTGOMERIE DE LAINSHAW s'étant éteints en ligne masculine, comme on vient de le prouver, la filiation de la famille continue par la branche la plus proche, savoir :

Cinquième degré.

V. William Montgomerie de Brigend, second fils de sir Neil Montgomerie de Lainshaw, dont la paternité est prouvée par une saisine du 17 décembre 1602, à Irvine, en faveur de William Montgomerie, fils d'honorable homme sir Neil Montgomerie de Langshaw, chevalier, et de Jeanne Montgomerie son épouse, fille de John Montgomerie, fils et héritier de feu James Montgomerie de Brigend, etc. Ils cèdent, pour une rente viagère, au dit William, la moitié des terres de Nether Auchindrain, maintenant appelées Brigend, avec la moitié de la maison seigneuriale, du verger, etc. etc., le tout situé dans le comté de Carrick et le comté d'Ayr. L'acte est signé par John Montgomerie. Ceci fait voir que William Montgomerie acquit ses droits dans le domaine de Brigend *jure uxoris*. Une autre saisine pour lui et ses héritiers, des terres de Waulk Miln en Alloway, est datée du 2 mai 1608, à Irvine. Il obtint des magistrats d'Ayr, le 28 octobre 1617, un bail à l'amiable de 90 ans comme tenancier des terres de Brae, en Alloway, près de Waulk Miln. Ce bail fut renouvelé à diverses périodes subséquentes (registres de la Cour de la baronnie d'Alloway). Suivant l'extrait suivant des registres

du Conseil d'Ayr, il mourut en 1659. « 16 novembre 1659. Aujourd'hui « les Magistrats et le Conseil ont examiné et revu tous les accords faits « entre eux et Jacques MONTGOMERIE DE CLONNAYES, et Hugues MONTGOMERIE « DE CROCKBAR, pour leur compte personnel, et pour celui de feu William « MONTGOMERIE DE BRIGEND, etc. etc. »

De sa femme, Jeanne MONTGOMERIE, William eut :

1º John MONTGOMERIE, cadet de Brigend.

2º William. Il est mentionné comme témoin dans l'acte de John MONTGOMERIE, de 1626, pour les terres de Brigend.

3º James, de Clonnayes. Dans l'acte de saisine de sa terre, fait le 8 juin 1658, il est appelé : James MONTGOMERIE, fils de feu William MONTGOMERIE de Brigend. Il paraît avoir préalablement loué les terres de Dalduff. Mr. Henry Grey et son épouse eurent une saisine des terres de Clonnayes, Carnewinshoch, etc,. appartenant à James MONTGOMERIE, le 8 janvier 1667. David MONTGOMERIE, d'Edimbourg, eut saisine d'une rente annuelle sur les terres de Clonnayes en 1683.

4º Hugues, de Crockbar, et ensuite de Beoch. Hugues MONTGOMERIE de Beoch eut saisine de certaines maisons dans le Newtoune d'Ayr, à Irvine, le 14 février 1658. Sa saisine de Beoch n'était point enregistrée le 14 mai de la même année, quoique l'acte primitif eût été fait le 8 janvier. Son testament fut enregistré le 15 janvier 1698. Il laissa:

A. John MONTGOMERIE de Beoch, qui acquit la propriété de Brigend de Hugues et William MONTGOMERIE de Brigend en 1692, comme on l'a vu d'autre part. Il est cité dans plusieurs autres documents antérieurs à cette date. Un acte de saisine fut enregistré à Ayr, le 13 février 1671, en son nom et comme procureur de Hugues MONTGOMERIE, cadet des Neyr Bromlands, et de Jeanne MONTGOMERIE, sa sœur, veuve de John Guthrie, vivant prévôt d'Irving, fille de Georges MONTGOMERIE de Neyr Bromlands, et future épouse du dit John MONTGOMERIE de Beoch, son cousin. Figurent comme témoins : Hugues MONTGOMERIE de Brigend, John MONTGOMERIE, fils de Neil MONTGOMERIE de Langshaw, et William MONTGOMERIE, fils du dit Georges MONTGOMERIE.

John MONTGOMERY de Brigend eut acte de saisine de cette terre et de la terre de Constable, à Ayr, le 1er décembre 1691. Le 1er novembre 1694, il eut saisine d'une rente annuelle sur les terres de Bargour, Mossgivil, Blackhight, Hollinbush et Broadnewlands, situées dans le schériffat d'Ayr. — Le 6 février 1696, il eut saisine des terres de Constable, situées dans la paroisse de Dalmellington, et des baronnies de Loudoune, Mauchline, Barmnir, Tarrinzean.

B. Georges MOTNGOMERIE, cadet de Brigend, eut saisine de la terre de Nither Auchindraine, appelée Bridgend, de la terre de Beoch, de la terre de Pirriestoune, de la terre de Burnhouses et de la terre de Corffintoun, alias Knokinfintoun, dans le bailliage de Carrick ; le tout à Mrs Mary Dickson, épouse de Georges MONTGOMERIE, pour une égale moitié, en rente viagère, le 29 octobre 1696. (La terre de Brigend demeura dans

les mains de la branche de Beoch jusqu'à ce qu'elle en disposât en faveur de John Crawfurd, collecteur des coutumes à Borrowstoness, en 1715.

Sixième degré.

VI. John Montgomerie, cadet de Brigend, est cité dans un dénombrement du 1er août 1626 comme fils aîné et héritier présomptif de William Montgomerie. Dans un autre acte, un contrat de mariage entre lui et Elisabeth Baxter, fille de Thomas Baxter, serviteur du roi Jacques, est cité William Montgomerie de Brigend avec son fils aîné et héritier présomptif John, d'une part, etc. etc. Il mourut avant 1647, et eut d'Elisabeth :

Septième degré.

VII. Hugues Montgomerie de Brigend, qui est cité dans une charte du 22 juillet 1647, enregistrée à Irvine, pour une rente viagère en faveur d'Elisabeth Baxter et d'Hugues Montgomerie, son fils, sur un fief de 22 marcs de rente annuelle, en dehors des terres d'Overskeldoun ; dans cette charte Quentin Galloway, de Pokellow, agit au nom d'Elisabeth Baxter, veuve de feu John Montgomerie, fils aîné et héritier présomptif de William Montgomerie de Brigend ; le procureur de Hugues Montgomerie est Quintin Patoune, de Quhystoun. Le même Hugues de Montgomerie est encore cité comme héritier de John Montgomerie de Brigend, son père, pour certaines pièces de terres appelées Knokdones, dans la paroisse de Cumnock, comté d'Ayr, le 7 décembre 1647. Dans une saisine de 1654, enregistrée à Ayr, le 8 août, d'après une déclaration de *Clare Constat* du comte d'Eglintoun, on dit : « Feu Montgomerie, fils aîné de William Montgomerie, et père de Hugues Montgomerie, maintenant de Brigend, et son tuteur. » Suit la teneur de la charte, investissant ledit Hugues Montgomerie des terres et dépendances de Nether Auchindrain, communément appelées Brigend, avec tour, manoir, champs, vergers, bois, moulins, etc., le tout situé dans le comté de Carrick et le schériffat d'Ayr. Une charte du 8 août 1654, enregistrée à Ayr, lui donne une redevance sur la terre de Constable, dans King's Kyle. Une charte de Jacques Dunlop, du 10 octobre 1666, enregistrée à Ayr, lui accorde une autre redevance sur les baronnies Est et Ouest de Loudoune, Barmuir et Tarrinzeane ; et enfin, le 17 Juillet 1671, une autre charte lui donne 5 acres et la moitié des terres de John Wasoun, de Mauchline.

En 1692, Hugues et William Montgomerie, l'aîné et le cadet, de Brigend,

disposèrent de cette terre en faveur de John MONTGOMERIE DE BEOCH. La charte fut enregistrée à Ayr, le 1er décembre 1692. La terre paraît lui avoir été cédée absolument et irrévocablement. Elle se composait de Brigend, Potterstoun, Merkland, Yeomanstoun, Benstoun, avec un tènement dans le comté d'Ayr appelé le champ de Skinner, et d'autres. Il faut y ajouter les maisons situées dans le Kirk, et la place seigneuriale au cimetière d'Alloway, mouvant de Brigend. Par une disposition datée de Stair. le 15 août 1693, Hugues MONTGOMERIE, avec le consentement de son fils William, disposa de Walk-Miln et des terres y appartenant en faveur de Jacques, vicomte Stair. Cette disposition fut faite avec le consentement d'Isabelle Burnet, épouse dudit William MONTGOMERIE, de William Craufurd de Brockloch, et de James Craufurd de Balsharroch, maintenant de Newark; ce dernier avait épousé Elisabeth Baxter, mère de Hugues MONTGOMERIE DE BRIGEND, dans son veuvage. John MONTGOMERIE DE BEOCH épousa, en 1653, Catherine, seconde fille de sir William Scott de Clerkington, chevalier, un des sénateurs du Collége de Justice, dont il eut deux fils et une fille :

1o William MONTGOMERIE, cadet de Brigend.

2o Jacques, qui s'établit négociant à Glascow, est cité comme témoin, en compagnie de Hugues MONTGOMERIE, à Beoch, dans l'obligation suivante : « Obligation de « Hugues MONTGOMERIE de Brigend comme principal, et de William MONTGOMERIE, « mon fils aîné et héritier présomptif, comme caution, à William Crawfurd, négo- « ciant bourgeois d'Ayr. » Elle est signée du 1er juillet 1682, et enregistrée à Ayr le 20 décembre 1684, et le dit Jacques y est indiqué comme: « Jacques MONTGOMERIE, mon second fils. » A l'époque de sa mort il était gouverneur de la prison de Glasgow. Son testament fut enregistré le 2 janvier 1722. Il épousa Marguerite N. et en eut:

A. Georges, qui mourut au Brésil.

B. Francis.

C. Marguerite, mariée à Robert Maxwel d'Arkland.

D. Marie, mariée à James Wilson.

E. Et d'autres enfants.

3o. Elisabeth, mariée à William Crawfurd de Brockoloch.

Huitième degré.

VIII. William MONTGOMERIE, cadet DE BRIGEND, apparaît comme co-emprunteur, avec Hugues MONTGOMERIE, aîné des Brigend, dans l'obligation signée par eux à William M'Greane, à Greinen Myhn, le 15 avril 1681, enregistrée à Ayr le 9 juin 1684, dans laquelle son plus jeune frère, Jacques, est cité comme témoin sous le nom de Jacques MONTGOMERIE, fils de Hugues MONTGOMERIE DE BRIGEND. William épousa Isabelle BURNET, fille de

Robert Burnet de Lethentie, dans le comté d'Aberdeen, et devint un des propriétaires d'Est-Jersey, aux États-Unis. William Montgomerie, fils aîné de Hugh Montgomerie de Brigend, avait un droit sur la terre de Bangour, par son contrat de mariage avec Isabelle Burnet, enregistré à Ayr, le 28 mai 1684. Son mariage est du 8 janvier. Il émigra aux États-Unis et s'établit dans l'Est-Jersey, où il devint propriétaire. Dans une quittance signée à Edimbourg, le 13 décembre 1695, par Robert Blackwood, il est désigné sous le nom de : le dernier des Brigend. Il paraît qu'il émigra en Amérique vers 1701-1702. Il existe une obligation de Jacques Montgomerie, négociant à Glasgow, à son frère William, le 12 septembre 1700, dans laquelle il s'engage pour lui et ses héritiers à payer et tenir juste compte à William Montgomerie et à ses héritiers ou procureurs, de tout ce qu'il aurait le bonheur de recouvrer en vertu de la procuration que lui laisse son frère, sur une créance de 5,096 liv. 1 s. 8 d. d'Ecosse, signée par le Comte de Loudoun et cautionnée par Mungo Campbell de Nitherplace, en date des 28 août et 6 septembre 1700. Cette créance sur les Comtes de Loudoun fut portée en compte dans la saisine des baronnies de Mauchline, Barmuir, etc. enregistrée pour les Brigend. Hugues Montgomerie de Brigend vivait encore à cette époque. (Son frère James lui adressait une lettre en 1709 en Amérique.)

William Montgomerie acquit vers 1706 la propriété du docteur Creek, dans le comté de Monmouth, aux États-Unis, de son beau-père, Robert Burnet de Freehold, autrefois de Lethentie, comté d'Aberdeenshire, et là il se fit planteur. La propriété consistait en 500 acres environ, qu'il paya 100 livres. De sa femme, Isabelle Burnet, il eut les enfants suivants, nés en Écosse :

1° Robert Montgomerie d'Eglintoun, près Allantown, New Jersey. Né à Maybole en 1686, il épousa Sarah Stacey. Il mourut vers 1767 et de lui descend la branche d'Eglintoun, existant encore en Amérique par :

A. Jacques Montgomerie d'Eglintoun, mort en 1760 pendant la vie de son père, avait épousé en 1746 Esther Wood, dont il eut six enfants:

AA. Robert Montgomerie, mort sans alliances ;

BB. John Montgomerie, marié à Marie Crathwine, dont il eut :

AAA. Austin Montgomerie, de Philadelphie, mort en 1855 sans enfants.

BBB. Jacques Montgomerie, mort avant le 15 septembre 1858. Il eut de sa première femme, Elisa Teakle :

AAAA. T. John Montgomerie, qui représente la branche d'Eglintoun. Il habite

Philadelphie, est marié et n'a pas d'enfants.

BBBB. Jacques Henri MONTGOMERIE, mort sans alliance en 1859;

Et de sa seconde femme, Marie MITHE:

CCCC. William MONTGOMERIE, non marié.

DDDD. Thomas MONTGOMERIE, non marié.

CCC. John MONTGOMERIE, qui a laissé de miss Philipps, de Philadelphie, cinq enfants:

AAAA. John-Philipps MONTGOMERIE,

BBBB. Henry MONTGOMERIE-EGLINTOUN.

CCCC. Austin MONTGOMERIE.

DDDD. Oswald MONTGOMERIE.

EEEE. James MONTGOMERIE.

CC. William MONTGOMERIE, dont le fils est colonel dans l'armée des Etats-Unis;

DD. Joseph MONTGOMERIE.

EE. Rebecca MONTGOMERIE.

FF. Sarah MONTGOMERIE.

2° Anna MONTGOMERIE, née le 1er février et baptisée le 2 février 1690 à Ayr.

3° Elisabeth MONTGOMERIE, née le 12 juillet, et baptisée le 13 juillet 1692.

4° William, qui suit.

Neuvième degré.

IX. William MONTGOMERIE, né le 7 février 1693, fut baptisé le 16 du même mois. Après l'émigration de son père en Amérique, il se fit négociant à Philadelphie. Il appartenait à la secte des *Frères et Amis* et épousa en premières noces Marguerite PASCAL, quakeresse de Philadelphie. Le mariage fut célébré le 19 mai 1750. Il fournit un certificat d'émigration de Kingwood, comté d'Hunterton, Division de l'Ouest de la province de New-Jersey. Le 26 novembre 1756, il épousa en secondes noces Marie HELLIS, membre de la conférence mensuelle des Frères et Amis d'Haddenfield. En 1750, il retourna dans la partie septentrionale du New-Jersey, pour s'y fixer, et emporta de l'assemblée mensuelle de Philadelphie un certificat d'émigration pour celle de Cresterfield. Il mourut en 1771, dans sa 77e année. Il comparut devant Charles Pettit, Esq., un des présidents de la haute-cour de Chancellerie de la province de New-Jersey, et déclara qu'il était né à Ayr en Écosse, et qu'il était fils de William MONTGOMERIE DE BRIGEND. Son testament est daté du 21 novembre 1769, avec un codicile du 21 août 1770. Par ce testament il laissait une large provision à Marie, sa femme,

ses domaines à son fils William, et ses biens meubles à sa fille Isabelle Bailey.

Dixième degré.

X. William MONTGOMERIE, fils et héritier du précédent, avait épousé le 15 janvier 1778, Marie RHEA, sœur de Col Jonathan RHEA, de New-Jersey. Il mourut en 1825, laissant pour enfants :

1° William, qui suit.
2° Marie MONTGOMERIE, née le 6 juillet 1780.
3° Robert-Rhéa MONTGOMERIE, né le 5 février 1786, marié à miss Jane M'Cutchon, descendant par sa mère des Butlers d'Ormonde. Il est mort laissant deux fils :
 A. Samuel MONTGOMERIE.
 B. Hugues-William MONTGOMERIE, officier dans l'armée confédérée.
4° John MONTGOMERIE, né le 14 février 1788, non marié.
5° Anna-Rhéa MONTGOMERIE, née le 3 mars 1790.
6° David MONTGOMERIE, né le 7 juin 1792.
7° Marie-Mathilde MONTGOMERIE, née le 5 janvier 1798.

Onzième degré.

XI. William MONTGOMERIE, né le 7 décembre 1778, a épousé Marie Pulchérie PIVERT (1), fille de Jean-Baptiste Pivert, un des Procureurs du Roi Louis XVI à Saint-Domingue. Il est mort à Philadelphie, le 1er octobre 1864, à l'âge de 86 ans. Ses enfants furent :

1° William, qui suit :
2° Richard MONTGOMERIE, né en décembre 1817, marié à Elisabeth BINNEY, fille de honorable Horace Binney de Philadelphie, qui lui a donné pour enfants :
 A. William MONTGOMERIE, né le 20 mars et baptisé le 30 avril 1845.
 B. Archibald-Roger MONTGOMERIE, né à Paris le 30 mai 1847.
 C. Horace MONTGOMERIE.
 D. Et cinq filles.
3° Auguste MONTGOMERIE, né en 1823, a épousé en 1850 Marguerite KERNOCHAN, fille de Joseph Kernochan de New-York, dont il a plusieurs enfants.
4° Jules-Alfred MONTGOMERIE, né à la Nouvelle-Orléans, le 19 juin 1825, a épousé en 1857 Blanche DE PORTES, fille du marquis de Portes, dont il a un fils :

(1) La famille PIVERT est une famille noble de la province de Saintonge, qui est allée se fixer à St-Domingue sous le règne de Louis XV.

Charles PIVERT était en 1638 Trésorier des parties casuelles du royaume, (factum imprimé). — Joseph PIVERT était en 1638 garde du corps du Roi, et servait en cette qualité dans la compagnie de Louis de Nogaret de Calvisson (titre original). — N. PIVERT DE PREMONT, ingénieur pour le Roi dans l'île de Ré, a fait enregistrer à l'armorial officiel de 1696 ses armes comme suit : *d'azur, à un lion d'or, et un chef cousu d'azur, chargé d'un croissant entre 2 étoiles d'argent.*

A. Arnolphe de MONTGOMERIE, né à Fervaques près Lisieux, en Normandie, le 24 septembre 1858.

5° Mathilde MONTGOMERIE, mariée en 1842 au Comte Léon DE BÉTHUNE.

6° Euphrosine-Augustine MONTGOMERIE, mariée le 20 septembre 1853 au comte Olivier DE LA ROCHEFOUCAULD.

Douzième degré.

XII. William-Henry MONTGOMERIE, né le 26 janvier 1816, est le chef actuel de la famille de MONTGOMERIE, qui descend en ligne mâle et directe des anciennes et nobles maisons d'Eglintoun et de Lyle. Il réside habituellement à Paris et n'est point marié. Il a fait reconnaître à Edimbourg, par devant le Roi d'Armes d'Écosse, sa filiation prouvée sur titres authentiques, et il a obtenu, le 20 septembre 1860, des lettres patentes signées par Lord LYON, ROI D'ARMES D'ÉCOSSE, dont nous donnons ici la teneur :

« A tous et divers que ces présentes concernent ou peuvent concerner, » nous, Thomas Robert, Comte de Kinnoull, etc., Lord LYON, Roi d'Armes, » salut: William Henry MONTGOMERIE, Esquire, résidant actuellement à » Edimbourg, dans une pétition en date du 18 février dernier, nous a » représenté : que le Pétitionnaire était le fils aîné de William W. MONTGOMERIE, Esq. habitant Paris, et de Marie Pulchérie PIVERT, son épouse, » de Paris, et que le dit William W. MONTGOMERIE descendait en ligne » masculine de Hugues, premier Comte d'Eglintoun, comme il appert » d'une généalogie produite avec preuves à l'appui ; que le Pétitionnaire était en conséquence désireux de porter les armoiries qui indiqueraient son origine, et qu'il priait notre autorité de les lui accorder. » Comparution a été faite pour très-honorable Archibald-William » MONTGOMERIE, comte d'Eglintoun et Winton, et aussi pour sir Thomas » MONTGOMERIE Cuningham de Corsehill, baronnet, à cause de cette pétition. Après différentes phases de procédure, Nous, par un arrêté rendu » le 27me jour d'août dernier, avons trouvé et trouvons : 1° que les » documents originaux fournis par le dit comte, ainsi que la notice qui » les accompagne, établissent d'une manière satisfaisante que William » MONTGOMERIE, de Stane ou Greenfield, était le second fils, et sir Neil » MONTGOMERIE DE LANGSHAW OU LAINSHAW le troisième fils dudit Hugues, » premier comte d'Eglintoun; 2°, avons trouvé et trouvons que le travail » apporté par le pétitionnaire établit évidemment que sir Neil MONTGOMERIE, » second DE LAINSHAW, fils aîné dudit premier sir Neil, eut de sa femme

» Jeanne, seule fille et héritière de John, quatrième lord Lyle, un fils,
» William Montgomerie de Brigend de Doon ; que le fils aîné dudit William,
» John Montgomerie, mourut pendant la vie de son père, et que la terre
» de Brigend passa au petit-fils du dit William, Hugues Montgomerie de
» Brigend, dont le fils aîné, William Montgomerie, cadet de Brigend, émigra
» en Amérique vers 1701–1702, où il acheta la propriété du Docteur
» Creek, dans le comté de Monmouth, aux États-Unis; que le dit William
» eut deux fils, dont l'aîné fut Robert Montgomerie, d'Eglintoun, près
» Allantoun, New-Jersey, qui fut la souche de nombreux descendants
» encore établis en Amérique ; dont le second fut William Montgomerie,
» établi négociant à Philadelphie, mort en 1771, père de William Montgomerie, mort en 1815, dont le fils aîné est le dit William Montgomerie,
» père du Pétitionnaire ; 3° Sur le point contesté de la priorité de
» filiation entre les deux branches de Brigend de Doon et de Cockilbie,
» nous avons trouvé et trouvons que ni le dit Sir Thomas Montgomerie
» Cuningham, ni le Pétionnaire n'ont apporté une évidence suffisante
» pour l'établir, et que, dans le cas présent, tout ce qu'on peut affirmer,
» c'est que les deux branches descendent également du mariage de
» Sir Neil Montgomerie le second avec l'héritière de la famille de Lyle.
» Enfin avons trouvé et trouvons que le dit Pétitionnaire a suffisamment
» établi sa descendance d'Hugues, *premier comte* d'Eglintoun.

» Sachent tous en conséquence que nous avons, par ces Lettres Patentes,
» ratifié et confirmé au dit William-Henry Montgomerie, Esq., à ses
» descendants et à leurs descendants, pour les porter en tout temps, suivant
» les règles établies par les hérauts d'armes, les armoiries suivantes, ainsi
» figurées et enregistrées avec les présentes Lettres dans notre *Armorial*
» *général* d'Ecosse, savoir :

» Armes. — *Ecartelé : aux 1 et 4 contre écartelé : aux 1 et 4, de gueules à trois fleurs*
» *de lis d'or ; aux 2 et 3, d'azur, à trois anneaux d'or, bordés de gueules, une molette*
» *d'or brochant sur le tout ; sur le tout une bordure engrêlée d'or ; aux 2 et 3 contre*
» *écartelé : aux 1 et 4, de gueules, fretté d'or ; aux 2 et 3, d'azur, à la bande d'or,*
» *accompagnée de six croisettes recroisettées d'or, qui est de* Lyle.

» *L'Ecu timbré d'un casque de Comte, orné de lambrequins de gueules et d'argent.* —
» Cimier : *Une femme, vêtue d'azur, tenant de la main droite une ancre d'or, et de*
» *la gauche, une tête humaine coupée.* — Devise : Garde bien.

» En témoignage de quoi ces Présentes ont été soussignées par James » Tytler, Esquire, de Woodhouselee, notre mandataire, et le scel de notre » charge y a été apposé, à Edimbourg, le 20me jour de septembre, dans » l'année de notre Seigneur 1860.

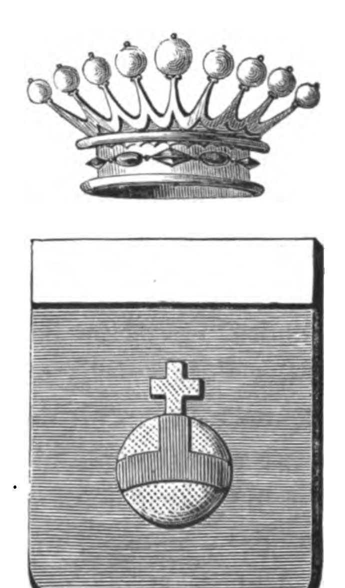
» *Signé*: P. LYON,

« James TYTLER. »



DE MONZIE

BOURGOGNE, PÉRIGORD, SARLADOIS.



Armes : *D'azur, à un monde d'or, cintré et cerclé de gueules, au chef d'argent.* — Couronne : *de Comte.* — Devise : Comes justitiæ.



La famille de MONZIE est originaire de la Bourgogne. Une de ses branches s'établit, au XVe siècle, dans le Sarladois où sa demeure, du nom de la province qu'elle avait quittée, s'appela *La Bourgonie.* — Dès la seconde génération, cette branche se divisa en trois rameaux, dont le premier conserva la maison patrimoniale, le second se fixa dans les environs de Cadouin en Périgord, et le troisième à Sarlat, en la personne de Jérôme Monzie, homme de robe. Le nom de ce dernier paraît dans une enquête faite en 1571, de concert avec Jean de Gonet, par procuration de Messire Aymar de Ferrière, protonotaire. Jérôme Monzie est honorablement cité dans la relation du siége de Sarlat, en 1588, par les troupes du vicomte

de Turenne, au nombre des personnes qui organisèrent avec le plus d'énergie une victorieuse résistance.

François DE MONZIE, fils de Jérôme, commence à écrire, en 1594, un mémorial intitulé : *Datée de la nathalie des enfants de la maison de Monzie*, et dans lequel nous puisons la plupart des renseignements qui suivent. François DE MONZIE, devenu conseiller au siége présidial de Sarlat, est institué, le vingt-six octobre 1618, l'héritier de « noble homme Guillaume » de la Faurie, maître d'hôtel du duc de Nevers, conjointement avec Jehan » de Monzie, Hiérosme de Monzie, Anne de Monzie, Jehanne de Monzie » ses frères et sœurs, légataires d'icelui deffunt ».

En 1657, François quitta sa robe de magistrat pour la robe de prêtre ; il siégea comme chanoine au chapitre de Sarlat, à côté de son frère, curé de la paroisse, qui mourut en odeur de sainteté le 7 mars 1671. Et lui même en l'année 1680 à l'âge de quatre-vingt-cinq ans.

Le 28 décembre 1619, naquit François de MONZIE, fils du précédent, dont la vie ne devait être ni moins longue ni moins honorable. C'est le patriarche de cette famille. Nommé lieutenant particulier du Roi au siége présidial, en 1648, à l'âge de vingt-neuf ans, il épousa en premières noces Catherine DE VIGNAL dont il eut plusieurs enfants morts en bas âge. Il perdit sa première femme, après quatre ans de mariage. De sa seconde union avec Jeanne DE GREZEL (1) naquirent :

1º Antoine DE MONZIE, né le 15 juin 1653 ;
2º Pierre DE MONZIE, né le 13 janvier 1660 ;
3º Marguerite DE MONZIE, né le 12 novembre 1662 ;
4º Marie DE MONZIE, né le 5 octobre 1664 ;
5º Jean DE MONZIE, né le 25 mars 1674 ;

François DE MONZIE prit, en 1669, le titre de seigneur de Massault, et il se démit de sa charge de lieutenant particulier en faveur de son fils, en 1699. François DE MONZIE mourut, en 1711, à l'âge de quatre-vingt-douze ans, avec le titre de conseiller du roi, *Vétéran* en la Sénéchaussée de Sarlat.

Pierre DE MONZIE, qui lui succéda dans son fief et sa dignité, avait épousé, le 11 juillet 1689, Catherine DE CRÉMOUX (2), dont la sœur ainée devenant la femme de M. Jean de Ravilhon, officier en retraite des

(1) La maison DE GRÉZEL porte : *d'azur, au chevron d'or, chargé d'un soleil de gueules, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un souci d'or feuillé de même.*

(2) La maison DE CRÉMOUX porte : *d'azur, à trois grenades feuillées et tigées du même, ouvertes de gueules.*

mousquetaires du roi, constitua entre les deux familles de Monzie et de Ravilhon (3) un lien de parenté qui confondit plus tard, par héritage, les noms et les fortunes.

Les enfants issus de l'union de Pierre DE MONZIE avec Catherine DE CRÉMOUX, furent :

1° Elisabeth DE MONZIE, née en 1690, laquelle épousa Jean-Joseph DE LA DIEUDIE, avocat au parlement, et mourut en 1768.
2° Catherine DE MONZIE, née le 27 février 1702, qui se maria avec M. DE FENIS, lieutenant particulier au Présidial ; elle mourut en 1784 ;
3° Marie DE MONZIE qui épousa M. DE COMARQUE, à qui elle apporta en dot le domaine de la Bourgonie ; elle mourut le 26 août 1783 ;
4° François DE MONZIE, né le 13 août 1704, qui mourut dans un âge peu avancé.

Les enfants de Pierre DE MONZIE n'ayant pas laissé de postérité, il s'ensuit que toutes les branches, provenant de l'alliance de François DE MONZIE, son père, avec Jeanne DE GREZEL, se sont éteintes au dernier siècle, excepté celle de Jean DE MONZIE, son plus jeune fils, qui compte seule, aujourd'hui, des représentants directs.

Du mariage de Jean DE MONZIE, avocat en l'élection, avec demoiselle Anne DE MONTEILS, naquirent Jean DE MONZIE, seigneur de Caumont, et Jean-Joseph DE MONZIE, seigneur de la Serre ; celui-ci épousa, le 7 février 1735, Marguerite MALBEC, de Saint-Crépin, de laquelle il eut pour enfants :

1° Etienne DE MONZIE, né le 18 février 1736 ;
2° Louise DE MONZIE, née en 1737 ;
3° Anne DE MONZIE, née le 22 février 1739 ;
4° Jean-Joseph DE MONZIE, né le 30 avril 1741.

Ce dernier, nommé juge de la vicomté de Carlux, épousa Antoinette HUGON DU PONTEIL, dont il eut :

1° Anne DE MONZIE, née le 21 avril 1772 ;
2° Etienne DE MONZIE, né le 11 novembre 1773. Ces deux enfants moururent en bas âge ;
3° Jean DE MONZIE, né le 7 septembre 1777, qui resta ainsi l'aîné de cette génération ;
4° Jean-Baptiste DE MONZIE, né en 1784.

Les fils de Jean-Joseph DE MONZIE, seigneur de la Serre, ne portèrent que ce dernier nom, sans la particule, qu'ils virent abolir par la Révolution. Les intéressés ne l'ayant pas reprise, on s'était habitué à les appeler d'un nom qui n'est point leur nom patronymique, mais un de ces surnoms de

(3) La maison de RAVILHON porte *de gueule à la tour d'argent, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

propriété par lesquels se distinguaient autrefois, surtout en Périgord, les différentes branches d'une même famille. Mais un jugement intervenu de la part du Tribunal de première instance de Sarlat, le 15 novembre 1867, a ordonné la suppression de ce signe distinctif et a statué que cette famille n'était légitimement fondée qu'à s'appeler DE MONZIE.

Jean DE MONZIE, après avoir reçu ses grades de médecine, fournit une honorable carrière dans le service de la marine, où il se distingua par son intelligence et son courage, notamment à la bataille de Trafalgar. Marié en 1818 avec demoiselle Christine REGNAULT, il rentra dans sa province qu'il initia avec ardeur aux plus intéressants progrès de l'agriculture. Il est mort le 15 septembre 1854, laissant trois enfants : Marcel, Henri et Pauline.

Son frère Jean-Baptiste, se maria, en 1831, à demoiselle Anne TRAVERSE-LASFARGUES, dont il eut un fils :

Eugène DE MONZIE, né le 24 avril 1837, qui représente à tous les degrés la plus jeune branche de cette famille. Il a épousé, le 5 avril 1866, demoiselle Marie-Amélie MORON, et il s'est voué à la littérature qu'il cultive avec succès.



MURE DE LARNAGE

DAUPHINÉ.

SEIGNEURS DE LARNAGE, TAIN, HERPIEU, HUMILIAN ET LE COLOMBIER.



ARMES : *Écartelé, aux 1 et 4, d'or à l'arbre de Sinople soutenu de deux lions de gueules, qui est de* MURE ; *aux 2 et 3, contrécartelé d'or et d'azur, à la fasce d'argent chargée de 3 molettes de sable, qui est de* GARCIN. — COURONNE : *de Comte.*— SUPPORTS : *deux lions.*



ETTE famille est originaire du Viennois. En 1524 Noble Antoine MURE marcha avec l'arrière-ban des gentilshommes de cette partie du Dauphiné. Un de ses frères, François MURE, vint s'établir à Tain vers la même époque, et y devint propriétaire du crû si renommé des vignes de l'Hermitage que ses descendants possèdent encore aujourd'hui. On le voit figurer dans toutes les assemblées de la communauté de Tain tenues au milieu du seizième siècle; il en signa notamment les procès-verbaux, comme secrétaire, en 1532 et 1563.

Les registres de la paroisse de Tain ne remontant pas au-delà de 1670, on n'a pu établir une filiation régulière qu'à partir d'Antoine MURE, petit-fils de François dont il vient d'être parlé.

Premier degré.

I. Noble Antoine MURE, né vers 1638, fonda, par acte du 10 février 1669, deux messes dans la chapelle que possédait sa famille dans l'église

du prieuré de Tain. Il fut nommé, par Lettres patentes de Louis XIV, du 14 Juin 1693, conseiller du Roi, maire perpétuel de Tain. C'était l'une des charges de maire créées par l'édit du mois d'août précédent. Leurs titulaires convoquaient les assemblées de ville et y présidaient ; ils recevaient le serment des officiers qui y étaient élus ; ils présidaient à l'examen, à l'audition et à la clôture des comptes consulaires ; ils connaissaient de l'exécution des ordonnances touchant les manufactures ; ils jouissaient de la noblesse personnelle et d'autres droits et priviléges qui leur furent successivement accordés par des édits et des arrêts. Il se trouvaient donc placés à la tête de l'administration des villes et en étaient, par le fait, les plus importants personnages.

Nous avons insisté sur ces détails afin de faire mieux ressortir le peu de fondement d'une assertion erronée, émise par l'auteur de l'*Armorial du Dauphiné* relativement à Antoine Mure.

Antoine Mure avait deux sœurs ; *Claudine*, mariée à Jacques de Michel, conseiller du roi, lieutenant de la maréchaussée de Dauphiné ; *Catherine*, mariée à André de Jessé, conseiller du roi, juge au présidial de Valence. — Il mourut en 1719, laissant cinq enfants de son mariage avec demoiselle Marie Heynod :

1o Claude-François, qui suivra.

2o Jean-Antoine de Mure, né le 2 janvier 1675, avocat au parlement de Paris, marié en 1709 à Madame Clément de Bailleul, fille d'un aide de camp de Monsieur, frère du Roi. Il mourut sans postérité le 19 Juillet 1768.

3o Louise de Mure épousa le 16 mars 1710 noble Antoine de Baratier, seigneur de Saint-Auban, baron de Miraval, dont elle eut un fils unique, né le 7 juillet 1712, le marquis de Baratier de Saint-Auban, commandeur de Saint-Louis, lieutenant général des armées du Roi, inspecteur général de l'artillerie, mort le 5 septembre 1783.

4o Claudine de Mure, mariée à Claude Camet, juge royal du comté de Roussillon en Dauphiné.

5o Catherine de Mure, mariée à Noble Jacques de Pavin de la Farge, Conseiller au parlement de Grenoble.

Deuxième degré.

II. Noble Claude-François de Mure, seigneur de Larnage, Herpieu et Humilian, sieur du Colombier, fut lieutenant au régiment de la Chenelaye, par brevet du 31 mai 1718, puis conseiller du roi, maire et châtelain de Tain. C'est lui qui acquit, vers 1766, du comte de la Forest de Divonne, la terre et seigneurie de Larnage dont sa postérité a continué à porter le nom. Cette terre, située dans le bailliage de Saint-Marcellin, était primitivement un arrière-fief mouvant de l'ancienne baronnie de Clérieu. Tombée dans le domaine Delphinal après l'extinction des maisons de Clérieu et de Poitiers, elle avait été inféodée par le dauphin Humbert II à Jacques Brunier, son chancelier. Vers 1710, elle passa, de la famille Brunier, au comte de Montgiraud, l'un de ses créanciers qui la vendit aux La Forest de Vivonne.

Claude-François de Mure avait épousé demoiselle Claudine Chenut, de laquelle il eut :

1° Jean-Antoine, qui a continué :

2° Dorothée de Mure, née le 1er novembre 1743, religieuse au monastère de Ste Colombe de Vienne.

3° Claudine de Mure, mariée le 23 novembre 1766 à noble Joseph de Gallicien de Villeneuve, seigneur de la Foresterie, Hauterives, Servette et autres lieux, mort sans postérité.

4° Anne de Mure, mariée le 11 Juin 1768 à Noble Louis-Antoine de Barruel, seigneur de Chaix, Villeneuve de Berg, Larras, Saint-Laurent, Saint-Germain et Villedieu, lieutenant général en la sénéchaussée de Villeneuve de Berg, dont postérité.

Troisième degré.

III. Noble Jean-Antoine de Mure, fut seigneur de Larnage, Herpieu, Humilian et Tain. Cette dernière terre avait appartenu primitivement à

l'illustre maison de Tournon; Guigonnet, seigneur de Tournon, en fit hommage au dauphin Guigues, en 1245. Depuis 1644 elle suivit toutes les vicissitudes des biens des Tournon : elle passa aux Levis–Vendatour, dont la dernière héritière, Anne–Geneviève de Levis–Ventadour, la légua avec ses autres biens, en 1707, à son fils, Louis–Jules de Rohan, prince de Soubise, avec clause de substitution. La substitution fut ouverte en 1724 au profit de Charles de Rohan, prince de Soubise, et c'est lui qui la vendit avec les haute, moyenne et basse justice, à Jean–Antoine DE MURE DE LARNAGE, par acte du 22 mai 1783.

Jean–Antoine DE MURE DE LARNAGE fut l'un des députés de la noblesse du Dauphiné aux États de Romans, en 1788. Il avait épousé, par contrat du 21 dé- cembre 1769, Julienne DE RUYNAT, fille de Jean de Ruynat, chevalier, seigneur de la Tour, de Vaulnaveys, etc, et d'Hippolyte de Garcin de Chatellard. Il mourut en émigration à Constance (Suisse), le 22 mars 1796, laissant pour enfants :

1° Jean-Vincent, qui suivra.
2° Jean-François-Hippolyte DE MURE
3° Claude-Jean-Victor DE MURE,
4° Marie-Joseph DE MURE,
5° Louis-Antoine DE MURE,
} Trappistes à la Val-Sainte
6° Hippolyte-Florentin DE MURE, mort sans postérité.
7° Marie-Anne-Julienne DE MURE, morte en bas âge.

Quatrième degré.

IV. Jean-Vincent DE MURE, comte DE LARNAGE, né en 1776, a épousé en 1807 mademoiselle Louise MONIER, sœur de M. Henry Monier, comte de la Sizeranne, sénateur, de laquelle il a eu les enfants ci–après :

1° Louis-Charles-Marie-Hector, qui suivra.
2° Marie-Louise DE MURE DE LARNAGE, morte en bas âge.
3° Henry-Emilien DE GARCIN, mort également en bas âge ; ce nom de GARCIN lui

avait été donné pour obéir aux dernières volontés du chanoine de Garcin, ainsi qu'il sera expliqué plus loin.

4° Marie-Rose DE MURE DE LARNAGE, mariée en 1832 à M. Marie-Albert DU BOYS, ancien conseiller-auditeur à la cour royale de Grenoble, dont postérité.

V. Louis-Charles-Marie-Hector DE MURE, comte DE LARNAGE, chevalier de la Légion d'honneur, des ordres des SS. Maurice et Lazare, de Saint-Grégoire-le-Grand, Comte romain, ancien maire de Tain, membre du Conseil général de la Drôme, a épousé, le 28 avril 1842, Louise-Marie DE CROZE, fille du baron Jules de Croze, ancien préfet de Digne, et de Virginie Le Mercier.

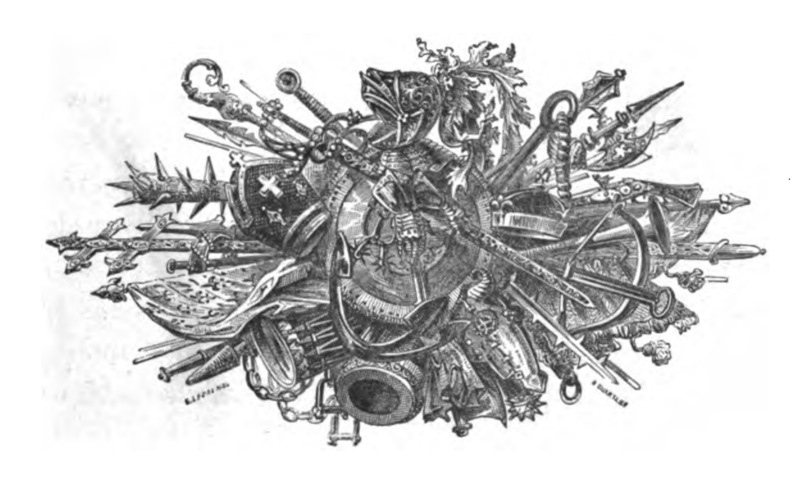
M. le comte DE LARNAGE est fondateur d'un vaste établissement de charité qui, mieux que les parchemins et les titres, sauvera son nom de l'oubli en le transmettant d'âge en âge à la reconnaissance de ses concitoyens. Une vieille tradition rapporte qu'un cénobite, mort en odeur de sainteté à l'âge de cent ans, sur le côteau de l'Ermitage de Tain, (1) avait reçu par inspiration divine le secret d'un remède contre l'épilepsie. Ce secret, il le transmit à la famille MURE à qui appartenait le vignoble au sommet duquel était bâtie la petite chapelle annexée à sa cellule et, depuis lors, pendant plus de deux siècles, ce fut une coutume suivie traditionnellement par les dames MURE de distribuer, de leurs propres mains, gratuitement et deux fois par an, le précieux remède aux malades qui s'adressaient à elles. Cette antique et pieuse coutume, acceptée aux âges de foi, n'était plus praticable dans sa naïve simplicité à une époque incrédule et railleuse comme la nôtre ; mais, pour continuer l'œuvre héréditaire de sa famille, M. le comte de LARNAGE a fondé, près de Tain, un hospice spécial, autorisé par décret impérial, du 6 août 1859, où les épileptiques pauvres sont soignés gratuitement par des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul d'après la méthode indiquée par le saint ermite. Croirait-on que ces soins charitables de la famille

(1) Cette tradition s'appuie sur des documens historiques fort anciens. Il existait autrefois sur le côteau de l'Ermitage une chapelle sous l'invocation de St- Christophe. Elle était une dépendance du prieuré de Larnage, ou de St- André d'Humilian, qui appartenait au chapitre de St- André-le-Bas, de Vienne, dont les droits à cet égard furent confirmés par deux bulles du pape Pascal II, des nones de mars 1100, et du pape Calixte II, du 17 des calendes de mars 1120. En 1225, la reine Blanche, mère de St- Louis, écrivit aux chanoines de St- André le-Bas pour leur recommander un chevalier de sa cour nommé Henry Gaspard de Stérimberg, qui désirait se retirer du monde, et les inviter à lui assigner un endroit de leur juridiction où il pût bâtir un Ermitage et y servir Dieu le reste de ses jours. Les chanoines lui ayant conféré le petit bénéfice de la chapelle de St- Christophe, il y bâtit la cellule et l'ermitage, dans le nom est depuis resté au côteau qui domine la ville de Tain.

Mure ont été tournés en ridicule par l'auteur de l'*Armorial de Dauphiné !* S'appuyant sur un factum publiquement et spontanément désavoué par son auteur (1), il représente Antoine Mure, par lequel nous avons commencé cette généalogie, comme une sorte d'empirique qu'il qualifie : « inventeur d'un remède contre l'épilepsie. » Nous livrons ce fait à l'appréciation des gens de cœur.

M. le comte de Larnage a pour enfants :

1° Jean-Raymond-Marie-Jules de Mure de Larnage, né le 22 avril 1843, marié le 24 septembre 1866 avec mademoiselle Marie de Lignière, fille de M. Alexandre de Lignière et de Charlotte de Chavannes.
2° Vincent-Charles-Marie de Garcin, né le 9 novembre 1845;
3° Marie-Louise-Josèphe de Mure de Larnage, née le 19 mars 1849;
4° Magdelaine-Marie-Henriette de Mure de Larnage, née le 29 décembre 1850 ;
5° Elisabeth-Marie-Augustine-Paule de Mure de Larnage, née le 15 novembre 1853;
6° Hugues-Jean-Marie de Mure de Larnage, né le 31 décembre 1856.



(1) *Lettre de M. de la Chère, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation, adressée à* M. de Larnage, *le* 28 *mai* 1864 (Valence, imp. de J. Céas, 1 page in-4°).

FAMILLE DE GARCIN.

DRESSÉ D'APRÈS LES JUGEMENTS DE MAINTENUE DE 1604, 1639 ET 1667.

ARMES : *Écartelé d'or et d'azur, à la fasce d'argent chargée de trois molettes de sable.*

(Il a été dit plus haut que le nom de *Garcin* avait été donné à Henry-Émilien DE MURE, conformément aux volontés du chanoine de Garcin, mort à Grenoble en 1812, et le dernier de sa famille. Les MURE DE LARNAGE étant ainsi appelés à continuer le nom de *Garcin*, on cru devoir joindre ici, à titre de document historique, une généalogie inédite de cette ancienne famille qui a tenu autrefois un rang distingué dans la noblesse Dauphinoise).

I. N. Pierre de GARCIN, écuyer, est compris dans les révisions des feux nobles de Dauphiné des 28 mai 1458 et 9 mars 1461. Il eut le fils qui suit :

II. François DE GARCIN, écuyer, seigneur de Seyssins, alla au secours du marquis de Saluces contre la Savoie avec quelques gentilshommes, sous la conduite du baron de Sassenage en 1485. Il laissa quatre fils :

1° Louis, qui suit.

2° Jean DE GARCIN, qui se trouva à la bataille de Fornouc en 1495, avec le chevalier Bayard, Antoine d'Arces, dit le chevalier Blanc, Hector de Monteynard, André de Berenger du Gua et autres gentilshommes Dauphinois commandés par Louis, baron de Sassenage, qui fut fait prisonnier à cette bataille.

3° Pierre DE GARCIN combattit à la bataille de Pavie, en 1494. Il fut marié à Jeanne DE CLAPIER, en 1502.

4° Guillaume DE GARCIN épousa en 1518 Catherine DE COLONGES, fille de N. Antoine de Colonges de Pariset, dont il n'eut pas d'enfants.

III. Louis DE GARCIN, écuyer, seigneur de Seyssins, épousa, le 15 avril 1533, Ennemonde de COLONGES, fille de Antoine de Colonges de Pariset, diocèse de Grenoble, dont il eut deux fils :

1° Claude qui suit.

2° Anne DE GARCIN, qui forma une branche dite de LA TOUR dont il est inutile de donner la filiation, parce qu'elle est étrangère au but que l'on s'est proposé en écrivant ici l'histoire de la famille.

IV. Claude DE GARCIN, seigneur de Seyssins, épousa le 19 juin 1575, Anne DE SASSENAGE, fille de feu Jacques de Sassenage, seigneur de la Rochette, et de Jeanne de Roybon, en présence et de l'agrément de messire Laurent, baron de Sassenage et de Claude de Garcin de Prabour. — Il eut de ce mariage onze enfants :

1° Pierre qui suit.

2° François DE GARCIN, seigneur et prieur de Saint-Robert et de Sinard.

3° Ennemond DE GARCIN, chevalier de Malte, prisonnier chez les Turcs en 1613.

4° Ennemond DE GARCIN, prieur de N. D. des Vignes.

5° Ennemond-Roland DE GARCIN, dit le mineur, marié à Dorothée DE GALLIEN. Il testa le 27 avril 1646 et mourut sans postérité.

6° Guillaume DE GARCIN, religieux à l'abbaye de Saint-Antoine de Viennois.

7° Jean DE GARCIN, religieux à la même abbaye.

8° Christophe DE GARCIN.

9° Ennemonde DE GARCIN, mariée le 27 septembre 1610 à Antoine DE MONTEYNARD.

10° Renée DE GARCIN, mariée à Jacques, comte de Vienne.

11° Marie DE GARCIN épousa DE COLOMBAT.

V. Pierre DE GARCIN, sieur de Chatellard, épousa, le 8 août 1604,

Florence Carles, fille de Antoine Carles et de Florence de Maillet. De ce mariage sont issus quatre enfants savoir :

1° Louis qui suit.

2° Ennemond DE GARCIN, seigneur de la Tour et de la Coste, maréchal des logis du connétable de Lesdiguières.

3° Antoine DE GARCIN, prieur commandataire du prieuré conventuel de Saint-Robert de Cornillon.

4° Françoise-Paule DE GARCIN, religieuse au monastère de Sainte-Cécile, de Grenoble.

VI. Louis DE GARCIN, chevalier, seigneur de Chatellard, fut prévôt général des maréchaux de France. Il épousa, le 7 mars 1647, Isabeau de Gallien, fille de Annibal de Gallien, conseiller au parlement de Grenoble, et de Hippolyte de Bonet-Finé. — De ce mariage vinrent neuf enfants, savoir :

1° Joseph, qui suit.

2° Ennemond DE GARCIN, lieutenant au régiment de Sault.

3° Aymar DE GARCIN, seigneur de la Peyrouse.

4° Hippolyte DE GARCIN.

5° Marie DE GARCIN.

6° Louise DE GARCIN.

7° Anne DE GARCIN, religieuse au monastère de Montfleury, de Grenoble.

8° Louise DE GARCIN, religieuse au même monastère.

9° Marguerite DE GARCIN.

VII. Joseph DE GARCIN, chevalier, seigneur de Seyssins, Seyssinet, Pariset et Saint-Nizier, épousa, le 11 novembre 1677, Marie-Madeleine DE MERCIER DE LESPINHAN, fille de François de Mercier, baron de Lespinhan, gentilhomme ordinaire de la Chambre du Roi, et de Anne d'Arnoye. — De ce mariage vinrent :

1° Pierre-Hippolyte, qui suit

2° Louis DE GARCIN.

3° N. DE GARCIN, religieuse à Prémol.

VIII. Pierre-Hippolite DE GARCIN, seigneur de Chatellard, Seyssins, Seyssinet, Pariset et Saint-Nizier, épousa, le 20 février 1726, Marianne DE

BAUDET DE BEAUREGARD, fille de François de Beauregard, conseiller au parlement de Grenoble. — De ce mariage sont issus :

1° Joseph DE GARCIN, seigneur de Chatellard, conseiller au parlement de Grenoble, marié le 20 août 1758, à Antoinette DE PATRAS DE LANGE, fille de feu François de Patras de Lange, Conseiller à la Chambre des Comptes de Grenoble, et de Marie Emilie de Linage. Il testa en faveur des hospices de Grenoble, et mourut sans postérité

2° Jean-Baptiste DE GARCIN, chanoine de Saint-André, de Grenoble, mort en 1812. C'est lui qui demanda que son nom fut relevé et continué par ses petits neveux, issus de sa sœur qui suit.

3° Hippolyte DE GARCIN, mariée le 13 février 1748, à Jean-Victor-Mathieu DE RUYNAT, seigneur de la Tour, de Vaulnaveys, etc. De ce mariage vinrent deux enfans :

A. Thérèse-Hippolyte DE RUYNAT, religieuse au couvent de Ste-Marie, à Grenoble.

B. Julienne DE RUYNAT, mariée par contrat du 21 décembre 1769, à Jean Antoine DE MURE DE LARNAGE, dont le petit fils, Henri-Emilien DE MURE DE LARNAGE, a commencé à relever le nom de GARCIN.

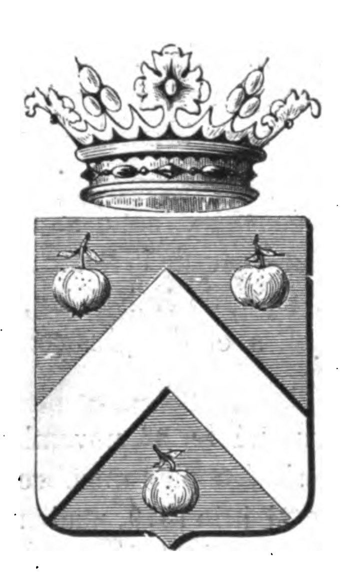




DE POMEREU

ILE DE FRANCE

Marquis de Pomereu; Marquis d'Aligre; Marquis de Riceys; Seigneurs de la Bretesche, Valmartin, Saint-Nom, Bleuré, etc.



Armes : *D'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois pommes d'or tigées et feuillées du même, posées 2 et 1.* — Couronne : *De Marquis.* — Supports : *Deux griffons.* — Devise Pereat nomen cum peribit honor. — Cimier.



Dès le commencement du treizième siècle, la famille **DE POMEREU**, placée au nombre des meilleures maisons de la noblesse, s'est constamment distinguée par ses services dans l'armée et dans la magistrature.

Dans deux cartulaires de l'abbaye de Gomerfontaine, l'un de 1209 et l'autre de 1266, Robert de Pomereu et Guillaume, son fils, sont qualifiés chevaliers et damoiseaux. Cette famille n'a pas cessé, depuis lors, de servir dans les armées ou les conseils de nos rois.

On compte parmi ses membres un chanoine de la Sainte-Chapelle de

Paris, un chambellan du roi en 1526, cinq chevaliers de Malte, dont le premier en 1529, un lieutenant général des armées du roi, chevalier de Saint-Louis et gouverneur de Douai, un bailli de la ville de Sens, un contrôleur général de la maison du roi Antoine de Navarre, un grand audiencier de France, cinq conseillers au parlement de Paris, un président à mortier au parlement de Rouen, un conseiller avocat général et deux présidents au grand conseil, deux maîtres des comptes, deux maîtres d'hôtel du roi, dont un d'Henri IV, deux conseillers d'Etat, un prévôt des marchands de Paris, un commissaire aux requêtes du Palais, six maîtres des requêtes de l'hôtel du roi, un premier commissaire du roi Louis XIV, aux assemblées du clergé, etc., des intendants de Picardie, de Normandie, d'Auvergne, du Berry, de Champagne; deux intendants d'Alençon, un officier qui a servi aux gardes françaises après avoir été aux chevau-légers de la garde du roi.

Outre la baronnie des Riceys en Bourgogne, qui fut érigée en marquisat par lettres patentes de l'année 1718, cette maison a possédé les terres et seigneuries de Bleuré, de Saint-Piat, de la Balue, de Chambry, de la Bretesche, de Saint-Nom, de Valmartin, de Malvoisine, du Héron, etc. Cette dernière terre, une des plus belles et des plus considérables de la province, appartient encore à la famille.

Michel-Marie DE POMEREU, né le 25 novembre 1749, reçu au berceau chevalier de Malte de minorité, ancien membre du conseil général de la Seine-Inférieure, a épousé, le 21 juin 1810, mademoiselle Etiennette D'ALIGRE, fille d'Etienne, marquis d'Aligre, pair de France, commandeur de la Légion d'honneur, et de dame Marie-Charlotte Godefroy de Senneville.

De ce mariage sont nés les quatre enfants ci-après :

1° Michel-Etienne-Alexis, comte DE POMEREU, né en août 1811, membre de la Société des gens de lettres, célibataire;

2° Etienne-Marie Charles DE POMEREU, marquis d'Aligre, né en 1813, substitué aux nom et titres de son aïeul maternel par ordonnances royales des 11 et 21 décembre 1825, a épousé en mars 1847, mademoiselle Marie DE PRÉAULX, fille du marquis de Préaulx;

3° Armand-Michel-Etienne, vicomte DE POMEREU, ancien officier supérieur commandant les gardes nationales de la circonscription de Ry (Seine-Inférieure), né le 6 octobre 1817, marié le 27 avril 1853, à Mademoiselle Marie DE LUPPÉ, issue d'une des plus anciennes familles de la Gascogne, petite-fille de M. le marquis d'Angosse, pair de France, grand officier de la Légion d'honneur, dont :

A. Robert DE POMEREU, né le 6 février 1860;

B. Gaston DE POMEREU, né le 10 juillet 1861;

C. Stéphanie de POMEREU, née en 1819, mariée le 23 mai 1830, au château du Héron, au vicomte Louis de Talleyrand-Périgord, ancien officier de marine; elle est morte au château de Breuilpont, en 1833, laissant un fils.



LE PREUD'HOMME ou DE PREUD'HOMME

D'HAILLIES et DE FONTENOY

FLANDRES ET LORRAINE

MARQUIS DE WERQUIGNEUL ; COMTES D'HALUIN ; VICOMTES DE NIEUPORT ; BARONS DE POUCQUES ; SEIGNEURS D'HAILLIES ; COMTES DE FONTENOY, ETC.



ARMES : POUR LA BRANCHE DE D'HAILLIES : *De sinople, à l'aigle d'or au vol éployé, becquée et membrée de gueules.* — COURONNE : *De Marquis* — POUR LA BRANCHE DES COMTES DE FONTENOY : *De gueules, à trois chevrons d'or; au chef cousu d'azur, à un lévrier courant d'argent.* — SUPPORTS : *Deux lévriers d'argent.* — COURONNE : *De Marquis.* — CIMIER : *Une aigle d'or.*



ETTE famille, noble d'extraction et d'ancienne chevalerie est originaire du Cambrésis, où elle est connue par les monuments historiques, dès l'an 1200.

Le Carpentier, dans son *Histoire du Cambrésis*, mentionne Pinsard LE PREUD'HOMME, chevalier, mort en 1351, et Jacques LE PREUD'HOMME, lieutenant gouverneur d'Oisy en 1354, lequel avait épousé Antoinette de HEUCHIN, dame d'Ostricourt. Cette famille a formé deux branches principales, celle de D'HAILLIES et celle de FONTENOY, dont nous allons donner a filiation.

BRANCHE DE D'HAILLIES

I. Pierre DE PREUD'HOMME Ier, chevalier, vivant en 1261, épousa Marie DE BOIS DE FIENNES, fille de Henry et de Marie de Saint-Venant, de laquelle il eut:

II. Jean DE PREUD'HOMME, chevalier, seigneur de Langlé, Haluin, etc., qui mourut l'an 1289. Il avait épousé Alix ORETE, fille d'Alard, dont il eut, entre autres enfants:

III. Alard DE PREUD'HOMME, Ier du nom, écuyer, seigneur d'Aunapes, du Crux, d'Haluin, etc., qui, de sa femme, Mahaud LE PRÉVOST DE BASSERODE, morte en 1305, laissa:

IV. Alard DE PREUD'HOMME, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aunapes, du Crux, d'Haluin, etc., qui mourut l'an 1360. Il avait épousé Agnès DE CLERMEZ, fille de Guillaume, et en eut :

V. Pierre DE PREUDHOMME, IIe du nom, chevalier, seigneur d'Aunapes, etc., qui épousa, en 1359, Catherine DE HANGOUART, fille de Waulthier et de Marie de Villers, de laquelle il eut:

VI. Alard DE PREUD'HOMME, IIIe du nom, écuyer, seigneur d'Aunapes et d'Haluin, mort en 1416. Il avait épousé, vers l'an 1400, Cécile DE RELLY, dame de Prets, fille de Colard de Prets, seigneur de Relly, et de Catherine de Wavrin; leurs enfants furent :

1° Henri, qui suit;
2° Alard, IVe du nom, écuyer pannetier du duc Philippe de Bourgogne en 1452, mort sans postérité. Il avait épousé Marie DE POULAIN DE HENNIN-LIÉTARD, dame de Haillies.

VII. Henri DE PREUD'HOMME, écuyer, seigneur d'Aunapes, Haluin, etc.,

mourut en l'an 1473, laissant de sa femme Jeanne CHUQUET, fille d'Adrien, chevalier, seigneur d'Herseau :

VIII. Jean DE PREUD'HOMME, II[e] du nom, écuyer, seigneur d'Aunapes, Haluin, etc., échanson du duc Philippe de Bourgogne en 1458. Il épousa Philippote DE POULAIN DE HENNIN-LIÉTARD, dame de Haillies, et sœur de Marie DE POULAIN DE HENNIN-LIÉTARD, femme d'Alard DE PREUD'HOMME IV, tous deux susnommés.

De ce mariage naquirent, entre autres enfants :

1° Jean, qui suit;
2° Jean DE PREUD'HOMME, quatrième du nom, qui alla s'établir dans le Barrois, vers l'an 1478, et qui fit la tige des LE PREUD'HOMME qui sont actuellement en Lorraine;
3° Jacques DE PREUD'HOMME, écuyer, mort sans postérité.

IX. Jean DE PREUD'HOMME, III[e] du nom, chevalier, seigneur d'Haillies, Aunapes, Haluin, Lapecourt, fut grand écuyer de la reine de Castille, chancelier et chambellan de Charles, roi d'Espagne. Il mourut le 11 avril 1533, et s'était allié, par contrat de l'an 1505, avec Anne DE THOUARS, fille de Guillaume, seigneur de Mortagne, échanson de Louis XI, roi de France, et de Jacqueline de Carneaux. Elle mourut le 14 août 1543, laissant pour enfants :

1° Charles, qui suit;
2° Philippe DE PREUD'HOMME, chevalier, seigneur de Boseghein, gentilhomme de bouche de Charles-Quint, en 1548, mort en février 1582, qui laissa de sa femme Jeanne DE MONTMORENCY, fille de Charles, trois enfants morts sans postérité.
3° Isabeau DE PREUD'HOMME, mariée : 1° en 1527, à François D'OUGNIES, chevalier, seigneur du Quesnon-sur-la-Deule; 2° à François DE LA KÉTTULE, chevalier, seigneur de Ribove ; et 3° à Jean DE ROISIN, chevalier, seigneur de Rougies ;
4° Jeanne DE PREUD'HOMME, mariée : 1° en 1530, à François DE BERCUS, chevalier, seigneur dudit lieu, et 2° à Arnauld DE HARCHIES, chevalier, seigneur de la Motte.

Elle eut du premier lit deux filles savoir:

A. Catherine, héritière de BERCUS, femme de Philippe DE TENREMONDE, seigneur de Baschy, Merigny, etc., d'où sont issues deux chanoinesses de Denain;
B. Et Madeleine DE BERCUS, seconde femme de François DE BEAUFREMETZ, dont une fille aussi chanoinesse de Denain.

X. Charles DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, chevalier, seigneur d'Haillies, d'Aunapes, Beaumont et Flers, mort en 1562, avait épousé Barbe LE BLANC, fille de Guillaume, chevalier, seigneur de Houchin et Meurchin, de laquelle il eut :

XI. Jean DE PREUD'HOMME IV, chevalier, seigneur d'Haillies, et d'Haluin, baron de Poucques et de Neuville, fut par acquisition seigneur de la Carnoye et de Langlé; il épousa, l'an 1559, Antoinette DE GRENOT DE CUMAING, vicomtesse de Nieuport, dame de Cocquignies, de laquelle il eut :

1° Jean, qui suit ;
2° Henri DE PREUD'HOMME, créé chevalier en 1604, fut reconnu dans les lettres patentes pour être issu d'une lignée de chevaliers du temps de saint Louis;
3° Catherine DE PREUD'HOMME, mariée en 1568, à Ferdinand DE LICHTERVELDE, chevalier vicomte de Caeskercke et de Vellenaer, morte le 2 juin 1612.

XII. Jean DE PREUD'HOMME V, chevalier, seigneur d'Haillies, de Neuville, la Carnoye, Haluin, Langlé, Cocquignies, etc., vicomte de Nieuport, baron de Poucques, membre du conseil de guerre de Philippe, roi d'Espagne, fut créé chevalier en 1600, et mourut en 1642. Il avait épousé, au mois de septembre 1606, Catherine DE CROIX, morte en 1656, fille de François, comte de Croix. De ce mariage sont issus :

1° Alexandre DE PREUD'HOMME, mort jeune;
2° Jean-François DE PREUD'HOMME, lieutenant-colonel d'un régiment haut allemand tué à la bataille de Rocroy le 19 mai 1643 ;
3° Marc-Antoine DE PREUD'HOMME, qui fut héritier de son frère, et continua la branche aînée, rapportée ci-après ;
4° Pierre DE PREUD'HOMME, chevalier de Malte, capitaine de cent lances, mort des blessures qu'il avait reçues à la bataille de Tervure, près Bruxelles;
5° Charles-Philippe DE PREUD'HOMME, auteur de la branche des MARQUIS DE WERQUIGNEUL, rapportée plus loin;
6° Antoinette DE PREUD'HOMME, mariée en novembre 1635, avec Albert DE MAULDE, chevalier, marquis de la Buissière, morte sans enfants en 1671.
7° Anne-Marie DE PREUD'HOMME, mariée en novembre 1641, à Michel DE HANGOUART, chevalier, baron d'Avelin, tige des comtes de ce nom. Elle mourut le 29 janvier 1682, et son mari en 1699, âgé de soixante dix-huit ans; tous deux furent enterrés aux Célestines de Lille, dont ils étaient fondateurs;
8° Marie-Catherine-Isabelle DE PREUD'HOMME, mariée à Godefroy-François DE BALBANY, seigneur de Veldonc.

XIII. Marc-Antoine DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, troisième fils de Jean, Ve du nom, et de Catherine de Croix, vicomte de Nieuport, baron de Poucques, seigneur de Neuville, la Carnoye, Langlé, Cocquignies, etc., mort à Gand, le 5 novembre 1699; il avait épousé : 1° l'an 1657, Marie-Françoise, née comtesse DE BASTA-MAUCROU, morte le 12 janvier 1665, fille de Ferdinand, comte de Basta et du Saint-Empire, et de Françoise Vander Gracht, etc.; — 2° En 1667, Anne-Maximilienne D'AMMAN, née vicomtesse D'OOMBERGHE, fille de Gaspard, vicomte d'Oomberghe, et de Jeanne-Philippine Lanckals.

Il eut du premier lit :

1° Marie-Anne-Antoinette-Françoise DE PREUD'HOMME, morte à Aunapes en mai 1740. Elle avait épousé, au mois de mai 1679, Antoine DE ROBLES, comte d'Aunapes, mort le 4 novembre 1692.

Du second lit vinrent :

2° Charles-François DE PREUD'HOMME, mort sans alliance, le 31 août 1721;
3° Marc-Antoine-Albert, qui suit ;
4° Albert-Florent DE PREUD'HOMME, mort âgé, sans alliance, à Lille, en 1738 ;



5° Jeanne-Philippe DE PREUD'HOMME, morte fille, le 10 juin 1697 ;
6° Marie-Anne DE PREUD'HOMME, mariée le 13 août 1702, à Gilles-François, baron de Lichtervelde, député en 1727 aux états de la province de Flandre, créé *comte* par lettres données à Vienne, le 22 mai 1745, mort le 14 janvier 1750 ; elle est décédée le 8 janvier 1766.

XIV. Marc-Antoine-Albert DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, seigneur d'Haillies, Neuville, Velaine, Bus, la Carnoye, Schornenberghe, Langlé, vicomte de Nieuport, Oomberghe, Esche et de Burg-Gracht, baron de Poucques, député à la Cour de la part des états de Flandre, mort à Gand le 11 septembre 1722 ; il avait épousé, en 1713, Antoinette-Alexandrine, née baronne D'ONGNIES DE COURIÈRES, dame de Caneghem, morte à Gand, le 13 juin 1739, fille de François-Joseph, baron d'Ongnies et de Courières, lieutenant général des armées d'Espagne, gouverneur de Courtray, et de Marie-Charlotte de Blasere, dame d'Ydewalle. De ce mariage sont nés ;

1° Charles-Florent-Idesbalde, qui suit ;
2° Marie-Anne-Françoise DE PREUD'HOMME, dame du Bus, mariée, le 13 avril 1737 avec Antoine-François-Joseph, marquis et comte de Hangouart et d'Avelin ;
3° Marie-Augustine-Colette DE PREUD'HOMME, dame de Carnoye, mariée, le 26 décembre 1745, à Albert-Constant-Joseph, marquis DE PREUD'HOMME D'HAILLIES et de Werquigneul, son cousin, rapporté ci-après ;
4° Anne-Josèphe-Nicole DE PREUD'HOMME, mariée, le 3 novembre 1746, avec Louis-François-Jérôme, baron DE DION, seigneur de Waudosme, etc.

XV. Charles-Florent-Idesbalde DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, seigneur de Neuville, Velaine, Caneghem, etc., vicomte de Nieuport, Oomberghe, Esche, baron de Poucques, chambellan de l'impératrice reine de Hongrie, épousa, en 1741, Marie-Anne-Alegambe DE BASINGHIEN, fille de Charles, baron d'Auweghem, et d'Isabelle Woutier. De ce mariage sont issus :

1° Louis-Ernest-Charles-Antoine Hubert DE PREUD'HOMME, cornette des cuirassiers au service de l'impératrice reine de Hongrie ;
2° Charles-Augustin-Antoine-Jacques DE PREUD'HOMME, page du duc Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens ;
3° Charles-François-Ferdinand-Florent-Antoine DE PREUD'HOMME, chevalier de Malte en 1747 ;
4° Joseph-Charles-Antoine DE PREUD'HOMME ;
5° Constantin-François-Antoine-Joseph DE PREUD'HOMME ;
6° Hubert-Marie-Florent-Antoine DE PREUD'HOMME ;
7° Charles-Alexandre-Marie-Antoine DE PREUD'HOMME ;
8° Florent-Charles-François-Antoine-Colette DE PREUD'HOMME ;
9° Et Marie-Tranquille-Thérèse-Adelaïde-Antoinette DE PREUD'HOMME ;

RAMEAU DES MARQUIS DE WERQUIGNEUL

XIII. Charles-Philippe DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, chevalier, cinquième fils de Jean V et de Catherine de Croix, épousa, en 1668, Isabelle DE CROIX, dame de Hauchy, fille de Thomas, seigneur de Malanoy, et de Marie de Warlusel, dame de Hauchy. De ce mariage sont nés:

1° Thomas-Albert, marquis DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, baron de Hauchy, seigneur de Cuinchy, mestre de camp de cavalerie au service de France, marié : 1° avec Anne de SAINT-SAUFLIEU; 2° à Marie-Guislaine DE VILLERS-AU-TERTRE. Il mourut à Cuinchy, sans postérité;
2° Antoine-Séverin-Joseph DE PREUD'HOMME, mort sans alliance;
3° Marc-Antoine-Joseph DE PREUD'HOMME, mort religieux de l'abbaye de Saint-Bertin;
4° Et Antoine-Joseph, qui suit:

XIV. Antoine-Joseph DE PREUD'HOMME, chevalier, marquis de Preud'homme d'Haillies et de Werquigneul, comte d'Haluin, seigneur de Manchicourt et de Courcelles, capitaine dans un régiment de dragons, naquit posthume et mourut en 1739. Il avait épousé : 1° Marie-Françoise-Antoinette DE BALBANY, fille de Godefroi-François et de Marie-Catherine-Isabelle de Preud'homme d'Haillies, nommés ci-dessus; il n'eut pas d'enfants; et 2° en 1720, Catherine-Constance-Eugénie DE DION, fille de Jean, baron de Dion, seigneur de Waudosme, etc., et de Marie-Jéromette de Hamel de Grand-Rullecourt.

De ce second mariage sont issus:

1° Albert-Constant-Joseph, qui suit;
2° Marie-Charlotte-Josèphe-Guislaine DE PREUD'HOMME, mariée à Pierre-Auguste-Marie DE WASIERS;
3° Marie-Maximilienne-Henriette DE PREUD'HOMME, mariée, le 1er septembre 1760, à Constant-Marie-Hyacinthe-Joseph DE COUPIGNY DE LA BARGUE.

XV. Albert-Constant-Joseph DE PREUD'HOMME, marquis de Preud'homme d'Haillies et de Werquigneul, chevalier, seigneur de Manchicourt, Courcelles, Vancourt, etc., ci-devant officier dans les cuirassiers de France, a épousé, à Gand, le 16 décembre 1745, Marie-Augustine-Colette DE PREUD'HOMME D'HAILLIES sa parente, nommée ci-dessus dame DE CARNOYE, morte en couches le 7 juin 1752, laissant de son mariage:

1° Charles-Constant-Joseph DE PREUD'HOMME, né le 3 octobre 1746, mort à Lille le 3 janvier 1754;
2° Louis-Henri-Joseph DE PREUD'HOMME;
3° Charles-Jérôme-Joseph DE PREUD'HOMME;
4° Et Marie-Tranquille-Josèphe DE PREUD'HOMME, reçue chanoinesse à Denain le 23 mai 1757, où elle a prouvé la descendance de ses père et mère, depuis Jean DE PREUD'HOMME D'HAILLIES, troisième du nom, mort le 14 avril 1533, époux d'Anne DE THOUARS.



BRANCHE
DES
LE PREUD'HOMME DE FONTENOY
LORRAINE

I. Jean LE PREUD'HOMME, IVe du nom, écuyer, seigneur de la Tour et de Monthairon, quitta le Cambrésis pour venir s'établir dans le Barrois, où il reçut du duc Antoine de Lorraine, le 5 octobre 1480, une charge de conseiller en la Cour des comptes de Bar. Il est dit dans les lettres patentes, que cette charge ne s'accorde qu'à des personnes de condition noble, et il nous a été justifié d'un certificat authentique de messire André-François Jaerens, chevalier, conseiller de la reine de Hongrie et de Bohême, premier roi d'armes des Pays-Bas, par lequel il est avéré et constant que Jean LE PREUD'HOMME, ayant quitté le Cambrésis pour venir s'établir dans le Barrois, a pris et adopté pour armes particulières de sa branche : *un écu de gueules, à trois chevrons d'or, au chef cousu d'azur, chargé d'un lévrier courant d'argent, et pour supports, deux lévriers de même.*

Il avait épousé, en 1489, Barbe DE NEUVILLE avec laquelle il fonda, en 1551, la chapelle de Notre-Dame de Lorette dans l'église de Notre-Dame de Bar. De ce mariage vint, entre autres enfants :

II. Blaise LE PREUD'HOMME, Ier du nom, écuyer, seigneur de la Tour et de Monthairon, conseiller d'Etat du duc Antoine de Lorraine, qui épousa, le 7 mai 1538, Nicole CONSTANT DE MORANVILLE, de laquelle il eut:

III. Christophe LE PREUD'HOMME, Ier du nom, chevalier, seigneur de Monthairon, conseiller d'Etat du duc de Lorraine, lequel épousa Marie HAVETEL D'EFFRAIN D'ORIGNY, de laquelle il eut, entre autres enfants :

IV. Blaise LE PREUD'HOMME, IIe du nom, chevalier, seigneur de Vitrimont, Nicey, Mazirot et autres lieux, conseiller d'Etat de Lorraine, qui épousa, le 21 septembre 1599, Esther DE COMBLES DE BEAUREGARD, et mourut le 3 octobre 1637.

Il fut convoqué à l'Assemblée des Etats de Lorraine, en 1626, et fut reconnu gentilhomme par lettres patentes du duc Charles IV, du 29 avril 1627, après avoir fait ses preuves de huit degrés de noblesse, suivant la coutume du Barrois. Il a laissé les enfants ci-après :

1° Christophe, dont l'article viendra ;

2° François LE PREUD'HOMME, conseiller d'Etat de Lorraine, mort sans postérité de Catherine RODER DE CASENOVE-FLAVANCOURT ;

3° Marie LE PREUD'HOMME, qui épousa Nicolas RIGAULT, doyen du parlement de Metz;

4° Barbe LE PREUD'HOMME, mariée le 31 mars 1633 à Simon D'IGNY, comte de Fontenoy, colonel de cavalerie en Espagne.

V. Christophe LE PREUD'HOMME, II[e] du nom, chevalier, seigneur de Vitrimont et de Bouxurulles, conseiller d'Etat de Lorraine, épousa le 27 janvier 1631, Elisabeth DE CABOUAT, de laquelle il eut :

VI. Blaise-Ignace LE PREUD'HOMME, I[er] du nom, chevalier, seigneur de la Tour, Monthairon, Nicey, Vitrimont, colonel commandant le régiment de cavalerie du prince Ferdinand de Lorraine, qui épousa Catherine DE CHATOYNE, dame d'Armanville, héritière du nom de Chatenoy. De ce mariage vinrent :

1° Christophe-François-Louis, dont l'article viendra ;

2° Charles LE PREUD'HOMME, chevalier de Vitrimont, chambellan du duc Léopold en 1700, tué au siége de Landau ;

3° N. LE PREUD'HOMME, mort en bas âge ;

4° Pierre-Georges LE PREUD'HOMME, chevalier, comte de Vitrimont, ancien capitaine de cuirassiers au service de l'empereur Léopold, en 1697, se distingua en plusieurs siéges et batailles, tant en Hongrie qu'en Italie. Il se trouva à la fameuse victoire de Zenta, remportée par le prince Eugène de Savoie, et à la conquête de Saraio, capitale de la Bosnie. Il fut fait chambellan du duc Léopold en 1700, et de l'empereur François en 1729.

Il avait épousé, en 1709, Constance-Françoise DES ARMOISES, dame chanoinesse de Remiremont, fille d'Albert, chevalier, comte des Armoises, marquis d'Aunoy, lieutenant général de la compagnie des gardes nobles de Sa Majesté impériale et de dame Cleron d'Haussonville ; de ce mariage vinrent :

A. Léopold-Christophe LE PREUD'HOMME, comte de Vitrimont, chambellan de l'empereur et capitaine commandant de ses gardes nobles, premier chambellan du prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas ;

B. Catherine LE PREUD'HOMME, dite mademoiselle DE VITRIMONT ;

C. Barbe-Bernarde LE PREUD'HOMME, mariée, en 1732, à Claude-Marie, comte DE BRESSEY, ancien capitaine des gardes du corps de Stanislas, roi de Pologne, mestre de camp et chevalier de Saint-Louis ;

D. Thérèse LE PREUD'HOMME, fille d'honneur de l'Impératrice-reine, puis mariée à Vienne, le 22 février 1731 à Jean d'Escalar-Desbuch, marquis de BEZORA, chevalier de la Toison-d'Or, grand d'Espagne de première classe, conseiller d'Etat et chambellan de l'empereur d'Allemagne ;

E. Marie-Anne LE PREUD'HOMME, dite Mademoiselle de Chatenoy ;

F. Elisabeth LE PREUD'HOMME, qui fut mariée au baron D'HENNEQUIN, seigneur de Gellenoncourt d'Adomenil, comte de Curel, grand louvetier de Lorraine ; elle n'eut qu'un fils qui mourut sans postérité.

VII. Christophe-François-Louis LE PREUD'HOMME, comte de Fontenoy, chevalier, lieutenant de gardes du corps, chambellan du duc Léopold et ensuite son premier maître d'hôtel, a épousé, en 1699, dame Louise DE VILLELUME DU BATIMENT, dame chanoinesse du chapitre de Remiremont, et ensuite doyenne des filles d'honneur de Son Altesse Royale Madame la duchesse de Lorraine.

De ce mariage sont nés :

1° Léopold, dont l'article suit ;

2° Blaise-Léopold LE PREUD'HOMME, chevalier de Malte en 1715, bailli et commandeur de Bellecroix ;

3° Charles-Louis LE PREUD'HOMME, aussi chevalier de Malte en 1715, commandeur de Valeure ;

4° Nicolas-François LE PREUD'HOMME, marquis de Noviant, dit le comte de Chatenoy, fut capitaine de cavalerie au service de France. — Il épousa, en 1730, Charlotte, fille de Claude-Georges DE BARBARA DE MAZIROT, président à mortier au parlement de Metz, et de Marie-Anne DE PONTZ, baronne de Neuvron, dont il eut deux fils et une fille; l'aîné de ses fils fut officier dans le régiment de Royal-Lorraine (cavalerie), et sa fille a épousé, en 1777, Jean-Jacques DE VERDUN, l'un des fermiers généraux de Sa Majesté ;

5° Antoinette LE PREUD'HOMME, fille d'honneur de Son Altesse Royale Madame la duchesse de Lorraine, épousa, en 1721, François DE SAINT-BELIN, marquis de Vaudremont, mestre de camp de cavalerie et brigadier des armées du roi ;

6° Elisabeth LE PREUD'HOMME, chanoinesse de l'abbaye royale de Poulangy ;

VIII. Léopold LE PREUD'HOMME, chevalier, comte de Fontenoy, capitaine de cavalerie au service de France, ensuite enseigne des gardes du corps du duc de Lorraine en 1730, épousa, au mois de septembre 1734, Louise-Françoise DE LA ROCHEFOUCAULD, fille de Mathieu, marquis de la Rochefoucauld-Bayers et de Marie-Anne de Turmenies de Nointel. Elle était sœur utérine du duc de Laval-Montmorency, lieutenant général des armées du roi et de l'évêque de Metz ; sa sœur avait épousé le duc de Looz-Corswarem.

De cette union, sont issus, entre autres enfants :

1° Guy-André Louis, dont l'article viendra ;

2° N. LE PREUD'HOMME, officier de marine ;

3° N. LE PREUD'HOMME, dame chanoinesse à Neuville.

IX. Guy-André-Louis LE PREUD'HOMME, comte DE FONTENOY, second exempt des gardes du corps du roi de Pologne, duc de Lorraine, colonel de cavalerie au service de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, mourut en 1792. Il avait épousé dame Marie-Josèphe-Philippine-Victoire DE VILLENFAGNE, née baronne de Vogelsanck, l'une des premières familles du pays de Liége. De ce mariage il eut :

1° Guy-Mathieu LE PREUD'HOMME, qui fut, pendant neuf ans, page de la chambre de Monsieur, comte de Provence, depuis Louis XVIII; il mourut un an après sa sortie des pages, en 1788, étant lieutenant dans les dragons du régiment de Monsieur ;

2° Erasme, dont l'article suit ;

3° Aimée LE PREUD'HOMME, chanoinesse dans le chapitre noble de Neuville en Bresse ;

4° Flore LE PREUD'HOMME, aussi chanoinesse dans le même chapitre, qui fut mariée à M. le chevalier de Bex, gentilhomme du pays de Liége.

X. Erasme LE PREUD'HOMME, comte DE FONTENOY, ayant eu la faveur d'être

appelé en qualité de page en remplacement de son père que Monsieur estimait beaucoup, fut le dernier des pages de la chambre de ce prince au moment de la révolution. Il émigra en 1792, fit les campagnes de l'armée du prince de Condé, et servit ensuite dans les corps à cocarde blanche, en Angleterre; de retour en France, il se maria en 1801 à demoiselle Marie-Eugénie DE FRANQUEVILLE, d'une famille noble de Flandre et fille de M. de Franqueville, ancien capitaine dans les grenadiers de France, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. A l'arrivée à Nancy, en 1814, de Monsieur, comte d'Artois, lieutenant général du royaume, le comte DE FONTENOY fut un des premiers gentilshommes qui prirent l'uniforme du prince, et qui se dévouèrent au service des Bourbons. Il fut officier supérieur dans les gardes du corps du roi, compagnie de Luxembourg, chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, et se retira en 1830 avec le grade de colonel de cavalerie. Il mourut le 30 août 1844, à son château de Dommartin (Meurthe).

Il avait eu de son mariage :

1° Aimée LE PREUD'HOMME DE FONTENOY, morte en bas âge.
2° Amélie LE PREUD'HOMME DE FONTENOY, née en 1804, et mariée à M. COCHIN DE CLÉRY, capitaine de hussards;
3° Joseph-Erasme, qui suit;
4° Marie-Alexandrine LE PREUD'HOMME DE FONTENOY, née en 1816, morte chanoinesse de Sainte-Anne de Bavière, le 20 mars 1841.

XI. Joseph-Erasme LE PREUD'HOMME, comte DE FONTENOY, né en 1805, fut page de Louis XVIII, de 1821 à 1823, garde du corps du roi, compagnie de Luxembourg, jusqu'en 1830; puis successivement capitaine, chef d'escadrons, lieutenant-colonel et colonel de hussards; commandeur de la Légion d'honneur le 30 décembre 1858; il fut, au retour de la campagne d'Italie, nommé général de brigade le 12 mai 1860. Il a épousé, le 27 octobre 1835, Marie-Joséphine-Isaure DE BARRAL, fille du vicomte de Barral, depuis comte de Barral, sénateur, commandeur de la Légion d'honneur, et de Marie-Amélie-Robin de Scévole (Mlle de Barral est alliée à la famille impériale par sa grand'mère, Mlle de Beauharnais).

De ce mariage sont issus :

1° Marie-Erasme-Albert LE PREUD'HOMME DE FONTENOY, né le 29 août 1839, actuellement officier au 6e chasseurs;
2° Octave-Marie-Joseph LE PREUD'HOMME DE FONTENOY, né le 10 octobre 1856.

PRÉVOST DE BARDY

ORLÉANAIS ET SOLOGNE.

Seigneurs de Bardy, d'Aigremont, de Plaine, de Puiseaux et autres lieux.



Armes : *D'argent, à un épervier d'azur, becqué et onglé de gueules, accompagné de deux croissants d'azur posés l'un à dextre en chef et l'autre au côté senestre en pointe* (Armorial général officiel de 1696). — Couronne : *de Comte*. — Supports : *Deux Griffons*. — Devise : Unguibus et rostro.



La famille PRÉVOST DE BARDY est depuis longtemps fixée dans l'Orléanais. Elle remonte à Claude Prévost, seigneur d'Aigremont, qui commandait en 1482 une compagnie d'hommes d'armes au service de François II, duc de Bretagne.

En 1548, Marin Prévost était payeur de la compagnie des 40 lances des ordonnances du Roi, sous la charge de M. de Brissac.

En 1596, Josias Prévost était gentilhomme à la suite de M. le Comte de St-Paul.

La filiation régulière est établie à partir de :

FILIATION

I. Michel Prévost de Bardy, qui dès 1659 était Conseiller du Roi, Trésorier de France et Général des Finances de la généralité d'Orléans. En 1696 il fit enregistrer ses armes à l'Armorial officiel du Roi, établi par d'Hozier, Juge d'armes de France, et mourut vers 1704, laissant pour fils :

II. Sébastien Prévost de Bardy d'Aigremont, qui mourut en 1735, et eut pour fils :

III. Guillaume-Claude Prévost de Bardy, qui servit longtemps et se retira avec le grade de capitaine. Il était pensionnaire du Roi. Il acquit en 1764 les seigneuries de Plaine, Puiseaux et autres fiefs qui relevaient antérieurement de la seigneurie de Bardy. Il avait eu de son mariage avec demoiselle Anne de St-Paul :

1o Jean-Marie-Frédéric, qui suit.
2o Claude-Sébastien Prévost d'Aigremont, capitaine, mort sans enfants.

IV. Jean-Marie-Frédéric Prévost de Bardy, seigneur de Bardy, Plaine, Puiseaux et autres lieux, ancien officier au régiment de Soubise, épousa Jacqueline Grimaldi. Il mourut en 1789, et ne laissa que trois filles :

1° Rosalie Prévost de Bardy, mariée à Antoine Le Chauve, avocat au Parlement de Paris, morte sans postérité.

2° Adélaïde Prévost de Bardy, mariée à Jean-François Le Clercq de la Bruère, (1) d'abord chevalier, puis Comte de la Bruère, gentilhomme ordinaire des rois Louis XVI et Louis XVIII, et l'un des 300 gentilhommes connus sous le nom de chevaliers des poignards, qui défendirent Louis XVI le 10 août. Elle est morte sans postérité.

3° Madeleine-Eugénie Prévost de Bardy, mariée en premières noces, en 1804 à Denis Le Clercq, Colonel, aide de camp du général Hoche, et en secondes noces en 1828, à M. A. Collin, avocat aux Conseils du Roi. Elle avait eu de son premier mariage une fille qui épousa M. Eugène Collin, avocat. De ce mariage est née une fille.

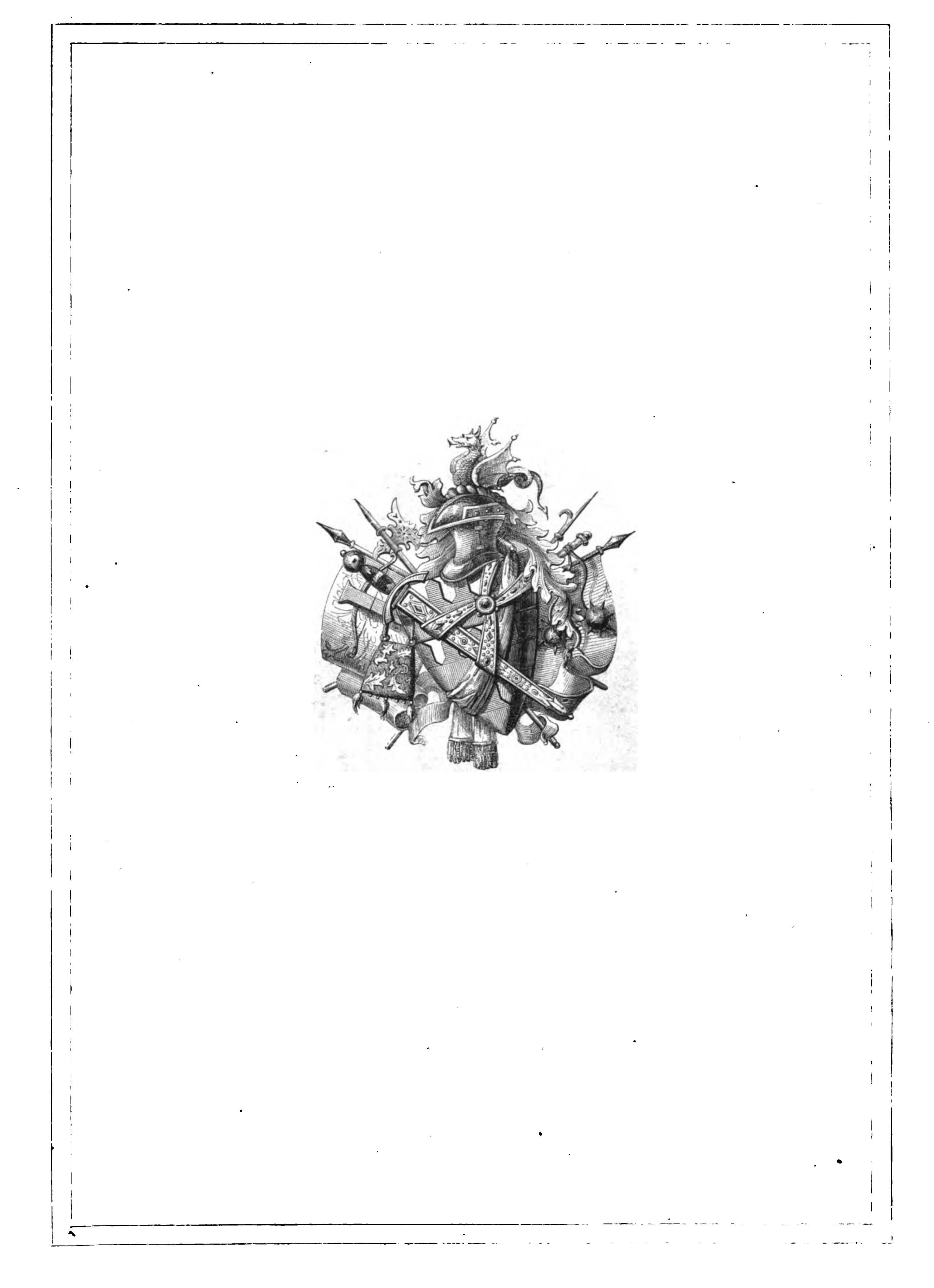
A. Pauline-Eugénie Collin, mariée le 4 janvier 1845, à Léopold Double, chevalier de la Légion d'honneur, dont un fils.

AA. Lucien-Joseph-Eugène Double, né le 4 octobre 1846.

Le seul héritier de la famille de Prévost de Bardy est M. Lucien Double, petit-fils de Madeleine-Eugénie Prévost de Bardy (Voir la notice Double dans ce volume).

(1) Les armes des Comtes de la Bruère sont : Ecartelé en sautoir d'argent et d'azur, l'azur chargé d'un Œillet d'or, l'argent chargé en chef d'une étoile d'azur et en pointe d'un croissant de gueules, au chef de gueules semé de besans d'or.





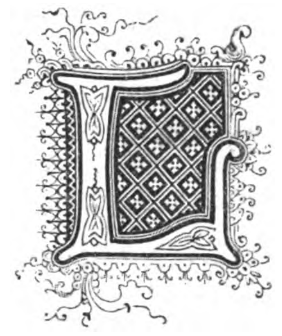
DE RANSE

GASGOGNE, CHAMPAGNE, ILE-DE-FRANCE

Barons de Ranse; Vicomtes du Brouillois; Seigneurs de Plaisance, de Laperche, de Lacourt, de la Tour, de Labarthe, de Marognes, de Rigny-la-Salle, de Taillancourt, de Traveron, d'Ovranville, du Rozoy, etc.



Armes : *D'argent, au croissant de sinople, accompagné de trois fleurs de néflier de cinq feuilles d'azur.* — **Couronne** : *De baron.* — **Supports** : *Deux lions.*



La maison DE RANSE (1), issue des anciens comtes romains de ce nom, est l'une des plus nobles et des plus illustres de la province de Gascogne, où elle est venue s'établir vers le douzième siècle, et où elle a joué un rôle important, ainsi qu'en font foi la tradition, les chroniques, les recueils héraldiques, l'histoire, et les nombreuses pièces authentiques conservées par la famille.

Elle s'est divisée en trois branches principales :

L'aînée est restée en Navarre et en Gascogne, où elle s'est continuée jusqu'à nos jours, et s'est alliée aux premières maisons de la noblesse, parmi lesquelles nous citerons les suivantes : de Manas, du Puy, de Montesquiou, de Salenabe, de Carbonnières, de Metge, Desnoyers de Gandillac, de Calmeilh, de Favières, du Gout d'Albret, d'Alesme, de Montpezat, de Lauvergnac, de Grimard de Loulé, Moriac de Loïs-Delfour, Simard de Lamothe, de Tissier, Dubousquet de Caubeyres de Las de Brimont, d'Hébrard de Cadrès, Laval de Montpazier, de Bap, etc.

Outre les alliances qui précèdent, et qu'on retrouvera mentionnées dans le cours de cette notice, plusieurs pièces attestent que la maison DE RANSE s'est alliée, à des époques plus reculées, aux maisons de Foix, de Limeuil, de Lavalette, de Ségur-Cabassac, de Lacuée, d'Estrade, de Mesme, de Villeneuve-Durfort, de Raffin, de Montlezun, de Grossoles de Flamarens, etc., etc.

La seconde branche alla s'établir en Champagne.

En 1485, FLOQUET DE RANSE ou REANCE, se fixa en Champagne dans le bailliage de Chaumont; ses descendants écrivirent presque tous leur nom DE REANCE, et se distinguèrent dans les armes. Ils possédèrent les seigneuries de Rigny-la-Salle, de Taillancourt, de Traveron, d'Ovranville, du Rozoy, etc., et s'allièrent à un grand nombre de familles nobles de la province. Cette branche se divisa en deux rameaux qui furent maintenus dans leur noblesse par jugement de M. de Caumartin, en 1669.

La troisième branche s'établit dans l'Ile-de-France, où elle posséda de grands biens, et s'allia aux principales maisons nobles.

Ces diverses branches, adoptèrent, pour se distinguer, des armes différentes. Celle de Champagne portait *d'azur, à la croix d'or* (2); un rameau,

(1) L'orthographe de ce nom a varié suivant les époques et les lieux où ont vécu ceux qui le portaient; il se trouve écrit DE RANCE, DE REANCE et DE RANSE; cette dernière orthographe a prévalu.

(2) D'Hozier, *Armorial de Champagne*. Manusc. bibl. imp.

résidant à Agen, portait *d'or, à trois aigles de sable posées en fasce* (1). Nous avons donné en tête de cette notice les armes qu'a conservées la branche mère de la famille.

Le premier membre de cette famille, dont le nom se trouve mentionné en France, est Pierre Rance, témoin d'une donation faite par Raymond de Sanzillon à l'église Notre-Dame de la Chapelle-Bayol, dépendante du monastère de Bénévent (2), dans le milieu du douzième siècle.

Geoffroy de Rance fut au nombre des barons qui combattirent à Bouvines en 1214 (3).

Gilles-Ortis de Rance, chevalier, se croisa en 1249 (4).

N. de Rance, sire de Basseu, fut l'un des seigneurs qui signèrent, en 1370, le traité d'union fait à Londres entre le roi de Navarre et le roi d'Angleterre. Nicolas de Rance et le comte de Sancerre reçurent, le 12 mai 1396, de Richard II, roi d'Angleterre, un sauf-conduit, avec mission de réprimer en Aquitaine les tentatives contre la trêve conclue entre les rois de France et d'Angleterre (5).

La filiation suivie de la branche aînée s'établit depuis :

I. Archambault de Ranse, écuyer, seigneur de Plaisance, etc., qui donna quittance, en 1415, à Pierre de Voisins, vicomte de Lautrec, d'une somme de 24 écus. Il avait épousé Catherine de Manas, dont il eut :

1° Michel, qui suit;
2° Madeleine de Ranse, mariée à Pierre de Carbonnières.

II. Michel de Ranse, écuyer, seigneur de Plaisance, de Laperche, etc., capitaine au service du roi de Navarre, combattit à Cocherel en 1446. Il eut de son union avec N. du Puy, entre autres enfants :

1° Etienne qui suit;
2° Floquet de Ranse, écuyer, qui se fixa en Champagne vers 1485. Par une attestation délivrée le 21 juin 1523, devant Hugues Roulier, notaire à Nogaro, Carbonnaire, seigneur de Borsoilhan et de Castres, Antoine de Montlezun, seigneur d'Armagnac, et Hugues de Pellet seigneur de Salles, affirmèrent la noblesse de Floquet de Ranse, leur parent, et certifièrent que la maison de Ranse, dont il était sorti avait toujours été reconnue parmi les nobles de Gascogne;
3° Guillaume de Ranse, chanoine à Castres.

III. Etienne de Ranse, écuyer, seigneur de Plaisance, Laperche, etc., fit la

(1) D'Hozier, *Armorial d'Agen*, n° 165.
(2) *Cartulaire de Benevent* (Limousin). Bibliothèque impériale, section des manuscrits.
(3) La Roque, *Traité du ban et arrière ban.*
(4) Liste des gentilshommes croisés. Bibliothèque impériale, aux manuscrits.
(5) Rôles gascons et normands.

guerre de Roussillon, où il se fit remarquer par sa bravoure. Il eut pour fils :

1° Pierre, qui suit;
2° François DE RANSE, qui fut un des premiers gentilshommes attachés à la personne du roi François Ier, et eut le titre de baron romain.

IV. Pierre DE RANSE, écuyer, seigneur de Plaisance, Laperche, etc., fut lieutenant dans l'armée de Jean d'Albret, roi de Navarre, et eut de son union avec Catherine DE SALENABE :

1° Guillaume, dont l'article suit;
2° Jean DE RANSE, écuyer, marié avec N ... DE MONTESQUIOU.

V. Guillaume DE RANSE, écuyer, vicomte du Brouillois, seigneur de la Perche, de Lacourt, de Plaisance, etc., amiral des mers de Bayonne, fut d'abord secrétaire d'Antoine de Bourbon et de Jeanne d'Albret, et ensuite secrétaire de Henri de Navarre et de Marguerite de France, puis il devint conseiller du roi Henri IV, secrétaire ordinaire de ses finances, contrôleur général de ses domaines de Navarre et d'Albret, auditeur en la Chambre des comptes de Nérac, etc.

Des lettres d'Henri IV, conservées par la famille, prouvent que ce roi avait pour lui une affectueuse estime, et que le crédit dont il jouissait auprès des rois, prédécesseurs de ce prince, avait été considérable.

Il avait obtenu de Charles IX qu'il exemptât, par édit du mois d'octobre 1572, la ville de Casteljaloux de garnison et de passage des gens de guerre.

Guillaume se maria en premières noces avec Guirautine DE METGE, dont il eut :

1° Nicolas, qui suit;

Et en secondes noces, avec Antoinette DESNOYERS DE GANDILLAC, dont il eut plusieurs enfants, savoir :

2° Henri DE RANSE, seigneur de Laperche; il se distingua, en 1621, au siége de Caumont, donnant le premier tête nue, et menant à l'assaut de la barricade méridionale un gros de soldats et de gentilshommes (1);
3° Pierre DE RANSE, seigneur de Lacourt, qui fut tué en défendant Agen assiégé par Favas et par Saint-Chamarad qui y trouva aussi la mort [1591] (2);
4° Antoinette DE RANSE, mariée à Guillaume DE PENS, seigneur de la Garde;
5°, 6°, et 7°, Anne, Marie et Marguerite DE RANSE.

VI. Nicolas DE RANSE, écuyer, vicomte du Brouillois, seigneur de Plaisance, de la Tour, de Labarthe, etc., etc., nommé, en survivance de son père,

(1) Samazeuilh, *Histoire de l'Agenais, du Bazadais et du Condomois.*
(2) De Saint-Amand, *Histoire du département de Lot-et-Garonne.*



à la charge d'auditeur en la Cour des comptes de Nérac, par commission des 12 mars et 12 septembre 1599, lui succéda dans ses fonctions, et épousa, le 7 novembre 1595, Sereine DE CALMEILH, dont il eut :

1° Etienne, qui suit;
2° Joseph DE RANSE, prêtre, docteur en théologie, curé du Port Sainte-Marie.

VII. Etienne DE RANSE, deuxième du nom, écuyer, seigneur de Labarthe, etc., reçut, le 7 novembre 1636, commission dans le régiment de Monseigneur de Mun, afin de lever 100 hommes d'armes pour le service du roi Louis XIII. Il épousa, le 7 novembre 1652, Anne DE FAVIÈRES, dont il eut :

1° Marc-Antoine DE RANSE, seigneur de la Tour; il épousa Marguerite DE SEVIN DE PÉCILE, et mourut sans enfants;
2° Jean-François, qui suit;
3° Marie DE RANSE, mariée, en 1680, au vicomte DU GOUT D'ALBRET;
4° Isabeau DE RANSE.

VIII. Jean-François DE RANSE, écuyer, seigneur de Marognes, etc., épousa, le 12 mars 1685, Marie DE MONTPEZAT, dont il eut :

1° Joseph-Marc-Antoine, qui suit;
2° Joseph-Marc-Antoine-Félix, auteur de la deuxième branche rapportée ci-après;
3° Hyacinthe-Dieudonné DE RANSE, auteur de la troisième branche qui sera mentionnée après la deuxième.

IX. Joseph-Marc-Antoine DE RANSE, qualifié baron DE RANSE, épousa Marie-Marthe D'ALESME, fille de François-Joseph d'Alesme, marquis de Saint-Pierre, vicomte d'Escassefort, dont sont issus :

1° Charles-Nicolas-François-Armand, qui suit;
2°, 3°, 4° Hélène, Marie et Elisabeth, religieuses.

X. Charles-Nicolas-François-Armand DE RANSE épousa Jeanne DE LAUVERGNAC, dont il eut :

1° Jean-Adolphe, qui suit;
2° Jean-François-Edouard DE RANSE, docteur en médecine, marié à Mlle BOUDON DE LACOMBE ;
3° Marie-Antoine Théophile DE RANSE, avocat;
4° Marie-Elisabeth-Aglaé DE RANSE, mariée à N. SEMPÉ-NÉBOUT;
5° Anne-Amélie DE RANSE.

XI. Jean-Adolphe DE RANSE a fait partie, en 1814, des volontaires royaux, et, en 1815, du détachement du Lot-et-Garonne pour la garde du duc d'Angoulême. Il a épousé Caroline BOISSEAU, qui l'a rendu père de :

1° Charles-François-Nicolas-Armand DE RANSE, qui s'est marié avec Mlle Marie-Elise TURPIN, dont il a eu un fils :
Jean-Marie-Armand DE RANSE.
2° Pauline DE RANSE, mariée à M. LAFAIGE, dont elle a eu une fille, Marthe.

DEUXIÈME BRANCHE

IX. Joseph-Marc-Antoine-Félix de Ranse, écuyer, chevalier de Saint-Louis, second fils de Jean-François et de Marie de Montpezat, épousa, en 1756, Catherine de Grimard de Loulé, dont il eut :

1° Antoine, qui suit;
2° Pierre de Ranse, mort à Saint-Domingue,
3° Marguerite-Claire de Ranse, mariée à Antoine Moriac de Loïs Delfour;
4° Elisabeth de Ranse, mariée à N. Simard de Lamothe.

X. Antoine de Ranse épousa, en 1802, Anne Tissier, dont il eut :

XI. Guillaume-Edmond de Ranse. Il a épousé, le 2 novembre 1826, mademoiselle Marie-Aimée-Polymnie Dubousquet de Caubeyres, issue d'une très-ancienne famille noble de l'Agenois, qui l'a rendu père de :

1° Joseph-Léopold de Ranse, qui suit;
2° Félix-Henri de Ranse, dont l'article viendra après celui de son frère aîne;
3° Francois-Joseph de Ranse, décédé;
4° Anne-Joséphe-Léontine de Ranse.

XII. Joseph-Léopold de Ranse, ancien magistrat, a ajouté à son nom patronymique son nom maternel de Caubeyres; il a contracté alliance en 1857 avec mademoiselle Jeanne-Marie-Hermance Augey, fille de Pierre Augey, docteur en médecine, et d'Angélique-Etienne Chiapella de la Chaise, d'origine génoise. De ce mariage est née :

1° Marie-Antoinette-Angelique-Jeanne de Ranse.

XII. Félix-Henri de Ranse, docteur en médecine, médecin à l'hôtel impérial des Invalides, membre de la société d'anthropologie, de la société médico-pratique de Paris, etc., etc., a épousé, en 1863, mademoiselle Marie-Mathilde Léchopié, fille de Hippolyte Léchopié, ancien magistrat, et de Anne-Céline Valet. De cette alliance sont issues :

1° Alice-Marie-Céline de Ranse;
2° Cécile-Marie-Henriette de Ranse.



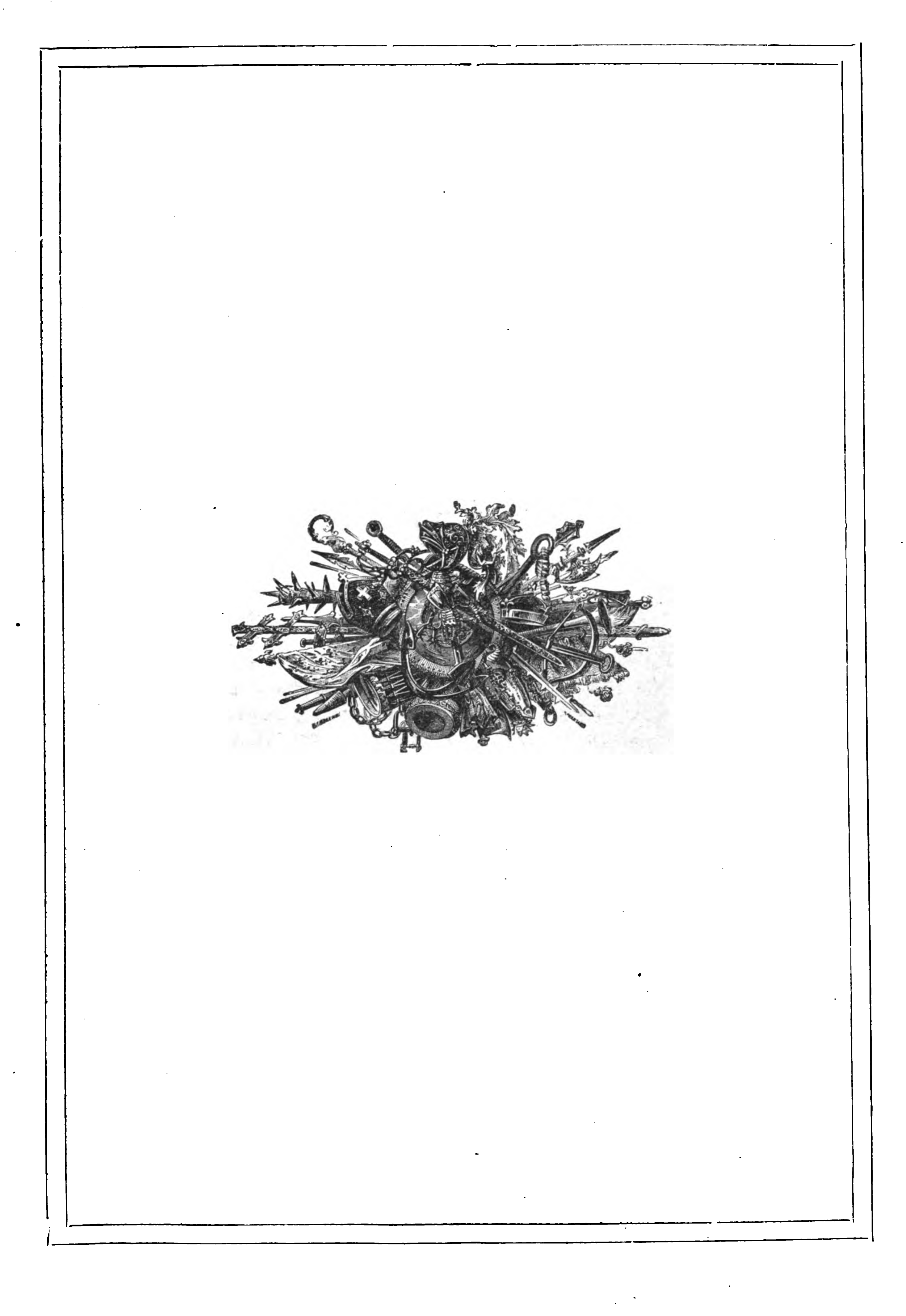
TROISIÈME BRANCHE

IX. Hyacinthe-Dieudonné DE RANSE, troisième fils de Jean-François, épousa Catherine DE LAS DE BRIMONT, dont il eut :

X. N. DE RANSE, chevalier de Saint-Louis, marié à Marie D'HÉBRARD DE CADRÈS. De ce mariage sont issus :

1° Charles DE RANSE, qui suit ;
2° Amélie DE RANSE, mariée à M. DE BAP, ancien officier;
3° Adèle DE RANSE.

XI. Charles DE RANSE, marié à mademoiselle LAVAL DE MONTPAZIER, est mort sans postérité; avec lui s'est éteinte la troisième branche.



DE REYNAUD DE MONTS

AUVERGNE

Comtes de Monts ; Barons de Saint-Pal en Chalençon ; Seigneurs de Desges.
du Gripel, de Pons, d'Issandolanges,
d'Issart, du Pohat, de Layre, de Terreneyre.



Armes : *D'azur, au lion d'argent, lampassé et armé de gueules.*
Supports : *Deux lions.* — Couronne : *De Marquis.*



RIGINAIRE d'Auvergne, la maison DE REYNAUD est une des plus illustres et des plus anciennes de cette province, et elle s'est divisée en plusieurs branches répandues en Suisse, en Bretagne, en Provence et en Bourbonnais. Un auteur généalogique du quinzième siècle, qui a composé un livre sur la noblesse, dédié au marquis de Voyer de Paulmy, la fait remonter au temps de Jules César et de Vercingétorix.

Quoi qu'il en soit de cette origine fabuleuse, il y a tout lieu de croire qu'elle appartient à la même souche que celle des Cordebœuf, marquis de Beauverger-Montgon, dont le nom primitif était REYNAUD, l'une des plus illustres de l'Auvergne, qui remonte au temps des Croisades, ainsi qu'il résulte des preuves faites au cabinet du Saint-Esprit, avant 1789 (d'Hozier et Audigier sont de cet avis.)

Moreri mentionne un Guillaume REYNAUD, qui devint prieur de Valbonne en Auvergne, fut élu général des Chartreux en 1367, et, à la mort du pape Urbain V, duquel il avait refusé le chapeau de cardinal, obtint au saint conclave onze voix sur vingt-six. Ce saint religieux mourut le 5 juin 1398.

Un autre Guillaume REYNAUD, écuyer, seigneur de Cordebœuf, bailli de Beaujolais, vendit en 1429, à Martin de Charpagne, dit Gouge, évêque de Clermont, une rente sise à Aigueperse. Quelques années après (1439), le même Guillaume, seigneur de Cordebœuf et de Marsat, fut nommé bailli des Montagnes d'Auvergne pour le duc de Bourbonnais et d'Auvergne.

Alain Chartier, dans son *Histoire de Charles VII*, Le Laboureur et Audigier, font mention d'un autre Guillaume REYNAUD, gentilhomme de la province d'Auvergne, fils du précédent, qui, servant sous les ordres de la Pucelle d'Orléans, posa le premier l'étendard de sa compagnie sur les murs de Blois, assiégé par Charles VII. Ayant fait prisonnier le comte de Suffolk, chef de l'armée anglaise, à la prise de Jargeau (1429), ce général, en lui remettant son épée, l'arma chevalier sur le pont de la ville, en présence des deux armées.

Le tableau qui représente cet épisode est au musée de Versailles.

En 1447, Jean REYNAUD, qualifié *Damoiseau*, ratifia, le 16 octobre, le mariage de noble REYNAL, fils de Germain REYNAUD.

A partir du seizième siècle, la maison DE REYNAUD s'est alliée avec les plus illustres familles d'Auvergne, dont voici les noms dans l'ordre où les alliances ont été contractées :

Pons du Gripel, 1557; — de Beaune de Monts de Montagu, 1624; —

du Lac, qui a fourni des colonels, des maréchaux de camp, des lieutenants généraux d'armée et des chevaliers de Malte, 1658; — de la Richardie de Besse, qui tire son nom de la ville de Besse, à elle autrefois appartenant, et dont un des membres, cardinal sous le pontificat de Clément VI, était proche parent de Marguerite de la Richardie de Besse, qui épousa Jacques DE REYNAUD DE MONTS, 1680; — de Rochebaron, éteinte dans une branche des La Rochefoucauld; — de Rochemont de Vernassal; — de Meallet de Fargue; — de Montigny de Thianges; — de Seynier et de la Barge, deux maisons fondues dans celle de Montmorin; — marquis de Foudras; — de Brizons; — de la Roche du Ronzet; — de Villemont et du Rochain; — marquis de Montchenu en Dauphiné; — de Brugies; — d'Escorailles de Fontanges; — de la Tour d'Auvergne, branche cadette des comtes d'Auvergne (1661).

Il y a eu dans cette maison plusieurs comtes de Brioude : Balthazar DE REYNAUD, frère de REYNAUD DE GRIPEL, marié à Yolande DE BEAUNE, fut reçu comte du chapitre noble de Saint-Julien de Brioude en 1605; — Antoine DE REYNAUD fut comte de Brioude en 1654, — et Léonard DE REYNAUD fut reçu en 1682 dans ce chapitre, célèbre par la rigueur de ses statuts sur les preuves de noblesse que les gentilshommes étaient tenus de faire.

La maison DE REYNAUD a porté les armes, sans interruption, pendant les quatorze générations dont se compose sa filiation authentique.

FILIATION

I. Guillaume REYNAUD, écuyer, seigneur de Cordebœuf, vivant en 1410, a eu pour fils .

1° Germain, qui suit;
2° Guillaume REYNAUD, chevalier, cité dans l'*Histoire de Charles VII* (1429).

II. Germain REYNAUD, chevalier, eut pour fils :

1° REYNAL qui suit;
2° Jean REYNAUD, damoiseau, qui ratifia, en 1447, le mariage de Reynal, son frère.

III. Reynal REYNAUD, écuyer, marié en 1447 avec N., fut père de :

IV. N. REYNAUD, écuyer, qui eut le fils ci-après :

V. Antoine REYNAUD DE DESGES, écuyer, marié à N., dont il eut deux fils :



1° Germain, qui suit;
2° Reynal REYNAUD, qui fut l'auteur de la branche DE PATERNAUD, gentilhomme verrier aux Chazes; il épousa Catherine DE COMBLAT et mourut en 1491. Ses descendants, établis dans les paroisses de Pinol et de Nozeroiles, élection de Brioude, furent maintenus dans leur noblesse en 1667.

VI. Germain REYNAUD DE DESGES, écuyer, nommé dans le testament de son frère Reynal en 1491, eut pour fils :

VII. Pierre DE REYNAUD, archer de la garde du corps du roi, qui épousa Anne DE PONS DU GRIPEL, dont il eut pour fils aîné :

VIII. Louis DE REYNAUD DU GRIPEL, qui reçut commission, en 1585, de Charles de Lorraine, duc de Mayenne, grand chambellan de France, de conduire et licencier le régiment de Chevrières, composé de vingt compagnies. Cette commission est conçue en des termes qui témoignent en quelle haute estime le duc de Mayenne tenait Louis DE REYNAUD. Il épousa Françoise DE PONS DE LA GRANGE, dont il eut quatre fils.

Nous ne nous occuperons que du quatrième, Claude DE REYNAUD, qui fut la tige des comtes DE REYNAUD DE MONTS. La branche-aînée des GRIPEL s'éteignit vers 1682, après avoir été maintenue dans sa noblesse le 14 avril 1667 et avoir fourni six chanoines-comtes de Brioude.

BRANCHE

DES COMTES

DE REYNAUD DE MONTS

IX. Claude DE REYNAUD DU GRIPEL, quatrième fils de Louis DE REYNAUD, baptisé le 2 janvier 1600, fut enseigne dans la compagnie de cent hommes d'armes du sieur de Chavagnat, et épousa, le 4 août 1624, Yolande DE BEAUNE, dame de Monts, fille de Guillaume de Beaune, seigneur de Monts, d'Issandolanges, et de dame Claude de Rochebaron. Yolande lui apporta en mariage la terre de Monts, près Arlane. Il eut pour fils :

1° Léonard, dont l'article suit;
2° Guillaume DE REYNAUD, écuyer, qui servait, en 1658, dans le régiment de Persan ;
3° Antoine DE REYNAUD, chevalier, qui épousa, en 1661, Françoise DE SOMMIÈRE, petite-fille de Marguerite de la Tour d'Auvergne. Il avait été reçu chanoine et comte de Brioude, en 1654.

X. Léonard DE REYNAUD DE MONTS, chevalier, servit dans le régiment d'Enghien. Il épousa, en 1658, damoiselle N. DU LAC, d'une des plus anciennes familles d'Auvergne. Il fut reçu, en 1682, dans le chapitre de Brioude.

Il avait été maintenu dans son ancienne noblesse par jugement rendu en avril 1667.

De son mariage sont nés deux fils, savoir :

1° Jacques, dont l'article suit;
2° Claude DE REYNAUD, chevalier, capitaine dans le régiment de Navarre, puis dans celui de Forest, tué à la bataille de Luzzara, en 1702.

XI. Jacques DE REYNAUD DE MONTS, chevalier, fut capitaine au régiment de Turenne, puis au régiment de Saintonge. Par jugement rendu le 6 mars 1706, il fut maintenu dans ses qualités et priviléges de gentilhomme de race.

Il se maria, en 1680, avec Marguerite DE LA RICHARDIE DE BESSE, dont il eut :

XII. Jean-Claude DE REYNAUD DE MONTS, chevalier, seigneur de Monts, Issard, Issandolanges, le Pohat, Layre et Terreneyre, baron de Saint-Pal en Chalançon, fit plusieurs campagnes dans le régiment de Bouzols cavalerie. Il épousa, en 1720, Charlotte CHAPUYS DE LA GOUTTE.

De ce mariage sont nés :

1° Jean-Gaspard, dont l'article suit;
2° Marc-Antoine-Sérapion DE REYNAUD DE MONTS, chevalier, né en 1738, premier page de Madame la Dauphine en 1754. Il fit, de 1759 à 1764, les guerres d'Allemagne, où il eut deux chevaux tués sous lui, dans le Royal-Cavalerie, sous les ordres du marquis de Boisgelin, et refusa l'ordre de Saint-Louis, voulant rester chevalier de Malte. Chargé de l'instruction de l'école de cavalerie de Metz en 1764, il passa capitaine au Royal-Cavalerie l'année suivante, et, deux ans après, major au régiment de cavalerie de Penthièvre, dont il devint mestre de camp en second, l'an 1776, puis seul mestre de camp commandant en 1778, à la création de nouveaux régiments de chevau-légers et de dragons; ensuite il fut nommé sous-inspecteur général des écoles militaires en 1783, puis brigadier des armées du roi, et enfin maréchal des camps en 1788. Il laissa une réputation d'activité telle que son collègue dans l'inspection des Ecoles militaires, M. de Keralio, qui voulut l'égaler, succomba à la peine au bout de six ans. Mais il eut de plus, pendant cette période de son existence, la bonne fortune de donner ses soins au jeune Bonaparte, qui lui avait été particulièrement recommandé par le comte de Marbeuf, commissaire général de la Corse. Le brillant élève de l'École militaire de Paris passait régulièrement ses jours de congé dans la maison du chevalier DE REYNAUD ;
3° Marc-Antoine DE REYNAUD DE MONTS, né le 9 juillet 1739, chevalier profès de l'ordre de Malte, où il fut reçu le 28 juillet 1759, le même jour que son frère.

XIII. Jean-Gaspard, comte DE REYNAUD DE MONTS, baron de Saint-Pal, seigneur de Monts, Terrenayre et autres lieux, chevalier de Malte, épousa, en 1751, Madeleine DE MONTORCIER, dont il eut, entre autres enfants :

1° N. DE REYNAUD DE MONTS, chevalier, officier dans la maison du Roi, qui épousa demoiselle N. DE MACON, dont il eut un fils mort sans postérité, et une fille, Madeleine-Sophie DE REYNAUD, mariée à Etienne BÉRARD DE CHAZELLES, chevalier de Saint-Louis;

2° Joseph DE REYNAUD, qui fut aumônier de *Monsieur*, frère du roi (1771). Il avait été désigné pour prendre rang parmi les comtes de Lyon, après avoir fait les preuves nécessaires pour entrer dans ce chapitre;

3° Jean-Antoine-Marie DE REYNAUD, chevalier, officier de cavalerie et directeur des manéges à l'Ecole militaire de Paris;

4° Jeanne-Pauline DE REYNAUD, mariée à Bernard DE REYNAUD DE BEAUREGARD, cousin germain de Joseph-Dominique de REYNAUD DES ROCHES, et de François-Dominique DE REYNAUD DE MONTLOSIER, né en 1755, député de la noblesse aux états généraux en 1789, titré comte par lettres patentes de Louis XVIII, en 1815, et mort pair de France en 1830;

5° Agathe DE REYNAUD, grand'mère de Georges-Nicolas-Gabriel DE CHAMBLAIN, conseiller d'Etat, commandeur de l'ordre impérial de la Légion d'honneur, et de Charles DUFFOURC D'ANTIST, chevalier de la Légion d'honneur, chef de bataillon, fils du lieutenant général baron DUFFOURC D'ANTIST, grand-croix de l'ordre de Charles III d'Espagne, chevalier de Saint-Louis et de la Couronne de fer, grand-croix de l'ordre impérial de la Légion d'honneur;

6° Jean-Antoine-Marie-Galien, qui suit:

XIV. Jean-Antoine-Marie-Galien, comte DE REYNAUD DE MONTS, dernier de sa branche, chevalier de Saint-Louis, mort lieutenant-colonel en retraite, à Libourne, en 1843.

De son mariage, contracté aux Antilles (Jamaïque) avec Elisa-Anna STUART, petite-nièce de lord Stuart, et, par sa grand'mère, parente de lord Byron, il ne laissa qu'une fille: Emma-Sophie DE REYNAUD DE MONTS, qui fut mariée à Joseph-Antoine D'ASIES DU FAUR, d'une ancienne famille noble de la Gascogne. (Voir sa notice dans ce volume.) De ce mariage sont nés trois enfants:

1° Léonard-Jacques D'ASIES DU FAUR, né le 20 décembre 1839;

2° Félix-Théodore D'ASIES DU FAUR, né le 1er juin 1842;

3° Georges-Emmanuel D'ASIES DU FAUR, né le 21 septembre 1843.



DES RIOUX DE MESSIMY

PAYS DE DOMBES ET MARTINIQUE.

COMTES DE MESSIMY; SEIGNEURS DE BELVEY, D'ESPEY ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *D'azur, à la bande d'or chargée de trois trèfles de sinople et accompagnée de deux besans d'or*. — SUPPORTS : *deux Lions d'or*. — COURONNE : *de Comte*.



CETTE illustre famille dont le nom se trouve écrit DE RIOUX et quelquefois DESRIOUX, paraît être originaire de l'Aunis, car l'on trouve près de La Rochelle un village du nom DE RIOUX.

Un de ses membres, s'étant attaché à la personne du duc du Maine et ayant obtenu une charge dans sa maison, vint se fixer dans la principauté de Dombes où

il acquit les terre et château DE MESSIMY, qui furent érigées en *Comté* en 1699 et dont tous ses descendants ont toujours joint le nom à celui de DES RIOUX.

Elle a produit, entre autres illustrations, un Intendant de police, plusieurs Conseillers et un Président à mortier au parlement de Dombes, un Procureur général en ladite Cour, plusieurs officiers, etc.

La filiation de cette famille s'établit régulièrement depuis :

Premier degré.

I. Bernard DES RIOUX, né vers 1640, intendant de police à Lyon, qui devint seigneur de Messimy par l'acquisition qu'il fit de cette terre, le 18 décembre 1686, de messire Charles de Cambis, marquis d'Orsan et de dame Marie-Anne Pillehot de la Pape, sa femme.

Il avait épousé Marie SILLAC, qui en était veuve en 1709, comme on le voit par l'Armorial général de Lyon, dressé en vertu de l'édit de 1696, elle y fit enregistrer ainsi les armes de son mari *accolées d'argent, au lion de gueules, au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent accosté de deux étoiles d'or.*

Bernard laissa de son union :

1° Antoine, qui suit :

2° Marie DES RIOUX, femme de Jean DE COTTON, écuyer, conseiller du présidial de Lyon. On trouve ses armes dans l'Armorial précité et elle y est dite veuve du dit sieur DE COTTON qui portait : *d'azur, au chevron d'or, accompagné en chef de deux roses d'argent, et en pointe d'un croissant du même.*

Deuxième degré.

II. Antoine DES RIOUX DE MESSIMY fut pourvu par le prince Souverain de Dombes, le 26 avril 1695, de l'office de conseiller au parlement de Dombes, vacant par la démission de maître Jacquet du Tour-Vulliard. Ces provisions datées de Versailles, signées, Louis-Auguste, sur le repli, par Monseigneur de Malezieu et scellées avec la prestation de serment pour ledit office du parlement à Lyon, le 8 juin suivant signées: Galliard (*Original en parchemin produit pour le Mémoire dressé en 1770 sur titres communiqués par M. le duc de Praslin, Ministre de la marine, Bibliothèque impériale, Cabinet des titres*).

Le dit Antoine DES RIOUX, qualifié seigneur DE MESSIMY, épousa, par contrat passé devant Boisseau et son confrère notaires à Paris le 8 février 1699, demoiselle Elisabeth DE MALEZIEU, fille de messire Nicolas de Malezieu,

chevalier, chancelier de la souveraineté de Dombes, et de dame Françoise Faudel, sa femme, en présence et de l'agrément du roi, de Monseigneur le Dauphin, de messeigneurs les ducs de Bourgogne, d'Anjou, de Berry, du Maine, de Madame la Princesse, de Madame la duchesse du Maine, de Monseigneur le comte de Toulouse etc. (*Grosse en parchemin, signée Marchand et Boisseau, produite ut suprà*).

Ce fut en faveur de cette alliance que, par lettres-patentes du mois de février 1699, Monseigneur le Prince souverain de Dombes érigea en *Comté* la terre DE MESSIMY, tant pour lui que pour ses successeurs, mâles et femelles en loyal mariage. Ces lettres datées de Versailles, signées Louis Auguste, et sur le repli par Monseigneur Guillereau ; à côté, visa : de Malezieu, et scellées sous double queue de parchemin du grand sceau en cire verte, enregistrées au parlement de Dombes, à Trévoux le 5 mars de la même année, signées : Galliard. (*L'original en parchemin, produit et signé.*)

La terre DE MESSIMY, anciennement dépendante de la châtellenie de Beauregard, est située presque sur la Saône ; elle fut possédée pendant près de cinq cents ans par la maison de Laye, dont la dernière héritière la vendit en 1600 à messire Pillehot de la Pape, d'où elle est passée, comme on l'a vu, dans la famille DES RIOUX. Cette terre jouissait de très-belles prérogatives ; son seigneur ne relevait d'aucun souverain, comme le prouve un titre de l'année 1313, par lequel Etienne de Laye se soumit à la foi et hommage de Guichard de Beaujeu, seigneur souverain de Dombes, et, à raison de cet hommage, ledit Guichard de Beaujeu s'engagea de payer à Etienne de Laye une somme de quatre cents livres, et de défendre à perpétuité la terre DE MESSIMY qui ne dépendait pas auparavant de son hommage, de la conserver dans tous ses priviléges, de ne point souffrir qu'il lui fût fait aucun tort ou par lui ou par ses successeurs.

Cet hommage fut renouvelé à un autre Guichard de Beaujeu par Louis d'Eperse, au nom et comme tuteur de Barthélemy de Laye, le 18 septembre 1417 ; et il est à remarquer que dans ce même titre il est dit que les successeurs et héritiers pourront rentrer dans la souveraineté qu'ils avaient de leur terre et se soustraire à la foi et hommage, à laquelle ils venaient de se soumettre en remboursant audit souverain de Dombes la somme de quatre cents livres qu'ils avaient reçue pour lui prêter hommage. Ce titre était déposé dans la chambre des Comptes de Paris.

L'érection en *Comté* de la terre DE MESSIMY n'est pas la seule marque

de distinction dont le duc du Maine gratifia la famille des Rioux. — Par des lettres-patentes de 1699, il accorda encore à la branche du sieur Antoine des Rioux de Messimy et à Elisabeth de Malezieu, son épouse, à leurs enfants et decendants mâles, à perpétuité, la faculté que les filles qui naîtraient des enfants mâles et descendants desdits sieur et dame des Rioux et de Malezieu, pussent *anoblir ceux qui les épouseraient,* en sorte que les maris des filles descendantes par mâles desdits des Rioux et Malezieu, fussent tenus pour *nobles gentilshommes,* qu'ils pussent se qualifier *d'écuyers* et parvenir au degré de chevalerie.

Le comte de Messimy fut pourvu, par lettres du dernier mars 1699, de l'office de *Président à mortier* au parlement de Dombes, vacant par la démission donnée en sa faveur par Messire Benoit Cachet, seigneur de Montezan. Ces provisions datées de Versailles, signées Louis-Auguste, sur le repli, par Mgr. de Malezieu et scellées avec sa réception et installation audit parlement à Trévoux, du 13 juin suivant, signées : Gaillard (*Original en parchemin produit, ut supra*).

Le 6 juin 1704, le comte Antoine des Rioux de Messimy obtint la charge de premier président au même parlement, vacant par la cassation du sieur Cachet de Montezan. (*Original en parchemin, ut supra*). Il mourut âgé d'environ 45 ans et fut inhumé le 10 novembre 1712, dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Symphorien de Trévoux. (*Extrait en papier délivré le 20 janvier 1778, ut supra*).

Il avait eu de son mariage avec dame Elisabeth de Malezieu un fils :

Troisième degré.

III. Jacques-Antoine, comte des Rioux de Messimy, né le 25 juillet 1704, fut baptisé le même jour dans l'église de Saint-Symphorien.

Il fut reçu avocat en la Cour du parlement de Dombes, et obtint, le 23 septembre 1726, des provisions de la charge de procureur général en la dite cour, vacante par la démission de maître Jean-Aymé de Berthelon de Brosse, dernier possesseur d'icelle, avec dispense d'âge et de services ; datées de Sceaux, signées : Louis-Auguste et sur le repli, par S. A. S., de Malezieu, à côté, visa : de Malezieu et scellées, auxquelles sont jointes des lettres de dispense d'âge et de services accordées par Mgr. le prince souverain de Dombes, audit lieu, en considération de son mérite personnel et de l'avantage qu'il avait d'être petit-fils du chancelier de S. A. S. et fils du feu premier

président de ladite cour, datées, signées et scellées comme les provisions, enregistrées au parlement le 18 juin 1734, signées : de la Geneste. (*Original en parchemin, produit ut supra*).

Le Comte DE MESSIMY reçut, le 1er février 1734, des lettres d'honneur de sa charge de procureur-général, en considération de ses services, de ceux du feu sieur DES RIOUX DE MESSIMY, son père, premier président en la même cour, et du feu sieur de Malezieu, son grand-père, chancelier de Dombes, datées de Paris, signées : Louis-Auguste, sur le repli : par S. A. S., de Torpanne et scellées (*Original en parchemin, ut supra*).

Jacques-Antoine DES RIOUX, chevalier, COMTE DE MESSIMY, épousa par contrat passé le 5 septembre 1726 devant Perret, notaire de S. A. S. à Trévoux, demoiselle Marie-Claudine AUBRET, fille de Louis Aubret, écuyer, seigneur d'Hautechanal et Belvey, conseiller honoraire au parlement de Dombes, et de feue dame Françoise Dejons, sa femme.

De cette union vinrent :

1° Jacques-Antoine DES RIOUX DE MESSIMY, né le 26 août 1729 et baptisé le même jour dans l'église collégiale et paroissiale de Trévoux. (*Extrait en papier délivré le 6 juin 1736, légalisé, produit, ut supra*).
2° Marc, qui va suivre.
3° Jacques-François-Marguerite, auteur de le BRANCHE DE LA MARTINIQUE, dont l'article viendra ci-après.

Quatrième degré.

IV. Marc, comte DES RIOUX DE MESSIMY, baptisé le 2 septembre dans l'église collégiale et paroissiale de St-Symphorien de Trévoux, était déjà pourvu de la charge de procureur général au parlement de Dombes, lorsqu'il épousa par contrat passé le 7 octobre 1755 devant Nouette et Bellanger, notaires au Châtelet de Paris, demoiselle Jeanne Elisabeth LE MERCIER, fille de sieur Pierre-Gilles Le Mercier et de dame Elisabeth Boudet.

En faveur de ce mariage, ledit de Messimy père fit donation entre vifs, à son fils, de tous ses biens, meubles et immeubles, présents et à venir et les sieur et dame Le Mercier constituèrent en dot à leur fille la somme de cent mille livres (*Grosse, ut supra*).

Ledit Marc DES RIOUX DE MESSIMY, comme représentant messire Jacques-Antoine des Rioux, comte de Messimy, son père, fit foi et hommage au roi en la cour des Comptes de Bourgogne, le 17 juillet 1777, pour raison de

terre, seigneurie et comté de Messimy, mouvant de S. M. à cause de son pays de Bourgogne (*Grosse, ut supra*).

Il fut père de :

1° Jean-Baptiste-Marc, qui suit.

2° Anne-Marie-Louise DES RIOUX DE MESSIMY, au nom de laquelle le comte de Messimy, comme père et légitime administrateur de la dite fille, fit foi et hommage au roi en la cour des Comptes de Bourgogne à cause de son heureux avènement à la couronne, pour raison du fief de Belvey, mouvant de S. M. à cause de son duché de Bourgogne, suivant les lettres d'attache obtenues par le dit Marc des Rioux, le 17 juillet 1777, en la cour précitée (*Grosse signée : Vaudremont, ut supra*).

Cinquième degré.

V. Jean-Baptiste-Marc, comte DES RIOUX DE MESSIMY, né le 26 avril 1769, fut baptisé le lendemain dans l'église collégiale et paroissiale de St-Symphorien de Trévoux, diocèse de Lyon. (*Extrait délivré par le curé de ladite paroisse et légalisé, ut supra*).

Il fut reçu le 8 avril 1785, élève à l'école royale militaire sur preuves de sa noblesse remontées à Antoine des Rioux, premier comte de Messimy.

Il a laissé pour fils :

Sixième degré.

VI. Antoine, Comte DES RIOUX DE MESSIMY, qui se maria en 1820, avec dame Françoise-Félicité-Augustine PUISSANT DE SAINT-SERVAN, d'une famille originaire de l'évêché de Vannes, qui a donné un Président en la Chambre des Comptes de Bretagne en 1779. De cette alliance est née une fille unique :

Françoise-Sabine DES RIOUX DE MESSIMY, mariée en 1839, par contrat passé au château de Messimy, à M. Claude-Charles PELLETRAT DE BORDES, aujourd'hui maire de la ville de Châtillon-sur-Chalaronne (Ain).

Cette branche est éteinte actuellement dans les mâles.

BRANCHE CADETTE

A LA MARTINIQUE.

Quatrième degré.

IV. Jacques-François-Marguerite, comte DES RIOUX DE MESSIMY, (3e fils

de Jacques-Antoine et de Marie-Claudine Aubret), fut baptisé le 9 mars 1738 dans l'église collégiale et paroissiale de Saint-Symphorien de Trévoux.

Il vint à la Martinique avec le grade de capitaine d'artillerie dans le régiment d'Auxonne et obtint du conseil supérieur de cette île un arrêt de *confirmation de noblesse* en date du 7 mai 1772.

Il a épousé, le 4 juillet 1784, Marie-Louise Bouché de Beaufond, dont il a eu le fils qui suit :

Cinquième degré.

V. Marc-Antoine, comte des Rioux de Messimy, né en 1790, a épousé le 6 juin 1816, Madeleine Crosnier de Bellaistre, dont il a eu six enfants :

1º Marie-François-Antoine-Ste-Catherine-Thévenin, dont l'article suit :
2º Amélie-Marie-Louise des Rioux de Messimy, née le 17 novembre 1818, mariée le 1er juillet 1845 à M. Gaston Augrain, officier des douanes.
3º Henri des Rioux de Messimy, né le 20 mai 1826, mariée le 18 mai 1839 à Mademoiselle Isa Hern.
4º Catherine-Antoinette-Elmire des Rioux de Messimy, née le 20 novembre 1824, morte en 1849.
5º Jules-Marie-Antoine des Rioux de Messimy, né le 11 octobre 1826, mariée le 6 janvier 1863 à Mademoiselle Pauline de Belligny.
6º Théobald-Louis-Antonin des Rioux de Messimy, né le 30 mai 1833, qui a épousé le 15 juin 1860 Mademoiselle Louise-Franciette-Nancy Desabaye, dont il a deux enfants :

A. Albert-Marc-Antoine des Rioux de Messimy, né le 23 mai 1862.
B. Jacques-François-Marguerite des Rioux de Messimy, né le 6 mai 1864.

VI. Marie-François-Antoine-Ste-Catherine-Thévenin, comte des Rioux de Messimy, chef actuel de noms et d'armes de la famille, chevalier de la Légion d'Honneur, né le 1er juillet 1817, au Prêcheur (Martinique), a épousé, le 13 mars 1848, Marie-Thérèse-Adèle de Barrès du Molard, fille de Jean-Scipion-Henry, comte de Barrès du Molard, et de dame Marie-Madeleine-Suzanne de Tholozan ; il a pour enfants :

1º Joseph-Marie-Scipion des Rioux de Messimy, né le 25 mars 1849, au Port d'Espagne (Colonies anglaises).
2º Georges-Antoine des Rioux de Messimy, né le 28 juillet 1850, à St-Pierre (Martinique).
3º Paul des Rioux de Messimy, né le 11 janvier 1852, à St-Pierre (Martinique).
4º Marie-Joséphine des Rioux de Messimy, née le 18 mai 1853 à St-Pierre (Martinique), décédée le 17 février 1854.
5º Pierre-Scipion-Gaston des Rioux de Messimy, né le 6 août 1854, à St-Pierre (Martinique).

6° Charles-François-Victor des Rioux de Messimy, né le 24 janvier 1856, à St-Pierre (Martinique).

7° Maurice des Rioux de Messimy, né le 31 mai 1857, à St-Pierre (Martinique), décédé à Trévoux (Ain), le 24 mars 1859.

8° Marie-Gabriel des Rioux de Messimy, né le 7 octobre 1858 à Trévoux et déc le 4 août 1859.

9° Ernest des Rioux de Messimy, né le 10 août 1862, à St-Pierre (Martinique).

10° Pierre-Vincent des Rioux de Messimy, né le 23 mai 1864, à St-Pierre (Martinique).

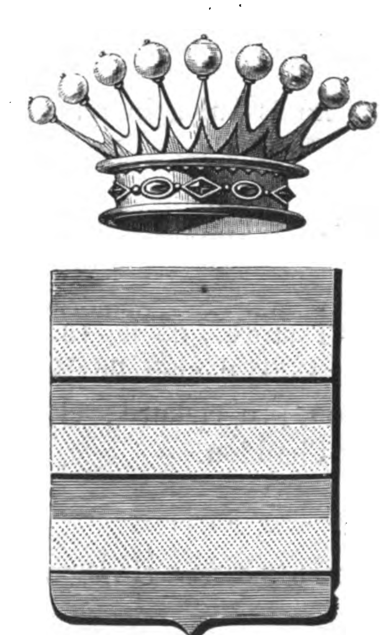
11° Marie-Gabrielle des Rioux de Messimy, née le 1er janvier 1867, à Paris.



DE TALIBON DE LA MERLIÈRE

TOURAINE, ANGOUMOIS

SEIGNEURS DE VAUX-LAUNAY, DE LA MERLIÈRE ET AUTRES LIEUX.



ARMES PAR VŒU EXCLUSIF ET SUCCESSION : *D'azur, à trois fasces d'or.*
— COURONNE : *de comte.*



MESSIRE houis DE TALIBON, seigneur de Vaux-Launay et autres lieux, officier de la Connétablie de France, admis dans cet ordre privilégié par lettres patentes du roi en date du 4 octobre 1784, a épousé, le 19 octobre de la même année : demoiselle Catherine DU PLESSIS DE LA MERLIÈRE, fille de Messire Jean du Plessis, chevalier de la Merlière, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, et de dame Elisabeth Regnault de la Courrière,

De cette union sont issus :

1° Louis-Joseph-Benjamen, qui suit;
2° Moïse-Josué-Eliézard-Louis-Joseph, ancien magistrat, célibataire.

Deuxième degré.

II. Louis-Joseph-Benjamen DE TALIBON, né le 21 juillet 1786, a épousé le 8 février 1812, demoiselle Marie-Geneviève MOUSSIER, fille de M. Jean-François Moussier, propriétaire, et de dame Marie Geneviève Le Sourd.

De ce mariage est issu : Louis-Augustin, qui suit.

Troisième degré.

III. Louis-Augustin DE TALIBON, né le 10 octobre 1814, licencié en droit, a épousé, le 10 février 1844, demoiselle Marie-Antoinette-Radegonde AUBIN, fille de M Louis Aubin, propriétaire, et de dame Anne-Elisabeth-Jeanne-Désirée Casseloup de Chatillon.

De ce mariage est issue :

Mademoiselle Yvonne-Marie-Noémie DE TALIBON, née le 9 février 1846.



SELLERON

BERRY.



Armes : *D'azur, à trois croissants d'argent, et une étoile d'or en abîme.* (Armorial général officiel de 1696, registre de la généralité de Paris, Tome II, folio 71, à la Bibliothèque Impériale).



Originaire du Berry, la famille SELLERON est connue dans cette province depuis plus de deux cents ans.

I. Philippe Selleron, avocat au Parlement, habitait Issoudun en 1679. En cette année, il y rendit foi et hommage au Roi, ainsi qu'il appert de deux actes conservés aux Archives de l'Empire, registre 444 *bis*, pièce 304, et registre 446, pièce 130.

D'une alliance dont le nom est resté ignoré, Philippe Selleron eut pour fils :

1° Philippe-François qui suit.
2° François SELLERON, vivant en 1696.
3° Catherine SELLERON, qui fit enregistrer, en 1696, les armes de sa famille au registre de la généralité de Paris, de *l'Armorial général* de France, établi par le juge d'armes d'Hozier.

II. Philippe-François SELLERON, écuyer, épousa, vers 1710, demoiselle N., dont il eut :

1° François, qui suit.
2° N. SELLERON, médecin du Roi, résidant à Châteauroux, contemporain du célèbre Ailhaud, qui mourut en 1756.

III. François SELLERON DE LA CROIX, écuyer, né en 1717, mort en 1764, laissa de son mariage avec Marie-Anne CHEVALIER DU COUDRAY, d'une ancienne famille noble de la Flandre (1), les enfants ci-après :

1° Silvain SELLERON.
2° Jacques SELLERON.
3° Pierre SELLERON, qui a continué la descendance.
4° Germain SELLERON.
5° Jean SELLERON.
6° Marguerite SELLERON, mariée à François LAMY en 1778.

IV. Pierre SELLERON DE LA MOTTE, né en 1750, épousa, à Neuvy-Saint-Sépulcre, près la Châtre, le 19 septembre 1780, Marguerite THABAUD DE BELLEGARDE, fille de Michel Thabaud du Colombier et de Catherine Baucheron. Il mourut à Ardentes, près Châteauroux, le 23 mars 1818, laissant de son mariage :

V. Jean-Baptiste SELLERON, né à Neuvy-Saint-Sépulcre, près la Châtre, le 3 mars 1787, filleul de M. Rochoux de la Bouige, avocat en Parlement et bailli de la baronnie de Neuvy-Saint-Sépulcre, et de Catherine Thabaud, sa tante. Il épousa, en 1811, mademoiselle Rosalie CARON, dont il a eu trois enfants :

1° Ernest SELLERON, né en 1812.
2° Louise SELLERON, née en 1817.
3° Alfred SELLERON, né en 1827.

(1) Suivant un ancien manuscrit de l'année 1763, la famille CHEVALIER DU COUDRAY, originaire de la Flandre, serait « connue à Paris dès l'an 1581 et aurait acquis une grande illustration dans la robe et l'épée. »

SCHWEITZER

ALSACE, GRAND-DUCHÉ DE BADE, BAVIÈRE, RUSSIE.



ARMES : *D'azur, à la bande d'or, accompagné en pointe d'une molette d'argent et accosté en chef de deux étoiles du second émail. — L'Écu orné de lambrequins, surmonté d'un casque de chevalier.*



CETTE famille, originaire d'Allemagne, est ancienne, à en juger par les emplois importants que ses membres ont occupés et les belles alliances qu'ils ont contractées ; elle était honorablement connue en Alsace au XVIe siècle, où elle était en possession de fiefs importants.

Elle s'est divisée en plusieurs branches qui se sont établies dans divers pays et états circonvoisins.

La difficulté de rechercher dans les registres de l'état civil du royaume de Bavière nous empêche de faire remonter la filiation au-delà du XVIIe siècle.

Cependant des archives privées régulièrement tenues, des docu-

ments historiques, la possession de fiefs nobles, mentionnés dans diverses chartes et traités particuliers d'achat et d'échange, la font connaître bien antérieurement.

Elle marquait déjà au temps de Philippe SCHWEITZER, né dans le grand duché de Bade, où il jouissait des privilèges de la noblesse et où il prit femme de condition noble.

Noble Martin SCHWEITZER, son fils, né dans le grand duché de Bade à Nakarals, épousa demoiselle Élisabeth BARBARA JAEGER DE WEIDERSHEIM.

Il eut de ce mariage un fils unique :

Noble Gottlied SCHWEITZER, marié à Rosina MUNICH DE KAISERSLAUTERN.

De cette alliance sont sortis :

1° Louis SCHWEITZER, né le 12 septembre 1804, qui va suivre.
2° Gottlieb SCHWEITZER, né le 25 mars 1809, qui viendra après son frère.
3° Christine SCHWEITZER, née le 2 février 1811.
4° Jean SCHWEITZER, né le 18 mai 1814, décédé sans postérité.
5° Charlotte SCHWEITZER, née le 3 septembre 1819.
6° Catherine SCHWEITZER, née le 13 février 1822.

A. Noble Louis SCHWEITZER eut d'un mariage légitime :

1° Jacques SCHWEITZER, né le 6 février 1844.
2° Louis SCHWEITZER, né le 29 juin 1845.
3° Jean SCHWEITZER, né le 30 avril 1847.

B. Gottlieb SCHWEITZER épousa demoiselle Annette-Caroline LUBKÉ, née à Saint-Pétersbourg, le 23 octobre 1826.

De cette union sont issus :

1° Annette SCHWEITZER, née à Saint-Pétersbourg, le 15 mai 1850.
2° Sophie SCHWEITZER, née le 8 novembre 1852, en la même capitale.
3° Guillaume-Helmouth SCHWEITZER, né en la même ville, le 5 septembre 1861.
4° Paul SCHWEITZER, né le 6 septembre 1863, au même lieu.
5° Elisabeth SCHWEITZER, née à KAISERSLAUTERN, le 31 juillet 1865.

Plusieurs membres de cette famille ont marqué dans les arts et dans le haut commerce; d'autres se sont distingués dans la carrière des armes : de ce nombre fut Pierre DE SCHWEITZER, issu d'une branche collatérale, capitaine d'infanterie, blessé à la bataille de Walontina-Gora, où il donna des preuves d'une rare valeur.

Cette famille est représentée aujourd'hui par Gottlieb SCHWEITZER, membre de plusieurs académies et chevalier de divers ordres.



VERCHERE

DE REFFYE

BOURGOGNE, LYONNAIS ET NOUVELLE FRANCE

SEIGNEURS DE REFFYE, DE BORCHAMPS, DES BAYONS, DE VERCHERE, D'ARCELOT (1), D'ARCEAU, DE FOUCHANGES ET D'ORGEUX, EN PARTIE, ET AUTRES LIEUX.



ARMES : *De sable, à la fasce d'or, accompagné d'un croissant d'argent en chef, et de trois étoiles rayonnées d'or rangées en pointe* (2). — COURONNE. *de Comte.* — CIMIER : *une étoile.* — SUPPORTS : *deux Cygnes.* — DEVISE : In tenebris lumen rectis.

(1) On lit dans la Description générale et particulière du Duché de Bougogne par Courtépée, deuxième édition, t. 3, p. 111, à propos de la terre seigneuriale de la Brosse : « Terre vendue par Philibert VERCHERE, » marquis d'Arcelot, président au Parlement, à Joseph de Monteynard, grand sénéchal de Nîmes et de » Beaucaire, en 1777. »

(2) La branche de MM. VERCHERE d'Arcelot, de Dijon, qui est à la veille de s'éteindre en la personne de

Il serait difficile de fixer l'époque exacte où cette maison, l'une des plus anciennes du Brionnois, commença ses premières subdivisions. Ce qui est certain, et ce que prouvent les anciennes chartes du prieuré de Marcigny, et les registres des notaires, c'est qu'avant l'an 1300 il y avait déjà à Marcigny des prêtres et des notaires royaux dans la famille et du nom de Verchere.

Courtépée, le savant historien du duché de Bourgogne, fait, à l'article consacré à Marcigny, cette mention d'autant plus honorable pour cette famille, qu'elle se trouve ainsi consignée dans l'histoire spéciale de sa province (1).

« Les plus anciennes familles sont les Verchere, depuis le XIII[e] siècle,
» qui ont donné des magistrats distingués au Parlement. Hugues-François
» Verchere de Reffye, né en 1680, reçu avocat à Paris en 1705, juge de
» Marcigny en 1717, syndic perpétuel de la ville en 1741, s'acquit dans tous
» ces emplois la réputation d'un grand juge. Il avait toutes les qualités qui
» forment le vrai magistrat. Il mourut en 1755 estimé et chéri de tous,
» laissant une riche bibliothèque et de bons manuscrits, fruits d'un travail
» de cinquante ans. Il a fourni 700 articles à la nouvelle édition de
» Moreri (2). »

Cette ancienne famille du Brionnois a donné plusieurs juges châtelains à la ville de Marcigny (1717 à 1789), un conseiller secrétaire du Roi Maison et Couronne de France (1708), un premier président à la Chambre du trésor et bureau des finances de la province de Bourgogne (1711), deux conseillers et deux présidents à mortier au parlement de Dijon (1714 à 1789).

Dans la carrière des armes, elle compte six chevaliers de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, un chevalier de Malte (3), un officier et deux chevaliers de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur.

Guillaume-Gabriel Verchere, marquis d'Arcelot, qui n'a pas contracté d'alliance, porte: de gueules à la croix potencée d'or en abîme, au croissant d'argent en pointe; au chef cousu d'azur, chargé de trois étoiles d'or.

Il s'est formé apparemment dans le Lyonnois de nombreux rameaux de cette importante famille, à en juger par les diverses armoiries que nos recherches nous ont fait découvrir. Nous devons en mentionner un du nom de Verchere, dont la filiation remonte à 1692, et qui porte : d'argent à trois épis de sinople sur un tertre de même, au chef d'argent chargé de trois étoiles d'azur, ce qui forme des armes parlantes, car, dans le langage mâconnois, on appelle une *Verchere* une terre fertile ensemencée de blé.

(1) Voir Courtépée, T. 3 p. 135.

(2) Les livres de sa bibliothèque étaient munis d'un *ex libris* représentant les armes de sa famille, au bas duquel on lit ce dystique symbolique :

Sidus Utrumque suum feliciter impleat orbem
Cœlestemque notet quo juvat ire viam.

(3) Voir au XX[e] vol. du *Nobiliaire universel de France* par M. de St-Allais la nomenclature générale des chevaliers de Malte : Verchere (Jacques de).

Il y a eu encore des personnages de cette maison dans presque tous les Ordres religieux, ainsi que dans plusieurs chapitres nobles.

Enfin, l'on trouve aussi au Canada de ses membres qui, sortis du berceau commun, et fixés d'abord à Bordeaux, où leur père, Guillaume VERCHERE, né en 1563, fut avocat au Parlement, puis maire de la Réole, passèrent et s'établirent ensuite dans la Nouvelle-France. Une dame et une demoiselle DE VERCHERE s'y firent remarquer par le courage qu'elles déployèrent dans deux siéges que tour à tour, et à deux ans d'intervalle, elles furent obligées de soutenir contre les sauvages, dans le fort de leur seigneurie qui portait leur nom (1). Cet acte de courage, qui sauva le fort et peut-être toute la colonie, étant venu à la connaissance du Roi Louis XIV par l'entremise de madame de Pontchartrain, valut à la jeune héroïne une pension de quatre cents livres (2).

Plusieurs DE VERCHERE occupèrent au Canada divers grades dans l'armée.

Claude-Louis VERCHERE DE REFFYE, avocat au parlement de Dijon, juge civil et criminel et syndic de Marcigny, était député aux États-Généraux de sa province en 1751; Hugues-François VERCHERE DE REFFYE, II[e] du nom, était envoyé par le bailliage d'Autun, en 1789, aux États-Généraux de France.

Au procès-verbal de l'assemblée des trois Ordres du bailliage de Dijon, tenue le 28 mars 1789, l'on voit figurer parmi les membres de la noblesse MM. Charles-François VERCHERE D'ARCELOT, chevalier de St-Louis, ancien capitaine d'infanterie; Antoine-Louis DE VERCHERE, seigneur d'Arcelot, Arceau, Fouchanges et Magny-St-Médard, président à mortier au parlement de Dijon; Pierre VERCHERE D'ARCELOT, chevalier, ancien major de cavalerie (3).

Cette maison a formé des alliances avec les Courtot (4), qui dès le XIV[e] siècle donnaient des conseillers-maîtres à la Chambre des Comptes de

(1) La seigneurie DE VERCHERE qui, comme toutes celles de la Nouvelle France, se composait de la maison du Seigneur, du fort et de l'église, donna naissance avec le temps à un bourg considérable, puis à un comté important qui a conservé le nom de Verchere, ainsi qu'on peut le voir dans tous les atlas américains les plus récents.

(2) Voir pour les détails de ce fait : Courtépée, t. p. 135; l'Honneur François, par M. de Sacy, vol. X[e], p. 157; le Voyageur François, par l'abbé de la Porte, vol. IX[e], p. 229; les Aventures du chevalier de Beauchêne, rédigées par M. Le Sage, vol. II[e], p. 76; le Grand Dictionnaire géographique et critique, par Bruzen-Lamartinière, vol. IX[e], p. 135.

(3) Voir le Catalogue des Gentilshommes de la Bourgogne, par MM. de La Roque et de Barthelemy.

(4) Guillaume COURTOT a été honoré de la charge de conseiller au Grand-Conseil de S. A. Philippe-le-Bon.

la Bourgogne, avec les Brenot, dont l'un, Regnault, était en 1415 secrétaire du duc de Bourgogne et son procureur à Châlon; avec les de La Mare et les Carrelet de Loisy (1), du parlement de Dijon; avec les Perrin, les Le Coq (2) et les de Guenet (3), très anciennes familles parlementaires de Paris et de Rouen.

Elles s'est encore alliée à beaucoup d'autres également anciennes et distinguées, telles que les de Lixe, Gregaine, de L'Hopital, de St-Maurice, Dupuy, d'Athose, Polette, Bouthier, Gaulne, de Richemont, Thouvant, Sabatin, Marque de Chessy, Jacquet de Chalonnay, de Molins de la Garde, Combrial de la Chassagne, Perroy, de Truchys de Serville, du Crest, Rossard, Masson, de Boisguéret de la Vallière, de Faucher de la Ligerie, etc.

Enfin, MM. Verchere de Reffye s'honorent d'avoir eu pour oncle et grand-oncle maternel messire Louis-François Perrin, comte de Précy, lieutenant-général des armées du Roi, grand'croix de l'Ordre royal et militaire de St-Louis, mort à Marcigny le 20 août 1820, et auquel la ville de Lyon a élevé un mausolée aux Brotteaux.

Les représentants actuels de la branche aînée de la famille sont :

CHEF DE NOM ET D'ARMES.

I. Jean-Baptiste-Philippe-Dieudonné-Auguste Verchere de Reffye, né à Strasbourg, le 30 juillet 1821, de Jean-Baptiste Verchere de Reffye, décédé, vérificateur des Domaines, à Strasbourg, et de demoiselle Louise-Joséphine Maud'heux dont le père était conseiller de Préfecture de cette même ville. Entré à l'École polytechnique en novembre 1841, il est aujourd'hui chef d'escadrons d'artillerie, chevalier de l'Ordre impérial de la Légion d'honneur, officier d'ordonnance de S. M. l'Empereur Napoléon III, marié le 1er décembre 1862 à demoiselle Joséphine-Virginie-Alix Féréole, nièce de MM. Odilon et Ferdinand Barrot, et de M. Paul Fabre, avocat à la Cour de cassation.

(1) M. de Loisy (Antoine-Bernard), ancien conseiller au Parlement de Bourgogne, a été depuis, président du Conseil général de Saône-et-Loire pendant plusieurs années, député du même département sous la Restauration, et vice-président de la Chambre des députés.

(2) La famille Le Coq a donné neuf conseillers au Parlement de Paris, et des présidents aux Enquêtes. Son chef, Oudard Le Coq, était conseiller de la Cour en 1344.

(3) La famille de Guenet, originaire de la Généralité d'Alençon, d'ancienne noblesse et titrée, a donné plusieurs lieutenant-généraux de bailliages, quatre conseillers au Parlement de Normandie, un prélat, plusieurs officiers supérieurs, plusieurs chevaliers de St-Louis, et un officier de la Légion d'honneur.

COUSINS GERMAINS.

II. Demoiselle Christine-Philippine-Amalie VERCHERE DE REFFYE, née le 4 août 1819, mariée le 24 août 1838 à Ernest DE FAUCHER, marquis de la Ligerie, fils de M. de Faucher, marquis de la Ligerie, ancien officier de l'armée de Condé, chevalier de St-Louis, et de demoiselle de Luc, dont la sœur a épousé le marquis de Dampierre, pair de France.

II. Arthur VERCHERE DE REFFYE, ancien officier au 45e régiment de ligne, démissionnaire, né à Rochefort, le 4 janvier 1822, de Christophe-Marie de VERCHERE DE REFFYE, capitaine de frégate, officier de la Légion d'honneur, mort le 23 décembre 1845, maire de la ville de Rochefort, où il était extrêmement considéré.

II. Marie-Félix-Gabriel-Auguste, frère des précédents, né à Rochefort, le 18 juin 1830.

COUSIN ISSU DE GERMAINS.

III. Philibert-Charles VERCHERE DE REFFYE, né à Châteaudun, le 25 février 1813, de Louis-Henri-Frédéric VERCHERE DE REFFYE et de Geneviève-Caroline Masson, fille de Louis-Charles Masson des Brières, conseiller du Roi, ancien président en l'Élection de Chartres, et d'une famille de magistrats originaire du Gatinais. Licencié en droit, marié le 25 mai 1841 à demoiselle Laurence DE GUENET, fille de noble Jules-César-Alexandre de Guenet de St-Just, baron de St-Désir, colonel de gendarmerie, officier de la Légion d'honneur, et de Annette-Zoé de Lépinay, fille de M. Bugnot, baron de Lépinay, chambellan de l'Empereur Napoléon Ier.



TABLE
DES GÉNÉALOGIES
ET DES
NOMS DE FAMILLES
CONTENUS DANS CE VOLUME

